

PLAN DE PAYSAGE DU SOISSONNAIS

**TOME 2 & 3 /
OBJECTIFS
DE QUALITÉ
PAYSAGÈRE &
MÉTHODOLOGIE
OPÉRATIONNELLE**

11.2018



Pourquoi un Plan de Paysage ?

Le paysage n'est pas une chose en soi, c'est un concept qui recouvre, associe, cumule, met en scène des réalités plutôt naturelles comme la mer, la montagne, les collines, les plaines, les rivières, les lacs, ou plutôt anthropiques comme les prés, les champs, les routes, les canaux, les villages, les villes ou les zones industrielles.

La première condition de l'existence du paysage comme concept est la distanciation que donne le regard, que ce soit sur les sites à fort potentiel "naturel" ou sur les lieux constitués ou transformés par notre activité. Cette prise de distance est relativement nouvelle, quelques siècles au plus pour la création du mot, beaucoup moins pour un usage courant.

Mais depuis la fin du 20^e siècle la notion de paysage semble évidente pour chacun d'entre nous. Pourtant, pour l'essentiel, sa matière nous est étrangère ce qui n'était pas le cas il y a un siècle quand 70 % de la population était paysanne. Aujourd'hui, nous visitons nos campagnes comme on voyage à l'étranger. Nous sommes devenus les touristes de nos propres territoires avec un regard nostalgique car leur transformation progressive nous est désagréable, voire inquiétante. La sensation de perte est confuse car elle correspond à un changement quelquefois radical de l'aspect de nos pays que nous associons à la désagrégation d'un patrimoine, à une perte de valeur, à un enlaidissement .

Faut-il défendre le paysage et comment croit-on le défendre ?

Par un cadre législatif : **la protection**

Par des principes d'aménagement : **l'intégration**

Par des actions d'accompagnement : **l'embellissement et le décor**

Par la construction de lieux spécifiques compensatoires :

les parcs, les jardins et autres lieux emblématiques du paysage

Quatre impasses qui ont leurs raisons d'être, mais ne résoudront rien.

LA PROTECTION

Protéger, c'est toujours interdire plus qu'ouvrir, limiter plus que proposer. Il y a toujours un fond de nostalgie, de passéisme, d'isolationnisme qui fige un territoire à un moment donné. Dans ce sens, c'est un peu la négation de l'histoire qui les a constitué depuis dix mille ans. Depuis le néolithique, l'homme a successivement transformé le milieu d'une manière irréversible mais toujours vécue comme valorisante. C'est ce qui a créé les paysages que nous admirons aujourd'hui, pourtant constitués avec des intentions liées à l'efficacité et au rendement, totalement dénués de tout projet esthétique sauf à considérer qu'il y ai eu dans la pratique elle même un projet esthétique subliminal.

L'autre question est le choix de ce qu'il faudrait protéger. C'est la même question que celle des périmètres historiques. Ailleurs, n'y a-t-il pas eu d'histoire ? Ou bien, tout simplement, ne sait-on pas la lire ? Bien-sûr, il y a de l'Histoire partout, bien-sûr il y a du paysage partout. La conséquence que cette protection annonce, c'est l'abandon des autres sites aux vicissitudes du business puisqu'ils ne représentent pas un enjeu de paysage. On en arriverait vite à la situation peu souhaitable dans laquelle le paysage devient très secondaire là où il y a de la vie, habitats et activités, et merveilleux là où il n'y a quasiment personne.

Nous pensons que la protection correspond au constat d'une perte des savoir-faire qui serait préjudiciable au paysage. Cela est partiellement vrai mais ne pourrait être justifiable que comme un court moment de réflexion dans l'attente du renouvellement de ces savoir-faire, c'est-à-dire de leur adaptation aux nouveaux enjeux et au manque de recul qu'impose la vitesse contemporaine des aménagements. Un principe de précaution en quelque sorte. Quoi qu'il en soit, le paysage étant vivant, la protection ne peut être confondue avec une non-intervention qui le laisserait évoluer seul, mais renvoie à un projet avec des intentions et un programme. La notion même de protection ne se suffit pas à elle-même, elle n'a pas d'avenir.

L'INTÉGRATION

Elle signifie qu'il existerait une enveloppe de territoire idéale et éternelle appelée "paysage", dans laquelle les transformations liées à de nouveaux usages doivent disparaître, ou du moins ne pas en perturber l'image. Cela correspond à l'idée que l'on s'installe dans un paysage. Nous pensons au contraire que le paysage se constitue par des projets successifs. Idéalement, chaque projet enrichit, valorise les sites sur lesquels il se pose même quand il en transforme l'aspect. C'est l'exemple du pont du Gard dont personne ne pense qu'il a détruit la vallée du Gardon, mais bien au contraire, qu'il en a constitué l'image la plus valorisante.

L'EMBELLISSEMENT ET LE DÉCOR

Penser en termes d'embellissement, c'est accepter que l'activité qui nous est indispensable a des règles et des contraintes contre lesquelles on ne peut rien : impératifs techniques, loi du marché etc. L'embellissement signifie clairement que l'on ne touchera pas au fond des problèmes mais qu'on les masquera. C'est un plaquage esthétique qui fera écran à la laideur. C'est un peu se maquiller sans se laver. Par ailleurs, les décors sont des mises en scène aveugles aux qualités de l'original. C'est souvent le cas dans les bourgs et dans les espaces industriels dont la valeur particulière (peu reconnue) est effacée par des aménagements standards mis en place sans tirer parti des potentiels de l'existant, c'est à dire sans même les avoir vraiment vus.

LES LIEUX EMBLÉMATIQUES DU PAYSAGE

On croit souvent que les parcs les jardins sont l'essence même du paysage. Je pense qu'il n'en est rien. Ils ne sont que des objets paysagers qui mettent en scène l'idée de nature, une certaine représentation de la beauté végétale, une culture historique favorable à un ressourcement personnel. Ils ne représentent qu'une infime partie du paysage et certainement pas la plus essentielle. Car quand on parle de la beauté d'un pays, quand les touristes viennent visiter la France, ils ne recherchent pas un ensemble de parcs et de jardins, une succession de décors fleuris, jardinières ou ronds-points ; ils viennent ressentir sur l'ensemble des régions traversées et dans leur diversité un patrimoine particulièrement riche, bilan d'une histoire sur des territoires anthropisés depuis des millénaires. Ce paysage global alimente un tourisme qui est la première économie du pays.

C'est aussi le paysage que l'on traverse tous les jours en allant travailler et que nos enfants parcourent en allant à l'école, celui qui restera une référence importante tout au long de leur vie. Ce paysage c'est le paysage, construit dans un équilibre sans cesse renouvelé par les activités (industrie, agriculture, foresterie) et l'habitat (hameaux, bourgs, villes). C'est sur cet équilibre que nous réfléchissons, sachant qu'il s'installait "naturellement" depuis des siècles quand nos moyens d'intervention étaient plus limités, alors que nous devons aujourd'hui nous confronter à des moyens accrus et surtout à une accélération des aménagements qui ont mis en évidence de nouveaux enjeux écologiques et sociétaux. Ce sont ces déséquilibres qui posent la question du paysage.

Nous n'avons donc pas d'idées arrêtées sur ce que devrait être un paysage idéal qui servirait de référence et dans lequel on souhaiterait que chacun entre. Nous défendons un paysage homéopathique soignant autre chose que l'apparence en ne se contentant pas du champs clos des questions/réponses imposé par des raisons fonctionnelles mono-spécifiques. Le paysage est un bilan chargé d'histoire sur une géographie que transforme principalement l'activité humaine. C'est l'idéal de transversalité.

Quelles relations existe-t-il entre les interventions de projet et le programme qui les a déclenché ? Comment une intervention d'origine économique, agricole, voire industrielle, participe de l'idée de nature ? Quelle interaction y a-t-il entre notre histoire, découverte dans l'épaisseur du territoire, et la qualité paysagère possible du territoire aujourd'hui et pour un avenir souhaité ?

Ce regard implique de relire toutes les interventions projectuelles fonctionnelles dans leur dimension éphémère et de se demander si elles participent bien de la construction d'un patrimoine principal, porteur de nos émotions fondamentales, ou si elles évolueront en friches.

*Propos introductifs au dernier comité de pilotage,
le 15 novembre 2018 au Logis des Évêques de Septmonts*

PLAN DE PAYSAGE DU SOISSONNAIS

Une démarche nationale à l'initiative et co-financée par :

LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Commandée par :

GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION

Les Terrasses du Mail

11, avenue François Mitterrand

02880 Cuffies

Menée avec le soutien technique de :

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
(DREAL) HAUTS-DE-FRANCE**

56, Rue Jules Barni

80000 AMIENS

Et conduite par le groupement :

COULON-LEBLANC & ASSOCIÉS

Paysagistes mandataires

40 rue de Fontarabie

75020 Paris

L'ATELIER DE L'OURS

Paysagistes et designers, co-traitants

1, rue Boyer

75020 Paris

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DE L'AISNE (CPIE)

Concertation, co-traitants

33 Rue des Victimes de Comportet

02000 Merlieux-et-Fouquerolles

Les représentants du territoire aux comités de pilotage :

**MAIRIE DE SOISSONS ; MAIRIE DE VENIZEL ; MAIRIE DE CROUY ; MAIRIE DE BILLY-SUR-AISNE ;
MAIRIE DE SERCHES ; MAIRIE DE VAUXREZIS ; MAIRIE DE LEURY ; MAIRIE DE MERCIN-ET-
VAUX ; COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS**

Les organismes conviés aux comités de pilotage

**UNION LOCALE DES CONSOMMATEURS DU SOISSONNAIS ; CONFEDERATION SYNDICALE
DES FAMILLES ; CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT ; ASSOCIATION UFC QUE
CHOISIR ; ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE L'AISNE MERIDIONALE ;
SOCIETE INNOVENT ; ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA GARE ; ASSOCIATION PROTEGEONS
L'URBANISME DE SOISSONS ET SES ENVIRONS ; ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET
LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT DU SOISSONNAIS ; CCI DE
L'AISNE ; CHAMBRE D'AGRICULTURE ; CHAMBRE DES MÉTIERS DE L'AISNE ; COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE RETZ EN VALOIS ; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'OULCHY LE CHÂTEAU ;
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'AISNE ; CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT ; CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AISNE ; CPIE DES PAYS DE L'AISNE ;
DDT ; DRAC ; SDAP AISNE ; DRAAF ; DREAL PICARDIE ; DREAL PICARDIE UNITE DE SOISSONS ;
ADEME ; MISSION RÉGIONALE « PAYS SOISSONNAIS » ; CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS
DE PICARDIE ; VOIES NAVIGABLES DE FRANCE ; OFFICE NATIONAL DES FORETS ; ENEDIS ;
L'ENSEMBLE DES MAIRES DES COMMUNES COMPOSANT L'EPCI**

Les organismes conviés aux comités techniques

**CCI DE L'AISNE ; CHAMBRE D'AGRICULTURE ; CHAMBRE DES MÉTIERS DE L'AISNE ; COMITÉ
DÉPARTEMENTAL DU TOURISME ; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE RETZ EN VALOIS ;
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'OULCHY LE CHÂTEAU ; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE L'AISNE ; CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AISNE ;
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AISNE ; CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AISNE GEODOMIA ;
CPIE DES PAYS DE L'AISNE ; DDT ; DRAC ; DRAF ; DREAL NORD PAS DE CALAIS PICARDIE ;
DREAL PICARDIE ; ADEME ; MISSION RÉGIONALE « PAYS SOISSONNAIS » ; CONSERVATOIRE
ESPACES NATURELS DE PICARDIE ; VOIES NAVIGABLES DE FRANCE ; OFFICE NATIONAL DES
FORETS ; ENEDIS**

TABLE DES MATIÈRES

I / HABITER LE PAYSAGE DANS UN ÉQUILIBRE DES MILIEUX URBAINS, RURAUX ET NATURELS, EN AFFIRMANT L'IDENTITÉ DES TERRITOIRES

15

1.1 / RÉPONDRE AUX BESOINS D'HABITAT ET D'ACTIVITÉ DANS UN DIALOGUE AVEC L'EXISTANT

19

- 1.1.1 Continuer la construction des villages belvédères en tant qu'interface entre plateau et vallée 22
- 1.1.2 Encadrer les constructions dans la pente 26
- 1.1.3 Inclure les lotissements pavillonnaires existants et futurs dans le tissu urbain 30
- 1.1.4 Poursuivre le développement d'espaces publics attractifs, partagés et apaisés dans les villes et villages 34
- 1.1.5 Promouvoir une architecture contemporaine continuant l'écriture des volumes et l'usage de matériaux spécifiques au territoire 38

1.2 / LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN

43

- 1.2.1 Densifier les centres-villes et les cœurs de bourgs en s'adaptant au tissu urbain existant 46
- 1.2.2 Investir la périphérie de Soissons par la reconquête de ses friches 50
- 1.2.3 Densifier en optimisant le foncier dans les zones d'activités 54
- 1.2.4 Préserver et valoriser les coupures d'urbanisation dans la vallée 58

1.3 / PENSER LES INTERFACES ENTRE LES MILIEUX COMME DES OPPORTUNITÉS

63

- 1.3.1 Préserver la lisibilité des villages en investissant leurs lisières 66
- 1.3.2 Traduire et investir une couronne périurbaine entre la conurbation de Soissons et sa périphérie 70

1.4 / FAIRE DÉCOUVRIR ET PROFITER DU PATRIMOINE CONSTRUIT ET NATUREL

75

- 1.4.1 Permettre la découverte et la valorisation du patrimoine construit du territoire 78
- 1.4.2 Utiliser l'héritage de la roche et la richesse des coteaux 82
- 1.4.3 Tirer parti du potentiel écologique et récréatif des grèvières 86

II / DIVERSIFIER ET FAIRE ÉVOLUER TOUTES LES PRODUCTIONS DANS UNE LOGIQUE DURABLE 91

2.1 / PRÉPARER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE DURABLE 95

- 2.1.1 Préserver les étendues cultivées du Soissonnais 98
- 2.1.2 Mobiliser la filière élevage dans la gestion des paysages 102
- 2.1.3 Mobiliser l'agriculture dans l'entretien des espaces publics urbains et périurbains 106

2.2 / SORTIR DU MODÈLE DE ZONAGE DE L'ACTIVITÉ POUR DÉFINIR DE NOUVEAUX RAPPORTS À LA PÉRIPHÉRIE 111

- 2.2.1 Inscrire les zones d'activités (commerciales et industrielles) périphériques existantes et à venir dans un réseau d'espaces publics qualitatifs 114
- 2.2.2 Ramener des lieux d'activité et de commerce dans les villages 118
- 2.2.3 Poursuivre ou commencer un processus de diversification de l'occupation des zones économiques 122
- 2.2.4 Profiter du développement économique entamé sur le plateau pour expérimenter une nouvelle échelle agricole 126

2.3 / ACCOMPAGNER UNE LOGIQUE LOCALE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES 131

- 2.3 Accompagner une logique locale dans le développement des énergies renouvelables 134

III / PERMETTRE L'ACCESSIBILITÉ ET LA LISIBILITÉ DES TERRITOIRES PAR TOUS LES DÉPLACEMENTS 139

3.1 / CONSIDÉRER LES CONTINUITÉS GÉOGRAPHIQUES ET CONSTRUITES COMME PREMIÈRES STRUCTURES TERRITORIALES 143

- 3.1.1 Préserver et reconstruire le fil de l'Aisne pour tous les êtres vivants 146
- 3.1.2 Concilier toutes les fonctionnalités des affluents de l'Aisne 150
- 3.1.3 Entretien des coteaux dans leur rôle de liaison écologique et de transition géographique 154
- 3.1.4 Préserver la continuité et créer des usages sur les friches ferroviaires 158

3.2 / PENSER L'INSCRIPTION DES INFRASTRUCTURES DANS UN DIALOGUE VISUEL ET FONCTIONNEL AVEC LE TERRITOIRE 163

- 3.2.1 Mettre en scène le passage des plateaux cultivés aux vallées 166
- 3.2.2 Améliorer les perceptions de Soissons depuis sa périphérie 168
- 3.2.3 Ouvrir la vallée sur l'Aisne et ses grévières 170

3.3 / FAIRE DE LA DIVERSITÉ ET DE LA COHABITATION DES MOBILITÉS L'OCCASION DE NOUVEAUX PAYSAGES 175

- 3.3.1 Diversifier les types de mobilités entre Soissons et sa périphérie 178
- 3.3.2 Tenir compte des circulations agricoles dans l'aménagement et la réfection des infrastructures de déplacement 182
- 3.3.3 Conforter et développer l'offre d'itinéraires en matière de découverte du patrimoine naturel et culturel 186

IV / MISE EN ILLUSTRATION SUR LE TERRITOIRE & SYNTHÈSE DES OBJECTIFS EN GRANDES AMBITIONS 191

LES GRANDES AMBITIONS DU PLAN DE PAYSAGE DU SOISSONNAIS 193

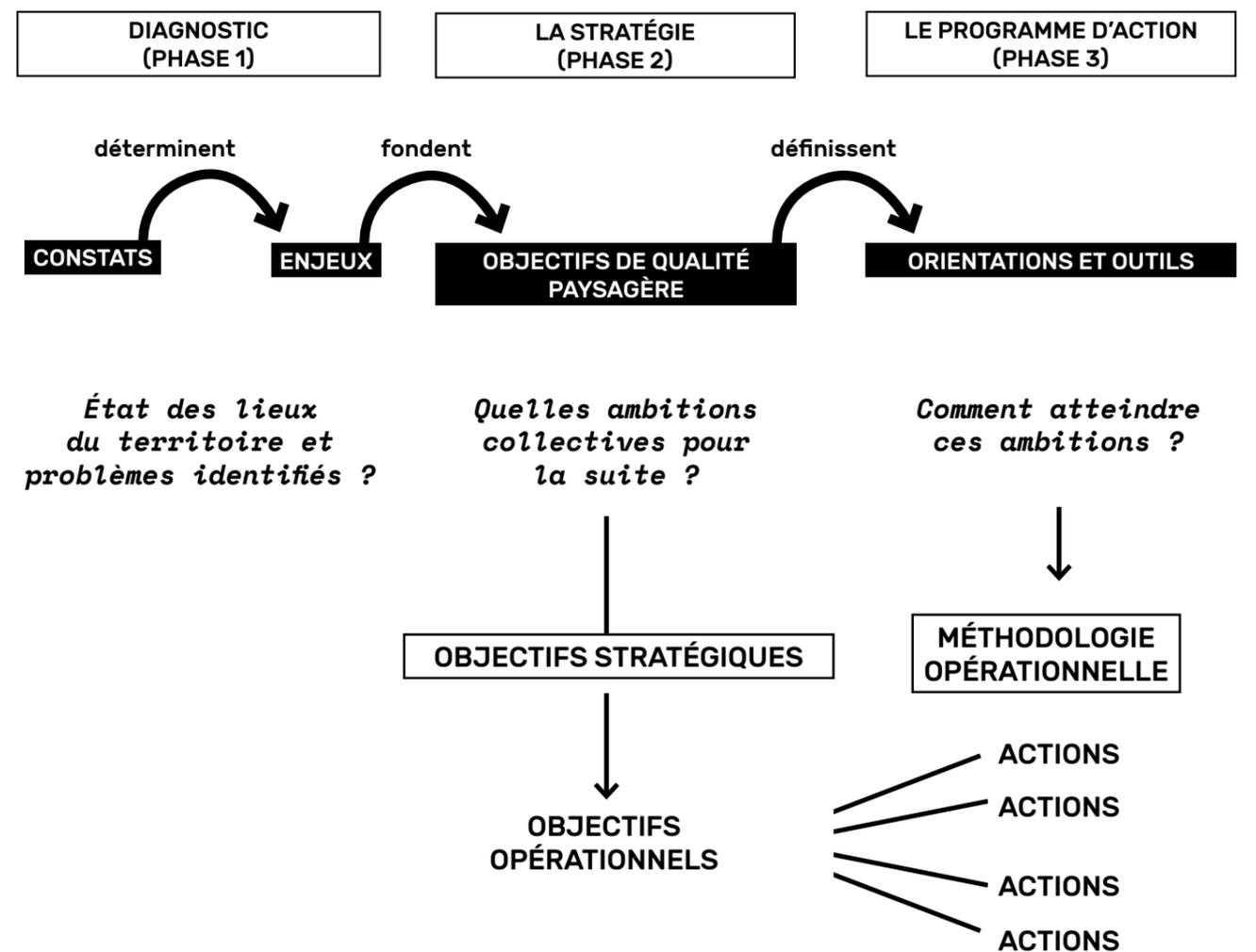
- Ambition 1 / Tisser de nouveaux liens entre habitat, activité et espaces naturels au sein de la couronne verte de Soissons 195
- Ambition 2 / Donner de la visibilité à l'eau et à son parcours pour qualifier les paysages quotidiens 199
- Ambition 3 / Conforter l'insertion des alcôves et vallons habités dans leurs paysages naturels et agricoles 203
- Ambition 4 / Valoriser l'identité agricole et les singularités géographiques des plateaux 207
- Conclusion 213

LISTE DES ACRONYMES, ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISÉS 215

DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE À METTRE EN ACTIONS

Les objectifs de qualité paysagère découlent du diagnostic partagé réalisé sur le territoire et des enjeux qui en sont ressortis (Tome 1). Grands objectifs pour l'aménagement des territoires, ils sont le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire (institutions, élus, habitants...).

Les objectifs de qualité paysagère constituent les fondations d'une stratégie territoriale déclinée en objectifs stratégiques puis opérationnels retracée ici (Tome 2). Une méthodologie opérationnelle permettant de traduire ces objectifs sur le territoire fera l'objet du Tome 3 de ce Plan de Paysage.





I

*Habiter le paysage dans un équilibre
des milieux urbains, ruraux et naturels,
en affirmant l'identité des territoires*

Objectif de Qualité Paysagère

1 /

Habiter le paysage dans un équilibre des milieux urbains, ruraux et naturels, en affirmant l'identité des territoires

L'habitat est la composante première de nos territoires vécus. Il matérialise la volonté de sédentarisation d'une population pour tirer parti de ressources locales. À travers l'architecture et l'urbanisme, l'habitat est donc le reflet de la culture et des spécificités naturelles d'un territoire construit dans le temps. Nous avons ainsi pu mettre en évidence le diagnostic des spécificités du Soissonnais propres à cette thématique de l'habitat, telles que la présence ancestrale d'activités agricoles en cœur de bourg, la situation en belvédère de certains villages sur le rebord des plateaux, ou encore l'occupation souterraine des coteaux.

À travers 4 objectifs stratégiques et leurs 14 objectifs opérationnels, l'ambition de cet objectif de qualité paysagère est de favoriser la construction du paysage dans un équilibre des milieux urbains, ruraux et naturels, tout en affirmant l'identité des territoires.

Objectifs stratégiques

1.1 /

Répondre aux besoins d'habitat et d'activité dans un dialogue avec l'existant

1.2 /

Limiter l'étalement urbain

1.3 /

Penser les interfaces entre les milieux comme des opportunités

1.4 /

Faire découvrir et profiter du patrimoine construit et naturel

Répondre aux besoins d'habitat et d'activité **dans un dialogue avec l'existant**

Les dynamiques d'urbanisation contemporaines présentent des rythmes plus soutenus qu'autrefois et doivent répondre à des exigences qui dépassent la cohérence spatiale d'un territoire. Les collectivités se retrouvent fréquemment à devoir gérer l'urgence en matière de développement de l'habitat et de l'activité, souvent aux dépens d'un contexte culturel et à l'encontre de la géographie en place. Le diagnostic relève par exemple des constructions sur le versant des vallées qui effacent la topographie des lieux et qu'il est nécessaire d'encadrer au bénéfice de continuités écologiques et d'une meilleure perception de la géographie. Les phénomènes d'urbanisation linéaire dans les vallées du territoire entachent également la lisibilité des bourgs ruraux dont ils diluent les centralités. Notamment pour cette raison, la qualité et la fréquentation des espaces publics du territoire se retrouvent dégradées. Elles gagneraient à être reconsidérées pour conférer une nouvelle attractivité aux villes et villages du Soissonnais.

Objectifs Opérationnels

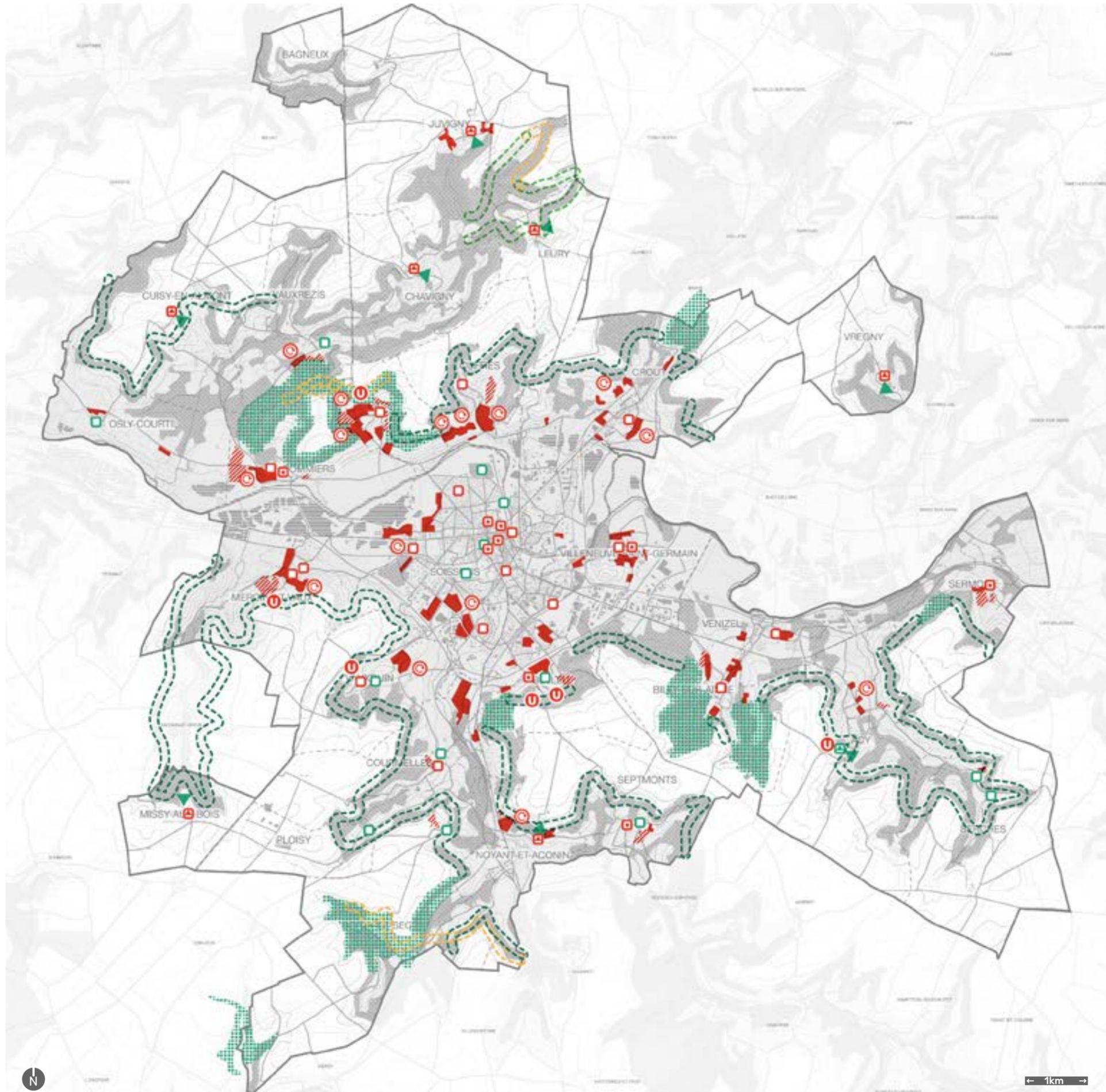
1.1.1/ Continuer la construction des villages belvédères en tant qu'interface entre plateau et vallée

1.1.2/ Encadrer les constructions dans la pente

1.1.3/ Inclure les lotissements pavillonnaires existants et futurs dans le tissu urbain

1.1.4/ Poursuivre le développement d'espaces publics attractifs, partagés et apaisés dans les villes et villages

1.1.5/ Promouvoir une architecture contemporaine continuant l'écriture des volumes et l'usage de matériaux spécifiques au territoire



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1.1

Répondre aux besoins d'habitat et d'activité dans un dialogue avec l'existant

1.1.1/ CONTINUER LA CONSTRUCTION DES VILLAGES BELVÈDÈRES EN TANT QU'INTERFACE ENTRE PLATEAU ET VALLÉE

- ▼ Recenser les villages belvédères du Soissonnais et leurs points de vue
- ⊠ Espaces publics belvédères à aménager
- ⊡ S'inspirer des espaces publics belvédères existants

1.1.2/ ENCADRER LES CONSTRUCTIONS DANS LA PENTE

▨ remettre en question les projets d'extension de l'urbanisation dans la pente prévus par le SCoT

Maintenir ou restaurer les milieux naturels dans les projets d'aménagement :

- ⋯ Corridor arboré établi dans les coteaux à préserver en priorité (SRCE)
- ⋯ Corridor prairial et bocager établi dans les coteaux à restaurer en priorité (SRCE)
- ⋯ Corridor de milieu ouvert calcicole établi dans les coteaux à restaurer en priorité (SRCE)
- Ⓢ Passage difficile pour la faune au sein du corridor arboré dû à un mitage par l'urbanisation à améliorer (SRCE)
- ⊡ Réservoir de biodiversité des coteaux (SRCE)

1.1.3/ INCLURE LES LOTISSEMENTS PAVILLONNAIRES EXISTANTS ET FUTURS DANS LE TISSU URBAIN

- Étudier la mutation du tissu urbain existant (lotissement pavillonnaire peu dense)
- ⊠ Désenclaver les lotissements en impasse

1.1.4/ POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS, PARTAGÉS ET APAISÉS DANS LES VILLES ET VILLAGES

- ⊡ S'inspirer des espaces publics qualitatifs
- ⊠ Requalifier les espaces publics
- ⊠ Requalifier les espaces publics devant un édifice remarquable

1.1.1 Continuer la construction des villages belvédères en tant qu'interface entre plateau et vallée

Constats

(rappel diagnostic)

Une situation géographique et patrimoniale

Perchés sur la charnière entre plateaux et coteaux, les villages belvédères sont autant de citadelles qui dominent les petites vallées affluentes de l'Aisne.

En situation de balcon, ces villages offrent généralement, ou potentiellement, des vues remarquables sur les paysages alentour. En arrivant de leur vallée, l'approche en contre-plongée de ces villages est également d'une grande qualité.

Toutefois, les vues "sur", ou "depuis", les villages belvédères sont aujourd'hui menacées par l'enfrichement des coteaux autrefois jardinés ou cultivés, effaçant progressivement la singularité géographique des bourgs concernés.

Constats

(sur le territoire)



Le bourg de Chavigny propose une approche remarquable depuis son fond de vallée mais ne propose finalement pas de vues sur celle-ci depuis l'intérieur.



Leury, une placette en belvédère sur le vallon à requalifier : le mobilier ne s'oriente pas vers le panorama, la végétation n'est pas pensée dans son ensemble et se réduit à un fleurissement décoratif et des Tilleuls contraints par une taille lourde.

Outils et levier existants

- SCoT (RP1C), présentation des villages belvédères, ou "à balcon" p.111

Objectifs

Caractéristique très forte du patrimoine bâti du territoire, ces villages perchés ne sont pas reconnus et signalés comme tel. L'objectif de cette fiche action est de parvenir à replacer la singularité géographique de ces bourgs au cœur de leurs développements futurs au bénéfice d'espaces publics et habités qui dévoilent et magnifient les paysages alentour.

Communes concernées

Cuisy-en-Amont, Chavigny, Juvigny, Leury, Vregny, Missy-aux-Bois, Noyant-et-Aconin, Acy

Mise en place & méthodologie

Échelle de l'agglomération

Inscrire les villages belvédères au SCoT

Réaliser un inventaire de ces villages comprenant une description écrite et visuelle de leur implantation dans la pente, des points de vue existants ou à retrouver, de la présence et de la qualité des espaces publics

Échelle communale

Repérer et protéger les cônes de vue au PLU

Cartographier les points de vue remarquables (sur ou depuis les villages), les inscrire au PLU

Classer en zone N les cônes de vue ou définir des éléments de paysage ou sites à protéger au titre de l'article L.123-1-5-II 2° du Code de l'Urbanisme

Restreindre les hauteurs des constructions dans les cônes de vue ou imposer des gabarits à respecter par des OAP

Définir et protéger

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération, Communes
Personnes ressources : CAUE de l'Aisne, ABF, STAP
Leviers : SCoT, PLU, AVAP

limiter l'enfrichement pour préserver les vues

Communiquer (ateliers, affiches, communiqués...) à l'échelle de l'agglomération sur la démarche et l'intérêt d'ouvrir les paysages sur ces villages

Éditer des dépliants de sensibilisation à destination des propriétaires des terrains concernés

Identifier les propriétaires des boisements dont la gestion est stratégique pour la préservation de points de vue remarquables

Établir un plan de gestion communicable aux particuliers sur les cônes de vue à préserver

Contenir la végétation qui menace les points de vue existants

Gérer & communiquer

Maîtrise d'ouvrage : DREAL, Communauté d'Agglomération, Communes, ONF, Propriétaires privés
Personnes ressources : CEN Picardie, ONF, CAUE de l'Aisne, COFORAISNE, CRPF
Leviers : Financements européens, régionaux et départementaux, mobilisables via le CEN Picardie, Plans de gestion écologique intégrant des objectifs de restauration des pelouses.

Réaliser de véritables espaces publics "belvédères"

Créer des espaces publics avec des vues dégagées profitant de la gestion végétale détaillée plus haut. Les lieux publics en cœur de village doivent être requalifiés pour affirmer leur situation en balcon. Un réseau de villages "avec vue" se crée et dessine un parcours de découverte du Soissonnais par ses crêtes.

Aménager

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération, Communes
Personnes ressources : Paysagistes concepteurs, Urbanistes, ABF, CAUE de l'Aisne, CPIE 02, Associations locales
Leviers : Contrat de ruralité, Appels à projets nationaux en faveur de l'attractivité des centres-bourgs

1.1.1 Continuer la construction des villages belvédères en tant qu'interface entre plateau et vallée

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Communication et recensement peuvent aller de paire
Sortie organisée par le CAUE de Savoie (73), avec des élus locaux et des étudiants pour découvrir et inventorier les belvédères à mettre en valeur dans les villages des communes environnantes de l'Agglomération d'Annecy.



L'atlas des paysages du Lot-et-Garonne recense et met en avant les villages qui ont apporté un soin à la requalification des espaces publics ouverts sur les paysages depuis leur cœur de bourg. Ici, à Monteton, un belvédère sur la vallée du Dropt offre un lieu public sobre mais de qualité.

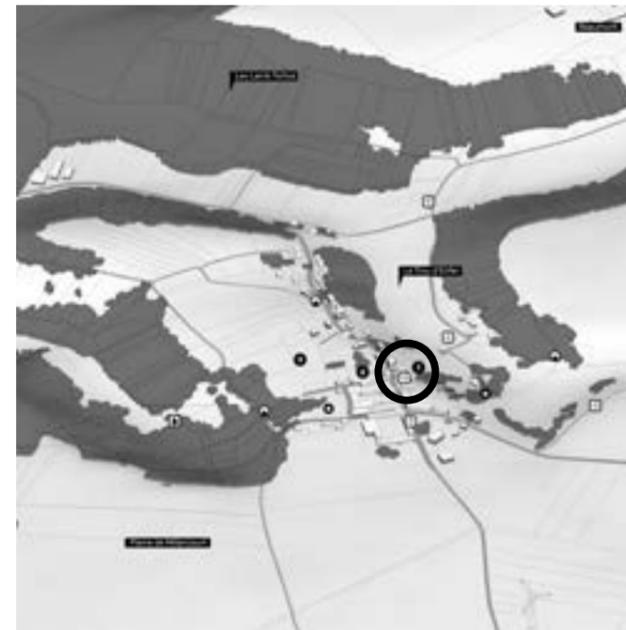


Réserver des emplacements pour ménager de nouveaux espaces publics
Au cœur de la commune de Saint-Remy (70), la commune a préempté des parcelles sous-utilisées en situation de belvédère pour en faire un espace public qualitatif.



Belvédère Louis Octave Fontaine
 Saint-Remy (70)

Une illustration du principe dans le Soissonnais



 Village belvédère de Leury
 Voir p.209

 Aménager les espaces publics profitant d'un point de vue remarquable  en valorisant leur situation de belvédère. Faire des problématiques quotidiennes et touristiques ponctuelles le point de départ des choix d'aménagement (valorisation du point de vue, usages quotidiens type assises, gestion communale, taille des végétaux)



Requalification de la place belvédère du monument aux morts de Leury :

- Tourner les assises existantes en direction de la vallée
- Retirer le mobilier superflu et banalisant (jardinières horticoles, bornes)
- Tailler moins sévèrement les tilleuls tout en laissant passer les vues sous leur couronne
- Élargir les fosses d'arbres et privilégier des essences vivaces endémiques
- Traiter plus qualitativement le revêtement de la rue de Juvigny aux abords de la place

1.1.2 Encadrer les constructions dans la pente

Constats

(rappel diagnostic)

Un urbanisme diffus qui défie la topographie

Le développement contraint des bourgs de fond de vallée les pousse régulièrement à s'étendre sur les coteaux voisins, souvent de manière diffuse, et généralement sans prendre en compte cette nouvelle composante topographique. Plus élevées, ces nouvelles constructions sont aussi plus visibles sur le territoire et ne bénéficient que rarement d'un traitement qualitatif dans leur architecture ou leur accessibilité.

Constats

(sur le territoire)



À l'entrée du bourg de **Bagneux** un pavillon récent, à l'architecture standardisée, s'est construit sans relation à la topographie en nécessitant d'importants mouvements de terrain



À l'entrée de **Pasly**, un lotissement pavillonnaire s'est récemment implanté sans interaction avec son environnement, contribuant à l'effacement des coteaux de l'Aisne.

Outils et levier existants

- SCoT (DOG), volonté d'encadrer l'urbanisation dans les coteaux (limite des 65m) et le développement des bourgs dans la vallée de l'Aisne (Art. 7.1)

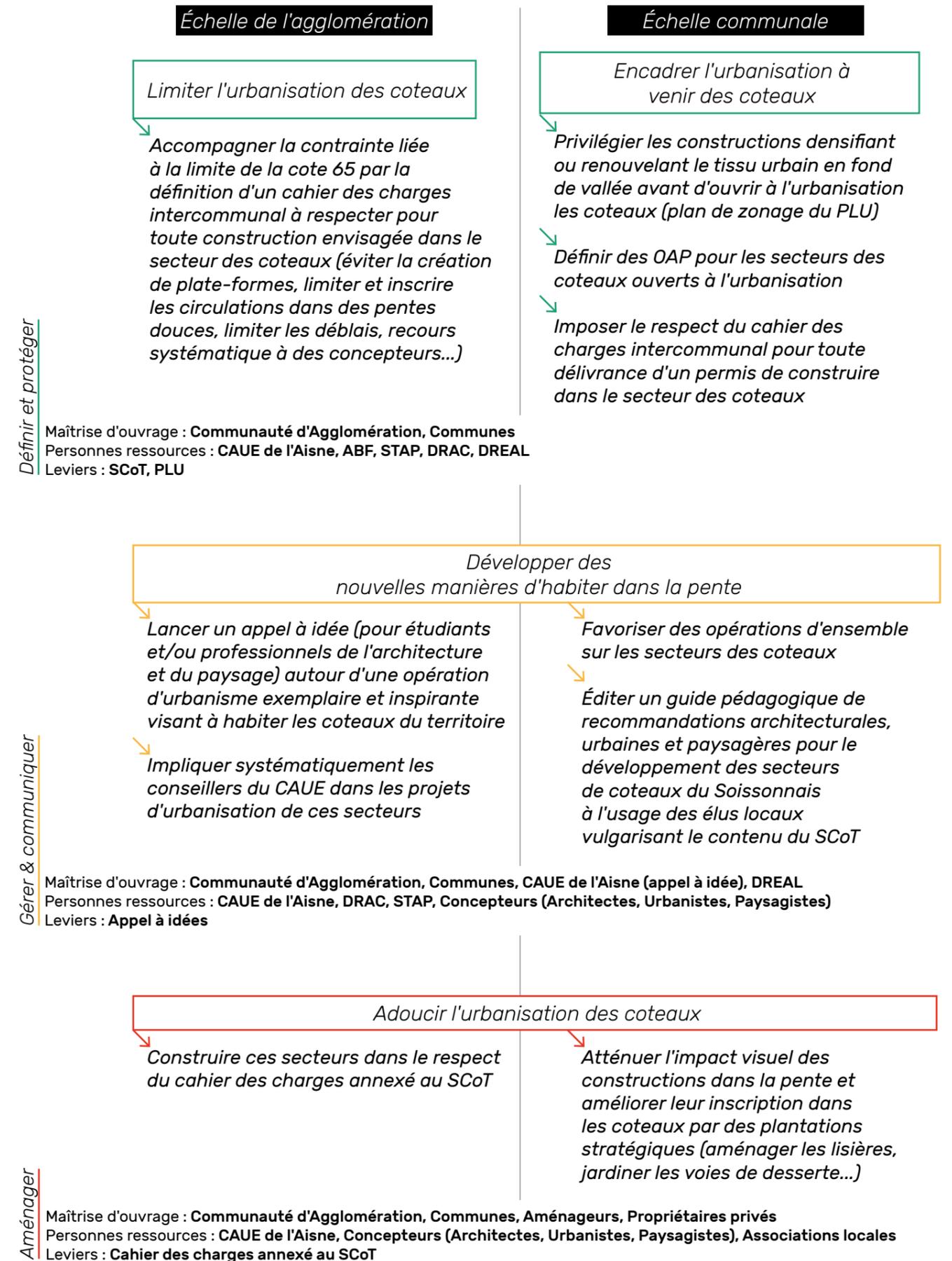
Objectifs

Encourager le développement d'une architecture respectueuse des coteaux du Soissonnais qui doit les magnifier si elle est contrainte de s'y insérer. Trouver des solutions pour adapter l'architecture à la pente et non l'inverse.

Communes concernées

Pommiers, Pasly, Cuffies, Mercin-et-Vaux, Septmonts, Bagneux, Billy-sur-Aisne, Sermoise, Acy, Noyant-et-Aconin, Courmelles

Mise en place & méthodologie



1.1.2 Encadrer les constructions dans la pente

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Habiter la pente en milieu urbain

Programme d'auto-promotion répondant à un appel à projet lancé par le PUCA-VUD. Coop Coteaux est un bon exemple de conception d'habitat dans la pente grâce :

- À la minimisation des déblais/remblais
- La mise en œuvre d'ossatures bois
- La récupération des débris de démolition pour des gabions de soutènement
- La limitation des fondations (recours à des techno-pieux)

Maîtrise d'ouvrage : S3C Coop Coteaux

Maîtrise d'œuvre : Atelier 15/ BET: Rv ing/ BESI

Programme : 14 logements-VUD

Lieu : Ivry-sur-Seine

Habiter la pente en milieu rural peu dense

Dans une commune de la Drôme au relief marqué, ce programme immobilier organise des lieux d'échanges entre voisins autour de lieux de vies centraux. Les 4 bâtiments ont été conçus comme un ensemble hébergeant deux à trois foyers

Maîtrise d'ouvrage : Habiterre (habitat participatif)

Maîtrise d'œuvre : Tangente Architecte

Programme : 653m² pour 4 bâtiments

Lieu : Die (26)

Une illustration du principe dans le Soissonnais



Alcôve de Pasly
Voir p.205



Restreindre les emprises dédiées aux opérations de développement à venir de la commune dans une logique de densification

1.1.3 Inclure les lotissements pavillonnaires existants et futurs dans le tissu urbain

Constats

(rappel diagnostic)

Des lotissements en impasse dont les voies desservent mais ne relient pas

Les développements récents de l'urbanisation du territoire sont caractérisés par des opérations de lotissements pavillonnaires peu denses. Ces nouveaux "morceaux de ville" sont rarement inscrits dans le tissu urbain existant, s'organisant autour de voies en impasse dont l'usage se limite à la desserte des habitations. Cette priorité accordée à la voiture au sein de ces zones résidentielles ne laisse que peu de place à des espaces publics propices à la rencontre ou à l'échange.

Constats

(sur le territoire)



Au nord de **Courmelles**, un lotissement récent n'est relié au centre-bourg que par une route passante non aménagée pour les piétons. Bien que l'offre de logements y soit diversifiée et la densité plutôt élevée pour ce type d'opération, les espaces publics sont peu développés et investis.



À **Vauxrezis**, aux pieds du coteau du Bois Chardon, un lotissement pavillonnaire présente le double inconvénient d'avoir été conçu en impasse et en dehors de l'enveloppe urbaine du bourg. Une telle opération n'incite pas au développement social du bourg et contribue au mitage des espaces agricoles.

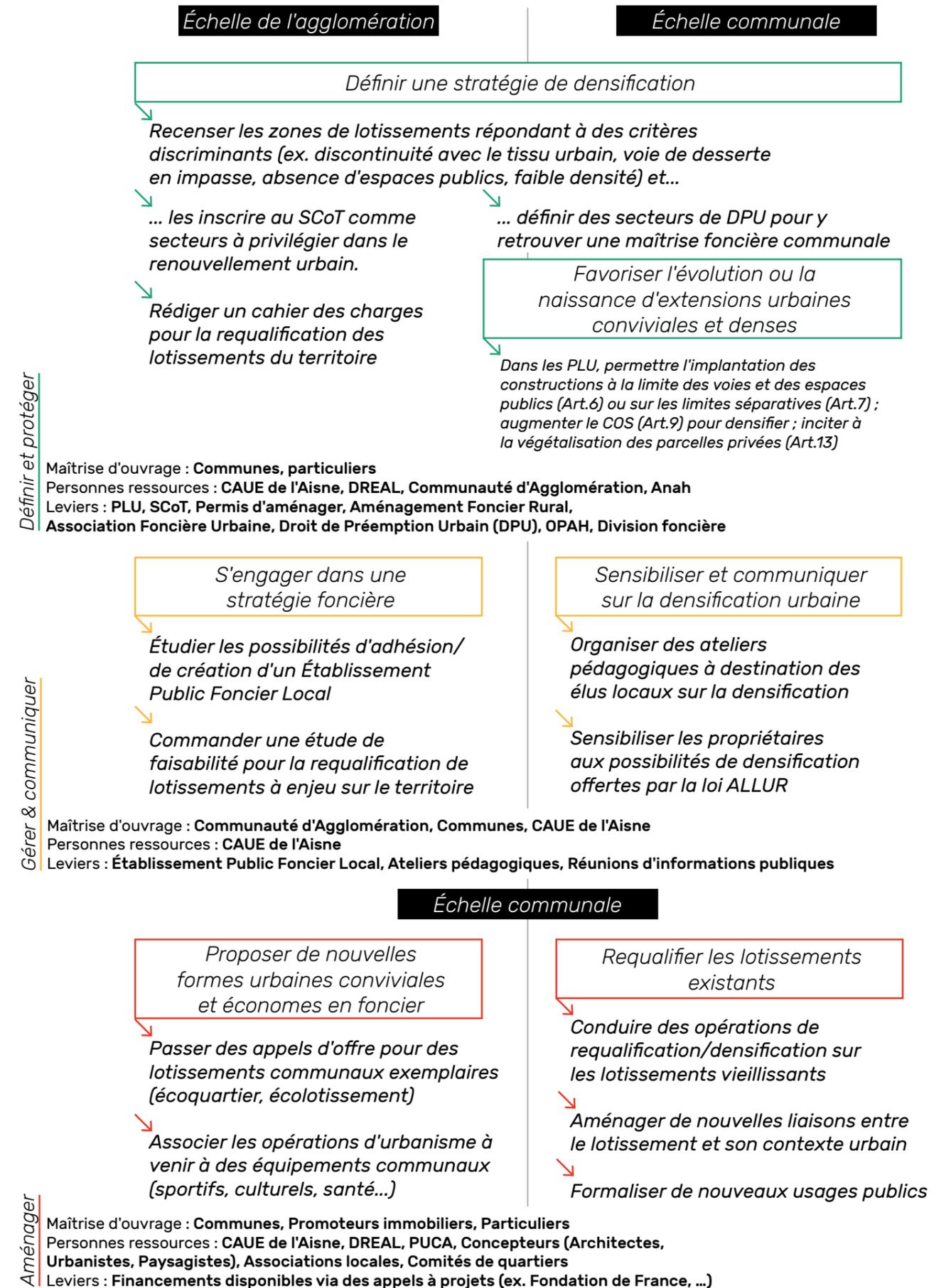
Objectifs

Densifier et restructurer le tissu pavillonnaire né de l'étalement urbain. Favoriser la perméabilité du tissu urbain en hiérarchisant son réseau viaire jusqu'à l'échelle du quartier. Développer de nouveaux lieux publics et conviviaux dans les zones résidentielles des villes et villages. Imaginer de nouvelles formes urbaines pour les développements futurs des villes et villages.

Communes concernées

Osly-Courtil, Vauxrezis, Pommiers, Pasly, Cuffies, Crouy, Juvigny, Villeneuve-saint-Germain, Soissons, Mercin-et-Vaux, Vauxbuin, Belleu, Noyant-et-Aconin, Septmonts, Venizel, Acy, Billy-sur-Aisne, Sermoise

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Diversifier les formes architecturales d'un lotissement

Chaque bâtiment de ce lotissement a fait l'objet d'une attention architecturale particulière et s'insère dans un système global de gestion des eaux de pluie (raccordement à une cuve de récupération des eaux de pluie de 6 000 litres, noues dans les espaces publics...)

Maîtrise d'ouvrage : Acturba promoteur
Programme : 22 parcelles viabilisées
Lieu : Grandvilliers (60)



Des formes urbaines contemporaines
Ce projet urbain se structure autour de lieux de pratiques partagées (sport, jeux, jardinage...) et d'habitations groupées ménageant un voisinage de qualité. Une circulation apaisée relie les logements au centre bourg.



ZAC du Grand Moulin
Maîtrise d'ouvrage : Nexity
Maîtrise d'oeuvre : IN SITU paysagistes
Lieu : Saint-Léger-des-Bois (49).



Une forme urbaine contemporaine en cœur de bourg

Cet éco-quartier se compose autour d'un parc public et de quarante logements répartis entre maisons individuelles, logements individuels groupés et logements collectifs.

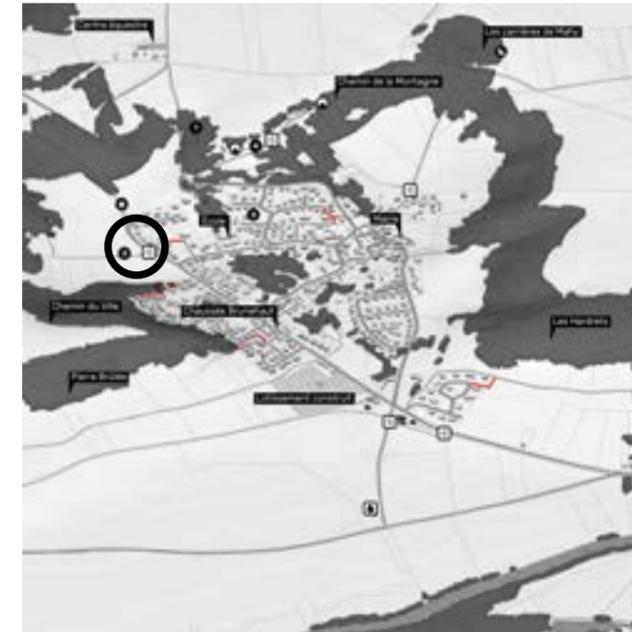


Création de logements diversifiés dans le centre bourg
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Roncherolle
Maîtrise d'oeuvre : Atelier de Saint-Georges, Atelier des paysages
Programme : 40 logements
Lieu : Roncherolle-sur-le-Vivier (76)



1.1.3 Inclure les lotissements pavillonnaires existants et futurs dans le tissu urbain

Une illustration du principe dans le Soissonnais



Alcôve de Pasly
Voir p.205

Liaisons inter-quartiers à établir pour améliorer l'inscription des lotissements actuels et à venir dans le tissu urbain



Exemple d'Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur de la Rochette à Pasly :

- Limiter les emprises constructibles au bas de la pente dans une opération d'ensemble plus dense
- ① Aligner les façades sur la rue des Coteaux de Pasly pour conforter son caractère urbain
- ② Emprises à rendre constructibles pour densifier l'enveloppe urbaine du bourg (préemption et acquisition des parcelles 164 ; 166 ; 167 ; 264)
- ③ Implantation d'un espace collectif de proximité répondant aux besoins de stationnement des nouveaux quartiers et proposant des usages récréatifs
- ④ Liaison inter-quartiers à mettre en place pour améliorer l'inscription des lotissements pavillonnaires dans le tissu urbain
- ⑤ Principes de desserte en cœur d'îlot (rues plantées avec stationnement)
- ⑥ Avenue plantée dessinant une perspective vers la tête de vallon
- ⑦ Lisière traversante valorisant le petit patrimoine et contribuant à la limitation du ruissellement

1.1.4 Poursuivre le développement d'espaces publics attractifs, partagés et apaisés dans les villes et villages

Constats

(rappel diagnostic)

Des centres-bourgs délaissés à réinvestir

Beaucoup de communes du Soissonnais subissent la désertification commerciale de leur centre-bourg et une baisse de la fréquentation afférente. Les usages piétons diminuent au bénéfice de l'accessibilité des véhicules et la qualité des espaces publics s'en retrouve amoindrie.

Toutes les communes du territoire bénéficient pourtant de singularités patrimoniales ou d'architectures traditionnelles qui mériteraient d'être valorisées par l'aménagement d'espaces publics qualitatifs contribuant au bien-être quotidien des habitants actuels et à venir.

Constats

(sur le territoire)



Le centre-ville de **Billy-sur-Aisne** est essentiellement dédié à la voiture et peu accueillant pour des usages piétons ; la place centrale est réservée au stationnement, les trottoirs ne permettent pas aux piétons de se croiser et les circulations surdimensionnées incitent à la vitesse.



À l'image de **Bagneux**, certaines communes ne présentent pas d'espace public clairement identifiable et invitent à une réflexion sur la mise en valeur d'autres espaces à usages communs (rues, délaissés...)

Outils et levier existants

- SCoT (DOG), volonté d'aménager un réseau de parcs et d'espaces verts sur l'agglomération (Art. 3.3). Celui-ci doit également comprendre la requalification des espaces publics des bourgs ruraux.

Objectifs

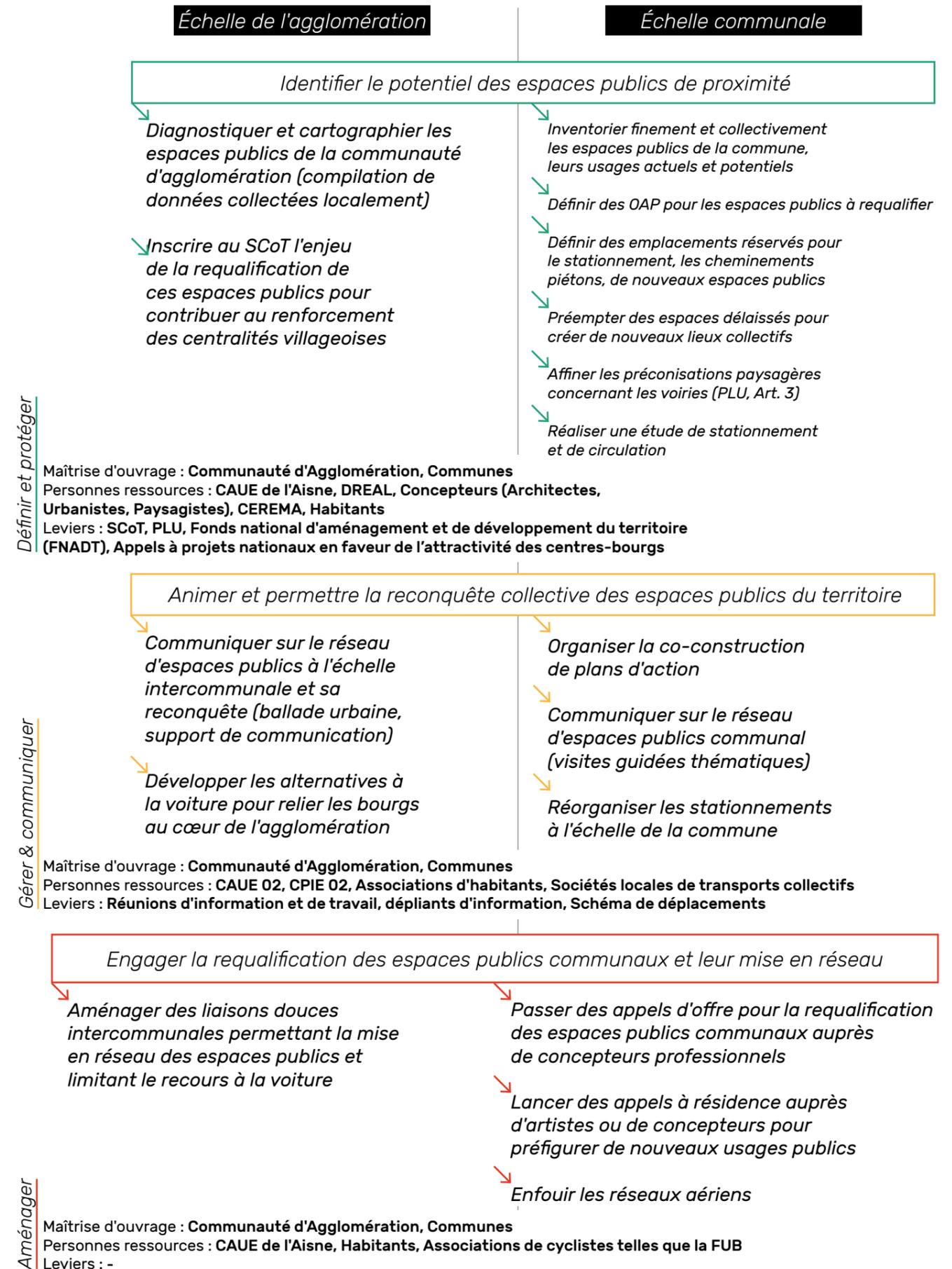
Définir une stratégie de reconquête des espaces publics des villes et villages du territoire au bénéfice d'un cadre de vie quotidien convivial, vecteur de lien social.

Questionner la place de l'automobile si celle-ci va à l'encontre de l'établissement d'espaces mixtes et trouver des solutions pour gérer le stationnement à l'échelle communale.

Communes concernées

L'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

Mise en place & méthodologie



1.1.4 Poursuivre le développement d'espaces publics attractifs, partagés et apaisés dans les villes et villages

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Mettre en place des espaces mixtes en cœur de bourg

Autrefois tapis d'enrobé noir, l'espace de la rue nécessitait une refonte totale de son aménagement. Les sols sont revêtus de pierre calcaire en résonance avec les façades anciennes du village. Le calepinage des sols s'inscrit dans la trame viaire du village.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nyons
Maîtrise d'œuvre : APS
Lieu : Nyons (26)



Aménagements temporaires, plantation participant à la restructuration, activation collective d'espaces délaissés, ou simples détournements d'usages.

Dans le cadre du programme Habiter autrement les centres-bourgs, le Collectif Etc a été missionné par le Parc naturel régional Livradois-Forez pour travailler sur la commune de Cunlhat, entre avril et mai 2013. La zone d'étude porte sur un des plus vieux îlots de la commune : l'îlot Saint Martin.



Maîtrise d'ouvrage : PNR Du Livradois Forez
Maîtrise d'œuvre : Collectif ETC
Lieu : Cunlhat (63)

Une illustration du principe dans le Soissonnais



Alcôve de Pasly
Voir p.205

Poursuivre l'aménagement et l'investissement d'espaces publics résidentiels (cœur de lotissement, espace de loisirs au bord du ru de Pasly, place de la mairie)



Concevoir le cimetière et ses extensions comme un espace public traversant



Requalification de la placette rue Louis Poulette à Pasly :

- Intégrer l'actuel terrain de pétanque au sein d'une placette tournée en direction de la vallée
- Aménager un cheminement dans la pente permettant son accessibilité et une découverte progressive
- Diversifier les usages du lieu par la plantation d'arbres fruitiers sur tige et d'arbustes comestibles en limite de rue



1.1.5 Promouvoir une architecture contemporaine continuant l'écriture des volumes et l'usage de matériaux spécifiques au territoire

Constats

(rappel diagnostic)

Une architecture traditionnelle qui se perd et se banalise

L'authenticité du Soissonnais et la beauté de ses paysages reposent en partie sur la qualité architecturale des constructions actuelles et à venir. Or, à l'exception de projets publics ou d'exception (Cité de la musique et de la danse, logements du Quai Saint-Waast, extension de la mairie de Belleu...), l'innovation architecturale est faiblement encouragée dans le Soissonnais. L'architecture contemporaine résidentielle est majoritairement représentée par des pavillons standardisés, sans réel ancrage dans le paysage culturel local. Pour des raisons sociales, énergétiques ou encore esthétiques, il est donc nécessaire de promouvoir une architecture contemporaine plus qualitative et singulière sur l'ensemble du territoire.

Constats

(sur le territoire)



Le lotissement du Clos des Moines à Vauxbuin est représentatif des formes urbaines et architecturales du Soissonnais contemporain : des habitations identiques et implantées dans une logique de rentabilité d'un foncier individualisé plus que dans un souci de cohérence urbaine.



À Pommiers, ce lotissement récent propose la répétition d'un motif architectural standardisé sans référence au patrimoine architectural local.

Objectifs

Défendre une architecture simple mais pas banale en s'appuyant sur les modes constructifs adaptés au réchauffement climatique tout en renforçant l'identité des paysages spécifiques

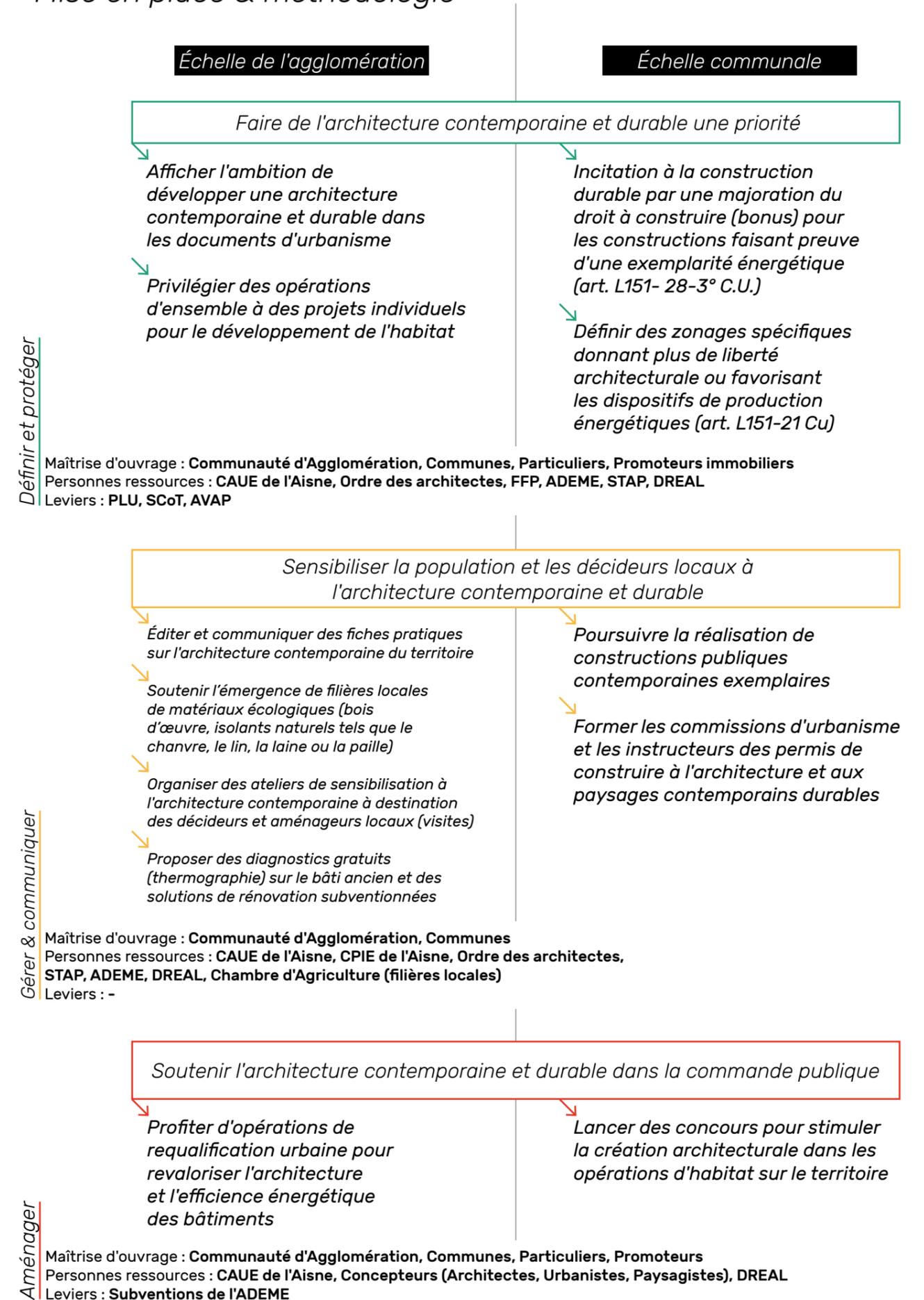
Communes concernées

L'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

Outils et levier existants

- SCoT
- PLU

Mise en place & méthodologie



1.1.5 Promouvoir une architecture contemporaine continuant l'écriture des volumes et l'usage de matériaux spécifiques au territoire

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Lotissement "Les Alisiers"

Cette opération dense permet d'offrir des espaces extérieurs privatifs généreux (deux jardins privatifs par logement) tout en optimisant la performance énergétique et les coûts de construction de l'ensemble bâti.

Lotissement "les Alisiers"

Maîtrise d'ouvrage : Vendée Logements ESH
Maîtrise d'œuvre : Detroit Architectes
Programme : 7 logements groupés
Lieu : La-Roche-sur-Yon (85).



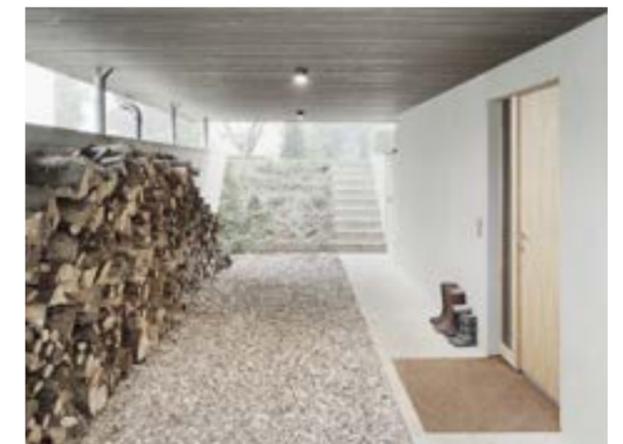
Une trame urbaine de ce projet s'inspire du parcellaire local le plus dense et réinterprète la compacité de la volumétrie. Les espaces publics créés distinguent clairement les usages carrossables et piétons (venelles, aires de jeux, potagers communs et jardins privatifs)



Maîtrise d'ouvrage : Sarthe Habitat
Maîtrise d'œuvre : Block Architectes
Programme : 67 logements sociaux et intermédiaires
Lieu : La Ferté Bernard (72).



Cherchant à interagir avec son voisinage, à l'inverse du traditionnel pavillon caché derrière des haies, cette maison individuelle s'installe en bordure de son étroite parcelle pour se positionner sur la rue et créer une sensation d'urbanité jusqu'ici absente de son environnement.



Maîtrise d'ouvrage : Privée
Maîtrise d'œuvre : Agence d'architecture Karawitz
Programme : Maison individuelle
Lieu : Marly-le-Roi (78).

Limiter l'étalement urbain

Des pratiques contemporaines d'urbanisation découlent des phénomènes d'étalement urbain que l'on peut observer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais et contre lesquels il est nécessaire de lutter à différents titres. D'une part, car l'artificialisation des terres fertiles du Soissonnais se fait aux dépens de l'activité agricole qui s'y déroule et des milieux naturels du territoire. D'autre part, parce que l'étalement urbain contribue directement et indirectement à l'augmentation des émissions de carbone dans l'atmosphère, et donc au réchauffement climatique (augmentation des distances de déplacement et de la dépendance à la voiture, diminution du stockage du carbone dans les sols, etc.). Le diagnostic relève en ce sens plusieurs lotissements pavillonnaires peu denses dont l'inscription dans le tissu urbain mériterait d'être améliorée. Toujours dans le souci de réduire l'artificialisation de nouvelles terres agricoles, cet objectif stratégique invite à explorer le potentiel des structures urbaines existantes (centres anciens parfois délaissés, friches, etc.) avant d'étendre la ville au-delà de ses limites établies.

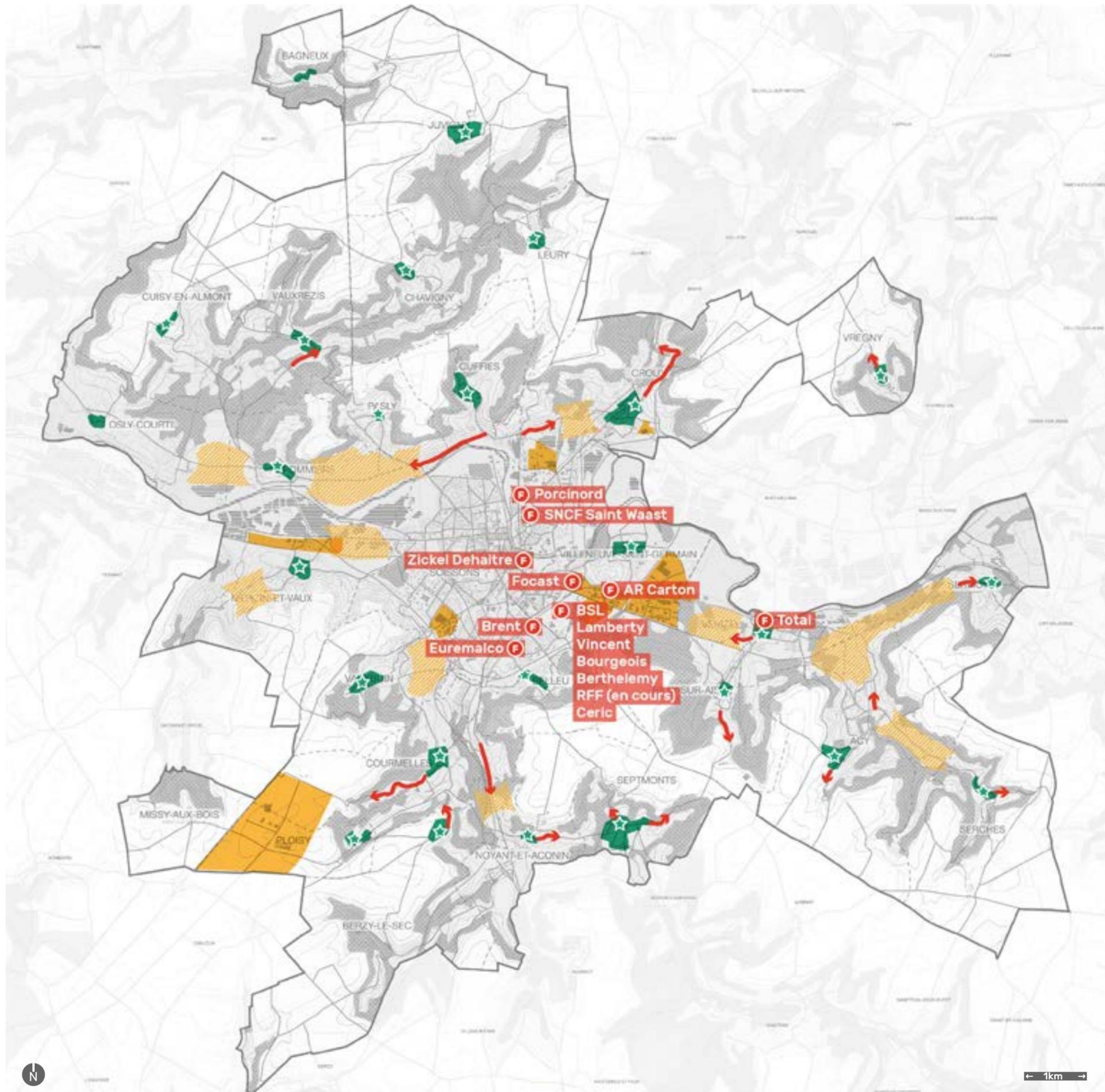
Objectifs Opérationnels

1.2.1/ Densifier les centres-villes et coeurs de bourgs en s'adaptant au tissu urbain existant

1.2.2/ Investir la périphérie de Soissons par la reconquête de ses friches

1.2.3/ Densifier en optimisant le foncier dans les zones d'activités

1.2.4/ Préserver et valoriser les coupures d'urbanisation dans la vallée



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1.2

limiter l'étalement urbain

1.2.1/ DENSIFIER LES CENTRES-VILLES ET LES COEURS DE BOURGS EN S'ADAPTANT AU TISSU URBAIN EXISTANT

→ Endiguer le phénomène d'étalement urbain linéaire le long des axes de déplacement

■ Renforcer le rôle des espaces publics dans les centres anciens

★ Étudier le potentiel de densification et de construction ponctuelle dans les coeurs de bourgs

1.2.2/ INVESTIR LA PÉRIPHÉRIE DE SOISSONS PAR LA RECONQUÊTE DE SES FRICHES

Ⓡ Reconquérir les friches périphériques de Soissons d'après un phasage lié aux contraintes techniques et foncières

1.2.3/ DENSIFIER EN OPTIMISANT LE FONCIER DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

■ Zones économiques dont le foncier pourrait être optimisé

1.2.4/ PRÉSERVER ET VALORISER LES COUPURES D'URBANISATION DANS LA VALLÉE

▨ Espaces de respiration à préserver pour maintenir la lisibilité des centres urbains de l'agglomération

1.2.1 Densifier les centres-villes et les cœurs de bourgs en s'adaptant au tissu urbain existant

Constats

(rappel diagnostic)

Des noyaux villageois qui se vident

Le vieillissement du bâti historique et la diminution de l'offre commerciale et de services dans les centres-bourgs concourent à leur abandon progressif. Petit à petit, ces noyaux villageois se vident au bénéfice de développements urbains périphériques mono fonctionnels (zones résidentielles, zones d'activités, etc.). Les cœurs villageois du Soissonnais sont toutefois pourvus d'un intérêt culturel et condensent souvent l'architecture traditionnelle du territoire. Il est nécessaire de les réinvestir aujourd'hui en s'adaptant à leurs spécificités tout en répondant à la demande locale en matière d'habitat.

Constats

(sur le territoire)



Dans le SCoT de 2011, différents secteurs du bourg de Serches sont ouverts à l'urbanisation alors que la réhabilitation du bâti et/ou la construction d'interstices plus pertinents permettraient de conforter la centralité de ce village remarquable.



À l'entrée du bourg de Juvigny, des habitations implantées de manière anarchique déqualifient cette façade du bourg et contribuent à la diffusion d'une enveloppe urbaine peu dense.

Outils et levier existants

- SCoT (PADD) : Ambition de renforcer les commerces et services de proximité pour permettre la création de zones économiques d'intérêt local et nécessité de s'inscrire dans le tissu existant (DOG, Art. 7.1)
- PLU

Objectifs

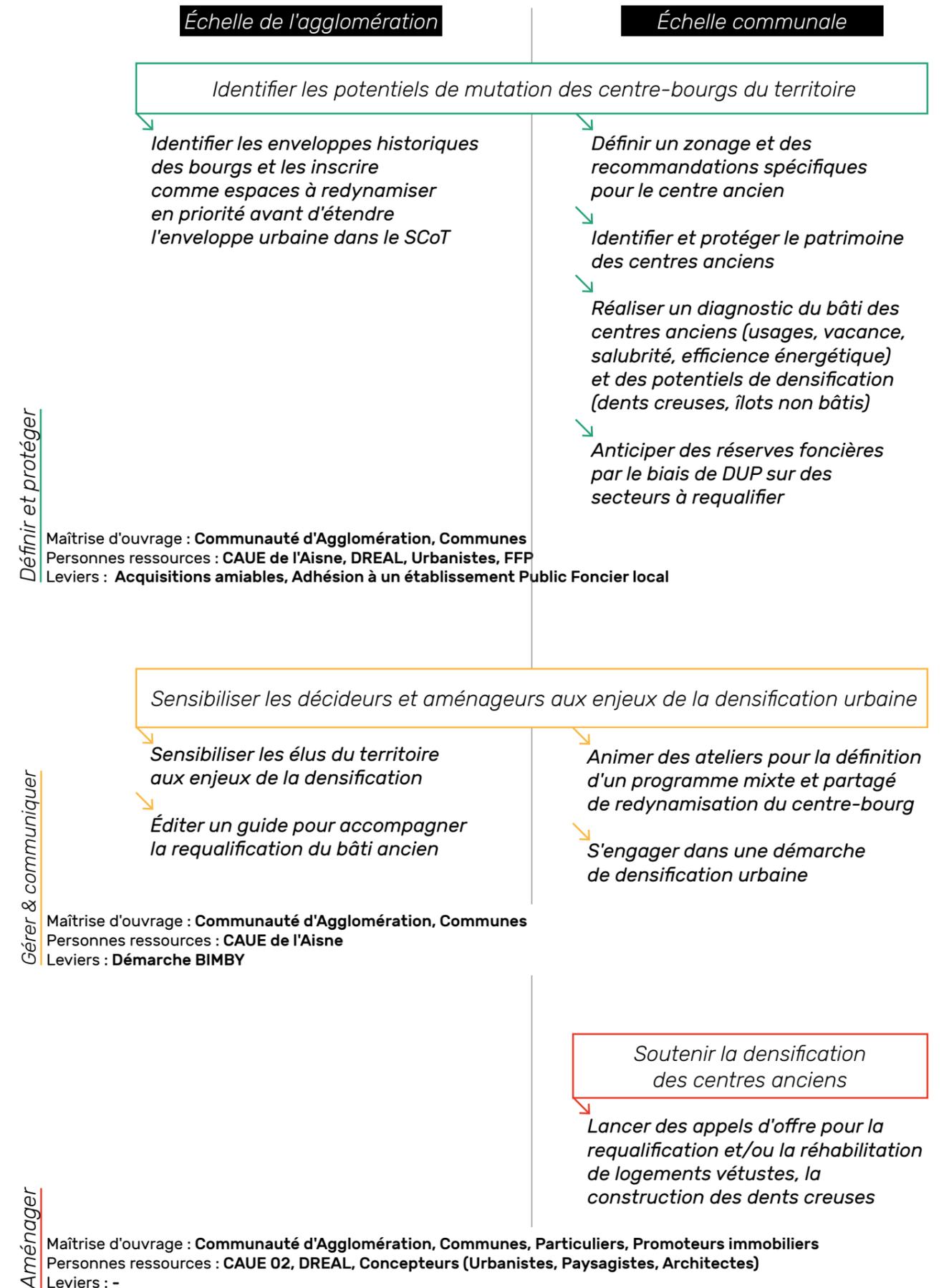
Redynamiser les centre-bourgs du territoire par la requalification et/ou le réinvestissement du bâti.

Lutter contre l'étalement urbain en densifiant les noyaux villageois (parcelles ou habitats vacants).

Communes concernées

Toutes (hors Soissons)

Mise en place & méthodologie



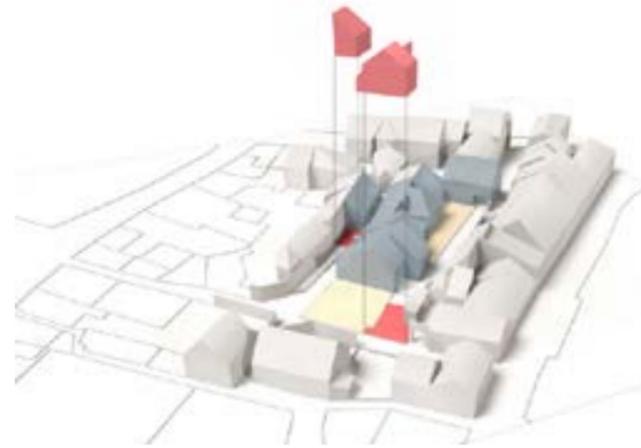
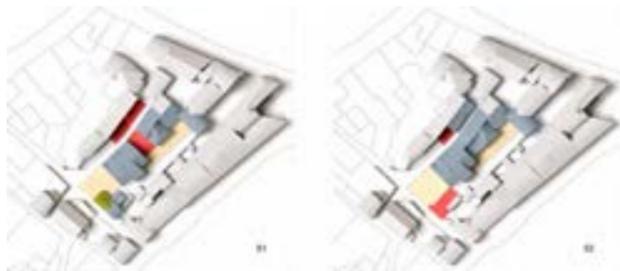
Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Une vision globale des extensions urbaines à venir

La commune d'Esparron (83) encadre ses extensions urbaines avec l'aide de bureaux d'études spécialisés qui travaillent sur le réseau existant et la silhouette urbaine du village pour décider de leurs mises en place.

En jaune et bleu, les deux futurs programmes d'extensions urbaines et leurs impacts sur la silhouette du bourg



Réhabilitation de centre bourg et constructions contemporaines

Création de logements locatifs en réhabilitant un bâti ancien. L'objectif est de créer une offre de logement en cœur du bourg et d'assurer la pérennité du tissu urbain historique. Cette opération est aussi l'occasion d'ouvrir l'îlot en le rendant traversant et lumineux.

Opération de réhabilitation et densification d'un cœur d'îlot

Studio Musard, architecture et urbanisme
Cravant (89)

Une illustration du principe dans le Soissonnais



Village belvédère de Leury
Voir p.209



Urbaniser sous conditions les zones constructibles de la commune. Dans un premier temps, privilégier la construction de la zone Ouest, après avoir réhabilité les bâtiments existants, par une opération exemplaire : création de lisières en relation avec les terres agricoles limitrophes, imposer la réalisation d'espaces publics, voire l'installation d'une petite activité commerciale, favoriser la densité et l'efficacité énergétique.) Se faire aider d'un AMO pour monter le cahier des charges.

Dans un second temps, urbaniser les terrains de la vallée en veillant à préserver une continuité visuelle (☞), physique et végétale vers l'amont de la vallée



Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur des Berniers à Leury :

- ☐ Limiter les emprises constructibles dans le cadre d'une opération d'ensemble plus dense
- ① Principe de liaison à sens unique à créer pour la desserte de l'opération immobilière
- ② Lisière traversante pouvant accueillir les stationnements de l'opération à anticiper sur les limites de l'opération
- ③ Accompagner de plantations la promenade plantée reliant la lisière au tracé du GR12 et valorisant les paysages cultivés

1.2.2 Investir la périphérie de Soissons par la reconquête de ses friches

Constats

(rappel diagnostic)

Des friches sous-exploitées

Beaucoup de friches en attente d'une reconversion se trouvent dans la périphérie de Soissons. Si la volonté politique de les transformer est bien présente, l'occupation éphémère des friches n'est pas développée. Les temps longs d'acquisition puis de reconversion maintiennent ces espaces aux portes de l'agglomération dans un état de délaissement qui dévalorise ces parties de la ville et son image à plus grande échelle.

Ce patrimoine industriel est pourtant l'opportunité d'envisager des usages transitoires pouvant générer une économie et "faire paysage" en attendant une reconversion plus pérenne (production de bois, dépollution, occupations citoyennes).

Constats

(sur le territoire)



Le renouveau du pôle gare de Soissons s'organise autour de la reconquête progressive de la friche BSL.



À Soissons, sur la confluence de la Crise et de l'Aisne, une friche urbaine attenante à un établissement scolaire est bloquée en l'état bien que régulièrement traversée par les élèves. De tels usages pourraient être encadrés tout en contribuant à leur sécurisation.

Outils et levier existants

- SCoT
- Inventaire des friches urbaines et industrielles

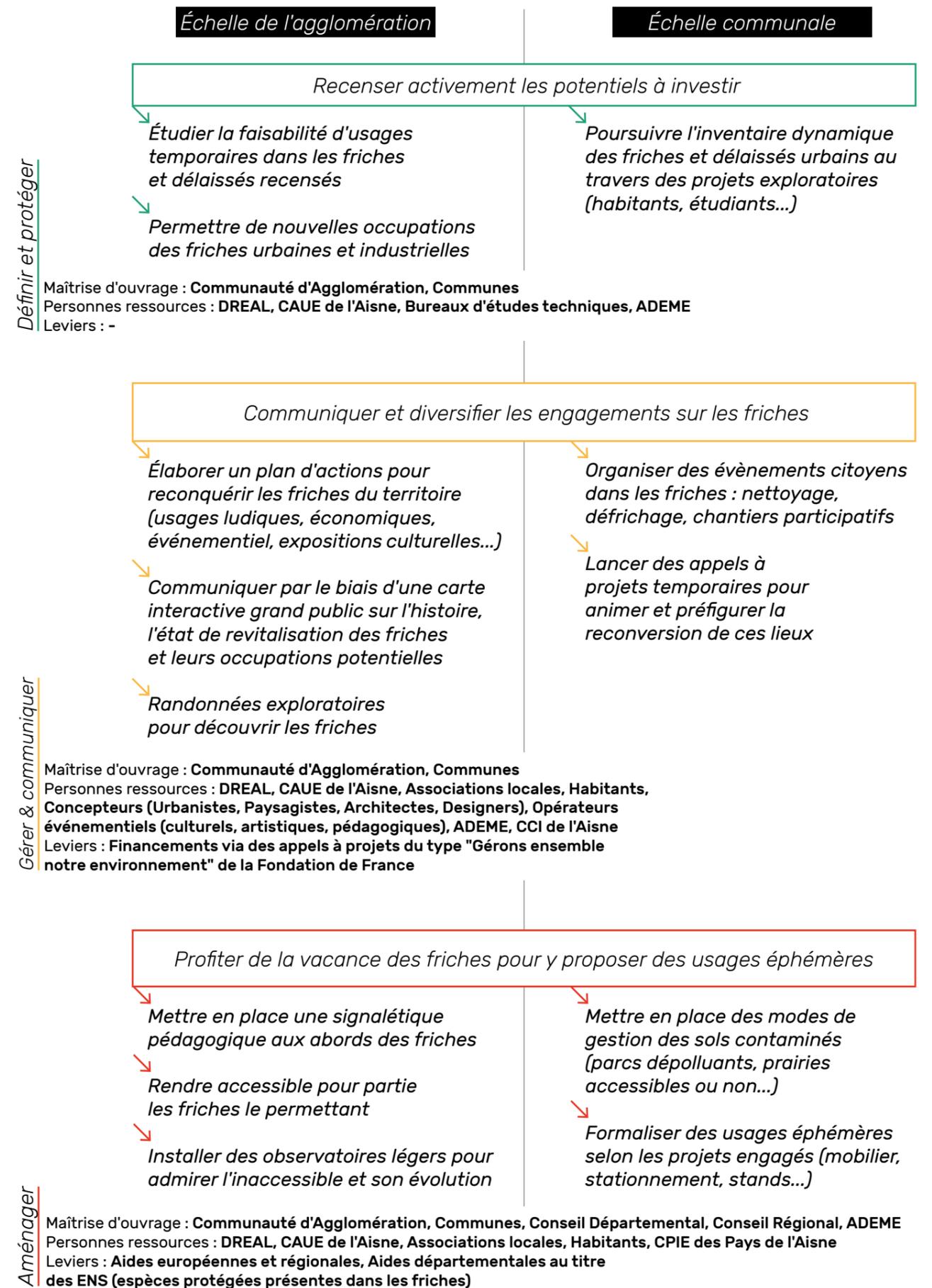
Objectifs

Soutenir le processus de reconversion des friches industrielles et urbaines du territoire.

Explorer les possibilités d'occupations transitoires des friches pour animer ces lieux.

Communes concernées Soissons, Venizel, Belleu, Billy-sur-Aisne

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés dans le Soissonnais



Le site Jacob Delafon

La fermeture du site Jacob Delafon à Soissons a laissé vacant un site industriel d'une superficie de 5,5 ha, avec 10 000 m² de bâtiments. En 2004, la communauté d'agglomération a décidé d'entreprendre la requalification



de cette friche pour en faire un parc d'activités. Elle a passé avec la Seda une concession d'aménagement pour la réhabilitation de 3 bâtiments et la vente de lots en copropriété à des activités tertiaires, artisanales et de petite industrie.

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Métamorphose de la caserne Mellinet par une approche inventive des ressources locales : le réemploi des matériaux de démolition, mobilisation de l'intelligence collective locale et le lancement d'un appel à projet inédit pour faire de la maison du projet un tiers lieu vivant et convivial.



Reconversion de la **Caserne Mellinet**, Nantes (44). **Atelier George**, paysagistes, **Bellastock**, architectes.



La Halle Papin de Pantin (93), fut mise à la disposition de l'association **Soukmachines** en juin 2016 pour une durée d'un an par l'Établissement Public Territorial Est Ensemble



Grand Paris dans le but de transformer temporairement la friche en «un lieu hybride, accueillant artistes, artisans, entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire.»



La "Base filante" est la reconversion éphémère d'une friche en milieu urbain dense, portée par 4 collectifs (escalade, évènement, alimentation...). Le temps d'un été, le lieu est investi et accueille le public tous les soirs avec un programme différent.

La Brasserie Fondamentale, Atelier Craft Paris (75) sur un terrain en attente de construction

1.2.3 Densifier en optimisant le foncier dans les zones d'activités

Constats

(rappel diagnostic)

Des opportunités foncières à valoriser

La périphérie de l'agglomération rassemble de nombreuses zones d'activités implantées proches des axes de circulation stratégiques. Ces lieux dédiés au commerce nécessitent généralement une emprise foncière conséquente qu'il est important d'économiser. Certaines de ces zones d'activités sont aujourd'hui vieillissantes et peuvent paraître sous-utilisées ; autant de facteurs qui contribuent à déqualifier la périphérie de l'agglomération et son approche.

Constats

(sur le territoire)



De part et d'autre de l'avenue Jean Monet, à Soissons, les zones d'activités implantées de façon diffuse n'optimisent pas le foncier à disposition.



À l'entrée Sud de Soissons, depuis la D1, la compacité des constructions du Parc des Moulins a permis d'en améliorer l'insertion sur son site et sa dimension urbaine (organisation des bâtiments autour d'une rue commerçante).

Outils et levier existants

- SCoT (DOG) : attention portée à la qualité des espaces publics dans les zones d'activités du territoire

Objectifs

Développer la mixité des zones d'activités économiques du territoire

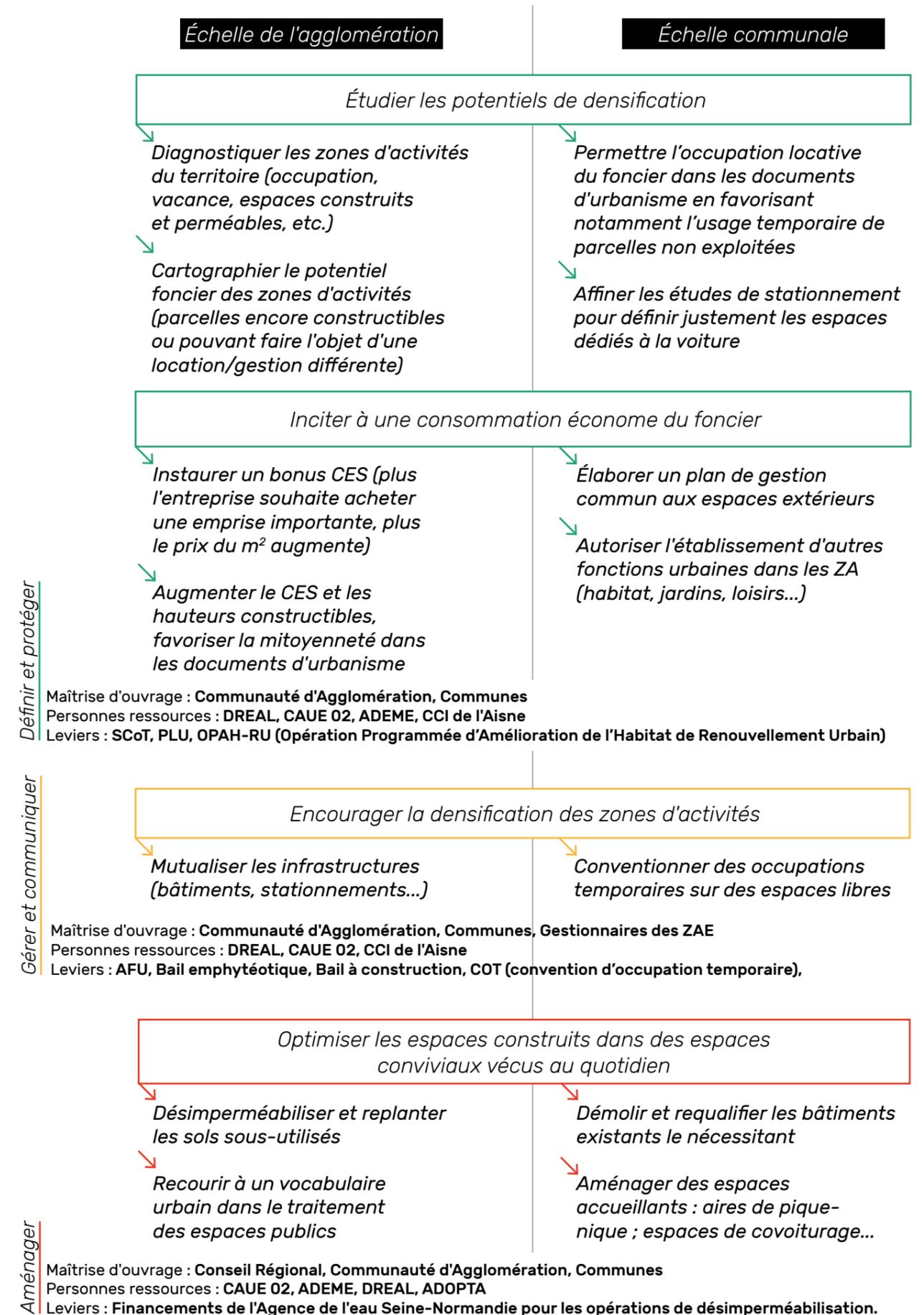
Économiser le foncier et protéger les terres agricoles ou naturelles

Améliorer le paysage des zones d'activités en tant que composante d'un cadre de vie quotidien

Communes concernées

Mercin-et-Vaux, Crouy, Soissons, Villeneuve-Saint-Germain, Venizel

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Une zone d'activité dense à la périphérie
 Le parc d'activités de Calmacé s'insère dans un tissu urbain contraint, entre zones résidentielles, économiques, non loin d'une autoroute. Ce projet parvient à organiser l'implantation et la mutualisation des bâtiments suite à une demande particulière de la maîtrise d'ouvrage. Les bâtiments qui accueillent différentes entreprises sont mitoyens et font l'objet d'un traitement unifié. Cette trame dense permet de répondre tant au confort climatique qu'au respect du patrimoine bâti environnant.



Parc d'activités de Calmacé
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de la vallée de l'Hérault
Maîtrise d'œuvre : Nbj architectes / Julien Wafflard
Lieu : Gignac (34)

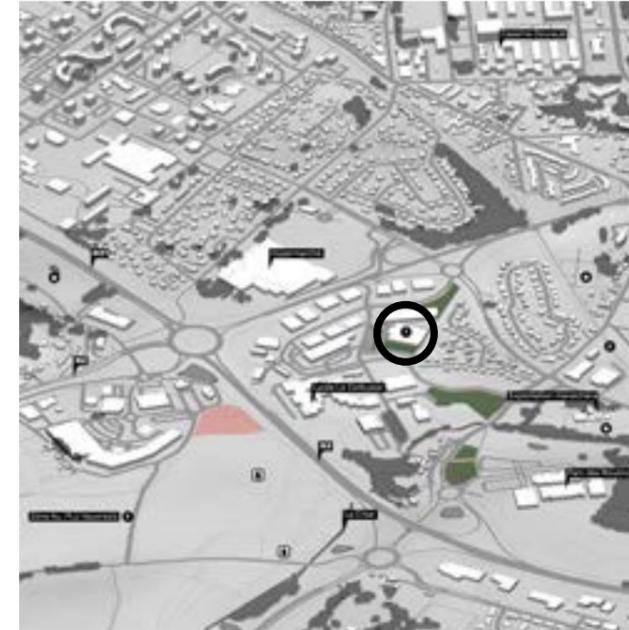
Des exemples réalisés dans le Soissonnais



Le quartier gare et la reconversion du site BSL
 Un bel exemple qui cumule la réhabilitation d'une friche industrielle, la création d'une entité économique liée au tissu urbain, le développement des circulations douces, la création de logements denses diversifiés et la promotion d'une architecture innovante.



Une illustration du principe dans le Soissonnais



Le rond point de l'Archer
 Voir p.197

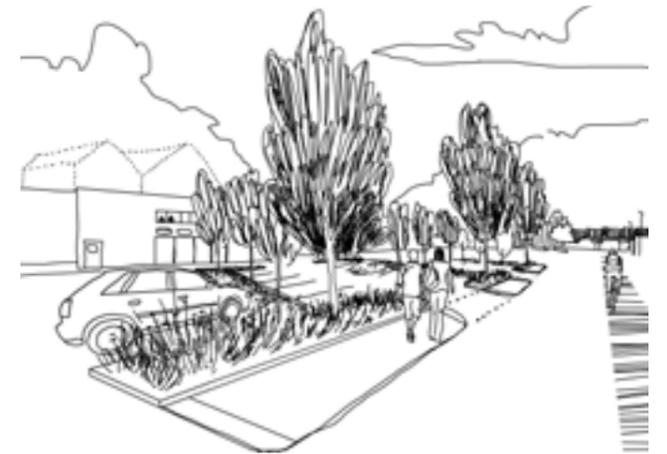


Augmenter le coefficient d'emprise au sol sur les parcelles en mutation et encore constructibles. Favoriser la mutualisation des espaces de stationnement et de circulation lors de la mutation ou de la construction. Envisager la mutation de l'occupation de la parcelle ① en cas de renouvellement : espace culturel, activité artisanale, désimperméabilisation et replantation...



Requalifier un bâtiment commercial et sa parcelle au bénéfice d'espaces publics plus qualitatifs et de nouvelles mobilités :

- Créer des noues plantées perpendiculaires aux stationnements ;
- Formaliser de nouveaux cheminements piétons et cycles par un traitement différencié des revêtements (matériaux, marquage au sol...)
- Développer un nouveau programme d'occupation du bâtiment et étudier ses possibilités d'extension



1.2.4 Préserver et valoriser les coupures d'urbanisation dans la vallée

Constats

(rappel diagnostic)

Une vallée habitée

- De l'implantation historique de l'habitation dans la vallée de l'Aisne découle aujourd'hui une forte présence urbaine. Le continuum construit reste pourtant ponctué d'espaces libres pouvant être naturels, culturels, relictuels ou cultivés. Alors que les continuités bâties banalisent et effacent la vallée, les coupures urbaines facilitent la lecture des différents centres urbains.

Constats

(sur le territoire)



La coupure urbaine entre **Pasly** et **Cuffies** facilite l'identification des deux communes et met en valeur l'approche de la plaine de Pasly et des coteaux de l'Aisne.



Coupure urbaine entre deux parties urbanisées de **Crouy** (future ZAC Sous Clémencins)

Outils et levier existants

- Plan de prévention des risques d'inondations et de coulées de boue de la vallée de l'Aisne (Zone de débordements et espaces à préserver) - 2008

Objectifs

- Certains continus bâtis se poursuivent le long des axes de déplacement et forment une nappe urbanisée ne laissant pas d'espace de respiration et compliquant la lecture des différents centres urbains. Cet objectif vise à protéger ces espaces non construits pour permettre la lecture et la valorisation de ces coupures urbaines

Communes concernées

Pasly, Cuffies, Crouy, Vregny, Courmelles, Berzy-le-Sec, Noyant-et-Aconin, Septmonts, Venizel, Billy-sur-Aisne, Acy, Serches, Sermoise, Belleu, Mercin-et-Vaux

Mise en place & méthodologie

Objectif relatif 1.3.2

Objectif relatif 1.3.1

Échelle de l'agglomération

Identifier et étudier la qualification des coupures d'urbanisation

Commander un plan guide des espaces ouverts périurbains (propriété foncière, occupation des sols, pressions potentielles, etc.) mettant en évidence la mise en réseau des espaces ouverts

Définir et protéger

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération, Communes
Personnes ressources : CAUE 02, CEN Picardie, DRIEE, AESN
Leviers : SCoT, PLU, Aides régionales, Financements de l'AESN pour la restauration de la trame turquoise

Échelle communale

Réglementer la prise en compte d'une coupure d'urbanisation dans les projets d'urbanisation

Créer un article concernant l'obligation de prendre en compte la mise en place d'une coupure d'urbanisation proposant des usages de loisirs ou de production agricole au sein des projets d'aménagement dans la vallée habitée

Informier et sensibiliser les communes et leurs habitants à l'importance de l'investissement des coupures urbaines

Exposition itinérante sur le rôle des espaces naturels périurbains, promenades commentées pour découvrir les espaces agricoles et naturels ordinaires

Gérer & communiquer

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération, Communes
Personnes ressources : Association habitante, CPIE des Pays de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, Incroyables Comestibles, Terre de liens
Leviers : Financement interne, Aides régionales et départementales (DREAL)

Mettre en place des gestionnaires privés ou associatifs pour entretenir les espaces productifs partagés et/ou ouverts au public

Appel à manifestation d'intérêts auprès d'association et d'agriculteurs

Dans le cas de coupures de taille trop réduite pour être gardée en culture : aménager les coupures d'urbanisation et formaliser des usages associés (écologiques, récréatifs) en tenant compte des études préalables et des usages en place

Aménager des espaces récréatifs, ou favoriser l'implantation d'espaces privés, et leur accès

Renforcer la gestion et les usages mis en place en amont

Aménager

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération, Communes
Personnes ressources : Association habitante, CPIE, CAUE
Leviers : Financement interne, Aides régionales et départementales (DREAL)

1.2.4 Préserver et valoriser les coupures d'urbanisation dans la vallée

Une illustration du principe dans le Soissonnais



Alcôve de Pasly
Voir p.205



Protéger au SCoT les terres agricoles contribuant aux coupures d'urbanisation et composant la couronne verte de Soissons



Coupure d'urbanisation particulièrement importante à maintenir

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Parc écologique de Saint-Jacques de la Lande (35)
Atelier des paysages Bruel et Delmar



Parc péri-urbain de la Bouillie Blois, quartier Vienne (41)
Atelier de l'Île - Paysagistes

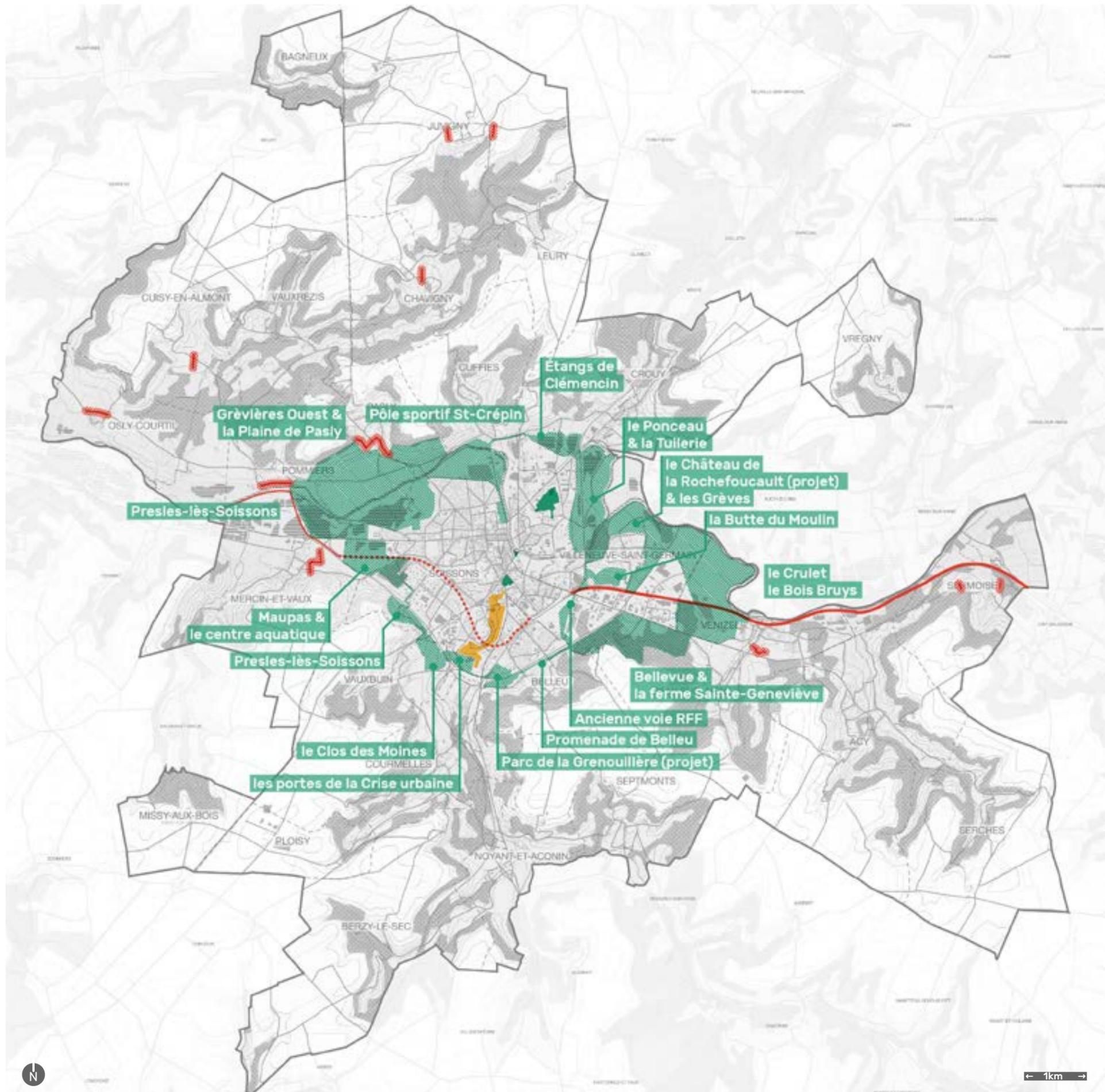
Penser les interfaces entre les milieux **comme des opportunités**

Les situations d'interface sont réputées pour être des milieux riches autant que conflictuels. Ces espaces de transition ne sont pas qu'un "entre-deux". Il est nécessaire de les considérer comme des espaces à part entière avec des qualités à conforter, enrichis par la proximité des entités qui s'y rencontrent. Le diagnostic met en évidence cette relation impensée, tout particulièrement entre l'urbain et l'agricole. L'amélioration de cette relation doit s'envisager autant à l'échelle du cœur de l'agglomération qu'à celle des bourgs ruraux. Elle implique la reconnaissance et la conception de ces espaces en lisière comme de véritables lieux de rencontre. Ces espaces peuvent être l'opportunité de développer des paysages nourriciers dans une échelle intermédiaire entre la grande agriculture et les espaces de vie. Ces interfaces sont aussi celles du rôle en mutation de l'agriculteur dans la gestion des paysages.

Objectifs Opérationnels

1.3.1/ Préserver la lisibilité des villes et villages du territoire en investissant leurs lisières

1.3.2/ Traduire et investir une couronne périurbaine entre la conurbation de Soissons et sa périphérie



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1.3

Penser les interfaces entre les milieux comme des opportunités

1.3.1/ PRÉSERVER LA LISIBILITÉ DES VILLES ET VILLAGES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT LEURS LISIÈRES

 Qualifier les lisières entre occupations urbaines et agricoles

1.3.2/ TRADUIRE ET INVESTIR UNE COURONNE PÉRIURBAINE ENTRE LA CONURBATION DE SOISSONS ET SA PÉRIPHÉRIE

 Éléments sur lesquels appuyer une couronne périurbaine investie d'usages citoyens

 Réseau de parcs et jardins existants à relier à la couronne périurbaine

 Réseau de parcs et jardins à venir à relier à la couronne périurbaine

 Ligne ferrée transformée ou à transformer en

 voie verte et à raccrocher au réseau de parcs

1.3.1 Préserver la lisibilité des villages en investissant leurs lisières

Constats

(rappel diagnostic)

L'absence de rencontre entre ville et agriculture

Parce qu'elles ne sont pas envisagées comme un espace de rencontre à aménager en tant que tel, les lisières cristallisent la plupart du temps des conflits locaux (nuisances liées au bruit, aux odeurs, dégradations dans les champs, etc.). Leur situation entre ville et champs permet pourtant d'envisager leur valorisation et une meilleure inscription dans un cadre de vie quotidien.

Une diminution des usages en cœur de bourg

La centralité historique des villages s'est peu à peu dissoute avec l'essor du transport automobile, l'étalement urbain le long des voies de circulation ou encore la disparition des services de proximité. Les lisières des villes et villages représentent des potentiels d'espaces publics qualitatifs à investir et pouvant contribuer à la redynamisation des bourgs concernés.

Constats

(sur le territoire)



À l'entrée du vallon de **Pasly**, aucune interface n'a été prévue entre ce lotissement récent et les espaces agricoles et naturels du coteau en belvédère sur la vallée de l'Aisne.



Les constructions récentes dans le bourg de **Juvigny** ne contribuent pas à la composition d'une lisière valorisante à l'entrée de la commune.

Outils et leviers existants

SCoT, 2012 :

- **Mention des lisières urbaines à préserver ou à créer**
- **Incitation au développement d'une agriculture périurbaine**
- **Interdiction de l'urbanisation linéaire (art. 1.3.2)**
- **Volonté de renforcer le lien ville campagne (art. 2.2)**
- **Souhait de conforter le réseau de parcs et jardins à l'échelle de la communauté d'agglomération (art. 3.3)**
- **Mention de la nécessité de définir des espaces tampons entre l'urbain et l'agricole à intégrer dans les enveloppes urbaines (art. 6.4)**

- **Pour le cœur aggloméré, le SCoT mentionne la nécessité de planter les franges urbanisées de vergers pour assurer la transition vers les espaces non construits (art. 7.1.2)**
- **Incitation à intégrer les nouvelles constructions des plateaux dans une enveloppe végétale mise en place avant les projets d'aménagement**
- **Mention de la nécessité de repérer finement les espaces de respiration (coupures urbaines) dans les documents d'urbanisme pour maintenir leur vocation naturelle ou ludique (art. 7.2)**

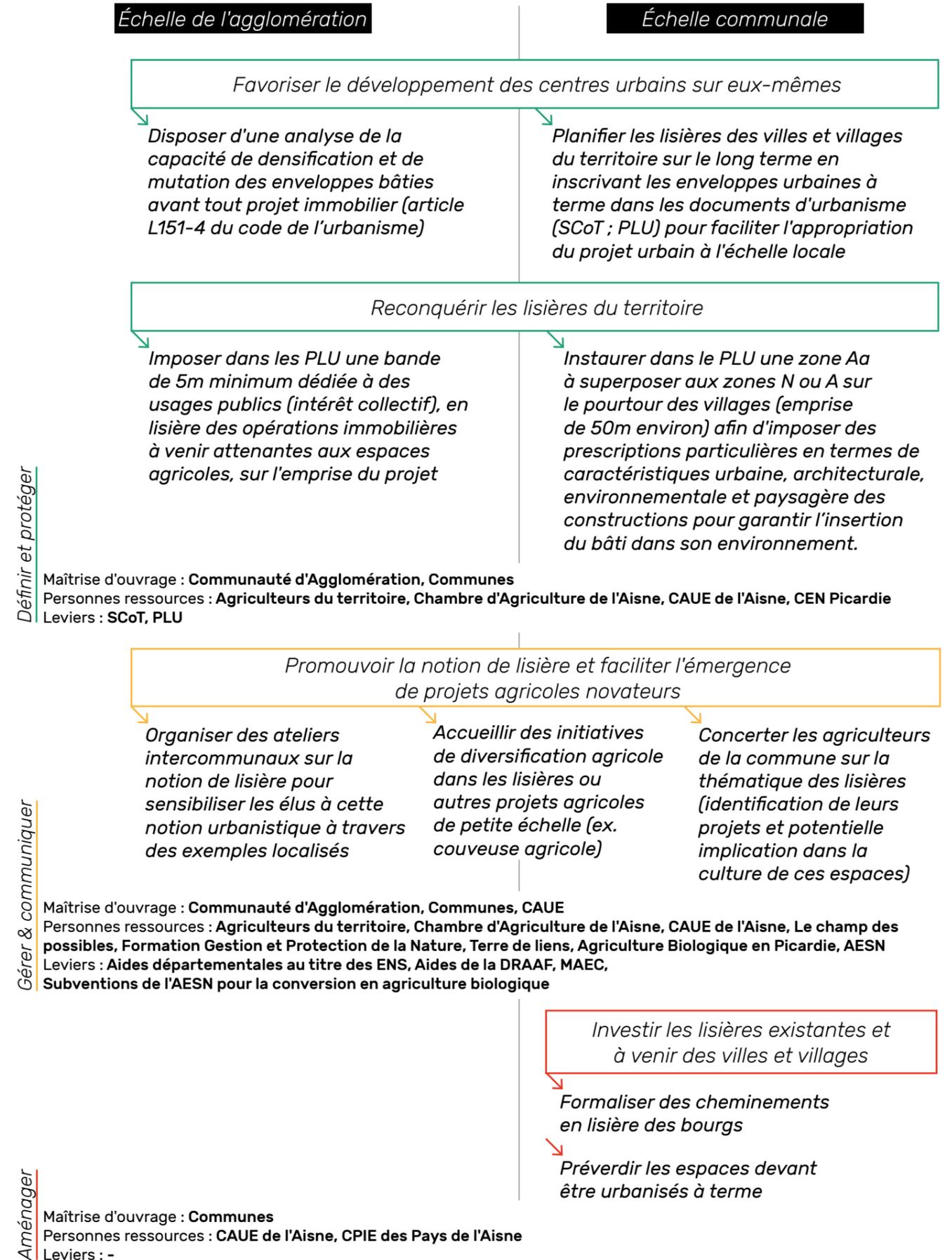
Objectifs

Cet objectif pose deux problématiques.
La première est celle habituellement évoquée des entrées de ville et de la lecture des formes urbaines.
La deuxième concerne plus particulièrement le rapport qu'entretiennent les constructions périphériques avec les terres cultivées.
Le but est de créer pour les villages des espaces de transition et de représentation apaisant les rapports parfois conflictuels entre l'agricole et l'urbain.

Communes concernées

Osly-Courtil ; Pommiers ; Pasly ; Crouy ; Cuffies ; Venizel ; Billy-sur-Aisne ; Sermoise ; Acy ; Serches ; Noyant-et-Aconin ; Courmelles ; Plaisy ; Vauxbuin ;

Méthodologie de mise en place



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Superposer des zonages pour valoriser les lisières des villes et villages

Le PLUi du Val de Noye (80) distingue dans son règlement la zone A et la zone Aa. Toutes deux réservées à l'agriculture, la zone Aa (hachures superposées sur le plan ci-dessus) a la particularité d'être

située à 50 mètres maximum des espaces urbanisés et prévoit des prescriptions particulières en termes de caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère des constructions afin de garantir l'insertion du bâti dans son environnement.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Val de Noye, 2017



Lisière à Chelles (77)

Entre terres cultivées et quartiers résidentiels, rejoignant un parc humide, cette lisière formalise une coupure d'urbanisation, marque la transition entre ville et champs et délimite la ville.



Ru de Chantereine et lisière urbaine
Ville de Chelles (77)



Reconnaître et valoriser les lisières du territoire
Pour anticiper les lisières à venir de son territoire et valoriser celles d'aujourd'hui, l'association du Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix a réalisé un inventaire des lisières agriurbaines. Réalisé en s'appuyant sur les documents d'urbanisme des communes concernées, cet inventaire distingue les lisières à requalifier des lisières fonctionnelles ou à anticiper sur le moyen/long terme afin d'améliorer les interfaces entre ville et campagne et de diversifier l'activité agricole du territoire.

Extrait cartographique de l'inventaire des lisières agriurbaines du territoire du Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix - Atelier de l'Ours

1.3.1 Préserver la lisibilité des villages en investissant leurs lisières

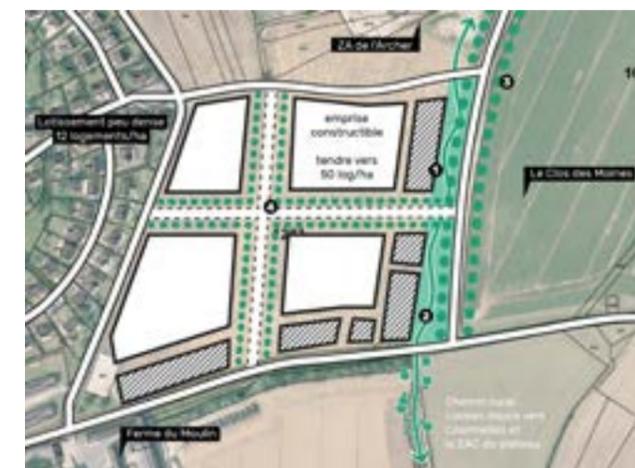
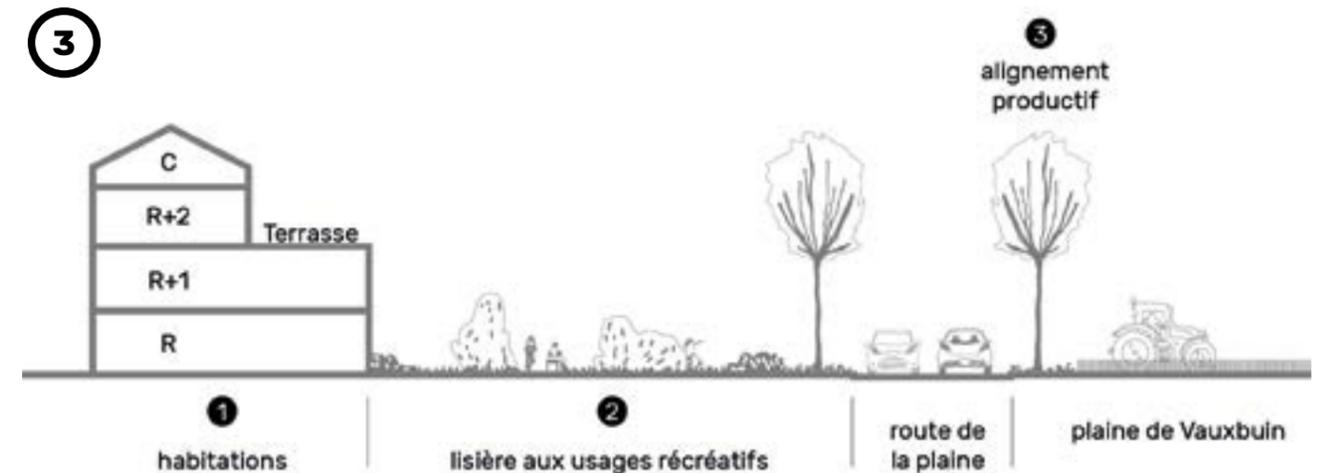
Une illustration du principe dans le Soissonnais



Le rond point de l'Archer
Voir p.197

Pérenniser les terres agricoles de la périphérie par l'établissement de lisières afin de délimiter l'urbanisation par des liaisons douces et des espaces qualitatifs

3



Principes d'aménagement pour le traitement de la lisière entre la plaine de Vauxbuin et l'extension urbaine prévue au SCoT :

- 1 Orienter les façades des bâtiments en limite d'opération vers les paysages de la plaine
- 2 Prévoir une lisière sur l'emprise de l'opération, support de liaisons douces et d'usages récréatifs
- 3 Planter la lisière d'un alignement productif (foresterie) contribuant à la qualification de la silhouette communale
- 4 Structurer le futur quartier autour d'avenues plantées ouvrant des vues sur les paysages agricoles de la plaine

1.3.2 Traduire et investir une couronne périurbaine entre la conurbation de Soissons et sa périphérie

Constats

(rappel diagnostic)

Une banalisation de l'approche de Soissons

Mise à distance de la ville centre par son entourage de zones économiques mono-fonctionnelles

Une disparition des coupures urbaines

Des continuums bâtis qui se généralisent sur le territoire et compliquent la lecture des centres urbains.

Des friches inexploitées

Un manque d'usage transitoire dans les friches urbaines et industrielles.

Les grévières de la vallée de l'Aisne

Lieux discrets et intimes, les étendues d'eau qui couvrent la vallée sont pourtant absentes des paysages vécus par le visiteur.

Constats

(sur le territoire)



Des espaces non-urbanisés entre **Soissons, Cuffies et Pasly**, ménagent des respirations urbaines propices aux loisirs et contribuant au bien-être des populations.



Espaces non-urbanisés à **Billy-sur-Aisne et Villeneuve-saint-Germain** comprenant des éléments patrimoniaux remarquables comme l'alignement du Domaine de Bellevue.

Outils et levier existants

- SCoT (DOG) : volonté de conserver non loin du coeur aggloméré un couronnement vert de proximité à vocation naturelle et/ou ludique (Art. 7.2)
- Plan de prévention des risques d'inondations et de coulées de boue de la vallée de l'Aisne (Zone de débordements et espaces à préserver) - 2008

Objectifs

Définir une figure urbaine forte pour l'agglomération pouvant devenir le support d'équipements divers, d'espaces de nature en ville, accueillir une agriculture de proximité...

Encourager la mise en réseau et une gestion globale des espaces publics de l'agglomération.

Développer les liaisons douces périphériques et les interfaces avec le reste du territoire.

Communes concernées

Belleu, Billy-sur-Aisne, Crouy, Cuffies, Mercin-et-Vaux, Pasly, Pommiers, Soissons, Vauxbuin, Venizel, Villeneuve-saint-Germain

Mise en place & méthodologie

Objectif relatif 3.3.1

Échelle de l'agglomération

Identifier et étudier la qualification des coupures d'urbanisation

Commander un plan guide des espaces ouverts périurbains (propriété foncière, occupation des sols, pressions potentielles, etc.) mettant en évidence la mise en réseau des espaces ouverts

Échelle communale

Identifier les usages potentiels liés à ces espaces ouverts afin de les rendre qualitatifs et utiles

Commander une étude sur les espaces ouverts de la commune et y définir des usages en tenant compte du plan guide et des usages à mettre en réseau

Traduire la couronne périurbaine dans les documents d'urbanisme

Inscrire au SCoT le périmètre de la couronne périurbaine

Classer et/ou maintenir en N ou en A les espaces constituant la couronne périurbaine de Soissons

Définir et protéger

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération, Communes
Personnes ressources : CAUE de l'Aisne
Leviers : -

Privilégier et soutenir des occupations ne nécessitant pas de construction, valorisant le paysage et maintenant des continuités publiques autour de Soissons

Mettre en place des espaces de loisirs aux aménagements légers grâce à des appels à intérêts

Mettre en place des jardins partagés en gestion privée, publique ou associative

Engager des contrats de gestion agricole grâce à des appels à intérêts

Encourager les événements culturels (festivals, expositions...)

Objectif relatif 2.1.2

Gérer & communiquer

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération, Communes
Personnes ressources : CAUE de l'Aisne, CPIE des Pays de l'Aisne, SAFER, Chambre d'Agriculture de l'Aisne, Agriculteurs, Agriculture Biologique en Picardie, Terre de liens
Leviers : Fond FEDER, subventions régionales et départementales, investissements privés

Pérenniser les coupures d'urbanisation et les usages associés (écologiques, récréatifs) à travers des projets d'aménagement en tenant compte des études préalables et des usages en place

Aménager les accès et les cheminements

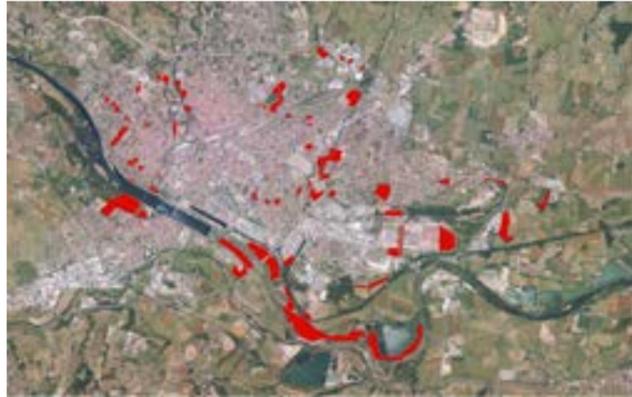
Renforcer la gestion mise en place en amont

Aménager

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération, Communes
Personnes ressources : CAUE de l'Aisne, CPIE de l'Aisne
Leviers : Aides de la DREAL et du Conseil Départemental, Financements internes

1.3.2 Traduire et investir une couronne périurbaine entre la conurbation de Soissons et sa périphérie

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Identifier les espaces ouverts de l'agglomération pour créer un réseau agricole nourricier
L'exemple de l'agglomération Roannaise
Fabriques, Architectes et paysagiste
2013



Mettre en place des contrats de gestion agricole grâce à des appels à intérêts
Roannais Agglomération a acquis une ferme et ses 13 hectares de terrain pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs et le développement des circuits courts de proximité. En 2015 des travaux d'aménagement (forage, irrigation, tunnels maraichers...) ont été réalisés. Le tout pour un montant de 440 000 €, financés à 56 % par la Région et l'Europe. (2014)



Garder des espaces ouverts alliant vocation agricole de proximité et loisirs
47 hectares de maraîchage de proximité mis en place par la métropole de Lille
Zone Maraîchère et horticole de Wavin
Projet porté par Métropole Européenne de Lille et co-financée par la Région et l'Agence de l'Eau

"C'est un challenge de taille pour les agglomérations et les métropoles de concilier développement économique et habitat, tout en limitant l'impact sur le foncier. Mais il faut le relever en nouant des partenariats durables avec le monde agricole, acteur majeur pour l'économie locale et le dynamisme des territoires, sous peine de voir disparaître rapidement des exploitations en zone périurbaine. C'est une des priorités de la chambre d'agriculture qui met ses services à disposition des collectivités."

Didier Helleboid, vice-président de la chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais

Une illustration du principe dans le Soissonnais



-  Le rond point de l'Archer
Voir p.197
-  Continuer la préservation des espaces classés N
-  Mettre en réseau ces espaces par des continuités physiques ou végétales
-  Étudier les usages en place et l'entretien des espaces classés N de la périphérie de Soissons pour les développer (jardins familiaux, exploitation agricole, élevage)

Faire découvrir et profiter du patrimoine construit et naturel

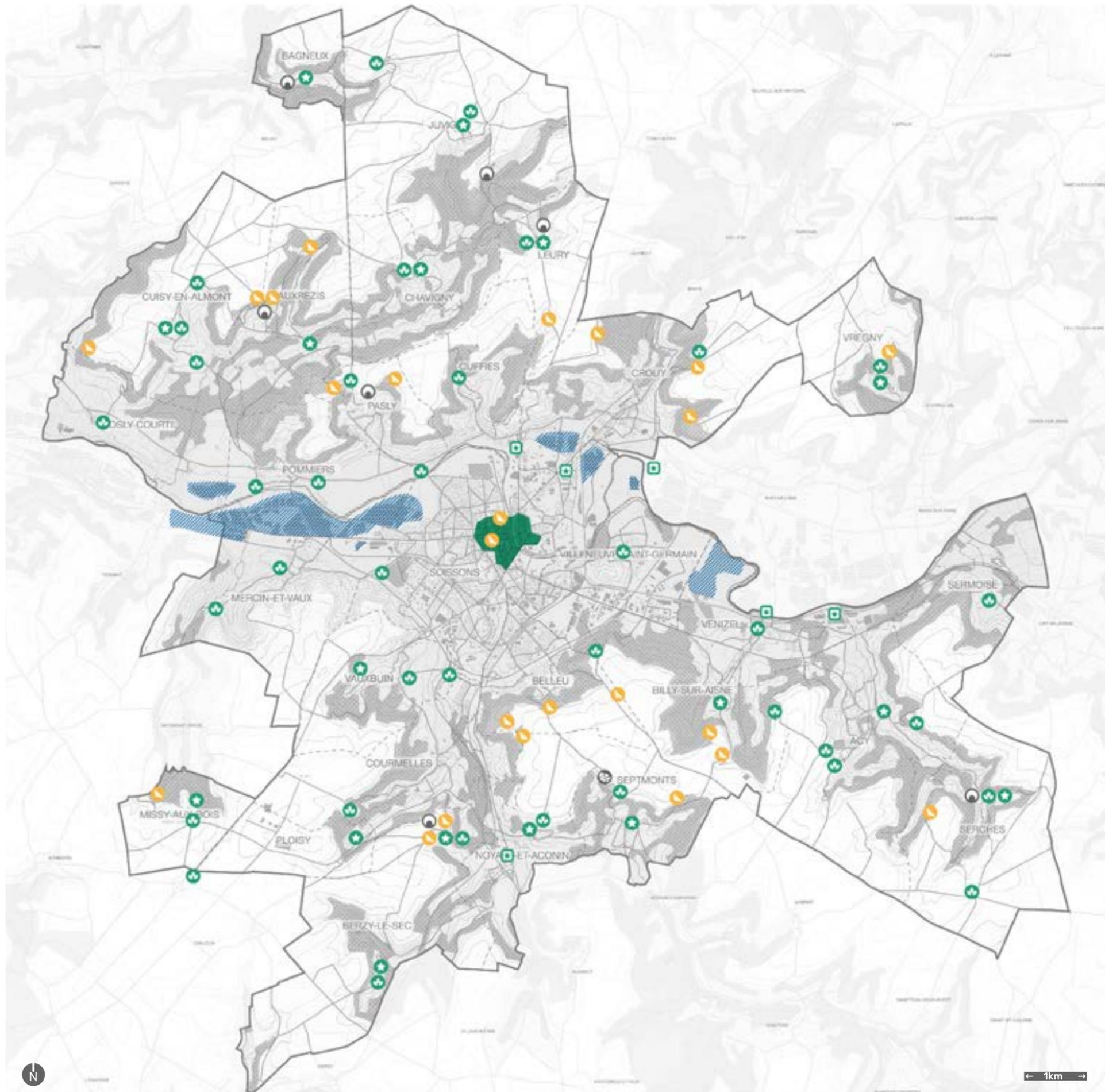
Le Soissonnais renferme un patrimoine architectural remarquable et réparti de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Cependant, la baisse d'attractivité des centres urbains éloignés du cœur de l'agglomération a provoqué l'abandon progressif de ce patrimoine sur ces sites périphériques. Le diagnostic relève par exemple la récurrence d'architectures agricoles typiques en cœur de bourg, ou encore la présence d'habitats troglodytiques exceptionnels sur certains coteaux. Il est pour cette raison essentiel de définir une logique de développement propre aux bourgs les plus ruraux de la Communauté d'Agglomération au bénéfice d'un cadre de vie quotidien plus qualitatif.

Objectifs Opérationnels

1.4.1/ Permettre la découverte et la valorisation du patrimoine construit du territoire

1.4.2/ Utiliser l'héritage de la roche et des coteaux

1.4.3/ Tirer parti du potentiel écologique et récréatif des grévières



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1.4

Faire découvrir et profiter du patrimoine construit et naturel

1.4.1/ PERMETTRE LA DÉCOUVERTE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CONSTRUIT DU TERRITOIRE

-  Valoriser les corps de ferme contribuant à l'identité agricole des villages
-  Identifier et communiquer sur les bourgs au patrimoine architectural remarquable
-  Organiser le centre historique de Soissons aux architectures remarquables comme un point de départ de la découverte culturelle du territoire
-  Valoriser les silhouettes industrielles de la vallée de l'Aisne

1.4.2/ UTILISER L'HÉRITAGE DE LA ROCHE ET DES COTEAUX

-  Valoriser le site de la carrière remarquable de Noyant
-  Valoriser les sites troglodytiques selon leur potentiel touristique
-  Valoriser ou protéger les sites d'hivernage et d'estivage pour les chiroptères (cavités dans la roche)

1.4.3/ TIRER PARTI DU POTENTIEL ÉCOLOGIQUE ET RÉCRÉATIF DES GRÉVIÈRES

-  Valoriser la dimension de loisirs et d'économie des grévières du territoire en cohabitation avec leur dimension écologique

1.4.1 Permettre la découverte et la valorisation du patrimoine construit du territoire

Constats

(rappel diagnostic)

Le patrimoine architectural des bourgs ruraux

Les villages du Soissonnais renferment un patrimoine remarquable malheureusement méconnu. Il représente un atout majeur en termes d'attractivité touristique.

Un patrimoine agricole dispersé et essentiellement préservé

Du dynamisme agricole du territoire est né l'un de ses emblèmes : les fermes. Dispersées sur l'ensemble du territoire, elles contribuent à la qualité d'un patrimoine architectural urbain et rural bien que leur maintien en l'état soit contraignant.

Une vallée jalonnée d'édifices industriels

La dimension industrielle de la vallée de l'Aisne est une constituante majeure de ses paysages. Les édifices et super-structures qui s'y sont installés au fil du temps dessinent le cours de la rivière Aisne et agissent comme autant de repères dans le paysage

Constats

(sur le territoire)



La ferme fortifiée du Moulin, à Vauxbuin, rassemble des éléments architecturaux et patrimoniaux remarquables dont certains, sous-utilisés, se dégradent malgré une activité qui s'y poursuit.



Aperçu des éléments architecturaux qui jalonnent la vallée de l'Aisne depuis Belleu et qui concourent à la constitution d'un patrimoine industriel.

Outils et levier existants

- Les PLU sont incités à identifier les éléments naturels et urbains significatifs qu'il convient de protéger au titre de la Loi Paysage du 8 janvier 1993 (ensembles ou éléments de patrimoine isolés). Les éléments pourront alors faire l'objet de mesures prescriptives adaptées (Art 2.3.2)
- SCoT (DOG) : Volonté de préserver le petit patrimoine et de le mettre en valeur par d'autres outils de reconnaissance

Objectifs

Le patrimoine construit du territoire rencontre trois enjeux complémentaires : sa découverte, sa préservation et son développement. Ainsi, les actions de cette fiche ont pour objectif de développer l'offre touristique de découverte du patrimoine vernaculaire mais aussi de réinvestir des édifices patrimoniaux dont l'usage a disparu.

Communes concernées

Toutes les communes

Méthodologie de mise en place

Échelle de l'agglomération

Inventorier les éléments constitutifs de l'héritage agricole et industriel

Cet inventaire devra comprendre l'état des bâtiments recensés, la poursuite d'une activité agricole ou industrielle sur le site, ou encore l'adéquation des bâtiments à de nouvelles pratiques. Il viendra enrichir le SCoT.

Échelle communale

Faciliter le changement de destination des bâtiments agricoles sous conditions

Désigner les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art. L 151-11 CU)

Permettre la réalisation d'extensions ou d'annexes (Art. L151-12 CU)

Délimiter des zones limitées constructibles (Art. L151-13 CU) pouvant servir d'aire d'accueil, de terrains familiaux locatifs ou à l'installation de structures démontables contribuant à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Définir et protéger

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération, Communes
Personnes ressources : ABF, STAP, CAUE de l'Aisne, Agriculteurs, Chambre d'Agriculture de l'Aisne
Leviers : SCoT, PLU

Porter à connaissance le patrimoine construit du territoire

Organisation de sorties découvertes avec les scolaires et autres organismes publics

Valoriser et communiquer sur les initiatives de dynamisation des bâtiments ruraux en cœur de bourg (logements étudiants, point de vente à la ferme...)

Communiquer et mettre en relation les organismes et aides pour l'accueil de nouvelles pratiques individuelles ou collectives

Gérer & communiquer

Encourager et soutenir la rénovation du parc ancien

Communiquer et mettre en relation les organismes et financeurs pour la rénovation des bâtis inadaptés ou insalubres

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération, Communes, Agriculteurs, Propriétaires privés
Personnes ressources : CAUE 02, Chambre d'agriculture 02, Anah, Association notre village terre d'avenir
Leviers : Campus Vert, Fonds FEDER, Aides régionales et départementales

Aménager

Objectif relatif
3.3.3

1.4.1 Permettre la découverte et la valorisation du patrimoine construit du territoire

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Inventaire du patrimoine rural
Travail universitaire, IUP "Valorisation du Patrimoine Rural" Université de Limoges Saint-Gence (87)

Réalisation d'un inventaire complet du patrimoine bâti communal dans le cadre d'un travail étudiant.

Lors d'un partenariat universitaire, la municipalité de Saint-Gence a signé une convention de partenariat avec l'Université de Limoges ayant pour objectif «la sensibilisation de la population, des randonneurs cheminant sur le domaine communal, à la richesse patrimoniale du territoire en valorisant celui-ci». Dans ce cadre, les étudiants ont réalisé un inventaire complet du patrimoine bâti communal. Par la suite, un groupe de travail fut missionné pour réaliser une étude sur la commune de Saint Gence afin de proposer une signalétique des itinéraires de randonnées communales et d'élaborer une plaquette à l'usage des randonneurs s'inscrivant dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée élaborée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

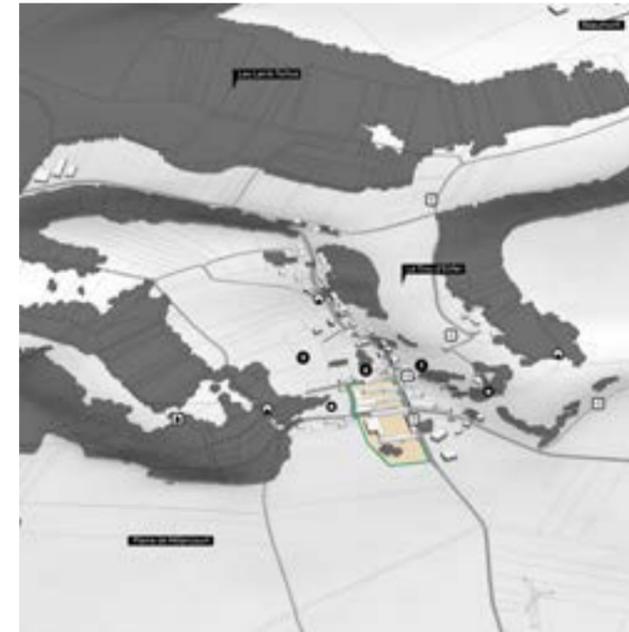


Ferme réhabilitée grâce à l'appui de Campus Vert
Mezière-sur-Seine (78)

Accueillir de nouveaux publics dans les fermes pour encourager la préservation du bâti : l'initiative Campus Vert

Campus vert est une démarche engagée dans les Hauts-de-France par des agriculteurs dans les années 1990 visant à développer l'accueil des étudiants dans les bâtiments de ferme disponibles. Aujourd'hui développé à l'échelle nationale, et comprenant dans les Hauts-de-France une centaine d'adhérents permettant l'accueil de 500 étudiants, ce projet permet de maintenir habités les corps de ferme et de trouver de nouvelles entrées financières pour leur réhabilitation.

Une illustration du principe dans le Soissonnais



Village belvédère de Leury
Voir p.209



Permettre et valoriser les relations entre consommateurs et agriculteurs au sein du bourg en facilitant les changements de destination partiels des constructions et en encourageant la rénovation des bâtiments.

Un exemple réalisé dans le Soissonnais



Ferme de Venizel
Le corps de ferme en centre-bourg propose désormais un point de vente directe dans son enceinte.

1.4.2 Utiliser l'héritage de la roche et la richesse des coteaux

Constats

(rappel diagnostic)

Un patrimoine souterrain remarquable et mystérieux

La dalle calcaire du lutétien renferme aujourd'hui un important réseau de galeries souterraines et de nombreuses habitations troglodytiques à l'architecture atypique, majoritairement abandonnées.

Des versants boisés qui soulignent le relief

Les versants boisés entourant la vallée de l'Aisne et ses affluents marquent et définissent le paysage soissonnais. Pourtant, leur fermeture qui se généralise, appauvrit la diversité des milieux qui sont aujourd'hui difficiles à percevoir.

Constats

(sur le territoire)



Entrée d'une ancienne carrière peu valorisée à **Berzy-le-Sec**



L'entrée de la champignonnière de la Perrière sur la route de Laon, à **Crouy**, mériterait un traitement plus qualitatif compte-tenu de son attractivité



Les pelouses calcicoles des Hardrets, à **Pasly**, renferment une faune et une flore remarquables et font l'objet d'un contrat de gestion avec le Conservatoire des Espaces Naturels. Toutefois, ces milieux sont peu accessibles et le public y est peu sensibilisé.

Objectifs

Faire découvrir le patrimoine lié à la roche et le développer en tant qu'atout touristique.

Maintenir une diversité de milieux sur les coteaux et les rendre accessibles.

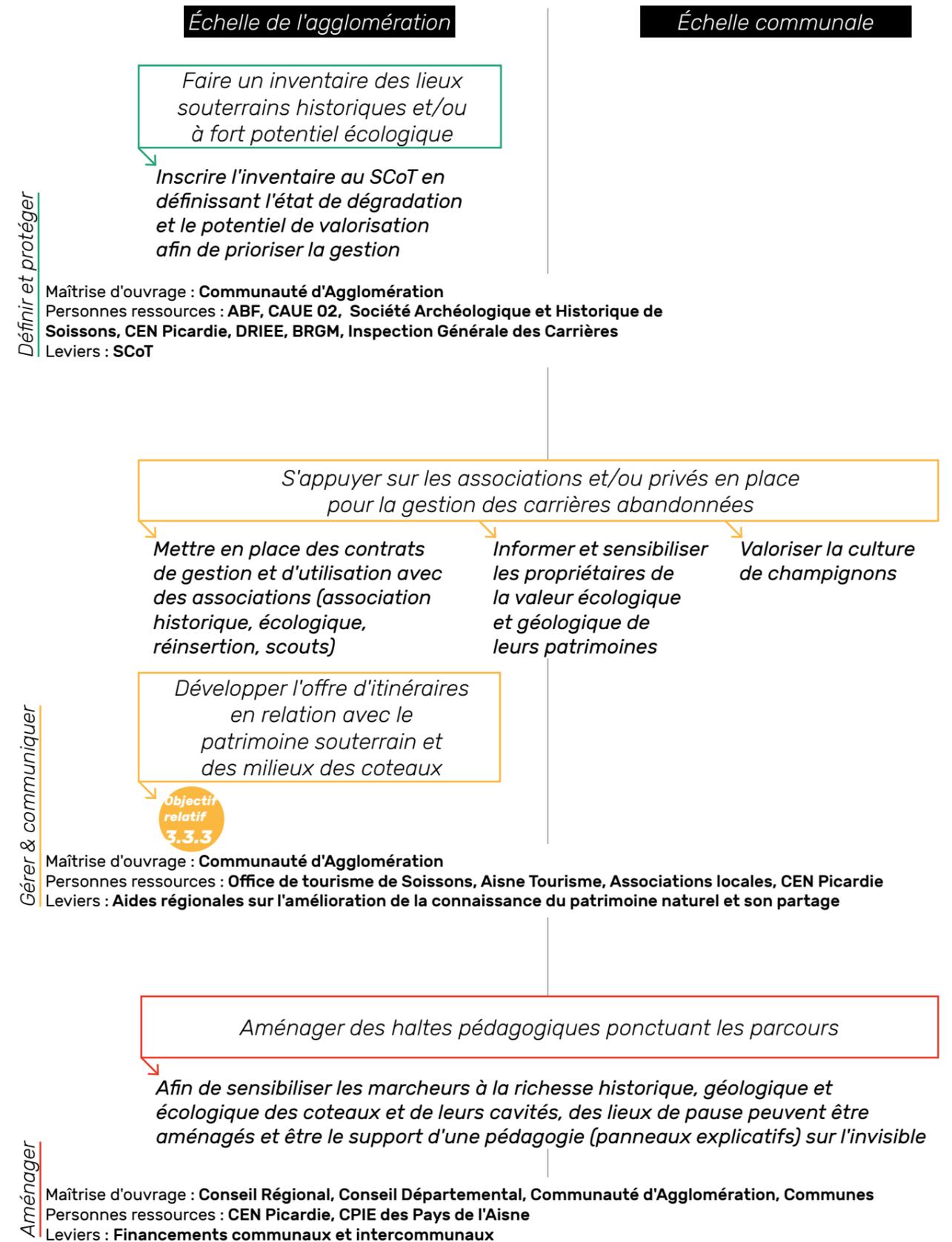
Communes concernées

Bagneux, Vauxrezis, Pasly, Leury, Juvigny, Crouy, Vregny, Soissons, Missy-aux-Bois, Berzy-le-Sec, Belleu, Septmonts, Serches, Billy-sur-Aisne

Outils et levier existants

- Cartographie du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie recensant les pelouses calcicoles et les gîtes à enjeux pour les chiroptères
- Guide du CEN : "idées de balades"

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération

Créer des lieux alliant découverte naturelle et culturelle dans des espaces à fort potentiel écologique

Le parc est classé en réserve naturelle et accueille en même temps un parcours artistique (Michel Blazy) permettant une pédagogie auprès des scolaires et du grand public. Il est géré par le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l' Environnement (CDPNE) à l'aide de pâturages ovins.



Réserve naturelle de Grand Pierre et Vitain,
Marolles (41)
Gestionnaire : CDPNE Loir-et-Cher



Expliquer l'invisible souterrain depuis l'extérieur des creutes par des panneaux pédagogiques inscrits dans des boucles de promenades

Abbaye de Villers-la-Ville en Belgique



Intégrer les éléments de pédagogie à l'aménagement de manière pérenne et multifonctionnelle

Promenade Rose Kennedy du Wharf District Park à Boston, Massachusetts

1.4.3 Tirer parti du potentiel écologique et récréatif des grévières

Constats

(rappel diagnostic)

Des grévières discrètes

- Situées sur le fil de l'Aisne, en amont et en aval de Soissons, les grévières témoignent d'un passé économique encore récent, voire contemporain. Sommairement aménagées, ces grandes pièces d'eau ceinturées d'une végétation sauvage et luxuriante constituent un paysage spécifique du territoire malheureusement méconnu.

Constats

(sur le territoire)



Des grévières difficilement accessibles et aux usages très spécifiques comme ici à **Mercin-et-Vaux**.

Outils et levier existants

- Éco-quartier Sous-Clémencins
- Recensement des espèces et des biotopes des grévières (CEN)

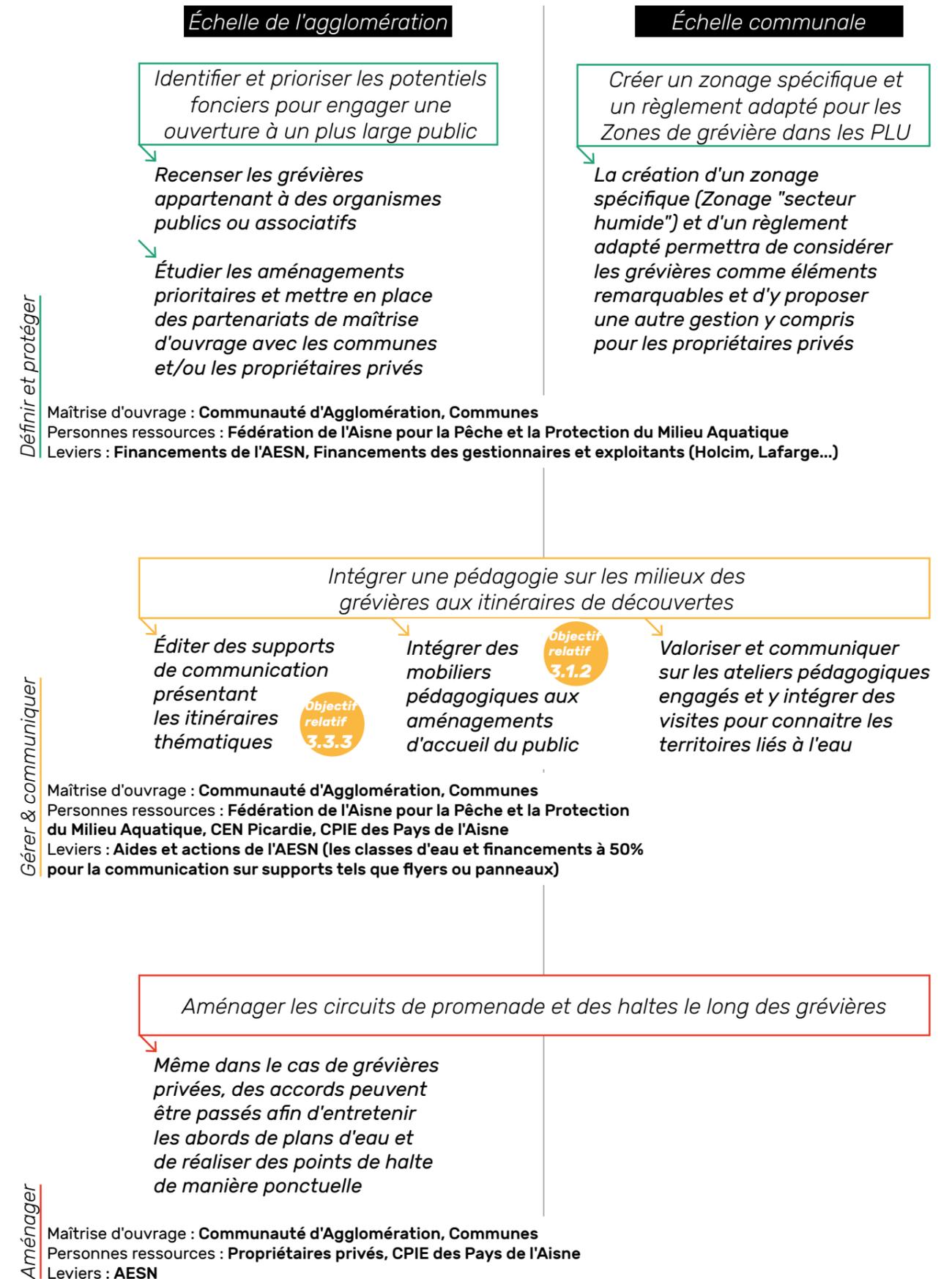
Objectifs

- Les grévières sont des atouts formidables pour les paysages de vallées. Elle forment des milieux riches et un cadre de vie d'exception pour les loisirs et les promenades. Aujourd'hui, leurs propriétaires ne semblent pas tirer parti de leurs potentiels hormis les Fédérations de Pêche. Ces éléments du paysage ne sont pas accessibles et connus des habitants. Les actions permettant la mise en place de cet objectif tendent à faire découvrir ces vestiges industriels comme bien commun tout en protégeant les milieux que l'activité humaine a fait naître.

Communes concernées

Osly-Courtil, Mercin-et-Vaux, Soissons, Crouy, Villeneuve-Saint-Germain, Venizel

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Mettre en place une "zone humide naturelle" dans les PLU
Cas du PLU de Brissin (38)



Intégrer des panneaux pédagogiques sur les éléments aménagés pour sensibiliser aux milieux aquatiques
Communication sur la ZNIEFF et ses espèces, visible depuis le quartier de la Croix Bonnet, Bois d'Arcy (78)
Coulon Leblanc & Associés



Faire découvrir les richesses aquatiques du territoire par des ateliers sur les milieux aquatiques subventionnés par l'AESN
Union des Syndicat d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques



Des investissements ponctuels pour un circuit global dans un site naturel; Ponton pour profiter des espaces en eau et découvrir la faune et flore associées
Parc écologique de Saint-Jacques de la Lande (35)
Atelier de paysages Bruel et Delmar



Des investissements ponctuels pour un circuit global dans un site naturel; Balcon pour profiter d'un site inaccessible
Forêt du Bourghail à Pessac (33)
Coulon Leblanc & Associés

1.4.3 Tirer parti du potentiel écologique et récréatif des grévières

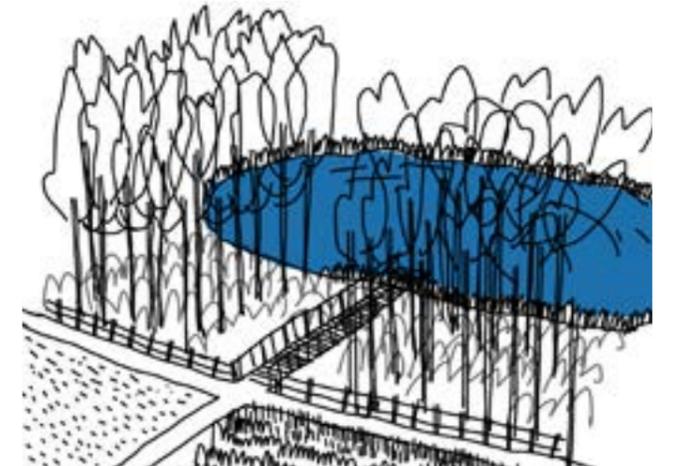
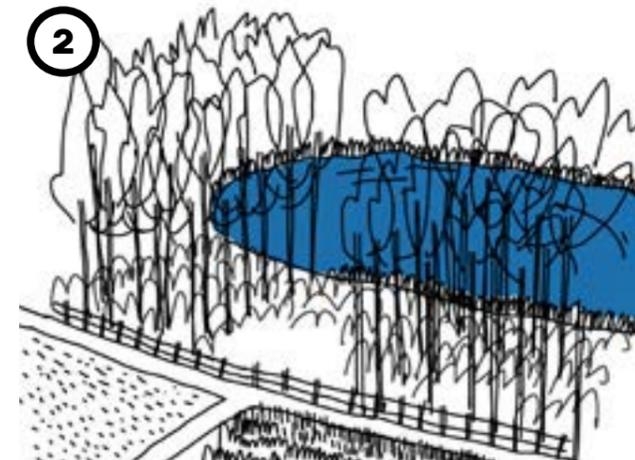
Une illustration du principe dans le Soissonnais



Les grévières de Pommiers
Voir p.201



Aménager des haltes ponctuelles par des aménagements légers permettant l'observation et la compréhension des grévières (ponton, assise, panneau pédagogique).



Faire découvrir les grévières de Pommiers par des opérations de gestion...

- Mettre en place des contrats de gestion avec les propriétaires pour ouvrir les boisements entourant les grévières
- Dégager ces ouvertures sur plusieurs points spécifiques (ex. au bout d'un chemin pour en approfondir la perspective) le long d'itinéraires en place ou à créer

...et des aménagements légers

- Renforcer les ouvertures à travers le boisement par des pontons en bois
- Concevoir les clôtures et gardes corps dans leur fonction de limite avec les parcelles privées attenantes



II

Diversifier et faire évoluer toutes les productions dans une logique durable

Objectif de Qualité Paysagère

2 /

Diversifier et faire évoluer toutes les productions dans une logique durable

Intimement liée à l'implantation de l'habitat sur un territoire, sa dimension productive traduit l'interaction des populations avec ses ressources naturelles à des fins vivrières, commerciales, ou de confort de vie. Aborder le territoire sous l'angle de sa dimension productive, c'est envisager ses paysages autant comme la résultante que le support de l'activité économique humaine au fil du temps. Beaucoup de paysages du Soissonnais sont, par essence, productifs. Le diagnostic a pu mettre en évidence différentes spécificités propres à cette thématique telles que le jalonnement de la vallée de l'Aisne par des édifices industriels, les grèvières dans le lit majeur de la vallée devenues discrètes, ou encore l'immensité des étendues agricoles et leur patrimoine architectural.

À travers 3 objectifs stratégiques et leurs 11 objectifs opérationnels, l'ambition de cet objectif de qualité paysagère est de contribuer à la diversification et à l'évolution de toutes les productions du territoire dans une logique durable.

2.1 /

Préparer la transition vers une agriculture durable

2.2 /

Sortir du modèle de zonage de l'activité pour définir de nouveaux rapports à la périphérie

2.3 /

Accompagner une logique locale dans le développement des énergies renouvelables

Préparer la transition **vers une agriculture durable**

Le secteur primaire définit la majorité des paysages de la communauté d'agglomération par les étendues qu'il concerne au travers de l'activité agricole (grandes cultures des plateaux et de la vallée de l'Aisne), et en second lieu, la sylviculture (populicultures des vallées secondaires). Une grande partie de l'identité du territoire repose ainsi sur ces économies. Ce secteur, et tout particulièrement l'agriculture, doit aujourd'hui faire face à de nouveaux défis* et répondre à des injonctions multiples dans un contexte global. Pour y parvenir, un nombre grandissant des acteurs de la profession s'oriente vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement (faible consommation et émission de carbone), socialement plus ouverte (lien au consommateur, débouchés locaux...) tout en restant économiquement viable. Si elle n'est pas pensée pour le paysage, cette transition vers une agriculture plus durable peut néanmoins influencer son évolution par la somme des initiatives individuelles qu'elle implique. Les recommandations de cette étude n'ont pas vocation à s'imposer à l'économie agricole locale. Leur ambition est de mettre en évidence la qualité et la diversité des paysages agricoles du Soissonnais relevés dans le diagnostic et, au-delà de leur simple préservation, d'ouvrir de nouvelles perspectives pour leur valorisation. En abordant les implications paysagères de l'activité agricole, cet objectif concourt ainsi à l'objectif du SCoT de maintenir une agriculture dynamique et compétitive sur le territoire. La traduction opérationnelle de ces orientations à l'échelle de la communauté d'agglomération appelle toutefois la définition d'un programme politique en faveur d'une agriculture plus locale, menée de concert avec les acteurs du territoire qui ont les clés pour agir, et dont bénéficieraient les paysages du Soissonnais.

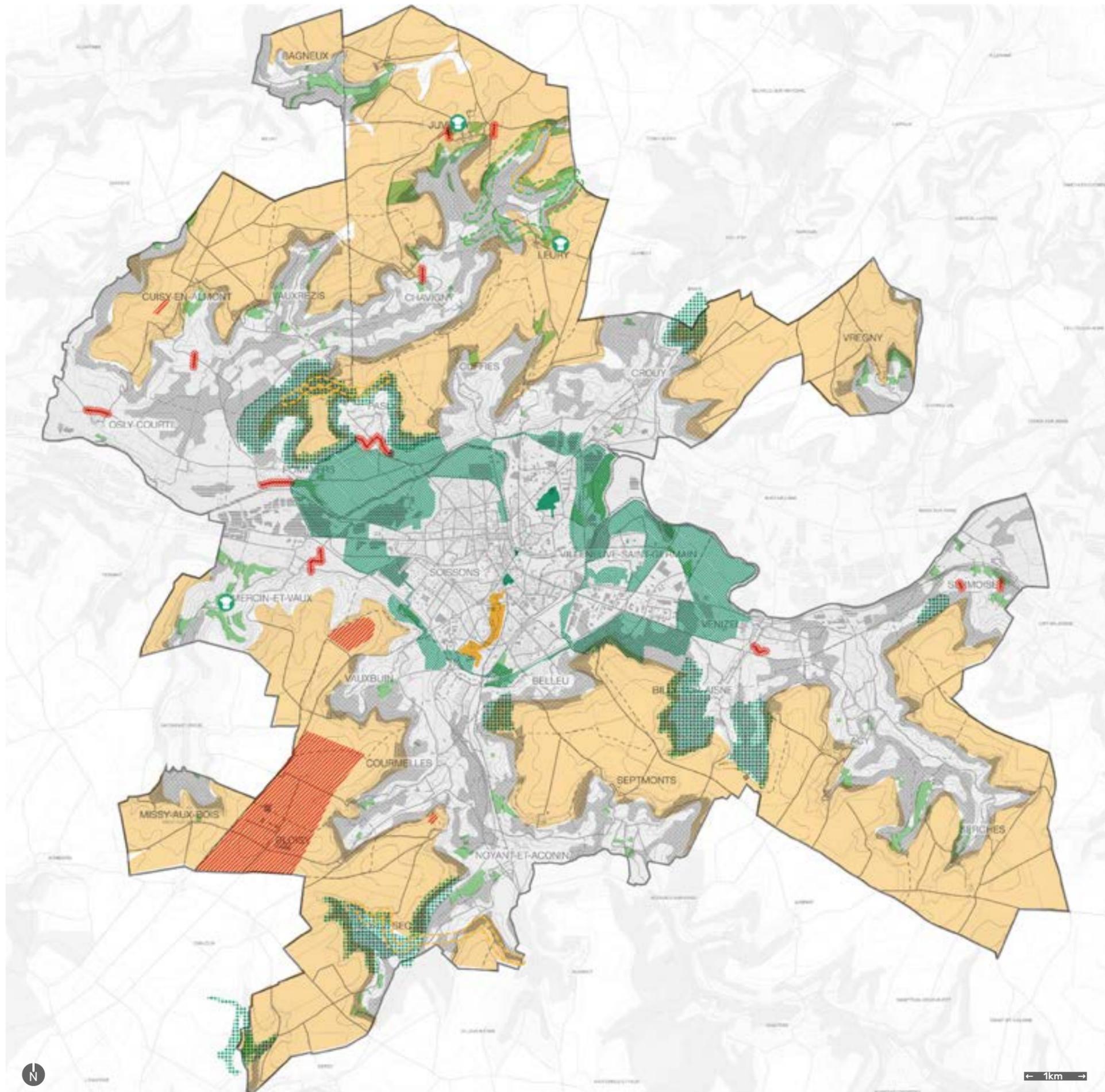
*défis environnementaux (réchauffement climatique, appauvrissement des sols...), sociaux (remise en question des modèles de production, attentes de traçabilité...) et économique (instabilité des marchés mondialisés, déstructuration des filières territoriales...)

Objectifs Opérationnels

2.1.1/ Préserver les étendues cultivées du Soissonnais

2.1.2/ Mobiliser la filière élevage dans la gestion des paysages

2.1.3/ Mobiliser l'agriculture dans la gestion des espaces publics urbains et périurbains



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2.1

Préparer la transition vers une agriculture durable

2.1.1/ PRÉSERVER LES ÉTENDUES CULTIVÉES DU SOISSONNAIS

- Préserver les lointains horizons cultivés des plateaux
- Surveiller l'identité agricole des aménagements dans les extensions urbaines des plateaux prévues par le SCoT

2.1.2/ MOBILISER LA FILIÈRE ÉLEVAGE DANS LA GESTION DES PAYSAGES

- Exploitation d'élevage du territoire à mobiliser dans une démarche collective
 Profiter de la mise en place d'une filière élevage pour gérer les milieux à fort potentiel écologique repérés :
 - Corridor arboré établi dans les coteaux à préserver en priorité (SRCE)
 - Corridor prairial et bocager établi dans les coteaux à restaurer en priorité (SRCE)
 - Corridor de milieu ouvert calcicole établi dans les coteaux à restaurer en priorité (SRCE)
- Solliciter la filière élevage dans le maintien des réservoirs de biodiversité des coteaux
- Préserver les prairies permanentes du territoire (RPG 2012) pour le maintien de la filière élevage sur le territoire

2.1.3/ MOBILISER L'AGRICULTURE DANS L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS URBAINS ET PÉRIURBAINS

- Couronne périurbaine de Soissons pouvant devenir le support d'une agriculture de proximité
- Transformer les lisières entre occupations urbaines et agricoles en support d'activités vivrières
- Mettre en place une gestion agricole du réseau de parcs et jardins existants
- Mettre en place une gestion agricole du réseau de parcs et jardins à venir

2.1.1 Préserver les étendues cultivées du Soissonnais

Constats

(rappel diagnostic)

Des étendues cultivées identitaires

- Présence d'horizons lointains sur les plateaux Nord et Sud du territoire ; des paysages ruraux animés et entretenus au fil des saisons par les agriculteurs

Des terres agricoles menacées

- Étalement urbain diffus sur les terres agricoles des plateaux et de la vallée de l'Aisne et nécessité d'assurer l'insertion des espaces construits dans ces paysages

Des étendues peu accessibles et reconnues

- Faible valorisation des étendues agricoles du territoire par le biais de sentiers de randonnée et faible connaissance de l'activité agricole qui s'y déroule

Constats

(sur le territoire)



La commanderie du Mont de Soissons fait partie des éléments contribuant à la dimension remarquable des étendues cultivées du plateau Sud - Serches



Malgré les paysages remarquables qu'elles dévoilent, les circulations des plateaux agricoles sont peu accueillantes et propices à des appropriations piétonnes ou cyclables - Noyant-et-Aconin

Outils et levier existants

- SCoT (DOG) : mise en avant de la nécessité de protéger l'agriculture et d'encourager des pratiques ayant un impact limité sur la ressource en eau (Art. 3.2.1 et 6.4)
- Installation par la communauté d'agglomération d'un maraîcher sur du foncier public sur la commune de Courmelles

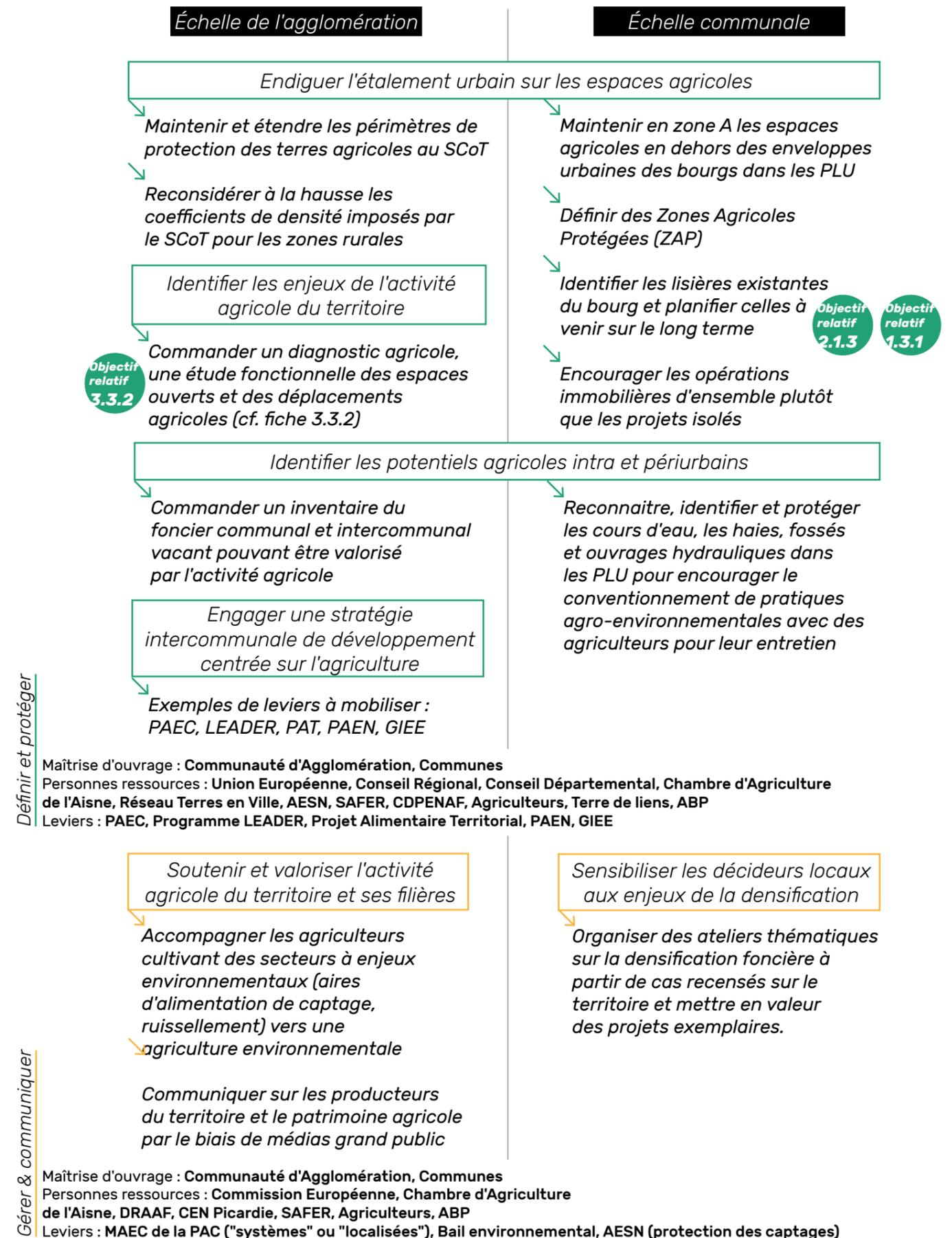
Objectifs

- **Mettre en projets ces étendues pour consolider leur dimension économique, sociale et écologique, au bénéfice des paysages agricoles du territoire. Encadrer l'étalement urbain sur les étendues cultivées du Soissonnais tout en contribuant à leur valorisation.**

Communes concernées

Cuisy-en-Almont, Vauxrezis, Bagneux, Juvigny, Leury, Chavigny, Cuffies, Pasly, Pommiers, Crouy, Mercin-et-Vaux, Ploisy, Courmelles, Noyant-et-Aconin, Septmonts, Belleu, Billy-sur-Aisne, Acy, Serches, Sermoise, Vregny

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Communiquer sur les agriculteurs du territoire
 Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, l'association Terre & Cité a édité un livret grand public recensant les agriculteurs, productions et points de vente du territoire du Plateau de Saclay (91-78).

Manger local sur le Plateau de Saclay, les fermes près de chez vous - Association Terre & Cité, 2018



Valoriser les productions locales

L'agglomération de Blois (Agglopolys - 41) s'est lancée dans une opération dénommée "En direct de nos fermes" pour valoriser les productions de sa région. Dans ce cadre, l'agglomération développe des partenariats avec les producteurs locaux (siège d'exploitation sur la région) qui s'engagent

à une présence régulière sur les marchés de l'agglomération et à proposer au moins 70% de produits issus de leur exploitation. En échange, la communauté d'agglomération leur fournit une bâche valorisant leur ancrage local et a mis en ligne une carte interactive permettant de les localiser.

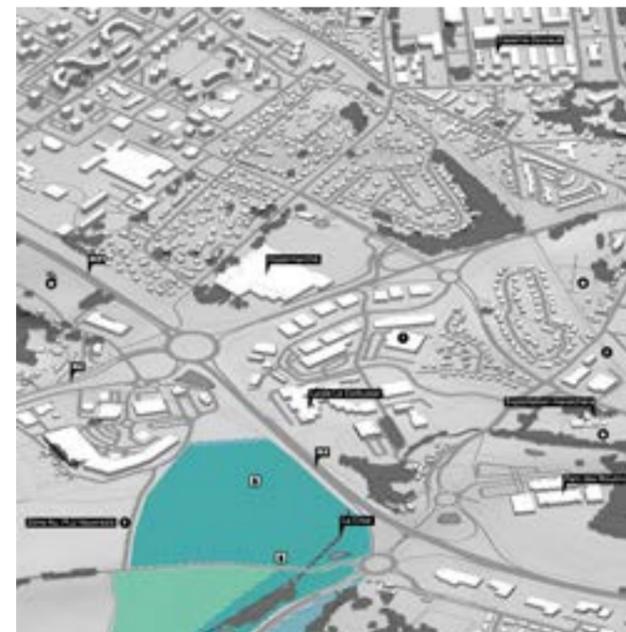


Valoriser les productions locales et encourager à la diversification

Avec l'appui de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, le premier Drive Fermier du département a ouvert à Laon en 2017 et propose à la vente les productions de 17 agriculteurs. Sur le territoire soissonnais, une telle initiative permettrait de valoriser les productions locales et d'encourager la diversification des exploitants en place.

Le drive fermier de Laon - Aisne Nouvelle

Une illustration du principe dans le Soissonnais



Le rond point de l'Archer
Voir p.201



Encourager et valoriser le développement d'une agriculture environnementale et nourricière aux abords des aires d'alimentation de captage  et des rivières.

2.1.2 Mobiliser la filière élevage dans la gestion des paysages

Constats

(rappel diagnostic)

Une agriculture en déprise dans les vallées secondaires

- Disparition de la présence animale liée à l'élevage dans les vallons et des motifs paysagers spécifiques à cette activité (pâtures, prairies rases, frondaisons pâturées, etc.)

Des paysages qui se referment

- Réduction des vues lointaines dans les vallées du fait du reboisement spontané des coteaux et du développement de la populiculture. Le morcellement important du parcellaire complique les opérations de gestion.

Des richesses écologiques menacées

- Le reboisement des pelouses calcicoles engendre une diminution de la faune et de la flore spécifique à ces milieux remarquables

Constats

(sur le territoire)



Amont de la vallée du ru de Juvigny, entre Juvigny et la ferme de Beaumont. L'alternance de pâtures, cultures, peupleraies et boisements naturels anime ce paysage de vallée.



La végétation intermédiaire présente sur les pelouses calcicoles de Berzy-le-Sec permet encore d'assurer une relation de co-visibilité avec le coteau de Noyant-et-Aconin mais appelle à la mise en place d'une gestion spécifique de ces milieux

Outils et leviers existants

- SCoT, 2012 : Mise en avant d'une volonté de redynamiser l'agriculture du territoire et mention de la possibilité d'envisager une agriculture d'accompagnement associée à l'entretien des sites naturels à protéger (ex. zones humides)
- Plans de gestion des pelouses calcicoles de Pasy-Pommiers et Belleu établis par le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie
- Étude "Valorisation du patrimoine naturel du Soissonnais - Vallée de l'Aisne" (2002), Conservatoire des sites naturels de Picardie

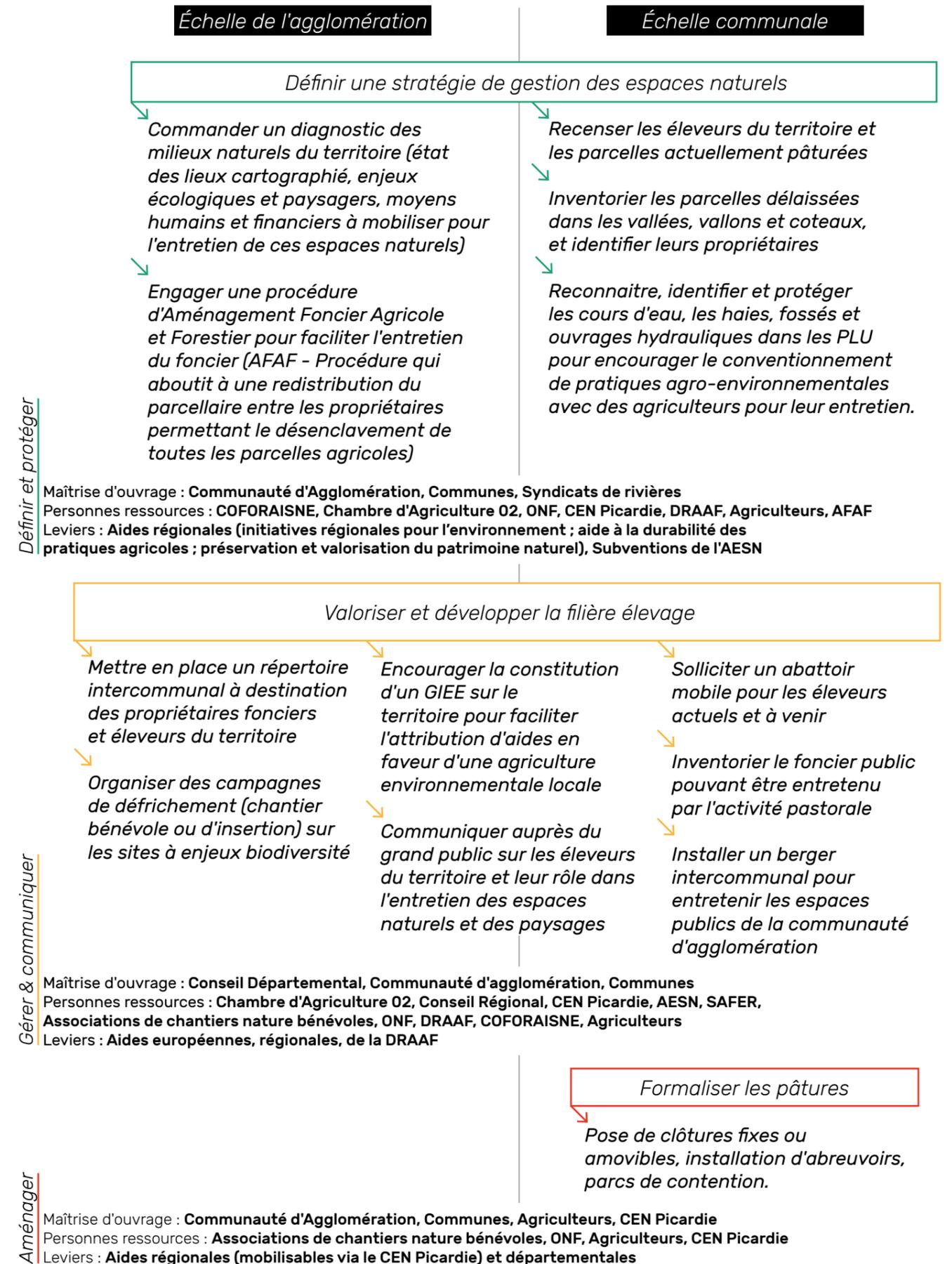
Objectifs

Mobiliser la filière élevage dans la préservation de la diversité des paysages des coteaux, des vallées et des vallons au bénéfice d'un cadre de vie animé. Contribuer à la préservation des milieux humides ou sensibles par le maintien de pratiques herbagères inscrites dans une économie locale favorable au maintien et au redéploiement de cette activité agricole.

Communes concernées

Bagneux, Juvigny, Chavigny, Cuisy-en-Almont, Pommiers, Pasy, Cuffies, Leury, Crouy, Mercin-et-Vaux, Vauxbuin, Belleu, Noyant-et-Aconin, Berzy-le-Sec, Septmonts, Billy-sur-Aisne, Acy, Sermoise

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Restauration et gestion des coteaux calcaires par le pâturage

Avec le soutien de l'Europe, de la région et du département, la Métropole de Rouen Normandie a engagé en 2012 un programme de connaissance, de restauration et de gestion des milieux calcicoles menacés du territoire. Ce projet consiste à conventionner avec les propriétaires des pelouses abandonnées, ou d'acquérir certaines parcelles, afin d'améliorer leur gestion déléguée par la suite à des acteurs économiques (exploitants agricoles, centres-équestres, associations ou particuliers possédant des animaux). La gestion des milieux peut se faire par pâturage extensif ou fauche tardive, le but recherché étant d'aboutir à la revalorisation écologique de ces milieux délaissés et à la réappropriation d'un maximum de pelouses calcicoles des coteaux par une gestion écologique extensive.

Pelouses calcaires de la Métropole Rouen Normandie - www.capitale-biodiversite.fr/experiences/restauration-et-gestion-des-coteaux-calcaires-par-leco-paturage



L'entretien extensif des fonds de vallée par le pâturage bovin

Sur la commune d'Averdon (41), dans le cadre d'un contrat de bassin, d'anciennes peupleraies ont été restaurées en prairies humides. La Ferme des Petits Tresseaux (polyculture-élevage) entretient ces paysages de la vallée de la Cisse par le pâturage extensif de vaches Highland, une race ancienne et robuste adaptée aux climats rudes.

Entretien des prairies humides en Moyenne Vallée de l'Oise

En Moyenne Vallée de l'Oise (60), la mise en place de MAEC, avec pour opérateur le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, a permis de maintenir une activité herbagère dans les prairies humides du territoire.

Des exemples réalisés dans le Soissonnais



Des plans de gestion sur le territoire à conforter et à généraliser

Plan de gestion 2017-2026 (2017) sur les pelouses calcaires de Pasly et Pommiers élaboré par le Conservatoire des espaces naturels de Picardie. Sites de la Gouverne Malade, Pierre Brûlée, Saudraies, Carrières de Mahy, Coteau de Mahy et Hardrets. La Gouverne malade est pâturée par des moutons et le Coteau de Mahy par des chevaux.
Plan de gestion 2014-2018 (2014) sur les pelouses de la Pierre Frite à Belleu, Conservatoire des espaces naturels de Picardie

2.1.3 Mobiliser l'agriculture dans l'entretien des espaces publics urbains et périurbains

Constats

(rappel diagnostic)

Une gestion traditionnelle des espaces publics

La communauté d'agglomération dispose d'une superficie d'espaces publics et/ou naturels conséquente et croissante à vocation culturelle ou de loisirs. À ces lieux "choisis" s'ajoutent des espaces résiduels non pensés tels que les accotements routiers, les bandes de recul imposées, les espaces non construits de zones d'activités économiques... La multiplication de ces espaces et la faible prise en compte de leur gestion en amont des projets demandent une présence humaine et un budget croissant dédié à leur entretien. Au delà des implications financières, la gestion traditionnelle des espaces collectifs du territoire va souvent à l'encontre des enjeux climatiques auxquels nous devons faire face (recours à des engins motorisés) et se limite généralement à des actions d'embellissement banalisantes tel que le fleurissement.

Constats

(sur le territoire)



Les abords du rond point de l'Archer à Soissons se composent de nombreuses pelouses régulièrement entretenues.



L'avenue du Mail à Soissons fait aujourd'hui l'objet d'une gestion traditionnelle de ses espaces publics qui pourrait être assouplie.

Outils et leviers existants

SCoT, 2012 :

- **Souhait de conforter le réseau de parcs et jardins à l'échelle de la communauté d'agglomération en mobilisant l'agriculture pour son entretien**

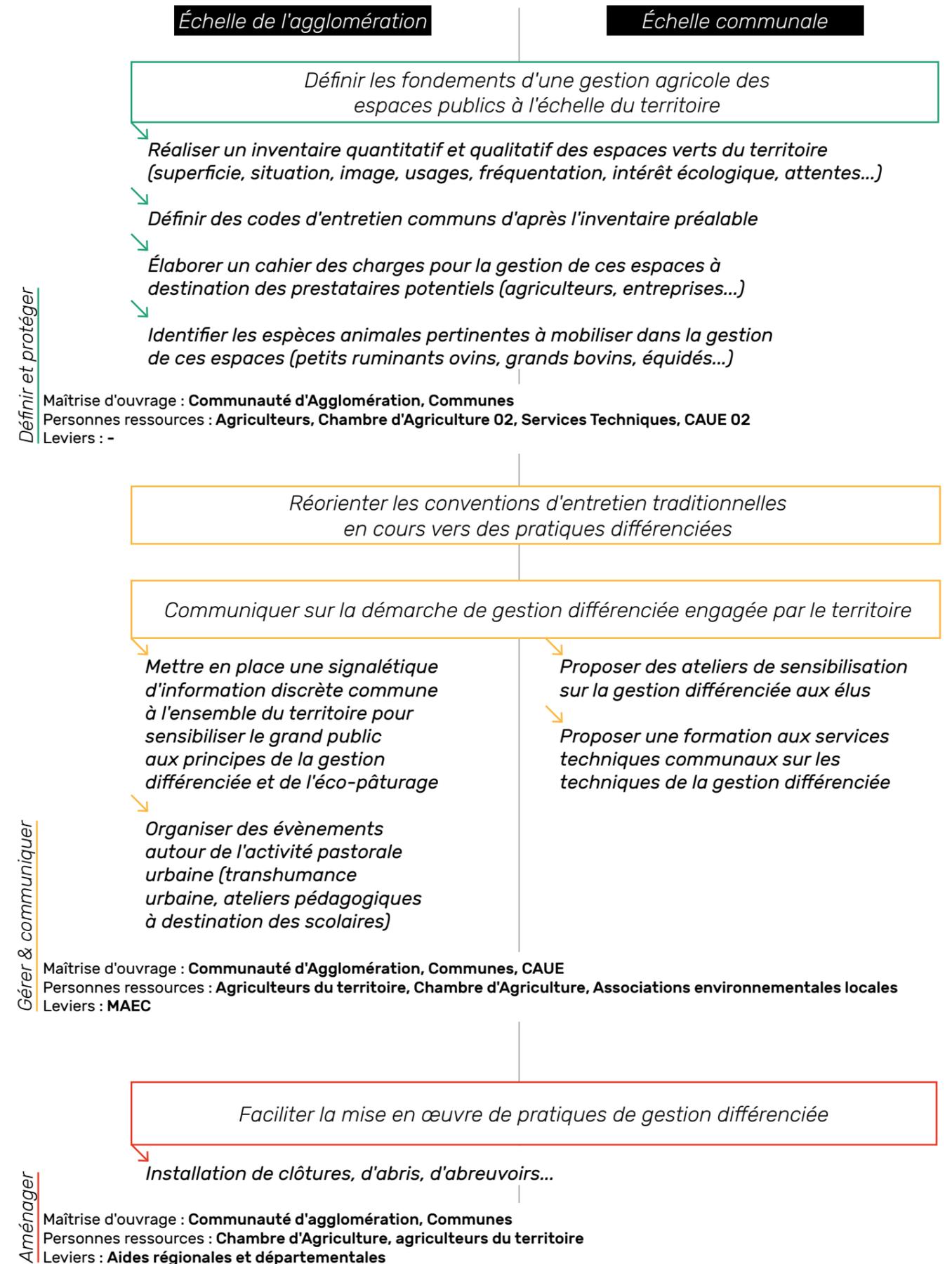
Objectifs

Envisager l'activité agricole comme le premier levier à mobiliser pour la gestion des espaces publics urbains et périurbains du territoire. Animer les paysages quotidiens du territoire et augmenter la biodiversité des milieux ordinaires.

Communes concernées

Toutes les communes

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Recenser et protéger les potentiels productifs du territoire

Pour accompagner une réflexion sur le développement de nouveaux projets agricoles dans les espaces périurbains et urbains de l'agglomération Roannaise, l'agence Fabriques a recensé le potentiel d'espaces publics ou privés pouvant contribuer à la production alimentaire de l'agglomération. Une telle démarche pourrait être adoptée dans le Soissonnais pour augmenter les interactions et complémentarités entre espaces urbains et ruraux tout en consolidant l'économie agricole locale.

Identification des espaces urbains potentiellement productifs de la ville de Roanne - Fabriques, 2013



L'entretien en milieu urbain par le pâturage ovin

Dans l'Essonne (91), différentes collectivités font appel à un "berger urbain" pour l'entretien extensif de leurs espaces verts, contribuant ainsi au retour de l'activité d'élevage sur leur territoire (vente de colis de viande, animations autour de transhumances...).



Le Parc de la Haute Île

En Seine-Saint-Denis (93), le Parc de la Haute Île mobilise le pâturage ovin et bovin dans l'entretien des espaces destinés au grand public et des milieux humides remarquables.



Une illustration du principe dans le Soissonnais



**Le rond point de l'Archer
Voir p.197**

Pérenniser les terres agricoles de la périphérie par l'établissement de lisières afin de délimiter l'urbanisation par des liaisons douces et des espaces qualitatifs

Sortir du modèle de zonage de l'activité pour définir de nouveaux rapports à la périphérie

Le diagnostic a par ailleurs mis en évidence le phénomène de zonage des activités sur la communauté d'agglomération. Suivant une dynamique largement répandue, les activités du Soissonnais qu'elles concernent l'habitat, le commerce, l'industrie ou les loisirs, sont isolées les unes des autres et ne s'enrichissent pas d'un projet commun vécu par tous au quotidien. Dans ce contexte, les déplacements motorisés apparaissent autant comme la cause qu'une condition de maintien de ce modèle d'aménagement. Sur le territoire, le diagnostic relève une faiblesse qualitative des espaces des zones d'activités commerciales dont l'apparence standardisée banalise l'arrivée sur l'agglomération (exception faite du récent Parc des Moulins). Si ces espaces sont régulièrement fréquentés par le public, leur délocalisation à la périphérie des villes est responsable de la dévitalisation des centres anciens et du sentiment d'urbanité qu'ils entretenaient jusqu'alors. D'autre part, certains espaces autrefois mobilisés pour la production industrielle se retrouvent aujourd'hui délaissés aux portes de la ville. Ces espaces sont autant d'opportunités foncières à envisager pour développer des quartiers vécus aux usages complémentaires dans une économie du foncier. La politique d'acquisition et de reconversion des friches conduite par la communauté d'agglomération doit pour ces raisons se poursuivre et s'intensifier pour multiplier ses résultats encourageants (reconversion de la friche Jacob Delafon, friche BSL sur le quartier gare).

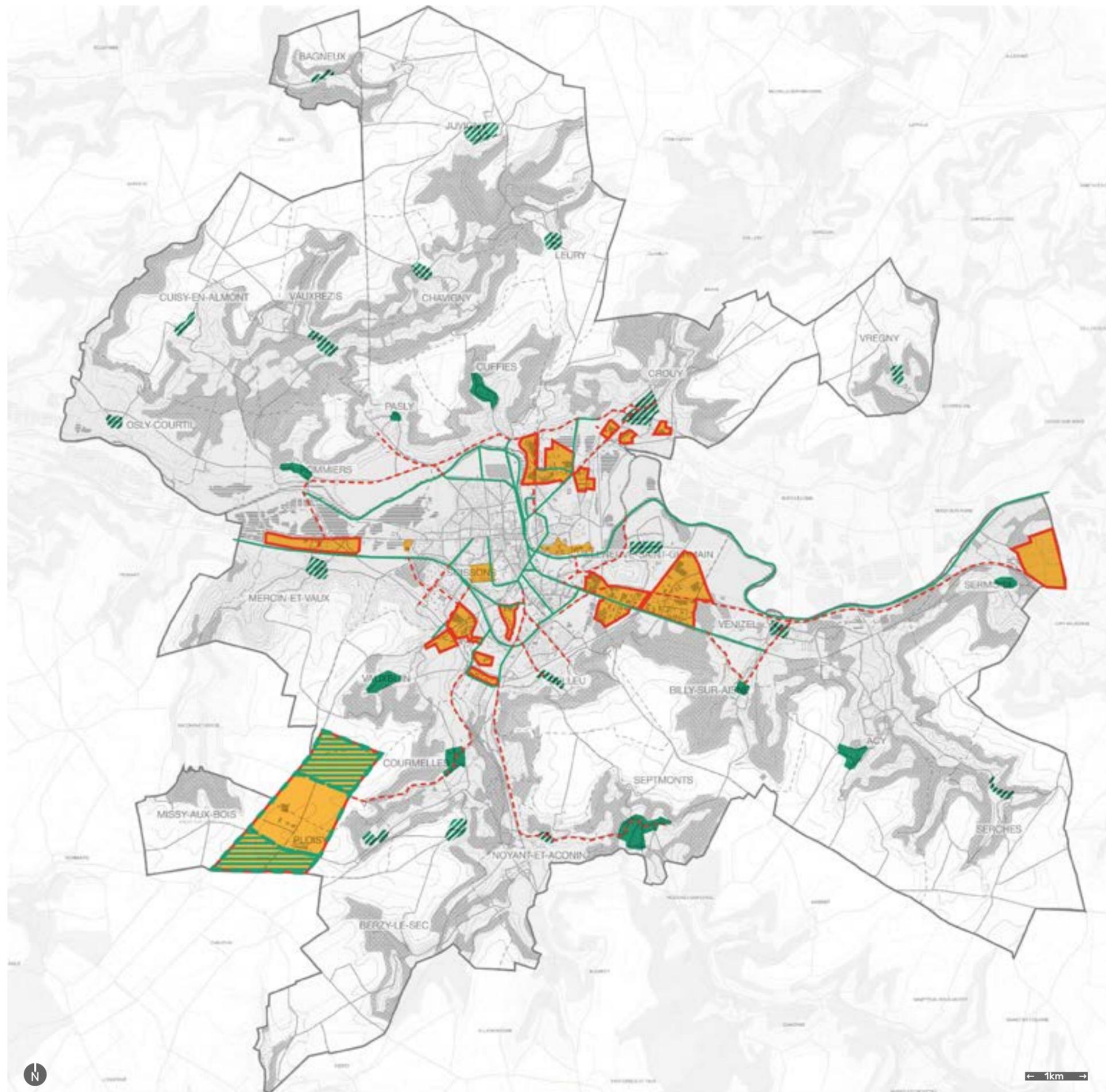
Objectifs Opérationnels

2.2.1/ Inscrire les zones d'activités périphériques (commerciales et industrielles) existantes et à venir dans un réseau d'espaces publics qualitatifs

2.2.2/ Ramener des lieux d'activité et de commerce dans les villages

2.2.3/ Poursuivre ou commencer un processus de diversification de l'occupation des zones économiques

2.2.4/ Profiter du développement économique entamé sur le plateau pour expérimenter une nouvelle échelle agricole



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2.2

Sortir du modèle de zonage de l'activité pour définir de nouveaux rapports à la périphérie

2.2.1/ INSCRIRE LES ZONES D'ACTIVITÉS (COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES) EXISTANTES ET À VENIR DANS UN RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS QUALITATIFS

- Inscrire les zones d'activités (industrielles et commerciales) existantes et à venir dans un réseau d'espaces publics qualitatifs
- - Développer la trame de déplacements doux reliant les quartiers résidentiels et commerciaux

2.2.2/ RAMENER DES LIEUX D'ACTIVITÉ ET DE COMMERCE DANS LES VILLAGES

- Zone économique d'intérêt local à renforcer (SCoT)
- ▨ Redynamiser les centres anciens de la périphérie de Soissons en s'adaptant au tissu urbain existant

2.2.3/ POURSUIVRE OU COMMENCER UN PROCESSUS DE DIVERSIFICATION DE L'OCCUPATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zone économique (activités ou commerciale) pouvant poursuivre ou débuter une diversification de son occupation

2.2.4/ PROFITER DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENTAMÉ SUR LE PLATEAU POUR EXPÉRIMENTER UNE NOUVELLE ÉCHELLE AGRICOLE

- Optimiser la gestion des espaces publics et des parcelles non investies de la zone d'activité du plateau
- ▨ Structurer l'extension de la zone d'activité du plateau

2.2.1 Inscrire les zones d'activités (commerciales et industrielles) périphériques existantes et à venir dans un réseau d'espaces publics qualitatifs

Constats

(rappel diagnostic)

Des lieux quotidiens peu accueillants

- La majorité des zones d'activités du territoire ne sont pas pensées comme des espaces publics de qualité prenant part au quotidien de leurs usagers. Leur proximité avec les espaces urbanisés invite à reconsidérer leurs usages.

Des zones fonctionnelles pensées pour la voiture

- La fonctionnalité des zones d'activités du territoire est avant tout pensée pour la voiture et des contraintes logistiques (implantation sur les principales voies de communication, espaces de stationnement importants) et ne favorise pas les modes de déplacement doux sur le territoire.

Constats

(sur le territoire)



Zones d'activités du **rond point de l'Archer**, entrée sud-ouest de l'agglomération - Les espaces commerciaux côtoient les secteurs habités sans aucune interaction et se composent de vastes espaces imperméabilisés, sans autres usages que ceux dédiés à la voiture.



Zone d'activité du parc des Moulins, entrée sud de l'agglomération - Les bâtiments et stationnements s'implantent dans la pente par le biais de terrasses végétalisées et sont reliés aux environs par des sentiers.

Outils et leviers existants

SCoT, 2012 :

- **Mention de la nécessité d'apporter une attention à la qualité urbanistique et paysagère des zones d'activités, tout particulièrement en entrée de ville (traitement des interfaces bâti/non bâti, espaces publics qualitatifs...)**
- **Volonté de conforter le réseau de parcs et jardins**
- **DACOM**

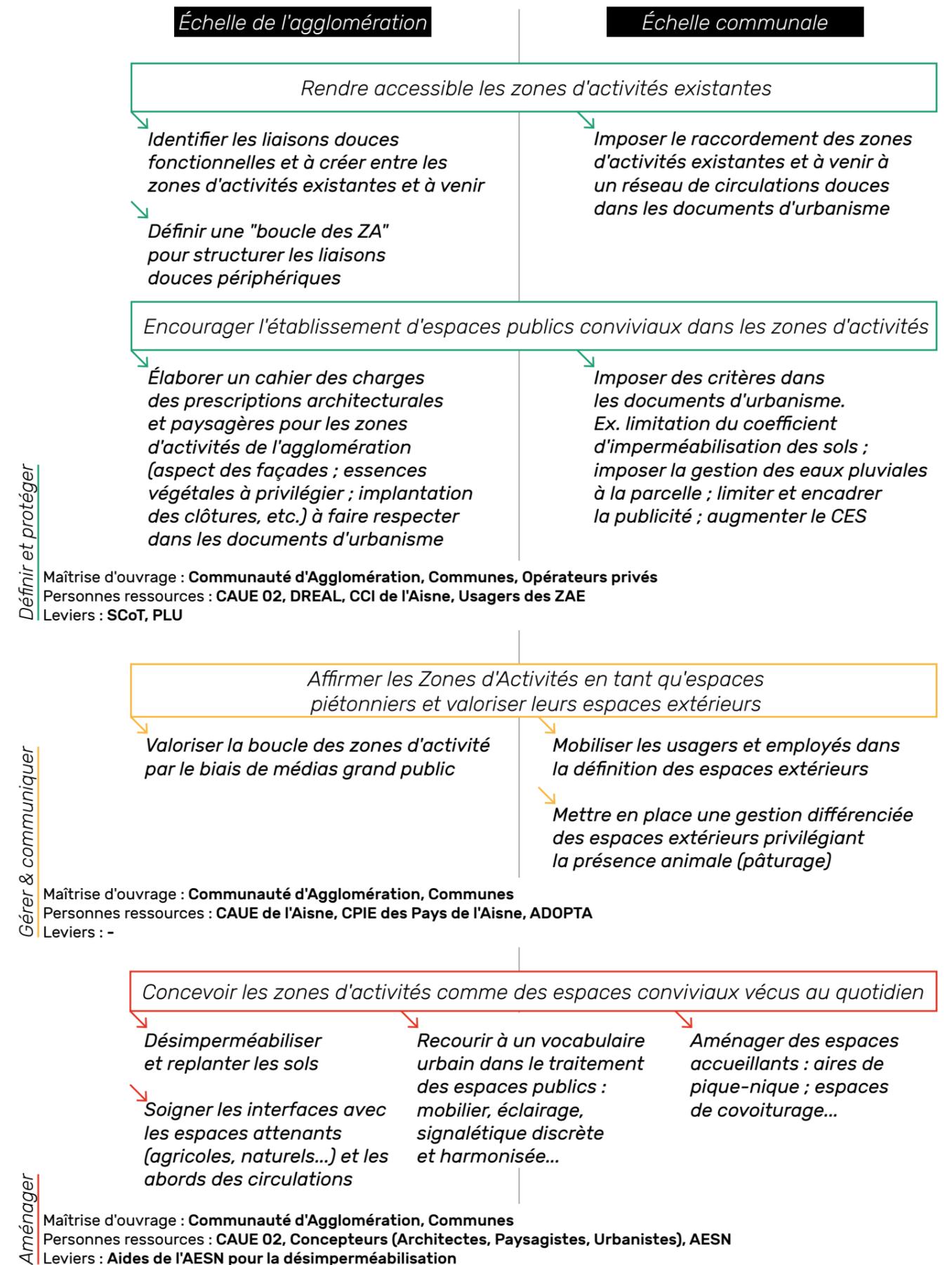
Objectifs

- **Initier une démarche stratégique et de projet autour des zones d'activités actuelles et à venir axée sur la diversification de leurs usages, au bénéfice d'espaces plus conviviaux et de l'amélioration de leur inscription dans le tissu urbain de l'agglomération.**

Communes concernées

Mercin-et-Vaux, Soissons, Crouy, Villeneuve-Saint-Germain, Ploisy, Courmelles, Vauxbuin, Cuffies

Mise en place & méthodologie



2.2.1 Inscrire les zones d'activités (commerciales et industrielles) périphériques existantes et à venir dans un réseau d'espaces publics qualitatifs

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Zone d'activité et liaison douce
La commune de Pleurtuit (35), pour l'aménagement de la ZAC du Tertre Esnault, a fait le choix de placer les espaces publics et les mobilités douces au cœur de ce projet commercial. Les façades de la zone d'activité sont orientées vers un espace partagé et traversant, inscrit sur l'itinéraire de la "dorsale



verte" reliant Rennes à Dinard. Les espaces de stationnement sont disposés à l'arrière des enseignes, au sein d'espaces largement plantés.

Coulon Leblanc & Associés, Richez & Associés architectes, 8'18" plasticien lumière, Infra Service Bureau d'Études



Ménager des espaces publics par la gestion des eaux pluviales
Le parti pris du projet de la ZAC du Couvernois à Serris (77) repose sur une stricte gestion des eaux pluviales à ciel ouvert. Le chemin de l'eau devient ainsi lisible dans les



espaces extérieurs de cette zone d'activité mixte (équipements, services...) et devient par endroits le support d'usages publics, notamment par le biais d'un bassin largement planté dans une ambiance de "jardin humide habité" dans la partie basse du site.

Urbatec/Agence Sosson/Urban Eco - 2017

2.2.2 Ramener des lieux d'activité et de commerce dans les villages

Constats

(rappel diagnostic)

Une proximité commerciale qui se perd

-
La multiplication des zones d'activités à la périphérie de l'agglomération diminue la compétitivité des petits commerces de proximité implantés dans les centres urbains du territoire qui ont tendance à diminuer. L'attractivité de certains bourgs ruraux s'en retrouve diminuée et augmente la dépendance quotidienne à la voiture dans ces parties de l'agglomération.

Une convivialité des espaces publics diminuée ou menacée

-
La disparition des commerces et services de proximité diminue la fréquentation des centres urbains du territoire et le renouvellement de leurs populations. La diminution des usages publics dans ces espaces n'incite pas à la préservation ou à la requalification de leurs espaces publics qui se dégradent (ex. dominance de la voiture).

Constats

(sur le territoire)



Le bourg de **Sermoise** mériterait d'être redynamisé et gagnerait à accueillir de nouveaux commerces de proximité sur sa place de l'église à requalifier.



L'animation existante liée à la présence de l'école et de commerces autour de la place de **Billy-sur-Aisne** mériterait d'être confortée par la requalification des espaces publics aujourd'hui dédiés à la voiture.

Outils et leviers existants

- Aide pour le développement du commerce de proximité dans le Grand Soissons
- Matinales de l'économie du Grand Soissons
- SCoT : mention de la nécessité de développer l'économie résidentielle
- Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) (subvention, soutien pour les opérations individuelles en milieu rural)
- Soutien départemental Fidarco pour projet de rénovation et embellissement des vitrines
- PLH (aide à l'acquisition de logements vacants en centre bourg)

Objectifs

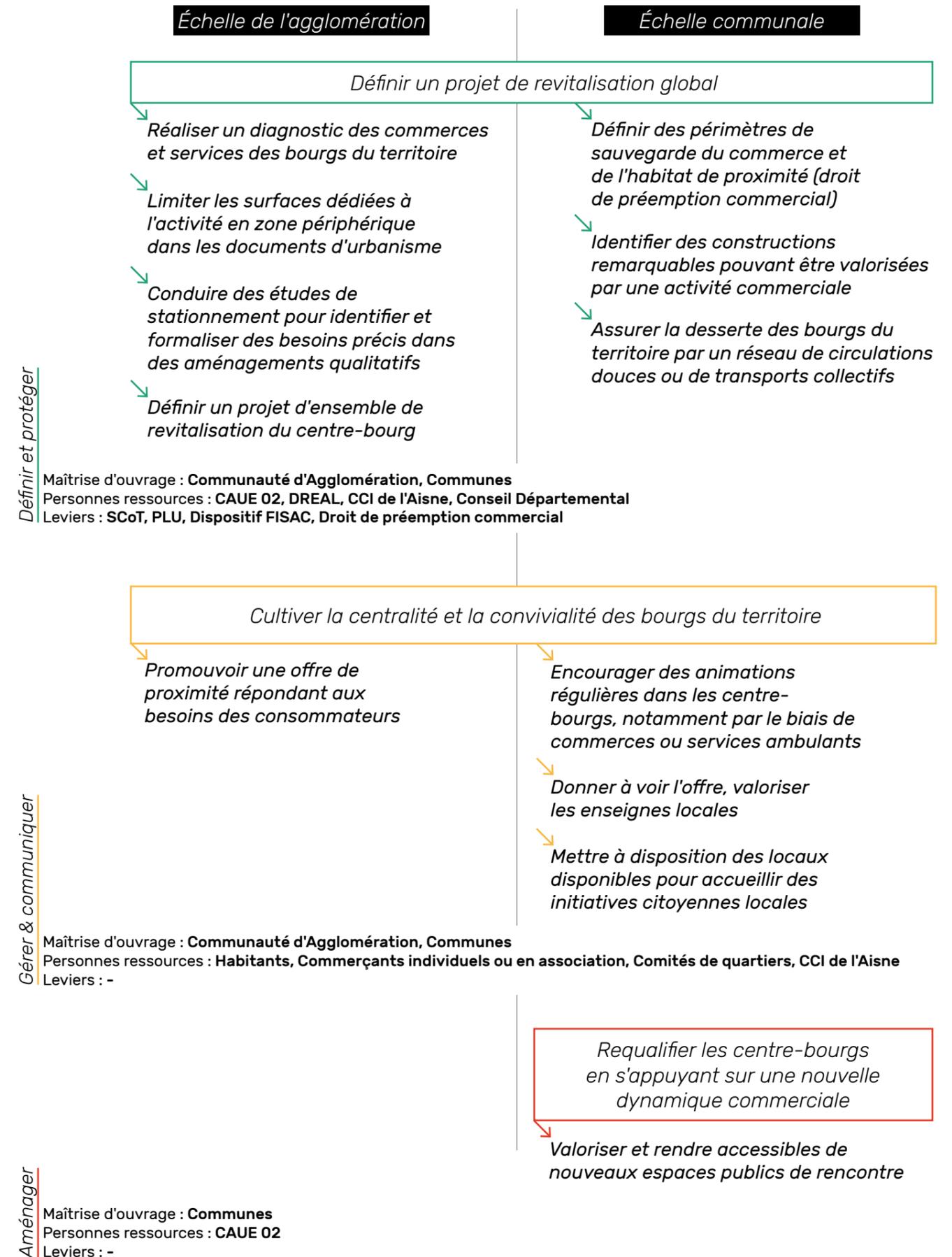
-
Préserver ou retrouver la centralité des bourgs ruraux du territoire par l'activité commerciale au bénéfice d'espaces publics retrouvés et partagés.

Favoriser l'implantation de services et de commerces de proximité

Communes concernées

Osly-Courtil, Cuisy-en-Almont, Vauxrezis, Chavigny, Juvigny, Bagneux, Leury, Pasly, Berzy-le-Sec, Ploisy, Missy-aux-Bois, Noyant-et-Aconin, Septmonts, Serches, Acy, Sermoise, Vregny, Billy-sur-Aisne

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération

Carte des Boutiques à l'Essai 2018



Faciliter l'installation de nouveaux commerces

Soucieuse de redynamiser son centre-ville, la ville de Noyon a mis en place le concept de "Ma boutique à l'essai" en 2013. Cette démarche permet d'accompagner des créateurs pendant une phase de test en minimisant les risques. Il s'agit d'un outil d'animation simple, appuyé par un large tissu de partenaires solides. Une initiative inspirante pouvant contribuer à la redynamisation du centre-ville de Soissons et des communes périphériques.

Fédération des boutiques à l'essai



Développer des animations régulières dans les centre-bourg

Sur les 32 communes de la Thiérache (02), un camping-car assure un service public itinérant. À son bord, deux agentes de l'État proposent aux habitants des communes traversées un accompagnement dans leurs démarches administratives et créent de fait de l'animation et du lien social. Des initiatives commerciales ambulantes sont également à relever dans le département (ex. salon de coiffure ambulante).

Des exemples à amplifier dans le Soissonnais



Des vecteurs d'activité stratégiques à amplifier sur le territoire

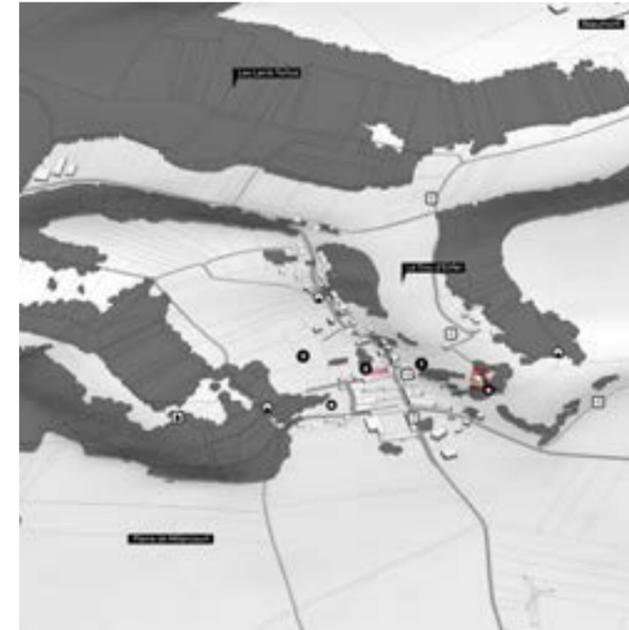
Le temps d'un week-end de festival ou d'un chantier d'été, certains bourgs ruraux de la communauté d'agglomération voient leur fréquentation s'accroître brutalement durant l'année. C'est le cas de Berzy-le-Sec, qui organise depuis une vingtaine d'années des chantiers bénévoles internationaux pour restaurer son château, ou encore de la



commune de Septmonts qui propose depuis 1998 son festival musical de musique actuelle Pic'Art. Cet événementiel rural est à encourager pour le développement culturel et touristique qu'il permet à travers ses animations. Bien que ponctuels, de tels événements doivent inciter à reconsidérer les potentiels d'attractivité des bourgs ruraux "hors saison", sur le long terme, et pourraient être l'occasion d'interventions plus pérennes dans l'espace public.

Le Festival Pic'Art de Septmonts et le chantier bénévole de Berzy-le-Sec

Une illustration du principe dans le Soissonnais



Village belvédère de Leury
Voir p.209

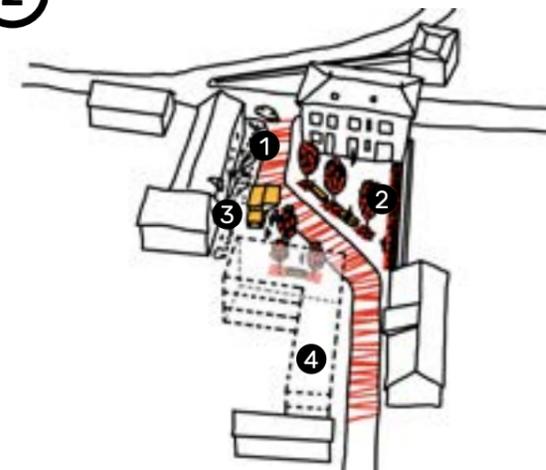


Réhabiliter la Place de la Mairie par des aménagements confortant la vie locale afin d'encourager le passage des commerces ambulants ou l'installation d'un petit artisanat.

Poursuivre la valorisation de la Place de l'église et des abords de la Source Nicomède par un aménagement patrimonial et touristique (gestion des stationnements, assises, sécurisation pour les piétons)

Une illustration de principe dans le Soissonnais

②



Redynamiser la place de la mairie de Leury dans ses usages et par son organisation :

- ① Formaliser une bande carrossable traversante
- ② Structurer la place par des opérations d'aménagement légères : plantation d'arbres, assises amovibles
- ③ Formaliser un espace dédié au commerce ambulante dans un projet de requalification d'ensemble de la place
- ④ Envisager la préemption des terrains non construits attenants à la place pour développer l'habitat en cœur de bourg et conforter la place. Le stationnement peut être envisagé en rez-de-chaussée ou en sous-sol de l'opération

2.2.3 Poursuivre ou commencer un processus de diversification de l'occupation des zones économiques

Constats

(rappel diagnostic)

Des lieux quotidiens peu accueillants

- La majorité des zones d'activités du territoire ne sont pas pensées comme des espaces publics de qualité prenant part au quotidien de leurs usagers. Leur proximité avec les espaces urbanisés invite à reconsidérer leurs usages.

Des activités sectorisées

- L'offre proposée dans les zones d'activités du territoire reste peu diversifiée et ne contribue pas à l'établissement de secteurs mixtes contribuant à un sentiment d'urbanité.

Constats

(sur le territoire)



Dédié à des services de proximité, des activités commerciales et culturelles, le **Parc Gouraud** est un bel exemple de zone d'activité diversifiée favorisant la bonne appropriation de ses espaces publics



Sur l'ancien **site industriel Jacob Delafon**, le Parc des Entrepôts accueille des entreprises diversifiées (Artisanat services et commerces) et se prête davantage à de nouvelles appropriations de l'espace public

Outils et leviers existants

SCoT, 2012 :

- Mention de la nécessité d'encourager l'animation des zones d'activités en favorisant l'installation de services connexes : restauration, crèches d'entreprises, développement de l'économie tertiaire

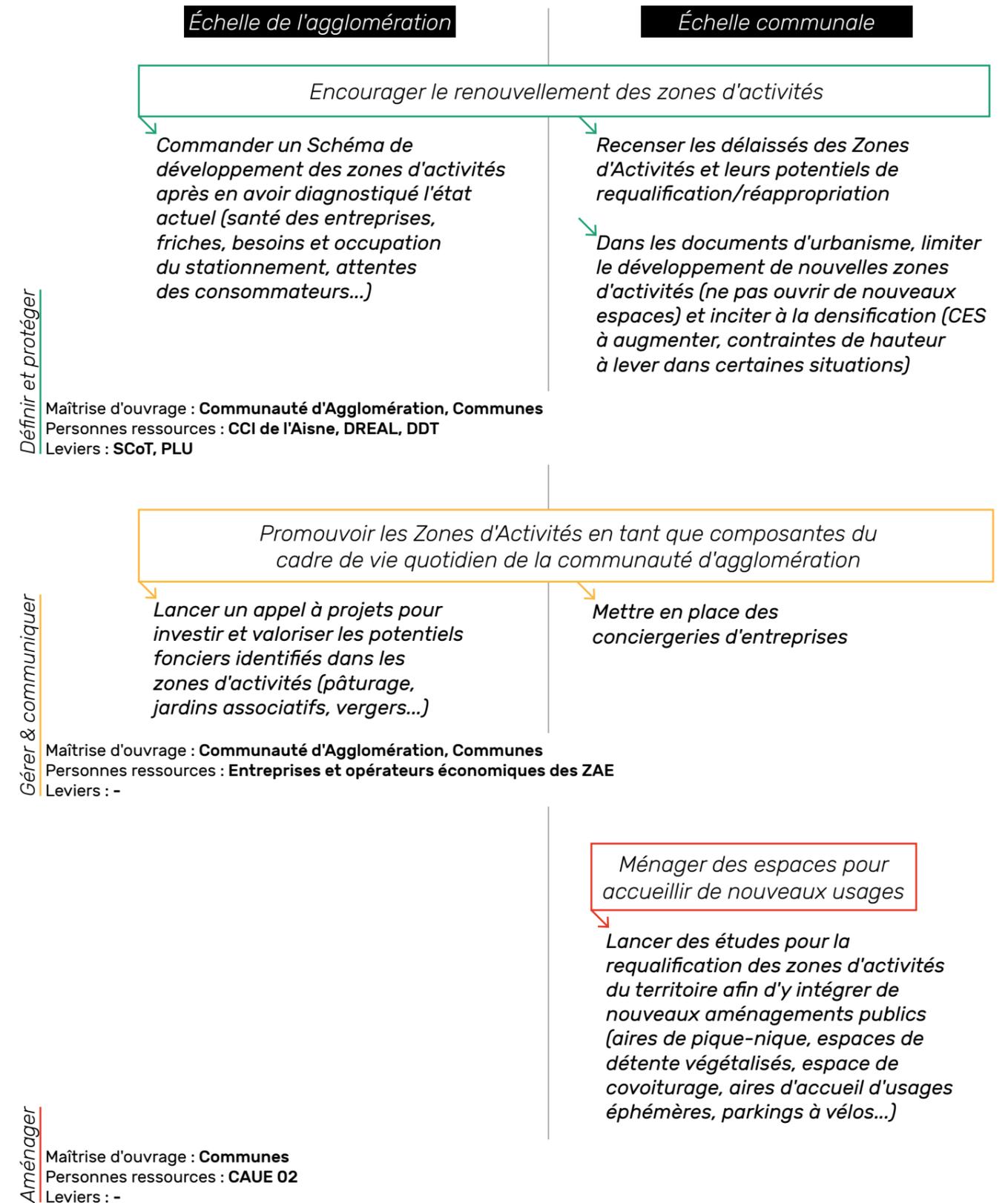
Objectifs

Sortir de la logique sectorielle des zones d'activités du territoire en y envisageant de nouveaux usages complémentaires à la reconquête d'espaces publics qualitatifs.

Communes concernées

Mercin-et-Vaux, Soissons, Crouy, Villeneuve-Saint-Germain, Ploisy, Courmelles, Vauxbuin, Cuffies

Mise en place & méthodologie



2.2.3 Poursuivre ou commencer un processus de diversification de l'occupation des zones économiques

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



D'une friche industrielle à une zone d'activité mixte
Sur l'une des entrées de la ville d'Abbeville (80), l'ancien site industriel de la sucrerie a été requalifié dans l'optique de créer un quartier mixte mêlant loisirs, logements et commerces. Porté par le groupe IMMO Mousquetaires, ce projet valorise des vestiges industriels tout en ménageant des espaces d'échanges, de détente et de promenade pour les usagers.

Outsign Architecture & Atelier Gasnier Gossart (architecture), Pasodoble (paysage) - Livré en 2017



Développer la dimension culturelle des zones d'activités

Dans la zone d'activité Nord de la ville de Blois, le Chato'Do est une salle de musiques actuelles issue de la reconversion d'un site industriel. Depuis 1994, il incite à la diversification des usages et publics de cette zone d'activité en y apportant une dimension culturelle.

Chato'Do de Blois
Chilpéric de Boiscuillé & Guy Samoun, architectes



Donner un cadre à de nouveaux usages productifs

À Friville-Escarbotin (80), dans la zone d'activité de la Communauté de Communes du Vimeu, un verger conservatoire a été mis en place par une association environnementale locale avec le soutien de la collectivité sur du foncier public. Sur un terrain clos, 300 arbres ont été plantés et font l'objet d'ateliers pratiques pour un lycée horticole voisin (taille, greffe...). Les arbres arrivés à maturité pourront être replantés dans les communes qui en effectuent la demande.

Verger conservatoire de Friville-Escarbotin
Communauté de communes du Vimeu

2.2.4 Profiter du développement économique entamé sur le plateau pour expérimenter une nouvelle échelle agricole

Constats

(rappel diagnostic)

Une zone d'activité à investir

Construite en 2008, la zone d'activité du plateau s'est installée sur des terres agricoles aujourd'hui impropres à la culture (stérilisation à la chaux). Historiquement implantée dans la vallée de l'Aisne, l'activité commerciale et industrielle est pour la première fois développée sur un des plateaux du territoire pour des raisons logistiques et de sécurité (ICPE SEVESO). L'investissement sur ce secteur est aujourd'hui incomplet et se fait au coup-par-coup. Les espaces publics structurants sont d'une grande qualité mais demandent une gestion soutenue et coûteuse.

Constats

(sur le territoire)



Sur la commune de **Ploisy**, la zone d'activité du plateau se développe derrière des bosquets d'arbres au sein desquels s'installent progressivement les entreprises.



Les espaces publics sont souvent sous-utilisés, tout comme les parcelles qui attendent d'être investies par de futures entreprises.

Outils et levier existants

- SCoT (DOG) : Ambition de préserver et développer l'agriculture (Art 2.2 et 6.4) et présentation de la zone du plateau comme une zone d'intérêt régional dans laquelle il est possible d'envisager une complémentarité entre activités logistiques et industrielles et activités à haute valeur ajoutée (éco-industrie, logistique de pointe...) (Art. 6.1.1)

Objectifs

Encourager une gestion économique du foncier du Parc du Plateau pour limiter l'étalement urbain

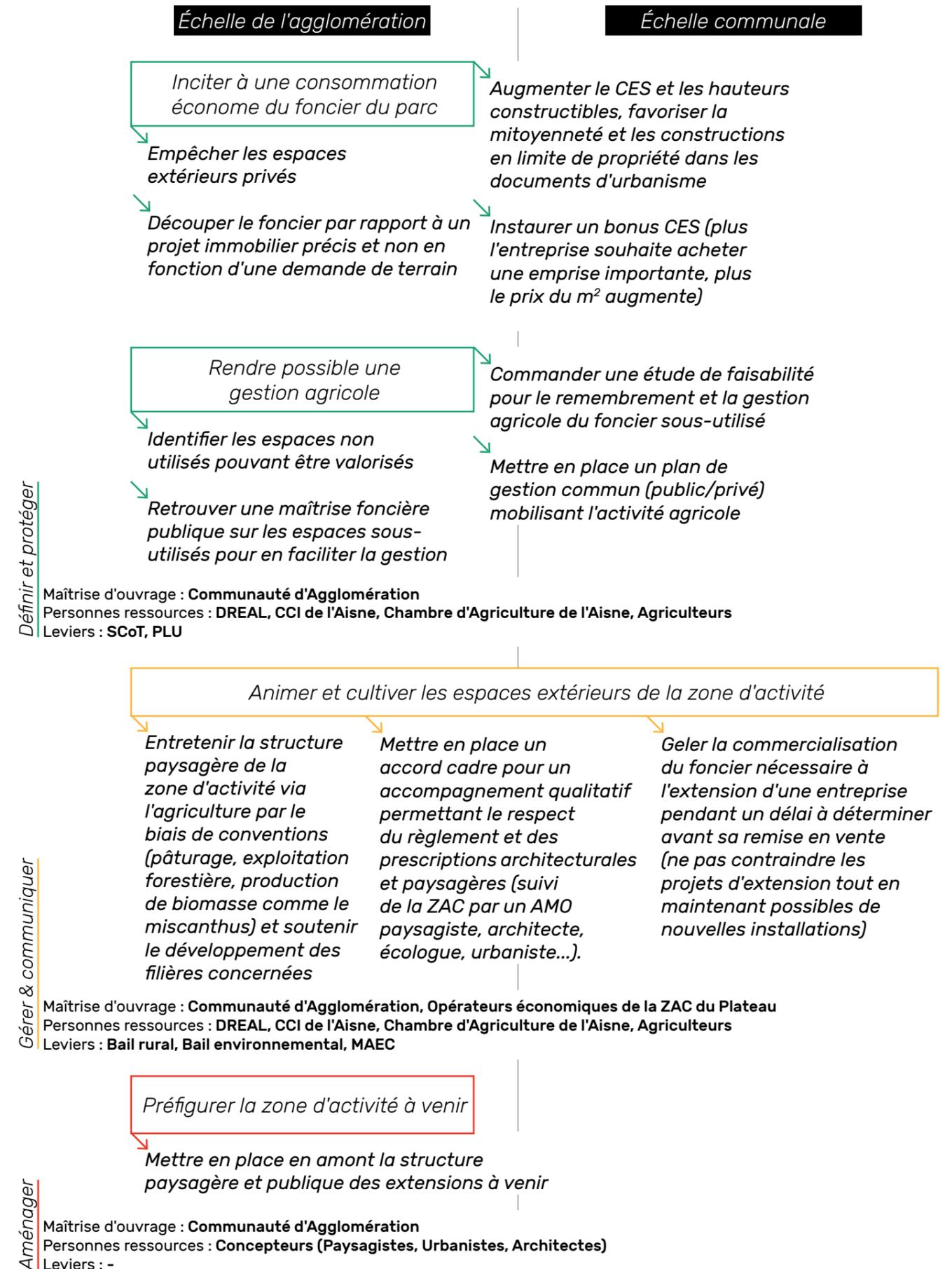
Préserver l'identité agricole des plateaux en entrée d'agglomération

Répondre aux besoins économiques actuels sur la communauté d'agglomération tout en mettant en place une structure paysagère pérenne

Communes concernées

Ploisy, Courmelles

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Donner une structure urbaine et paysagère à une zone d'activité

Situé en entrée d'agglomération blésoise (41), le Parc A10 a fait l'objet d'un projet urbain et paysager ambitieux. Les espaces extérieurs ont été traités globalement sur 90 hectares comprenant un bois de 20 hectares devant, à terme, s'ouvrir au grand public. Une réflexion fut menée sur la desserte des différents lots et la répartition des activités tertiaires, industrielles et logistiques sur le site.

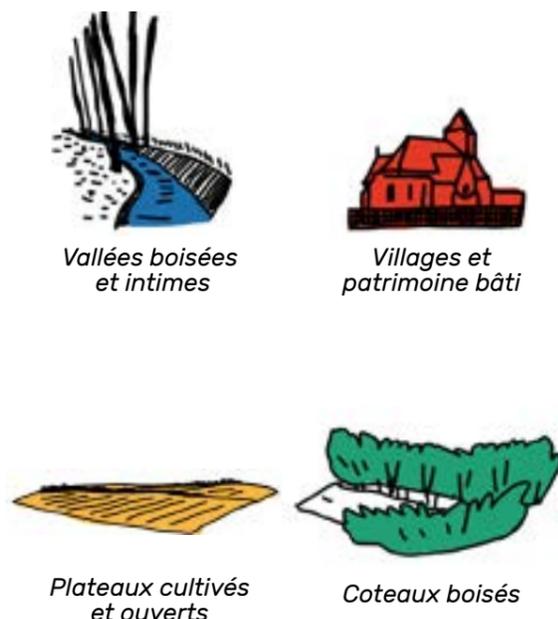
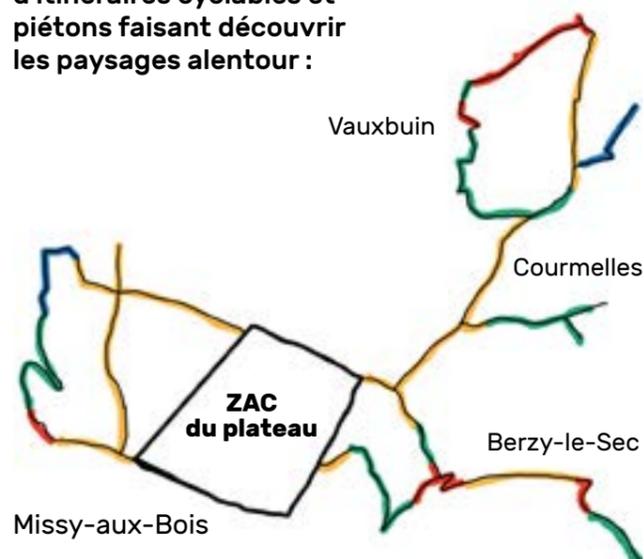
Parc A10 - Blois (41) - Michel Boulcourt Paysagiste

Affiner et anticiper la structure d'une ZAC par le préverdissement

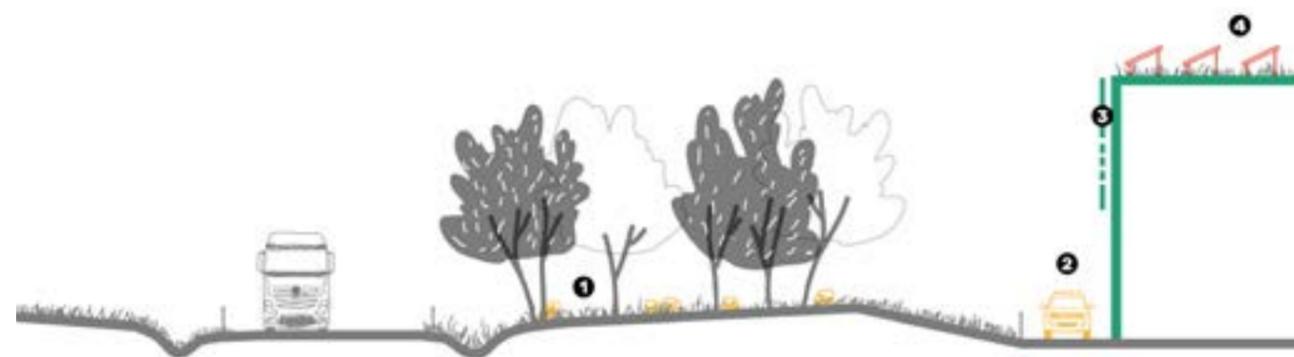
Les grandes armatures de la ZAC du plateau sont déjà largement plantées, mais les espaces résiduels et les parcelles à bâtir pourraient encore bénéficier d'un tel traitement. Cette stratégie végétale est régulièrement utilisée pour l'aménagement de parcs d'activités, tel le quartier AéroliansParis (93) qui, sur 200ha, a mobilisé le pré-verdissement sur différents axes (limites séparatives, axes de circulation, parcelles...).

Aménagement du quartier central de la ZAC AeroliansParis - Segic/Agence Sosson/TGTFP/RFR Éléments - Maitrise d'ouvrage : Grand Paris Aménagement

Inscrire la ZAC dans un réseau d'itinéraires cyclables et piétons faisant découvrir les paysages alentour :



Une illustration de principe dans le Soissonnais



Optimiser la gestion des espaces extérieurs de la ZAC :

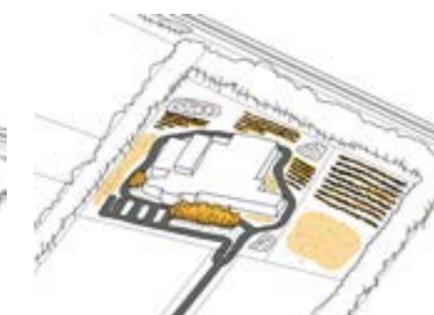
- ① Mise en place d'un parc pâturé sur une prairie plantée le long des principaux axes routiers
- ② Maintenir une bande carrossable pour faciliter l'accès aux véhicules prenant part à la gestion agricole de la ZAC
- ③ Encadrer la mise en place d'enseignes qualitatives et une implantation des bâtiments vers les axes circulés
- ④ Profiter des surfaces de toitures disponibles pour développer la production d'énergies renouvelables (ex. panneaux solaires)

Engager une réflexion prospective sur les parcelles non utilisées de la ZAC :

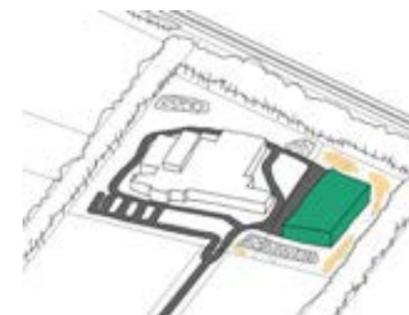
Si elles ne sont pas laissées en friche dans l'attente d'un acquéreur, beaucoup de parcelles de la ZAC sont sous exploitées, parfois en prévision d'une extension possible. Ces surfaces dépourvues d'usages peuvent faire l'objet d'une stratégie de gel et/ou de gestion par des agriculteurs afin de tirer parti des ressources qu'elles représentent.



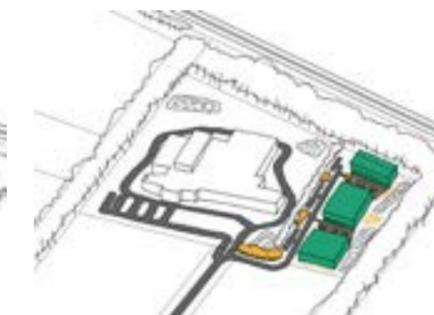
Situation initiale
Une parcelle dans l'attente d'un acquéreur ou d'une extension à repérer



Situation transitoire
Optimisation des espaces libres des parcelles (pâturage, culture de biomasse, foresterie)...



Scénario 1
...puis extension de l'entreprise sur le terrain disponible tout en poursuivant la gestion agricole

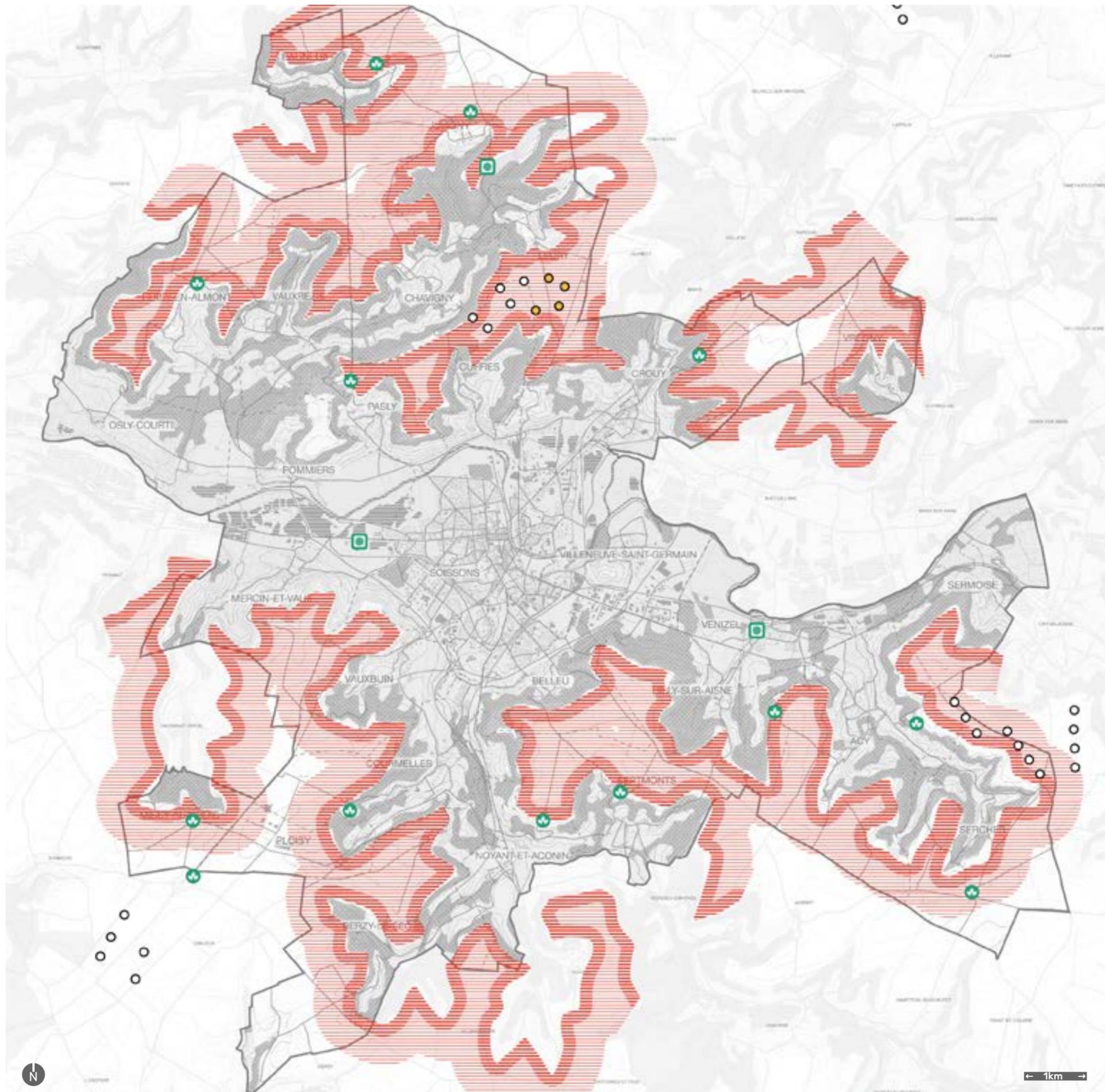


Scénario 2
...ou bien, dans l'absence d'un projet d'extension, densification du lot restant par de nouvelles entreprises



Accompagner une logique locale dans le développement des énergies renouvelables

La transition énergétique face au réchauffement climatique est un enjeu global. Elle doit trouver des réponses adaptées à la singularité de chacun des territoires auxquels elle est adressée. Cette transition se traduira nécessairement sur le territoire de la communauté d'agglomération du Soissonnais et aura des répercussions sur ses paysages. Le plan de paysage apparaît comme un espace pertinent pour définir les conditions pour que la déclinaison locale de cette stratégie énergétique ne se fasse pas aux dépens des paysages soissonnais. Il permet d'aborder le territoire à travers ses ressources potentielles et d'anticiper les répercussions spatiales de leur exploitation. Différents objectifs opérationnels permettraient de concilier production, efficacité et sobriété dans le respect des paysages d'un territoire plus autonome en énergie.



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2.3

Accompagner une logique locale dans le développement des énergies renouvelables

THÉMATIQUE ÉOLIENNE

ENCADRER LA DÉCLINAISON D'UNE STRATÉGIE ÉOLIENNE RÉGIONALE À L'ÉCHELLE LOCALE

||||| Accorder une vigilance supplémentaire pour les projets éoliens envisagés non loin des lignes de crête

Pour mémoire :

////// Zone d'implantation favorable sous condition (SRE de 2012 abandonné en 2017)

○ Projet éolien abandonné

● Éolienne implantée

THÉMATIQUE PETITES UNITÉS DE PRODUCTION

DÉVELOPPER LES UNITÉS DE PRODUCTION À PETITE ÉCHELLE

⊕ Envisager le devenir des fermes éloignées des centres urbains en tant que pôles énergétiques (ex. méthanisation, plateforme bois-énergie, etc.)

THÉMATIQUE FILIÈRE BOIS

OUVRIR ET DÉVELOPPER LES DÉBOUCHÉS LOCAUX DE LA FILIÈRE BOIS POUR DYNAMISER LE PAYSAGE SYLVICOLE

⚙ Mobiliser les établissements liés à l'activité sylvicole dans le cadre du développement d'une filière locale (scierie, cartonnerie, négociant)

2.3 Accompagner une logique locale dans le développement des énergies renouvelables

Constats

(rappel diagnostic)

Des ressources énergétiques sous-exploitées et conflictuelles

Sur la communauté d'agglomération, la transition énergétique semble s'incarner uniquement au travers des éoliennes de Leury dont l'implantation fait encore débat. D'autres gisements énergétiques existent pourtant et pourraient contribuer au développement des paysages énergétiques du territoire.

Constats

(sur le territoire)



Implantées sans concertation, l'omniprésence des éoliennes de **Leury** dans la vallée de l'Aisne fait aujourd'hui débat. Les crispations locales compliquent le dialogue autour d'un développement éolien local choisi et non subi.



Réparties de manière homogène sur le territoire, les fermes du Soissonnais pourraient devenir autant de pôles de production énergétique (méthanisation, photovoltaïque, bois...).

Outils existants

SCoT, 2012 :

- Mentionne la nécessité de développer le potentiel énergétique du territoire à partir de ses ressources locales (orientations de l'Art. 3.2.2 du DOG)
- Encouragement des innovations architecturales permettant de limiter la consommation d'énergie
- Favoriser la densification
- Favoriser le développement de la ressource bois-énergie

- Favoriser le recours aux énergies renouvelables
- Etc.
- Mentionne l'objectif de préservation de l'agriculture et des pratiques écologiquement positives

Leviers existants

- Réseau national des territoires à énergie positive (TEPOS)
- Démarche Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

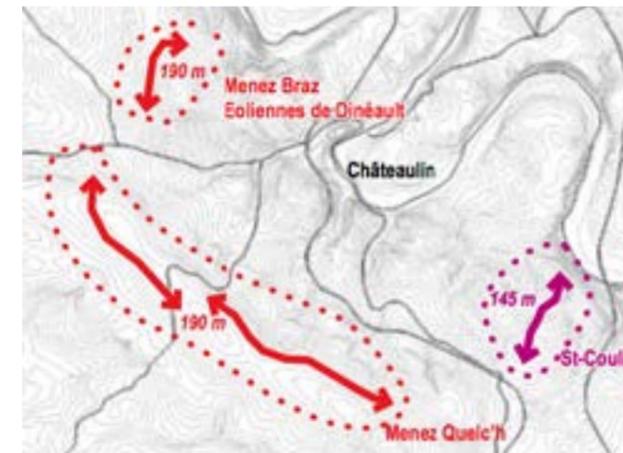
Objectifs

La transition énergétique est autant un moyen qu'un but pour transformer les paysages. Ces fiches de méthodologie opérationnelle sont donc nécessairement transversales à l'ensemble des actions à conduire. Leur mise en œuvre dépendra d'une volonté politique globale à l'échelle de la communauté d'agglomération qui, en matière de paysage, peut être abordée au travers de 4 thématiques ici présentées. Celles-ci concernent : le développement éolien ; l'efficacité énergétique du bâti et les opportunités de petites unités de production couplées à l'activité agricole et/ou sylvicole

Communes concernées

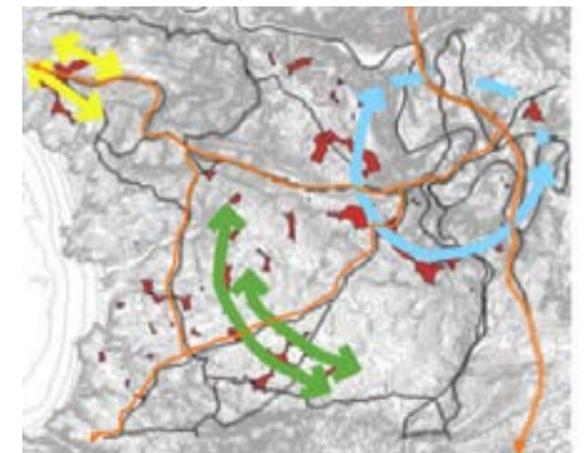
Toutes les communes

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Engager une démarche collective pour ne pas subir un projet éolien

Pour aborder collectivement l'implantation d'éoliennes sur son territoire, la communauté de communes de Porzay et de Chateaulin (29) s'est lancée dans l'élaboration d'un schéma éolien. Ce document, dont les



préconisations et recommandations ont été inscrites dans le PLUi, a permis de définir différents scénarios d'implantation pour 21 éoliennes. Il en résulte une inscription réfléchie et comprise dans les paysages du territoire, contribuant au soulignement de sa géographie et infrastructures.

Schéma intercommunal de développement éolien
Atelier de l'île, paysagistes



Développer la filière bois énergie

En Thiérache (02), l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache coordonne l'exploitation des ressources forestières sur différentes communes en mutualisant des travaux d'entretien d'ensemble et en facilitant la commercialisation des résidus de taille. Des propriétés publiques et privées sont concernées par ces travaux et le bois récolté contribue à l'alimentation de chaufferies communales ou de



particuliers. Le développement de taillis à courte rotation sur du foncier public et du linéaire de haies sur la communauté d'agglomération pourrait contribuer à l'émergence d'initiatives similaires permettant d'approvisionner localement les chaufferies du territoire tout en contribuant à l'entretien de ses paysages.

Définition et protection

Éolien

Pour un projet éolien intercommunal

- ↳ Définir un cahier des charges partagé pour la mise en place de tout projet éolien aux abords des communes
- ↳ Commander un schéma éolien pouvant s'appuyer sur des études techniques (cartographie des nuisances sonores, du potentiel éolien...) et esthétiques afin de préciser la carte proposée en 2.3. Avant l'établissement de ce schéma, accorder une vigilance supplémentaire pour les projets éoliens envisagés non loin des lignes de crête pour ménager leur visibilité depuis la vallée de l'Aisne et ses affluents.

Petites unités de production

Pour tirer parti quotidiennement des ressources disponibles

- ↳ Encourager le développement de l'énergie solaire et photovoltaïque, tout particulièrement sur les bâtiments d'activités ou agricoles
- ↳ Commander une étude de faisabilité pour développer la valorisation des résidus de production par la méthanisation sur le territoire

Architecture

Pour un développement durable des constructions

- ↳ Inventorier à l'échelle communale les logements anciens et les plus vétustes, susceptibles d'être les moins bien isolés, pour lutter contre la précarité énergétique
- ↳ Réaliser un inventaire des logements les plus vétustes et anciens pour lutter contre la précarité énergétique
- ↳ Étudier les potentiels de la filière construction paille

Filière bois

Pour renforcer une filière structurante sur le territoire

- ↳ Permettre, d'un point de vue législatif, l'approvisionnement de tout ou partie des chaudières bois publiques par des ressources du territoire.
- ↳ Réaliser un diagnostic sylvicole territorial / Un plan d'approvisionnement territorial
- ↳ Identifier les propriétaires des parcelles privées et encourager leur rassemblement (ex. engagement d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier - AFAF)
- ↳ Repérer, maintenir ou retrouver les circulations empruntées par les engins agricoles ou sylvicoles

Gestion & communication

Développer les actions de communication et de sensibilisation sur les énergies renouvelables locales auprès de la population et entreprises de la communauté d'agglomération

- ↳ Communiquer sur le rendement du parc éolien existant et de ceux à venir (vitesse du vent, cumul d'énergie produite, production instantanée)
- ↳ Impliquer et communiquer aux populations proches les scénarios éoliens envisagés

- ↳ Sensibiliser les entreprises et particuliers aux potentiels de production d'énergie à leur échelle

Développer les actions de communication et de sensibilisation sur les énergies renouvelables locales auprès de la population et entreprises de la communauté d'agglomération

- ↳ Promouvoir les constructions bioclimatiques
- ↳ Mettre en place des taxes locales pour contrer la sous-densité
- ↳ Intégrer implantation et production d'énergies renouvelables dès la construction de nouveaux bâtiments

- ↳ Mettre en place une gestion sylvicole sur le foncier public par le biais de baux environnementaux
- ↳ Impliquer les notaires locaux dans le remembrement du foncier sylvicole (incitation au regroupement)
- ↳ Cofinancer des campagnes de plantation sur le parcellaire agricole (haies, alignements agroforestiers, etc.)

Aménagement

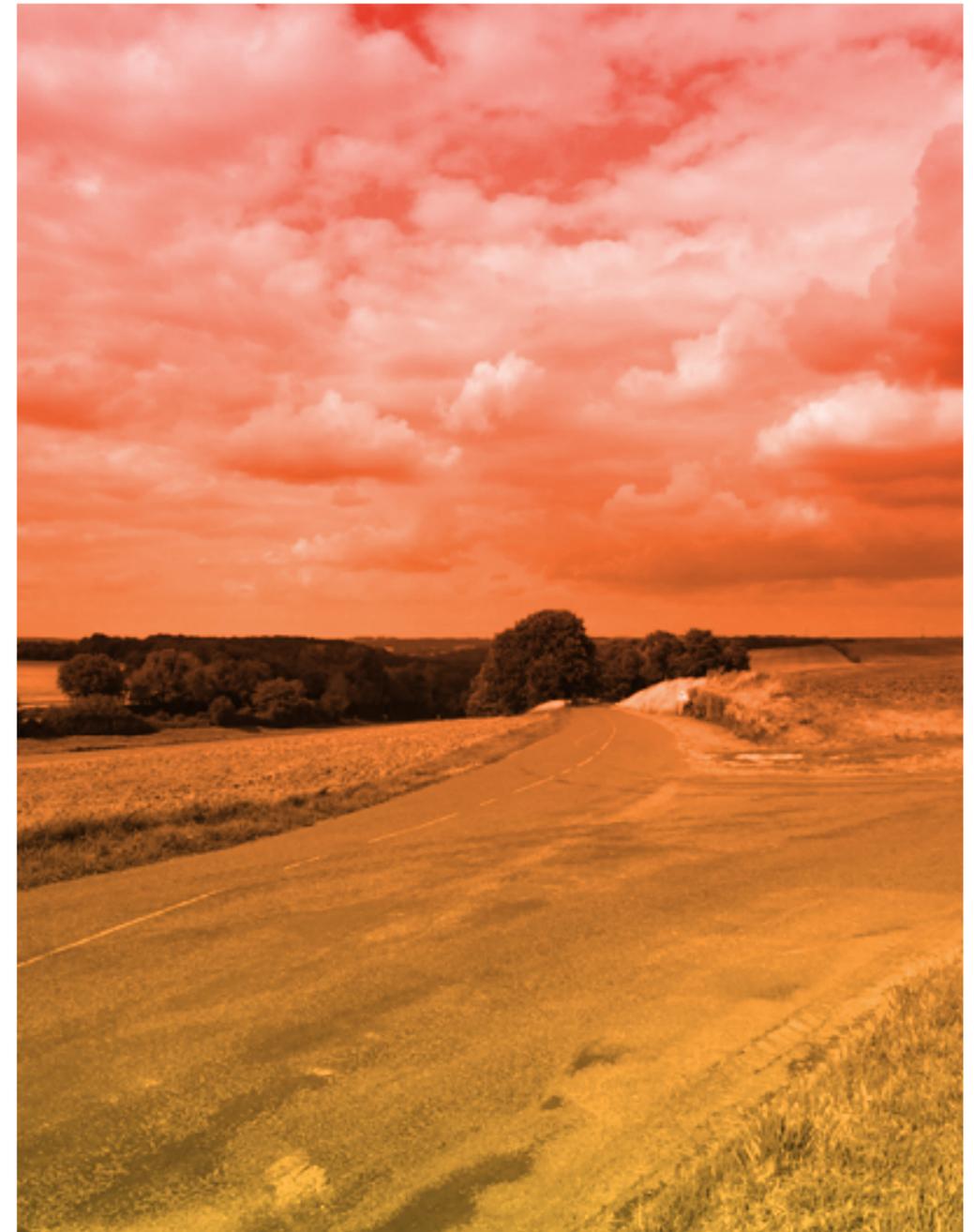
Faire des enjeux énergétiques du territoire des projets de paysage

- ↳ Associer les projets éoliens à venir à des projets d'espaces publics mettant en valeur les paysages de la commune concernée
- ↳ Exiger la présence d'un paysagiste dans les groupements conduisant les projets éoliens du territoire

Faire des enjeux énergétiques du territoire des projets de paysage

- ↳ Faire appel à des concepteurs pour la conception d'ensemble de projets d'aménagement communaux (lotissements, espaces publics) : Architectes, paysagistes, urbanistes... Pour penser leur implantation globale plus en amont (exposition, topographie, intempéries...)

- ↳ Plantation de haies
- ↳ Améliorer l'accessibilité aux forêts (chemins empierrés, aires de retournement...)
- ↳ Développer des lieux de stockage et de séchage sur le territoire



III

*Permettre l'accessibilité et
la lisibilité des territoires
par tous les déplacements*

Objectif de Qualité Paysagère

3 /

Permettre l'accessibilité et la lisibilité des territoires par tous les déplacements

La répartition de l'habitat et des secteurs économiques d'un territoire met en tension les différents espaces que celui-ci renferme, et d'autres espaces au-delà. Ces tensions se traduisent par des axes plus ou moins fréquentés pour assurer des liaisons internes et externes au territoire. Au fil de l'histoire, nos mobilités se sont la plupart du temps inscrites en accord avec ces facteurs géographiques, selon les contextes culturels traversés, les moyens techniques en matière de construction et les modes de transport à disposition. Au XIXe siècle, l'arrivée du moteur à explosion marque toutefois une rupture dans le développement des mobilités et définit un nouveau rapport entre nos déplacements et les paysages traversés. L'amélioration de la desserte routière sud-ouest/nord-est (RN2 traversant les plateaux) et est/ouest (RN31 de la vallée de l'Aisne) de l'agglomération apparaît ainsi dans les préconisations du SCoT du Soissonnais (2012) comme une condition essentielle pour la désenclaver et lui conférer un rôle de charnière entre l'Île-de-France et la région Grand-Est. Face à ce besoin quotidien de mobilité à différentes échelles, comment s'assurer que les solutions proposées génèrent, dévoilent et amplifient notre relation au paysage ?

À travers 3 objectifs stratégiques et leurs 10 objectifs opérationnels, l'ambition de cet objectif de qualité paysagère est de permettre l'accessibilité et la lisibilité des territoires dans tous les déplacements.

3.1 /

Considérer les continuités géographiques et construites comme premières structures territoriales

3.2 /

Penser l'inscription des infrastructures dans un dialogue visuel et visible avec le territoire

3.3 /

Faire du déploiement et de la cohabitation des mobilités l'occasion de nouveaux paysages

Considérer les continuités géographiques **et construites comme premières** **structures territoriales**

La topographie, la qualité des sols, ou encore le réseau hydrographique, sont autant de composantes naturelles qui ont influencé notre déplacement et celui des êtres vivants au sens large. Leur prise en compte dans une politique d'aménagement encourage leur valorisation par un phénomène d'amplification de la géographie des lieux, elle-même contribuant à l'identité d'un territoire. Le diagnostic relève par exemple une approche difficile de l'Aisne et de ses affluents, éléments naturels majeurs du territoire, que les friches de déplacement comme les chemins de halage ou les axes ferroviaires permettraient de reconquérir. Les coteaux de la vallée de l'Aisne sont également des continuités à considérer.

Ils donnent à lire la géographie du territoire, en séparant les plateaux de la vallée, tout en servant de corridors à de nombreuses espèces. Ces ambitions trouvent écho dans le SCoT qui mentionne la nécessité d'établir des circulations douces pour souligner les axes valléens et de coteaux à des fins touristiques et de loisirs. Qu'elles soient naturelles ou infrastructurelles, les continuités du Soissonnais sont autant de fils à ne pas interrompre pour aménager avec bon sens les déplacements des êtres vivants et forger l'identité du territoire.

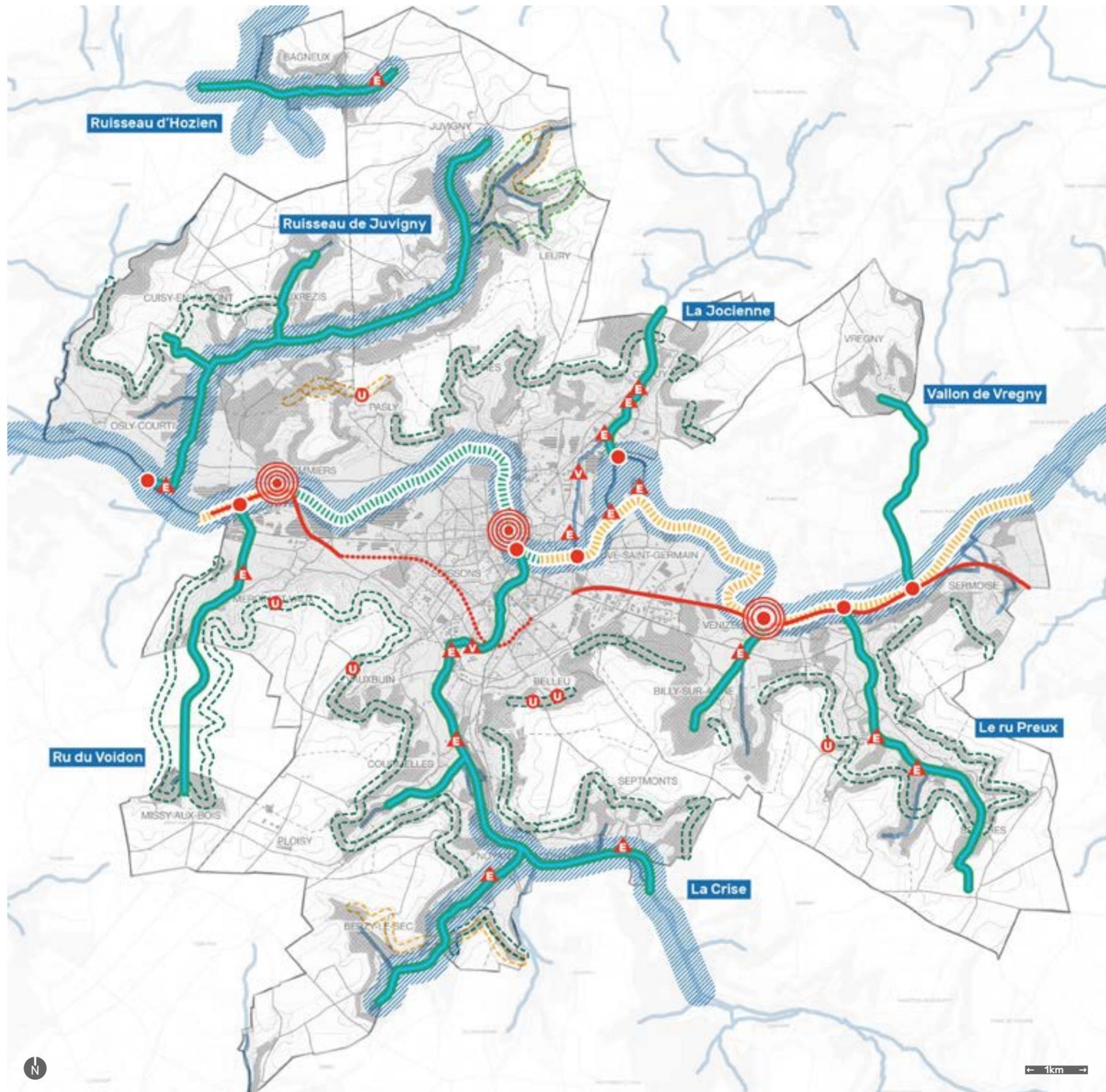
Objectifs Opérationnels

3.1.1/ Préserver et reconstruire le fil de l'Aisne pour tous les êtres vivants

3.1.2/ Concilier toutes les fonctionnalités des affluents de l'Aisne

3.1.3/ Entretenir les coteaux dans leur rôle de liaison écologique et de transition géographique

3.1.4/ Préserver la continuité et créer des usages sur les friches ferroviaires



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3.1

Considérer les continuités géographiques et construites comme premières structures territoriales

3.1.1/ PRÉSERVER ET RECONSTRUIRE LE FIL DE L'AINES POUR TOUS LES ÊTRES VIVANTS

- Conforter les aménagements des berges de l'Aisne pour les cycles et piétons
- Aménager les berges de l'Aisne pour les cycles et piétons
- Conforter les réservoirs de biodiversité de l'Aisne et ses affluents repérés au SRCE en y alliant des usages de déplacement
- Étudier la transformation des obstacles à l'écoulement de l'Aisne ou de ses affluents fragmentant la trame aquatique (SRCE)
- Aménager des haltes fluviales

3.1.2/ CONCILIER TOUTES LES FONCTIONNALITÉS DES AFFLUENTS DE L'AINES

- Permettre la découverte des vallées et des petites rivières par les modes doux
- Favoriser l'écoulement à ciel ouvert et l'apport en eau des petites rivières
- Conforter les réservoirs de biodiversité de l'Aisne et ses affluents repérés au SRCE en y alliant des usages de déplacement
- Étudier la transformation des obstacles à l'écoulement de l'Aisne ou de ses affluents fragmentant la trame aquatique (SRCE)
- Faire évoluer les coupures urbaines fragmentant les corridors herbacés humides (SRCE) dans les projets d'aménagement
- Mettre en valeur les confluences des petites rivières avec l'Aisne

3.1.3/ ENTREtenir LES COTEAUX DANS LEUR RÔLE DE LIAISON ÉCOLOGIQUE ET DE TRANSITION GÉOGRAPHIQUE

Maintenir la diversité des milieux naturels existants en alternant ouverture de point de vue et continuité visible de la topographie

- Corridor arboré établi dans les coteaux à préserver en priorité (SRCE)
- Corridor prairial et bocager établi dans les coteaux à restaurer en priorité (SRCE)
- Corridor de milieu ouvert calcicole établi dans les coteaux à restaurer en priorité (SRCE)
- Passage difficile pour la faune au sein du corridor arboré dû à un mitage par l'urbanisation à améliorer (SRCE)
- Réservoir de biodiversité des coteaux (SRCE)

3.1.4/ PRÉSERVER LA CONTINUITÉ ET CRÉER DES USAGES SUR LES FRICHES FERROVIAIRES

- Aménager et préserver la continuité des anciennes voies ferrées
- Améliorer le raccordement des voies vertes existantes au réseau viaire

3.1.1 Préserver et reconstruire le fil de l'Aisne pour tous les êtres vivants

Constats

(du diagnostic)

Une diversité de séquences et des berges discontinues

Dans Soissons, "l'Aisne urbaine" est accessible mais peu aménagée. L'Aisne naturelle est quant à elle plus intime mais difficilement accessible proche de ses grèvières et industries sauf exceptions (abords de Soissons, halte fluviale de Pommiers, Vénizel...).

Les abords de l'ancien chemin de halage ne sont généralement pas entretenus et créent un écran végétal qui masque les vues sur la rivière. L'Aisne est par ailleurs une structurante majeure de la trame verte et bleue du territoire et mérite une attention particulière pour assurer sa continuité écologique parfois menacée.

Constats

(sur le territoire)



Les berges de l'Aisne à Soissons ne sont pas encore aménagées dans leur globalité. Elles représentent un atout majeur en matière de cadre de vie.



Le pont de Pommiers (1846), appartenant au port de plaisance de la commune, fait partie d'un patrimoine fluvial à préserver et valoriser.

Outils et levier existants

- SCoT (DOG) : mention de la nécessité de développer l'attrait touristique des vallées du Soissonnais (Art 7.1.1)
- PLU de Soissons (PADD) : préconisation de créer une nouvelle centralité englobant les deux rives de l'Aisne et de développer la vocation touristique et de lieux de loisirs de l'Aisne
- Le PPRI et des coulées de boue de l'Aisne a été approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2008. Il constitue une servitude qui s'impose aux autorisations du droit des sols.
- LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 62 sur la continuité de la servitude de halage et de marchepied qui doit être assurée le long d'un cours d'eau.

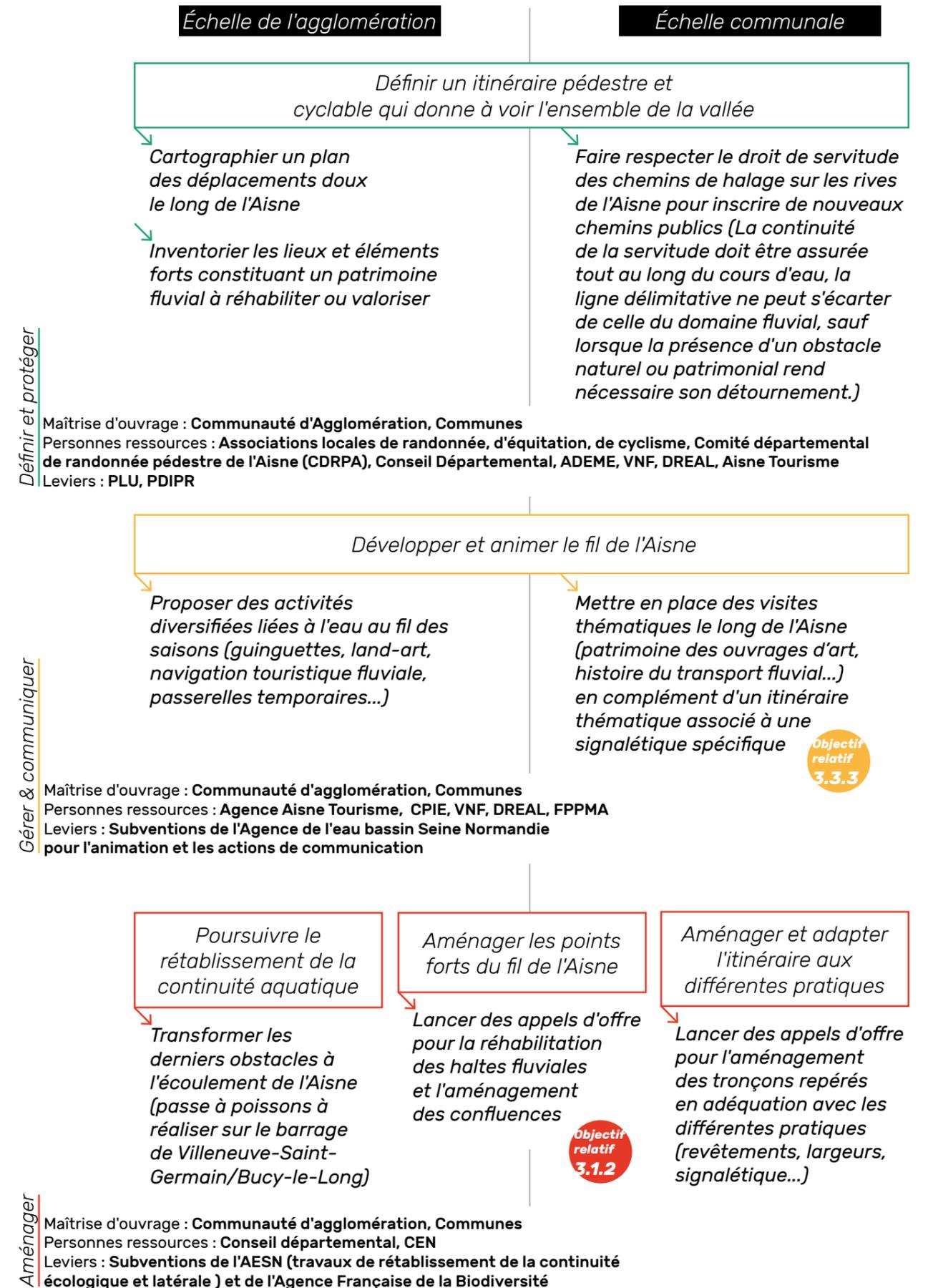
Objectifs

Retrouver un linéaire accessible le long de l'Aisne et valoriser des haltes et gares d'eau par le tourisme de plaisance et la préservation des milieux naturels.

Communes concernées

Soissons, Villeneuve-Saint-Germain, Venizel, Cuffies, Pasy, Pommiers, Mercinet-Vaux, Sermoise, Osly-Courtil

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Aménager une promenade de berges en cohérence avec milieux aquatiques en place
 La transformation des berges de la Marne au Perreux-sur-Marne a permis la diversification des milieux aquatiques par la mobilisation de techniques de génie végétal. Elle permet l'approche de la rivière aux usagers des quais et d'allier des pratiques urbaines contemporaines à une écologie durable.

Maîtrise d'ouvrage : Ville du Perreux-sur-Marne (94)
Maîtrise d'œuvre : BASE paysagistes + Champalbert expertise hydraulicien et génie végétal
 Livré en 2011



Valoriser une écluse par une restauration estivale
 À 15 minutes de Laval, l'écluse de la Benâtre, à Origné, est un lieu de restauration estivale qui valorise les produits issus du territoire.
L'écluse de la Benâtre (53)
 Guinguette saisonnière



Structurer et animer une véloroute par un lieu de halte
 Au bord de la Somme, le Jardin Destock (Long, 80) valorise la maison éclusière de Long en proposant une halte inscrite sur la véloroute aménagée sur l'ancien chemin de halage.
Maîtrise d'ouvrage : Art et Jardins Hauts de France
Maîtrise d'œuvre : Wagon Landscaping
 Livré en 2018

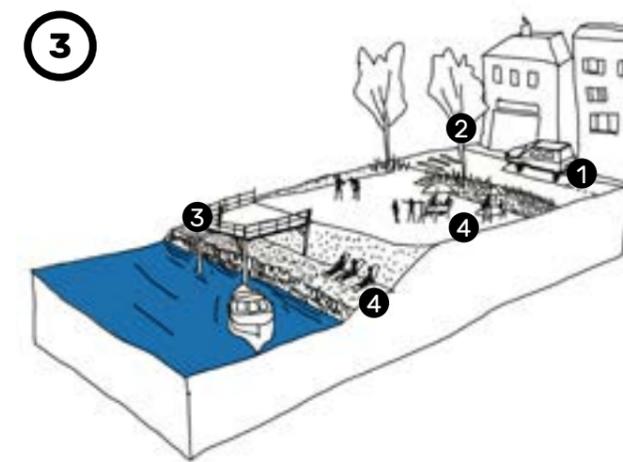


Aménager et adapter les véloroutes à ses usagers
 La véloroute n°52 fait partie d'un itinéraire européen Paris-Prague. Cette voie est exclusivement accessible aux deux-roues non motorisés, aux piétons et aux rollers sauf dérogation pour les véhicules de secours.
Lieu : Condé-sur-Marne
 Blog d'infos du Sud de l'Aisne - Axomois.fr

Une illustration de principe dans le Soissonnais

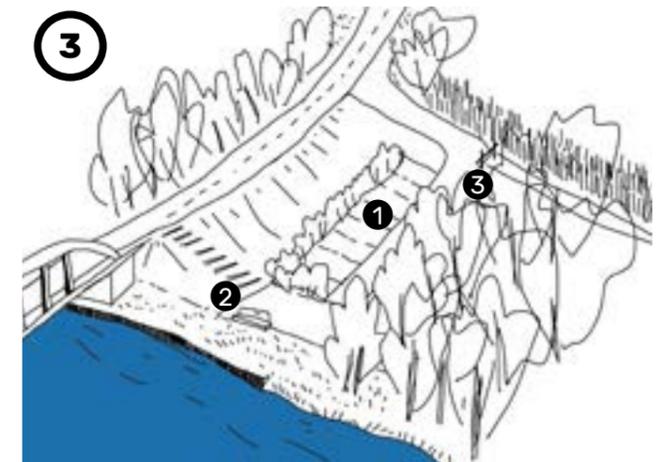


- Les grévières de Pommiers
 Voir p.201
- Conforter la circulation le long de l'Aisne tout en améliorant les continuités écologiques grâce à un reprofilage des berges
- Prendre en compte les crues de l'Aisne dans l'aménagement (matériaux, temporalité) et la gestion de ses abords en favorisant notamment une agriculture inondable et non polluante (agriculture environnementale, pâturage extensif)
- Aménager les haltes le long de l'Aisne



Valoriser le fil de l'Aisne autour des haltes fluviales :

- 1 Limiter le stationnement des voitures et privilégier son implantation sur rue
- 2 Planter un alignement d'arbres hautes tiges cadrant la vue sur la halte et assurant la transition avec la rue
- 3 Proposer des lieux d'observation de l'Aisne par l'aménagement de pontons
- 4 Offrir des usages ponctuels en lien avec l'eau et ses berges par l'implantation de mobilier amovible



Proposer des espaces de stationnement légers aux points de départs d'itinéraires :

- 1 Inscrire dans la végétation humide du site un petit parking (10 places env.)
- 2 Aménager un espace tourné vers l'Aisne et un accès dans la pente en direction de l'autre rive
- 3 Matérialiser la présence de l'itinéraire piéton (inscrit au PDIPR)

3.1.2 Concilier toutes les fonctionnalités des affluents de l'Aisne

Constats

(rappel diagnostic)

Une faible prise en compte des petits cours d'eau

Les affluents de l'Aisne ne sont que faiblement pris en compte dans les documents d'urbanisme (zonage et réglementation) ainsi qu'en termes de gestion (un syndicat de rivière "du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise" existe mais ne concerne que 8 communes du territoire). De nombreux enjeux en matière d'accessibilité et de continuité écologique en découlent.

Des vallées secondaires qui se referment et perdent leurs richesses

La disparition de l'élevage concourt à la fermeture des fonds de vallées par la végétation spontanée ou son remplacement par la populiculture. Il en résulte une réduction des vues lointaines dans ces paysages, souvent accompagnée d'une perte de la richesse écologique de ces milieux humides.

Constats

(sur le territoire)



Peupleraies de la vallée de la Crise à Noyant-et-Aconin



La traversée urbaine du ru de la Jocienne, proche du moulin de Crève-Coeur à Soissons, mériterait d'être davantage mise en valeur (accès piéton près du pont, entretien des abords)

Outils et levier existants

- ZNIEFF de type 2 vallée de la Crise
- Le SRCE préconise de conforter les réservoirs de biodiversité de l'Aisne et ses affluents en y alliant des usages de déplacement
- Présence du Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise (8 communes du territoire)

Objectifs

Améliorer la prise en compte des affluents de l'Aisne dans les documents d'urbanisme.

Maintenir et améliorer leur fonctionnement hydraulique à l'échelle du bassin versant de l'Aisne.

Développer la lisibilité et les usages autour de ces cours d'eau.

Communes concernées

Soissons, Villeneuve-Saint-Germain, Venizel, Cuffies, Pasly, Pommiers, Mercin-et-Vaux, Sermoise, Osly-Courtil, Acy, Serches, Billy-Sur-Aisne, Courmelles, Noyant-et-Aconin, Berzy-le-Sec, Septmonts, Crouy, Vauxrezis, Juvigny, Bagneux

Mise en place & méthodologie

Échelle de l'agglomération

Améliorer la connaissance des affluents de l'Aisne

Commander des études pour la transformation des obstacles à l'écoulement des affluents de l'Aisne

Échelle communale

Identifier et encadrer des usages potentiels autour des affluents

Inscrire les vallées et vallons en zone N et recenser les composantes de la trame bleue dans le PLU

Inscrire les chemins à proximité des cours d'eau au PDIPR

Repérer des haltes potentielles sur les affluents (confluence, traversées, espaces publics...)

Définir et protéger

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération, Communes
Personnes ressources : Conseil Départemental, CAUE 02, Conseil Régional, DREAL, Techniciens de rivières, DDT 02, SBAN
Leviers : AESN, AFB

Valoriser des itinéraires touristiques inscrits dans les vallées affluentes de l'Aisne

Mettre en place des panneaux pédagogiques sur les enjeux des milieux humides, les continuités écologiques et la gestion de l'eau en complément d'un itinéraire thématique associé à une signalétique spécifique

Améliorer la gestion active des affluents de l'Aisne

Proposer des ateliers d'échanges entre techniciens des vallées secondaires et des grévières du territoire

Encourager le conventionnement entre éleveurs et propriétaires publics et privés pour l'entretien de haltes et des abords des sentiers

Gérer & communiquer

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération, Communes
Personnes ressources : Agence Développement Touristique de l'Aisne (ADT), Conseil Départemental, Conseil Régional, CAUE 02, CEN Picardie, Techniciens de rivières, SBAN
Leviers : Subventions de l'AESN (animation et actions de communication)

Retrouver les fils d'eau

Ouvrir les cours d'eau busés (Venizel, Saint Médard) et réaménager les berges en mobilisant des techniques de génie végétal

Valoriser les affluents par des aménagements en réseau

Lancer des appels d'offre pour l'aménagement de seuils, de lieux de découverte et d'observation depuis les chemins ou au niveau des confluences entre l'Aisne et ses affluents

Aménager

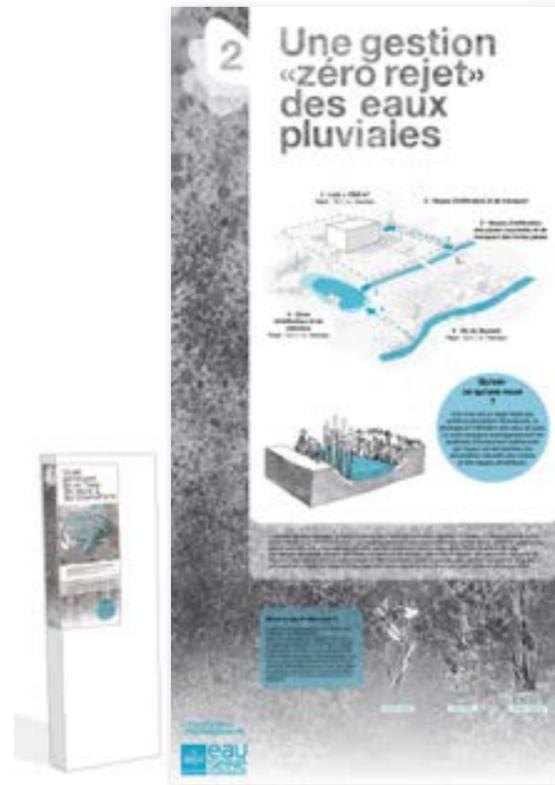
Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération, Communes, SBAN
Personnes ressources : Conseil départemental, CAUE, DREAL, SBAN, DDT 02
Leviers : Subventions de l'AESN, de l'AFB, Aides régionales (Soutien à l'ingénierie pour la mise en œuvre de démarches territoriales collectives de protection et de valorisation du patrimoine aquatique)

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Affirmer les cours d'eau comme des composantes structurantes des lieux de vie
Canalisée depuis plus de cinquante ans à Marcoussis, la Sallemouille avait disparue de la vue des promeneurs. La commune s'est engagée dans un processus de réouverture du cours d'eau par tronçons impliquant la préemption de fonds de parcelles privées pour l'accompagner d'un cheminement.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Marcoussis(91)
Maîtrise d'œuvre : Syndicat de l'Orge
Lieu : Berges de la Sallemouille à Marcoussis
Livré en 2013/2015



Sensibiliser à la biodiversité et à la gestion de l'eau par des panneaux pédagogiques intégrés au mobilier d'un parc

Dans le cadre la création d'une ZAC entre Paris Nord 2 et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, Grand Paris Aménagement met en place une gestion de l'eau à l'échelle du territoire du vallon du Sausset. Dans le parc de la pointe Sud, des panneaux pédagogiques sont mis en place pour expliquer biodiversité et gestion de l'eau au public.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Paris Aménagement
Maîtrise d'œuvre : Atelier de l'Ours
Lieu : Parc de la Pointe Sud, Tremblay-en-France (93)
Livré en 2017



Proposer des aménagements de berges intégrés aux espaces publics

Une promenade urbaine favorisant la diversité des perceptions de l'eau, notamment par l'aménagement de passerelles et l'implantation de mobiliers tournés vers la vallée.

Maîtrise d'ouvrage : Commune Châteldon
Maîtrise d'œuvre : Atelier CAP
Lieu : Berges de Vauziron, Châteldon (63)
Livré en 2004/2008

Une illustration de principe dans le Soissonnais



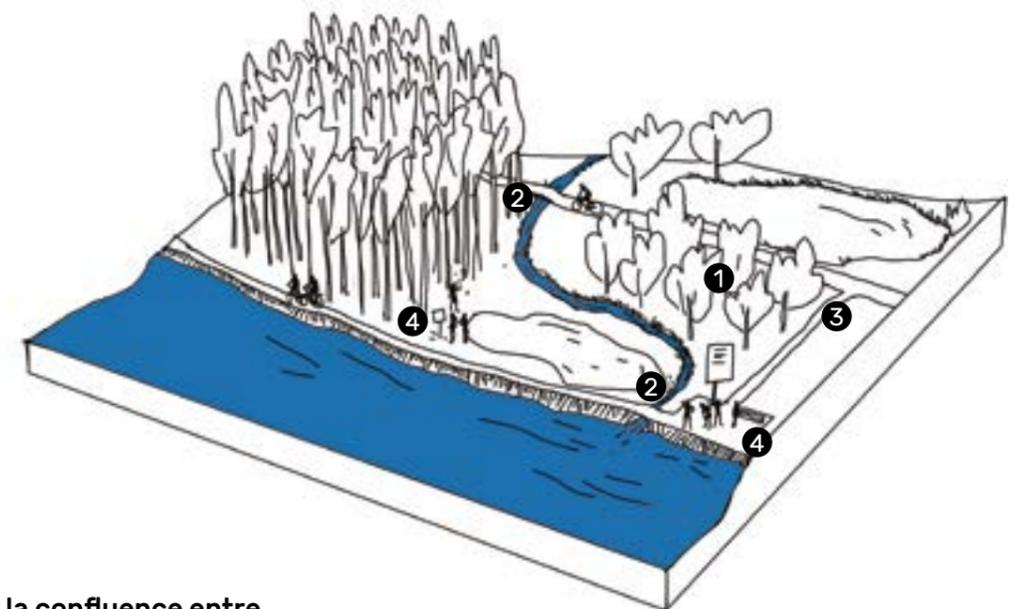
 Les grévières de Pommiers
Voir p.201

 Mettre en valeur le ru du Voidon dans sa partie «naturelle» (ouverture visuelle, plantation des berges, cheminement d'accompagnement)

 Permettre et marquer les passages au dessus du ru (ponton piéton)

 Créer une halte à la confluence du ru du Voidon avec l'Aisne

①



Aménager la confluence entre l'Aisne et le ru du Voidon :

- ① Mettre en place des contrats de gestion avec les propriétaires le long des itinéraires pour valoriser les paysages des bords de l'Aisne tout en développant leur potentiel productif
- ② Dégager les berges du ru du Voidon et rendre possible sa traversée par des itinéraires de découverte

- ③ Raccorder les chemins existants à l'itinéraire du PDIPR
- ④ Aménager une halte à la confluence et développer une stratégie de communication sur les milieux humides (panneaux pédagogiques sur les grévières, gestion de l'eau, peupleraies...)

3.1.3 Entretien des coteaux dans leur rôle de liaison écologique et de transition géographique

Constats

(rappel diagnostic)

Des versants boisés qui soulignent le relief

Les versants boisés de la vallée de l'Aisne et de ses affluents marquent une rupture avec les étendues des plateaux et donnent à lire la géographie.

Des paysages qui se referment

Réduction des vues lointaines dans les vallées du fait du reboisement spontané des coteaux et du développement de la populiculture. Le morcellement important du parcellaire complique les opérations de gestion.

Des richesses écologiques menacées

Le reboisement des pelouses calcicoles et l'urbanisation sur les coteaux engendrent une diminution de la faune et de la flore spécifique à ces milieux remarquables. Un problème d'érosion lié aux cultures des plateaux menace également les coteaux.

Constats

(sur le territoire)



L'urbanisation des coteaux et les infrastructures routières peuvent devenir des obstacles à la continuité écologique de ces milieux, comme ici à Belleu



Un belvédère naturel et une ouverture dans la végétation du coteau de Belleu permettent de profiter d'une vue lointaine sur Soissons et la vallée de l'Aisne depuis la route de Septmonts

Outils et levier existants

- Le SCoT (DOG) préconise la réalisation dans les coteaux d'aménagements légers destinés à faciliter la fréquentation (cheminements, signalisation...) (Art. 6.3.3)
- Plan de gestion des coteaux de Pasly-Pommiers et Belleu, Conservatoire des Espaces Naturels
- Le SRCE répertorie les corridors arborés établis dans les coteaux à préserver en priorité, les corridors prairiaux et bocagers et les corridors de milieux ouverts calcicoles établis dans les coteaux à restaurer

Objectifs

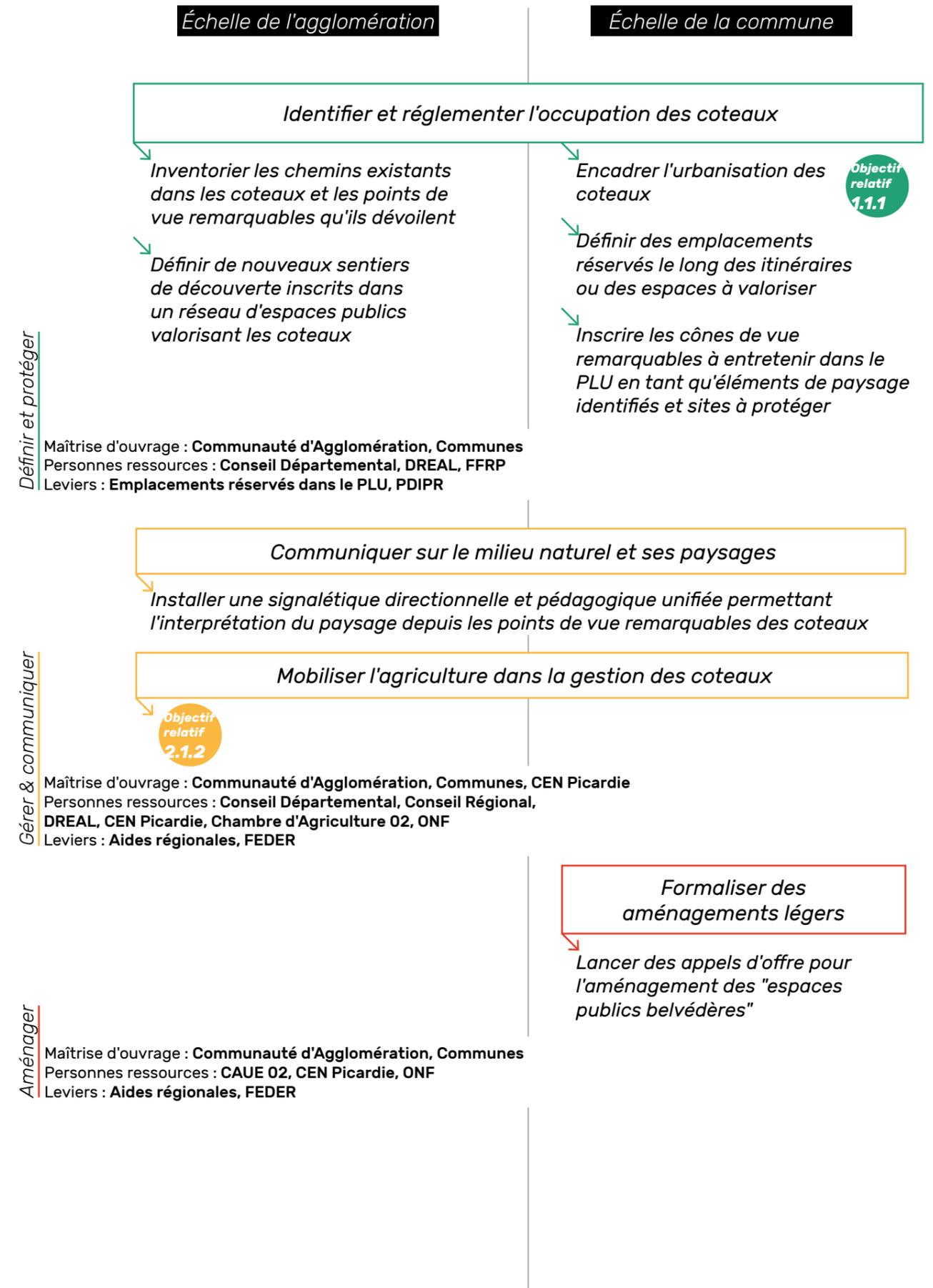
Conforter un réseau d'itinéraires et d'espaces publics inscrit dans les coteaux du territoire et valoriser les ouvertures depuis les belvédères naturels.

Maintenir et améliorer la continuité et la diversité écologique de ces milieux.

Communes concernées

Sermoise, Serches, Acy, Billy-sur-Aisne, Crouy, Belleu, Septmonts, Courmelles, Noyant-et-Aconin, Berzy-le-Sec, Missy-aux-Bois, Mercin-et-Vaux, Pasly, Leury, Juvigny, Vauxbuin

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Initier à la lecture du paysage

La vallée du ruisseau du Pressoir est un espace naturel connu de longue date des naturalistes pour le caractère exceptionnel de sa biodiversité. Un sentier de randonnée pédestre balisé parcourt la vallée du ruisseau du Pressoir, il est associé à des panneaux d'interprétation du paysage.

La vallée du Pressoir

Saint-Jacques-de-Thouars (79)



Proposer des animations nature aux jeunes publics

Le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France réalise des animations à destination du public scolaire afin d'accompagner sur un site naturel, une classe ou un groupe d'élèves et d'aborder une ou plusieurs thématiques environnementales (biodiversité, zones humides, coteaux calcaires...)

Animation : Conservatoire des Espaces Naturels Hauts de France

Lieu : Picardie



Intégrer une gestion différenciée des sites naturels

La Côte du Roule est un coteau calcaire localisé dans la vallée de l'Aubette et classé Espace Naturel Sensible par le Département de la Seine-Maritime. Le site présente un intérêt patrimonial très fort en matière de faune et flore. Le site est géré principalement par des actions de débroussaillage pour restaurer les pelouses et par du pâturage ovin pour leur entretien.



Maîtrise d'ouvrage : Saint Léger du Bourg Denis (76)

Maîtrise d'œuvre : Conservatoire des espaces naturels Normandie Ouest

Une illustration de principe dans le Soissonnais



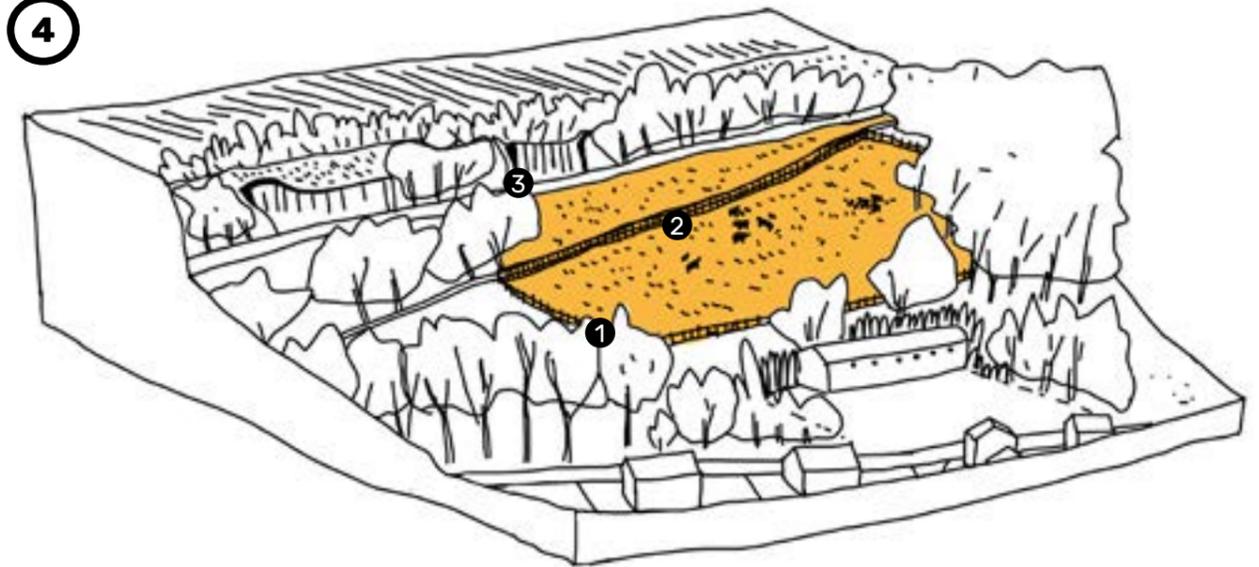
Alcôve de Pasly

Voir p.205



Engager des projets de maintien ou de restauration des continuités écologiques des prairies par le pâturage

4



Poursuivre la gestion écologique des pelouses calcaires tout en dévoilant les paysages des coteaux :

① Dégager des vues sur la vallée depuis le Chemin de la Montagne par des opérations de défrichage de la strate arborée et arbustive et des contrats de gestion avec les propriétaires

② Mettre en place un pâturage ovin pour entretenir les pelouses calcaires
③ Installer une signalétique pédagogique pour communiquer sur les spécificités géologiques du Chemin de la Montagne

3.1.4 Préserver la continuité et créer des usages sur les friches ferroviaires

Constats

(rappel diagnostic)

L'opportunité de linéaires à requalifier

La ville de Soissons fut longtemps parcourue de plusieurs voies ferrées, notamment en raison de son activité industrielle. La ligne entre Laon et Paris est toujours en fonctionnement et accueille les gares de Soissons et de Crouy. Le tronçon entre Soissons et Laon est aujourd'hui déclassé mais sa réhabilitation sur le long terme n'est pas écartée. De nombreuses friches ferroviaires existent sur le territoire et leur requalification permettrait le développement de nouvelles mobilités.

Une réappropriation progressive du linéaire ferré

Désormais déclassée, la ligne Rochy-Condé se transforme progressivement en voie verte sur certains secteurs en direction de Compiègne. Elle offre aux habitants et visiteurs un linéaire important de promenade dont la continuité et l'inscription dans le tissu urbain peuvent encore être améliorés.

Constats

(sur le territoire)



Le tracé réhabilité en liaison douce de la ligne Rochy-Condé à Soissons entretient peu de relations avec les ensembles bâtis ou jardinés qu'il traverse.



En entrée de ville de Soissons, une ancienne emprise ferroviaire s'enfriche le long de l'avenue de Laon sans contribuer à la mise en valeur de cet axe routier très fréquenté.

Outils et levier existants

- Le PLU de Soissons préconise la mise en valeur de la ligne Rochy-Condé par des aménagements qualitatifs afin de l'ouvrir sur la ville et les quartiers le long de son tracé (p.9)
- Le SCoT (PADD) affiche la volonté de préserver l'intégrité de la ligne vers Reims dans l'optique d'une potentielle réouverture (Art.2)

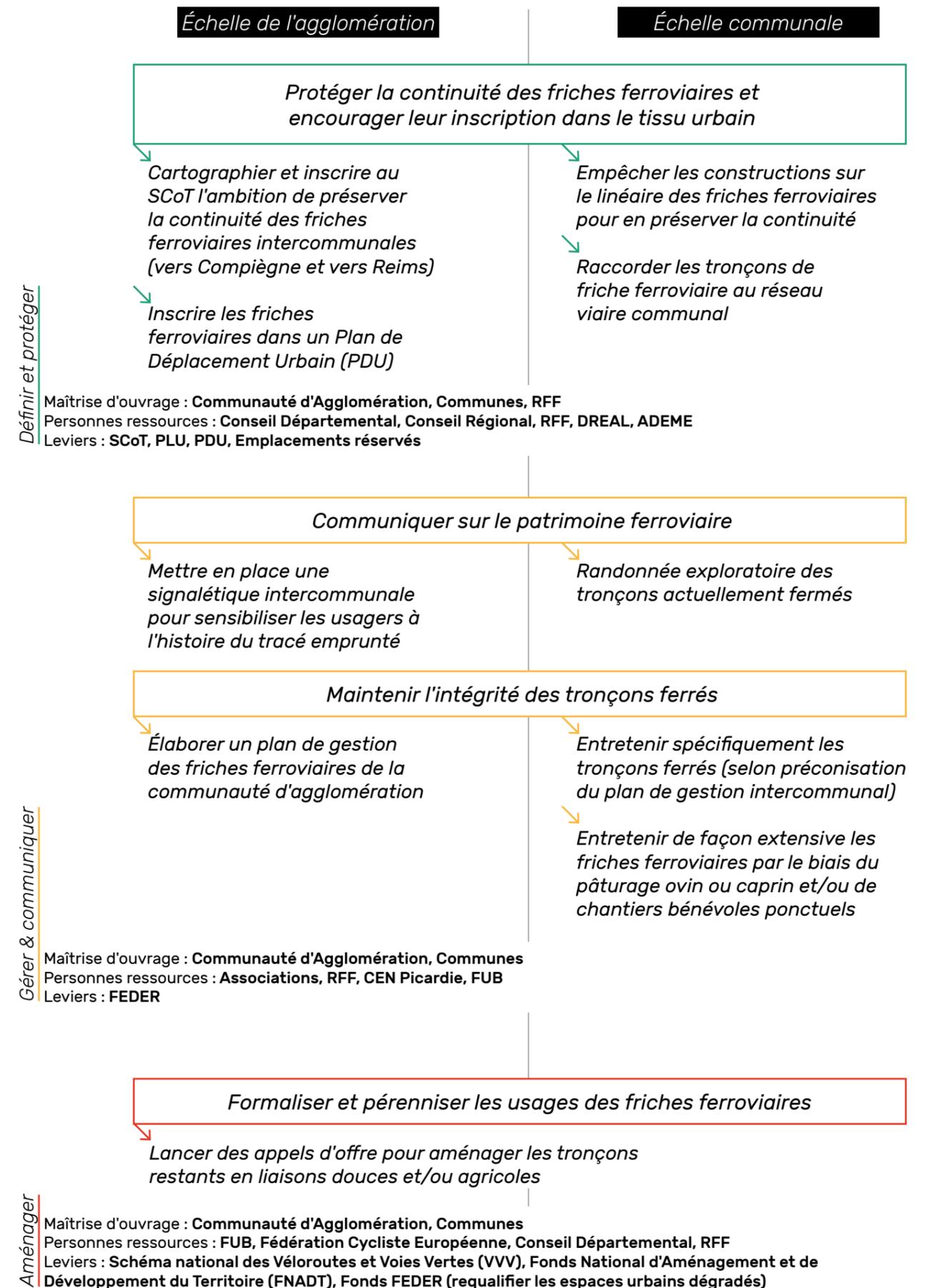
Objectifs

Profiter des opportunités foncières que représentent les friches ferroviaires pour améliorer les mobilités douces et développer de nouvelles interactions avec les usages urbains et résidentiels.

Communes concernées

Soissons, Mercin-et-Vaux, Villeneuve-Saint-Germain, Venizel, Sermoise

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Aménager des voies vertes sur le tracé d'anciennes lignes ferrées

En Charente maritime, une ancienne ligne chemin de fer, qui servait au transport de voyageurs puis de marchandises, a été aménagée sur 14km en piste piétonne, cyclable et équestre. Des aires de pique-nique ont été aménagées et une ancienne cabane de ligne de chemin de fer réhabilitée.

Voie verte de Haute Saintonge (17)

Entre Chevanceaux et Clérac
Communauté de communes de Haute Saintonge

Valoriser le passé industriel dans les projets urbains

Cet ancien lieu de stockage de charbon, situé sur la rive gauche de la Seine et exploité jusqu'en 2001, a été dépollué et transformé en espaces urbains de proximité qualitatifs. Une promenade de 2 kilomètres, surplombant le fleuve, a notamment été réalisée. Les anciens rails et pavés ont été conservés pour rappeler le passé industriel du site.

Maîtrise d'ouvrage : Rouen Métropole

Maîtrise d'œuvre : Atelier Jacqueline Osty

Lieu : Presqu'île Rollet, Rouen (76)

Livré en 2017



Conserver les tracés ferrés et développer des usages temporaires et ludiques

Ce vélo-rail relie Étretat au pays de Caux et propose une alternative ludique à la découverte de cet ancien tracé ferré en plein cœur du pays de Caux et de la côte d'Albâtre. Les visiteurs peuvent effectuer la descente en vélo-rail et la remonter dans un train ancien.

Train touristique Étretat/Pays de Caux

Les Loges (76)

Une illustration de principe dans le Soissonnais



Le rond point de l'Archer
Voir p.197

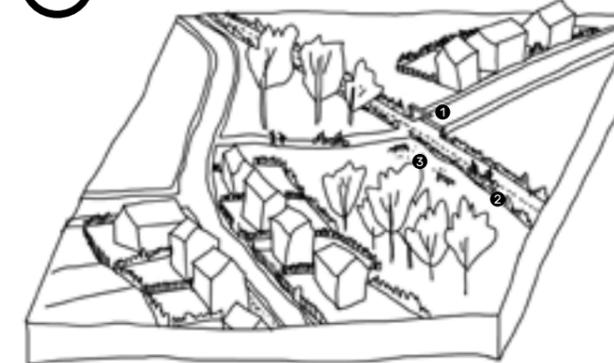


Continuer d'intégrer et de valoriser la voie verte sur la ligne Rochy-Condé en la reliant davantage à la trame douce de la ville et en l'intégrant au réseau d'espaces publics et naturels



Aménager les intersections existantes

2



Aménager de nouvelles liaisons entre la voie verte et le tissu résidentiel :

- 1 Ouvrir la rue en impasse sur la voie verte et restreindre l'accès aux modes de déplacement doux par des barrières sélectives
- 2 Structurer la voie verte par des plantations à faible entretien
- 3 Aménager un espace public qualitatif attenant à la voie verte

Penser l'inscription des infrastructures dans un dialogue visuel et fonctionnel avec le territoire

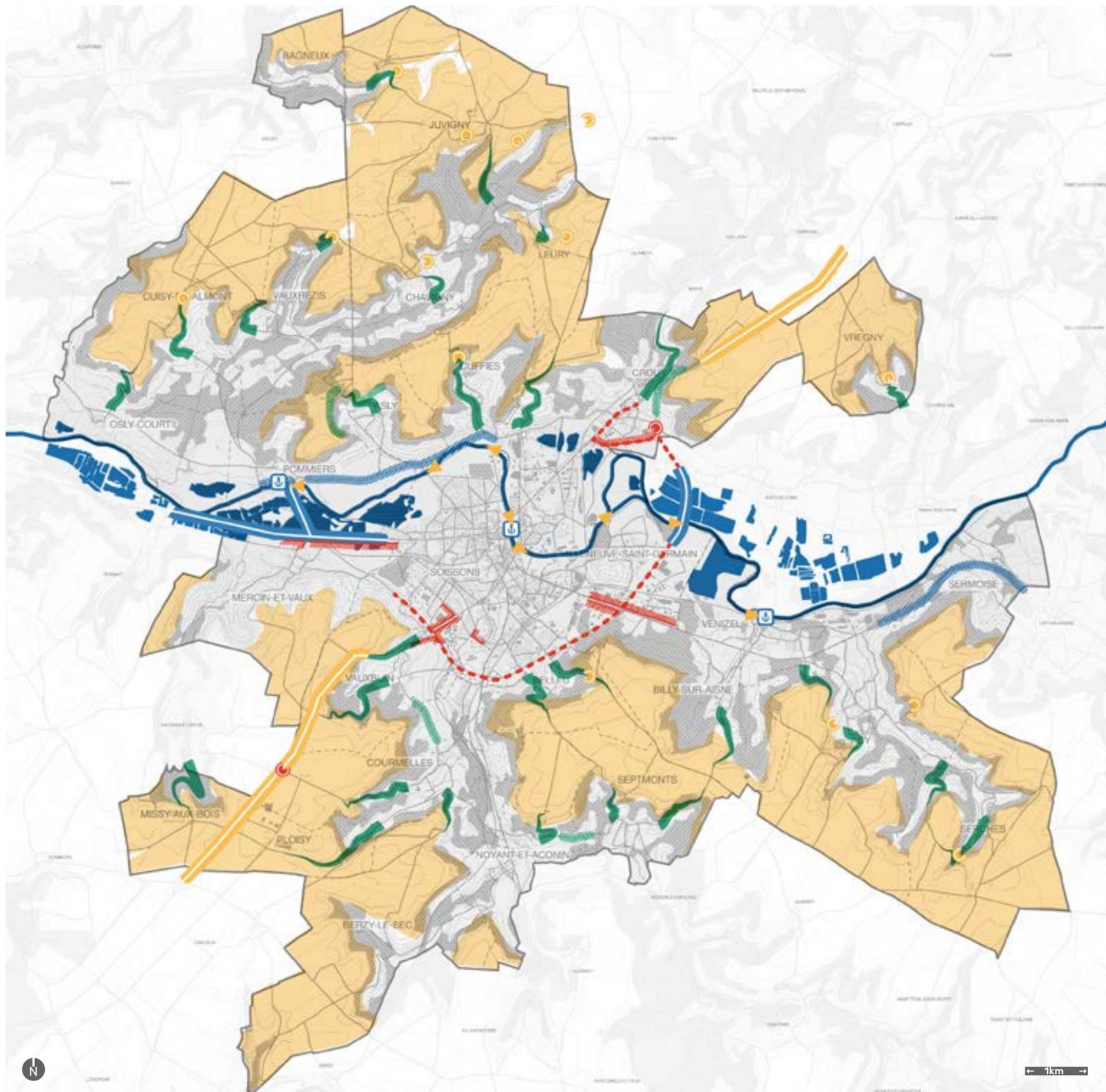
L'implantation des infrastructures de transport sur le territoire joue un rôle majeur dans la perception des paysages du territoire à double titre : elles les façonnent autant qu'elles les donnent à voir. Il est pour cette raison essentiel que l'évolution du réseau de déplacement sur le territoire se poursuive en accord avec sa géographie pour un développement cohérent fondé sur des paysages lisibles et magnifiés. Sur le territoire, le diagnostic a mis en évidence la persistance de motifs anciens liés à nos déplacements qui mettent en valeur les paysages du territoire en décrivant une continuité naturelle ou en dévoilant des infrastructures héritées. Les routes en lacet inscrites dans la topographie des fonds de vallée ménagent ainsi des vues remarquables sur le val de l'Aisne lorsque la végétation qui les borde n'a pas tendance à s'enfricher. Le diagnostic insiste également sur la présence d'éléments qui, bien que remarquables et typiques du Soissonnais, sont aujourd'hui peu mis en valeur. L'immensité des horizons cultivés, la perception des grévières dans le val de l'Aisne ou encore la découverte de Soissons depuis sa périphérie font partie de ces éléments à prendre en compte pour renforcer l'image de l'agglomération soissonnaise.

Objectifs Opérationnels

3.2.1/ Mettre en scène le passage des plateaux cultivés aux vallées

3.2.2/ Améliorer les perceptions de Soissons depuis sa périphérie

3.2.3/ Ouvrir la vallée sur l'Aisne et ses grévières



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3.2

Penser l'inscription des infrastructures dans un dialogue visuel et fonctionnel avec le territoire

3.2.1/ METTRE EN SCÈNE LE PASSAGE DES HORIZONS CULTIVÉS À LA VALLÉE DE L'AISNE

-  Préserver les étendues cultivées des plateaux
-  Mettre en scène les horizons cultivés depuis les entrées d'agglomération Nord et Sud
-  Diversifier les mobilités et maintenir ouvertes les routes sinueuses de fond de vallée menant aux plateaux
-  Magnifier les routes belvédères
-  Entretien des boisements des coteaux de sorte à maintenir les points de vue lointains sur les vallées depuis les plateaux
-  Créer des haltes aux entrées de l'agglomération permettant des points de vue sur la vallée depuis les voies d'accès principales

3.2.2/ AMÉLIORER LES PERCEPTIONS DE SOISSONS DEPUIS SA PÉRIPHÉRIE

-  Ménager de nouvelles vues sur Soissons depuis la rocade
-  Requalifier les façades commerciales peu valorisantes en entrée de ville

3.2.3/ OUVRIR LA VALLÉE SUR L'AISNE ET SES GRÉVIÈRES

-  Mettre en scène le val de l'Aisne depuis les axes routiers
-  Mettre en scène les grévières depuis les axes routiers
-  Dévoiler les grévières depuis les axes de déplacement
-  Assurer la continuité piétonne et cycles des berges de l'Aisne
-  Transformer les haltes fluviales existantes et à venir en portes d'entrée de l'agglomération soissonnaise depuis sa vallée
-  Assurer la visibilité de l'Aisne depuis les ponts

3.2.1 Mettre en scène le passage des plateaux cultivés aux vallées

Constats

(rappel diagnostic)

Les perceptions lointaines sur le val de l'Aisne et les vallées secondaires

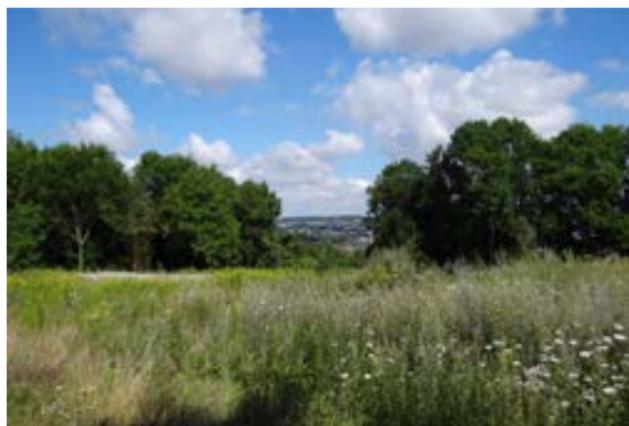
Les bords des plateaux et les routes des fonds de vallée sont autant de points de vue sur les paysages de l'Aisne et de ses affluents. Pour le visiteur qui arrive depuis Paris, l'arrivée sur Soissons laisse apercevoir, pour un temps court, des vues imprenables sur la ville et la vallée.

Les immenses horizons cultivés des plateaux

Les paysages agricoles des plateaux font partie des images importantes qui viennent à l'esprit à l'évocation de Soissons. Ces étendues de sillons et de rangées qui ondulent selon les lumières sont d'une grande qualité en matière de paysage et méritent d'être préservées et données à voir.

Constats

(sur le territoire)



Un belvédère naturel et une ouverture dans la végétation du coteau de Belleu permettent de profiter d'une vue lointaine sur Soissons et la vallée de l'Aisne depuis la route de Septmonts



En arrivant à Soissons depuis la N2, des vues lointaines sur la vallée de l'Aisne se dégagent.

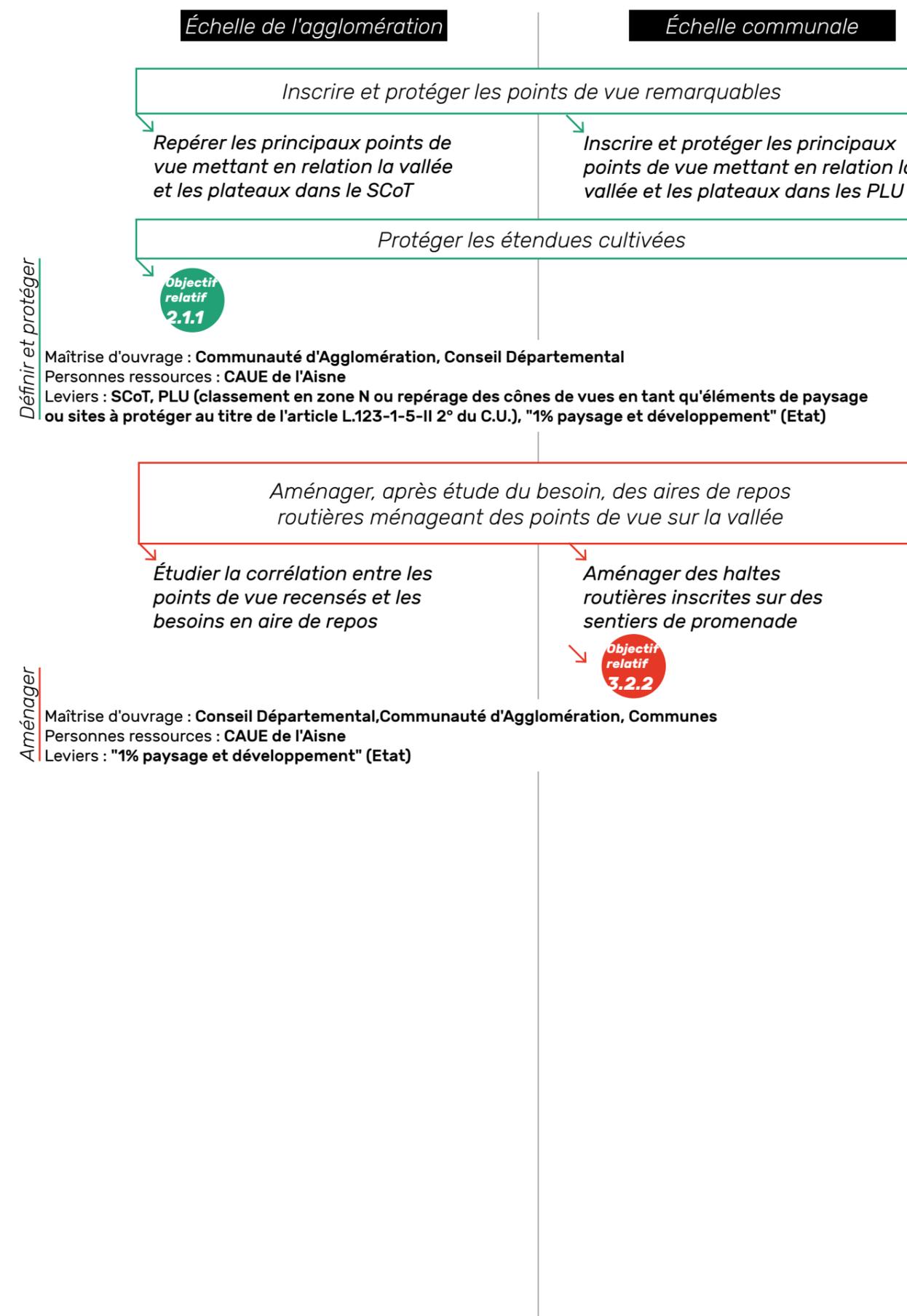
Objectifs

La sensation d'entrée dans la vallée est encore très présente depuis les différentes routes qui y mène. La transition entre espaces ouverts des plateaux et ambiances boisées de la vallée est une richesse à préserver. Ces moments de bascule sont perceptibles par le mouvement mais aussi par des points charnières. L'objectif est de continuer à marquer cette différence paysagère (garder l'ouverture des plateaux) et de mettre en valeur les sites qui permettent de lire le point de passage entre les paysages, belvédères et coteaux, sur les voies d'accès au cœur de l'agglomération.

Communes concernées

Cuffies, Pasly, Pommiers, Crouy, Mercin-et-Vaux, Ploisy, Courmelles, Billy-sur-Aisne, Serches, Sermoise, Vregny, Vauxbuin, Belleu, Missy-aux-Bois

Mise en place & méthodologie



3.2.2 Améliorer les perceptions de Soissons depuis sa périphérie

Constats

(rappel diagnostic)

Une rocade qui met à distance la ville de Soissons

L'implantation de la rocade pour désengorger le centre ville a dessiné une nouvelle couronne autour de Soissons sur laquelle s'implantent des zones artisanales et commerciales. Cette nouvelle couronne ne met pas en valeur l'arrivée sur le cœur de l'agglomération, contrairement aux axes historiques y conduisant relégués au second plan.

Des zones économiques standardisées

Le paysage économique contemporain du territoire de la communauté d'agglomération est fortement marqué par ses zones économiques. Essentiellement implantées à la périphérie Sud et Est de Soissons, ces secteurs dédiés au commerce, à l'activité ou à la logistique banalisent l'approche de la ville de Soissons par leur architecture standardisée et l'absence de relation avec la géographie de leur lieu d'implantation.

Constats

(sur le territoire)



L'entrée Est de Soissons, sur la commune de Villeneuve-Saint-Germain, présente un paysage standardisé et peu accueillant mêlant accumulation d'enseignes et des espaces carrossables conséquents.



La rocade parvient à ménager des vues sur Soissons et sa cathédrale mais celles-ci sont souvent parasitées par un affichage publicitaire récurrent.

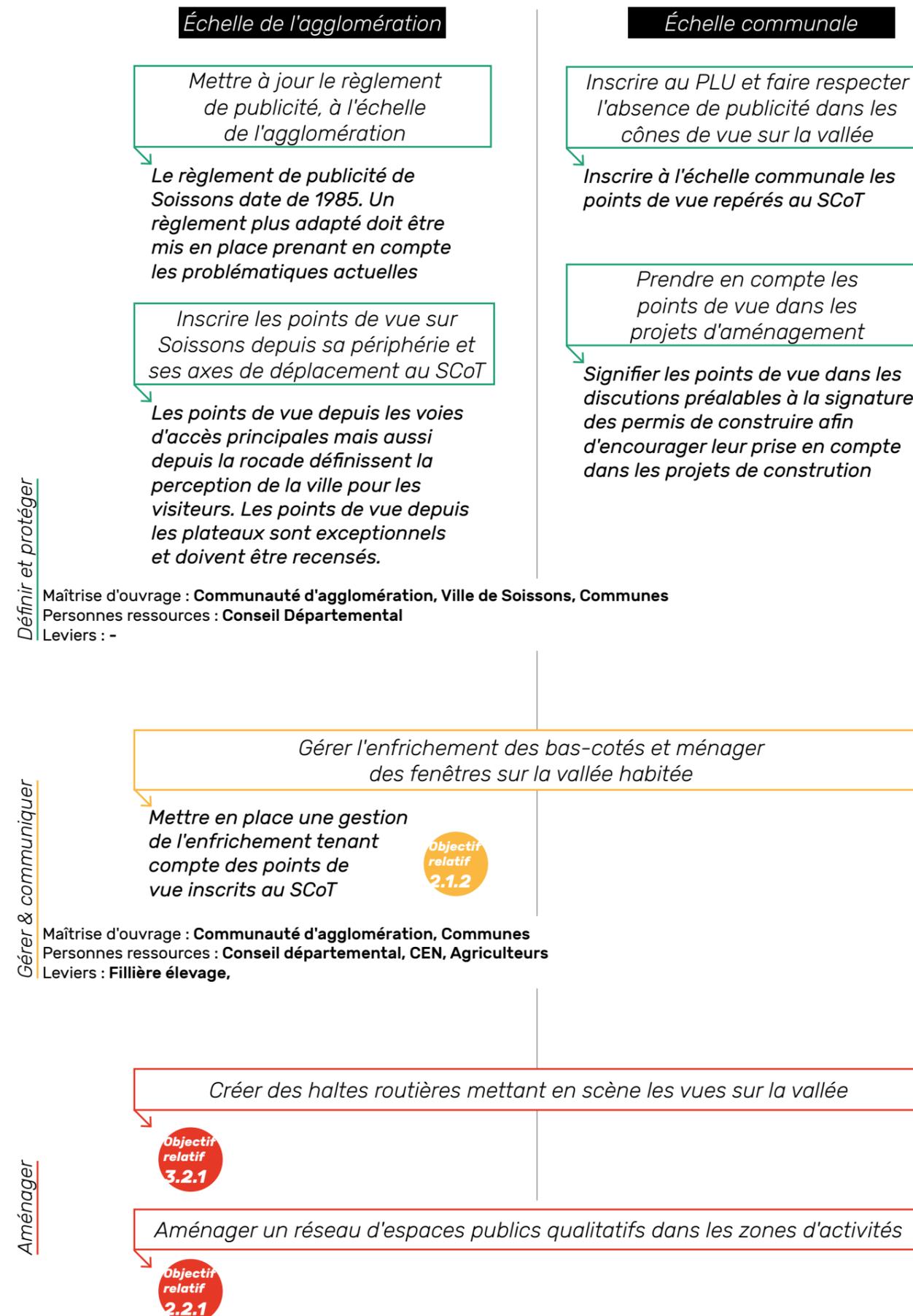
Objectifs

Comme beaucoup de villes françaises, Soissons s'est vue entourée par de nombreuses zones d'activités et d'une rocade permettant son contournement. Quel lien reste-t-il entre la ville centrale de l'agglomération et ses alentours ? Cet objectif concerne les visions de Soissons depuis sa rocade et les voies d'accès principales mais aussi l'entrée à travers une urbanisation exclusive: celle des zones d'activités.

Communes concernées

Soissons, Mercin-et-Vaux, Villeneuve-Saint-Germain, Crouy, Cuffies, Belleu, Pasly, Vauxbuin, Courmelles

Mise en place & méthodologie



3.2.3 Ouvrir la vallée sur l'Aisne et ses grévières

Constats

(rappel diagnostic)

Des grévières discrètes

- Situées sur le fil de l'Aisne, en amont et en aval de Soissons, les grévières témoignent d'un passé économique encore récent, voire contemporain. Sommairement aménagées, ces grandes pièces d'eau ceinturées d'une végétation sauvage et luxuriante constituent un paysage spécifique du territoire malheureusement méconnu.

Une approche de l'Aisne difficile

- Une discontinuité des berges due en partie à leur enrichissement ne permet pas ou peu d'approcher l'Aisne sauf en de rares exceptions : Soissons, bases de loisirs de Pommiers, etc. Le mauvais entretien des chemins de halage rend inaccessible la rivière et crée un filtre qui masque les paysages. En conséquence, on ne voit l'Aisne qu'aux moments où on la traverse.

Constats

(sur le territoire)



Une des rares fenêtres sur l'Aisne, rue de Pasly (D91), à Cuffies



Le traitement des abords de la N6 à Mercin-et-Vaux ne permet pas de percevoir les grévières pourtant installées de part et d'autre



Aperçu du réseau de grévières depuis l'avenue de Compiègne (N31) à Mercin-et-Vaux

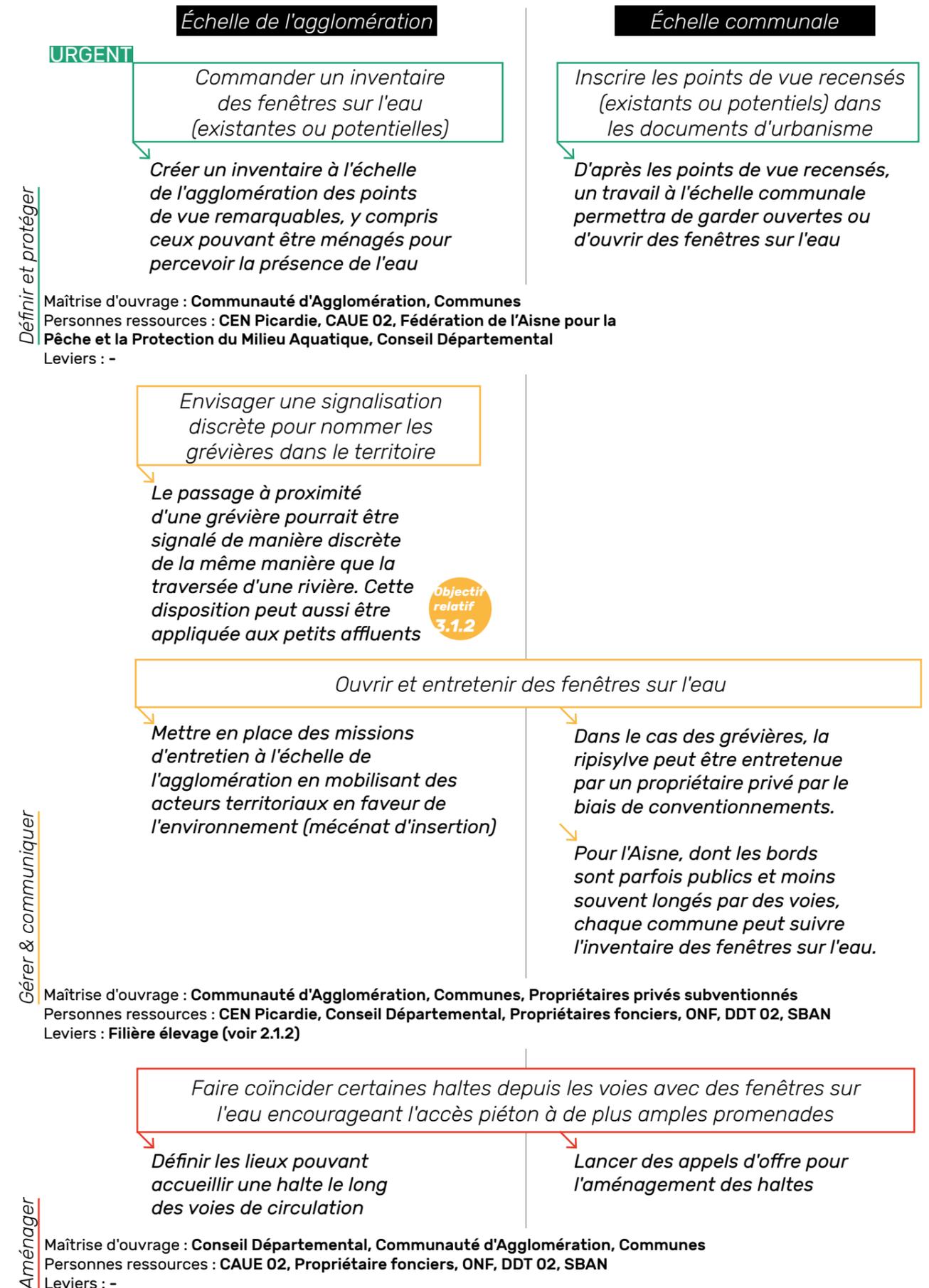
Objectifs

L'Aisne et ses grévières participent à la richesse du paysage soissonnais. L'eau dans la vallée est aujourd'hui peu visible, souvent ourlée de boisement. Il est donc ici question de faire exister la présence de l'eau comme composante particulière du paysage en ouvrant par endroit la perception de la rivière et des grévières aux regards des visiteurs ou des habitants depuis les infrastructures de transport. Parallèlement, ceci sous-entend l'entretien de cheminements qui permettent l'accès à ces éléments hydrographiques remarquables mais aussi des lieux de haltes pour comprendre le fonctionnement et l'histoire des lieux.

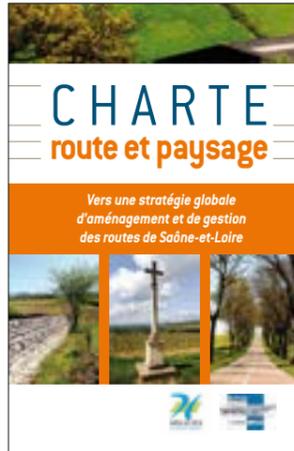
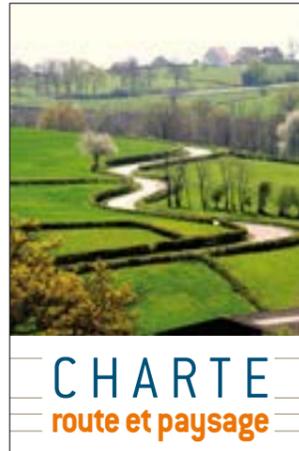
Communes concernées

Soissons, Pommiers, Mercin-et-Vaux, Pasly, Cuffies, Villeneuve-Saint-Germain, Venizel, Sermoise, Acy

Mise en place & méthodologie



Les exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Étudier la relation entre route, paysage et sécurité

Charte Route et paysage

Conseil Départemental de Saône et Loire, CAUE 71

Valoriser la présence de l'eau en entretenant des ouvertures visuelles
 14 chantiers pilotes «Loire et développement durable» ont été mis en place, de 2005 à 2008, par la Mission Val de Loire et la Région Centre, en partenariat avec la Caisse d'épargne Centre Val de Loire. Les objectifs étaient les suivants:
 Mettre en valeur des expressions remarquables des paysages du site,
 Sensibiliser les populations riveraines du fleuve (collectivités locales, habitants, scolaires) à un entretien des espaces naturels, respectueux de l'environnement,
 Mobiliser les chantiers d'insertion autour d'actions d'intérêt général, former du personnel d'insertion aux techniques d'entretien des berges de Loire.

Fenêtres sur Loire

Chantier pilote en mécénat et insertion (41)
 Mission Val de Loire (41), Région Centre, Caisse d'épargne

Photographie : réouverture d'une fenêtre sur la Loire depuis la voie verte "Loire à vélo" à Candé-sur-Beuvron (41), Agglopolys

Une illustration de principe dans le Soissonnais



Les grévières de Pommiers
 Voir p.201



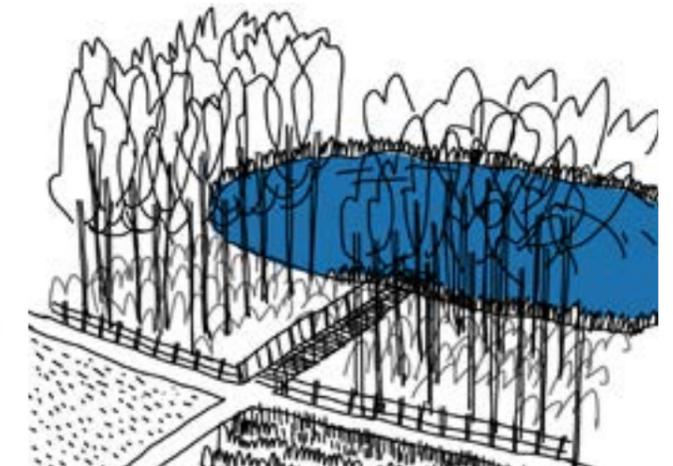
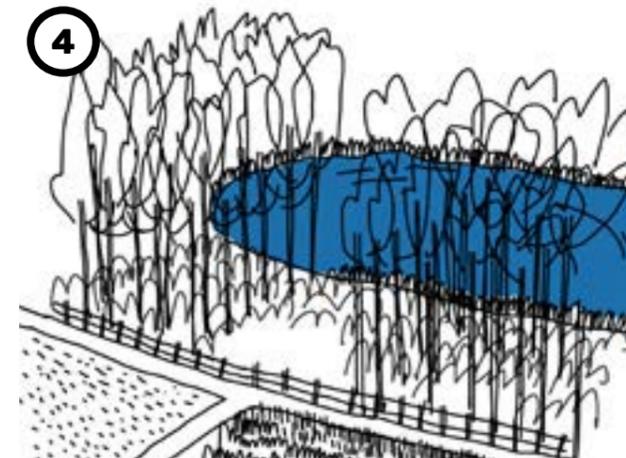
Préserver les ouvertures existantes sur l'eau et en créer depuis les voies de circulation



Aménager les haltes le long de l'Aisne



Laisser libres les vues sur l'Aisne depuis les ouvrages de traversée (suppression des objets banalisants et coûteux en entretien comme les jardinières ou la signalétique)



Faire découvrir les grévières de Pommiers par des opérations de gestion...

- Mettre en place des contrats de gestion avec les propriétaires pour ouvrir les boisements entourant les grévières
- Dégager ces ouvertures sur plusieurs points spécifiques (ex. au bout d'un chemin pour en approfondir la perspective) le long d'itinéraires en place ou à créer

...et des aménagements légers

- Renforcer les ouvertures à travers le boisement par des pontons en bois
- Concevoir les clôtures et gardes corps dans leur fonction de limite avec les parcelles privées attenantes

Faire de la diversité et de la cohabitation des mobilités l'occasion de nouveaux paysages

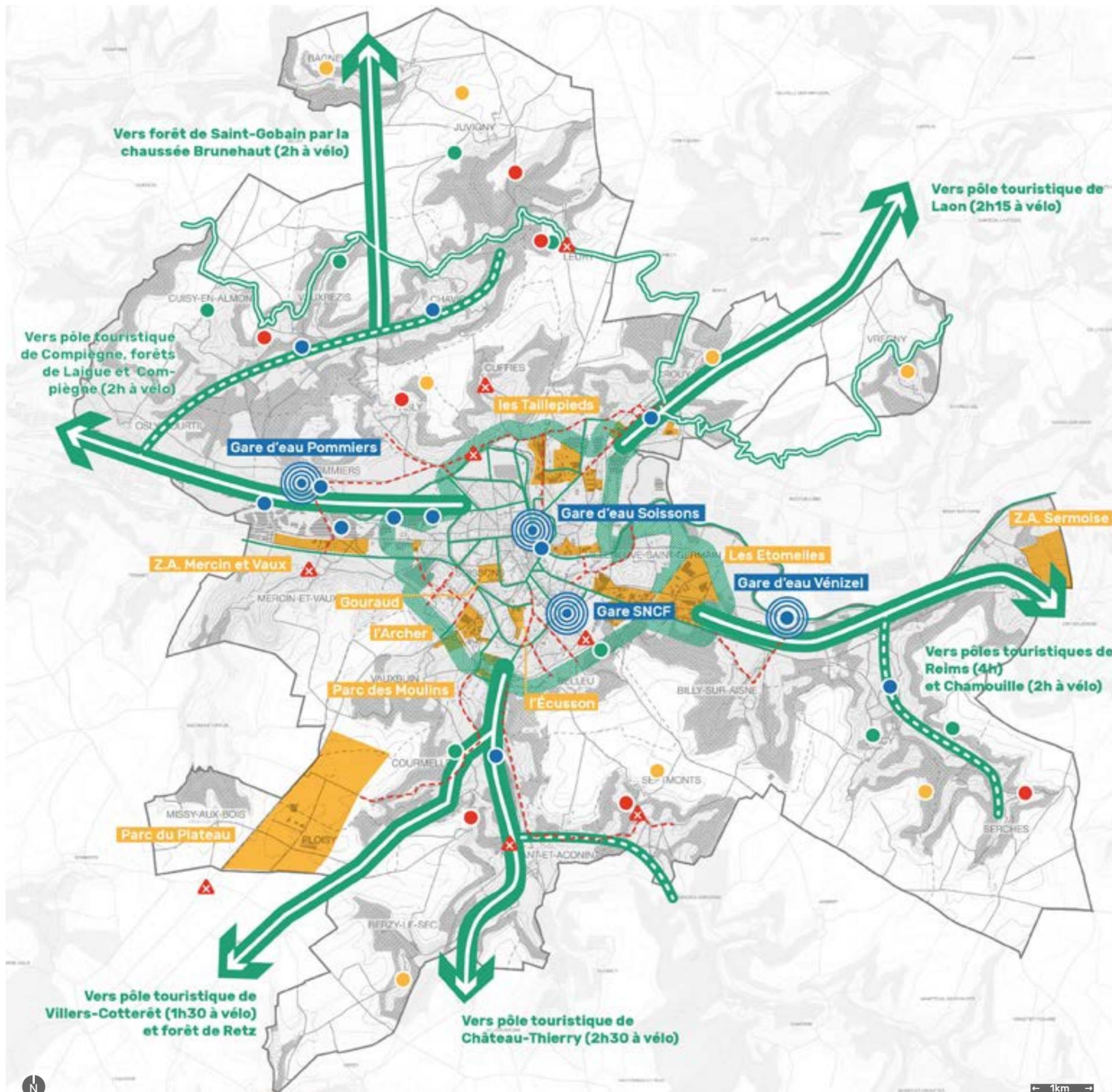
Le transport automobile est aujourd'hui prédominant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Pour accompagner la transition des modes de déplacement préconisée par le SCoT vers des transports alternatifs à l'automobile, moins dépendants d'énergies fossiles, il est indispensable d'engager un renforcement de l'offre en matière de déplacements doux (cyclables et pédestres) et collectifs. Le développement progressif d'un tel maillage permet d'envisager de nouvelles mobilités quotidiennes (trajets domicile-travail par exemple) et exceptionnelles (découvertes touristiques et loisirs). Au-delà du déploiement d'un réseau fonctionnel de mobilités diversifiées (sentiers pédestres, pistes cyclables, réseaux de transports en commun, etc.), la cohabitation entre ces mobilités doit également être prise en compte pour éviter les conflits d'usages et crispations entre usagers. En répondant aux enjeux du territoire en matière de mobilités, en améliorant par exemple les liaisons entre le coeur de l'agglomération et sa périphérie ou en remédiant aux difficultés de circulation des engins agricoles soulevés dans le diagnostic, l'ambition d'une telle stratégie est de s'établir au bénéfice de paysages qualitatifs.

Objectifs Opérationnels

3.3.1/ Diversifier les types de mobilités entre Soissons et sa périphérie

3.3.2/ Tenir compte des circulations agricoles dans l'aménagement et la réfection des infrastructures de déplacement

3.3.3/ Conforter et développer l'offre d'itinéraires en matière de découverte du patrimoine naturel et culturel



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3.3

Faire de la diversité et de la cohabitation des mobilités l'occasion de nouveaux paysages

3.3.1/ DIVERSIFIER LES TYPES DE MOBILITÉS ENTRE SOISSONS ET SA PÉRIPHÉRIE

- Conforter les liaisons douces existantes et en cours de réalisation
- Créer des liaisons douces
- Transformer la couronne périurbaine en support de mobilités douces
- Inscrire les zones d'activités économiques dans un réseau de transports doux et collectifs
- Conforter les pôles multimodaux (gares d'eau et ferroviaires)

3.3.2/ TENIR COMPTE DES CIRCULATIONS AGRICOLES DANS L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

- Points de blocage rencontrés par les engins agricoles (concertation)

3.3.3/ CONFORTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE D'ITINÉRAIRES EN MATIÈRE DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

- Conforter les liaisons touristiques à l'échelle locale (tracé PADD du SCoT)
- Conforter les sentiers pédestres existants (GR12) en les reliant à d'autres itinéraires plus locaux
- Conforter les accès à l'agglomération en mode doux

Inscrire des boucles de randonnées thématiques au PDIPR pouvant par exemple desservir les points thématiques suivants :

- L'eau dans le territoire
- Les productions du territoire
- Le monde souterrain
- Les points de vue remarquables

3.3.1 Diversifier les types de mobilités entre Soissons et sa périphérie

Constats

(rappel diagnostic)

Des déplacements alternatifs peu développés

- Le phénomène de périurbanisation de la ville de Soissons et de concentration de l'activité économique a conduit à la structuration d'un réseau viaire avant tout pensé pour la voiture. Les mobilités douces ou collectives mériteraient d'être plus développées et diversifiées, notamment entre le cœur d'agglomération et sa périphérie, au bénéfice d'espaces publics mixtes et apaisés.

Un paysage marqué par la présence de la voiture

- Les paysages du territoire sont marqués par la présence de la voiture au travers les nombreux espaces de stationnements qui lui sont dédiés ou la largeur des voies. Il résulte de cette occupation dominante un potentiel d'espaces publics diminué et des paysages urbains et ruraux souvent dévalorisés.

Constats

(sur le territoire)



Dans le prolongement de l'avenue de Laon menant à Soissons, l'avenue du Général Patton à Crouy est dédiée à la voiture.



L'ancienne ligne Rochy-Condé, ici près de Mercin-et-Vaux, est en bonne partie dédiée aux modes de déplacement doux mais son aménagement pour les vélos pourrait être amélioré.

Outils et levier existants

- Le SCoT (DOG) encourage au développement des transports collectifs et des modes doux (Art. 5.2)
- Le SCoT (DOG) préconise une réflexion sur l'auto-partage et les systèmes innovants (covoiturage dynamique) (Art. 5.1)
- La loi SRU met l'accent sur la cohérence qui doit être assurée entre l'urbanisation et la desserte par des transports en commun
- Initiative de vélos en libre service Cyclovis à Soissons portée par ALISS (Association pour l'Innovation Sociale dans le Soissonnais)

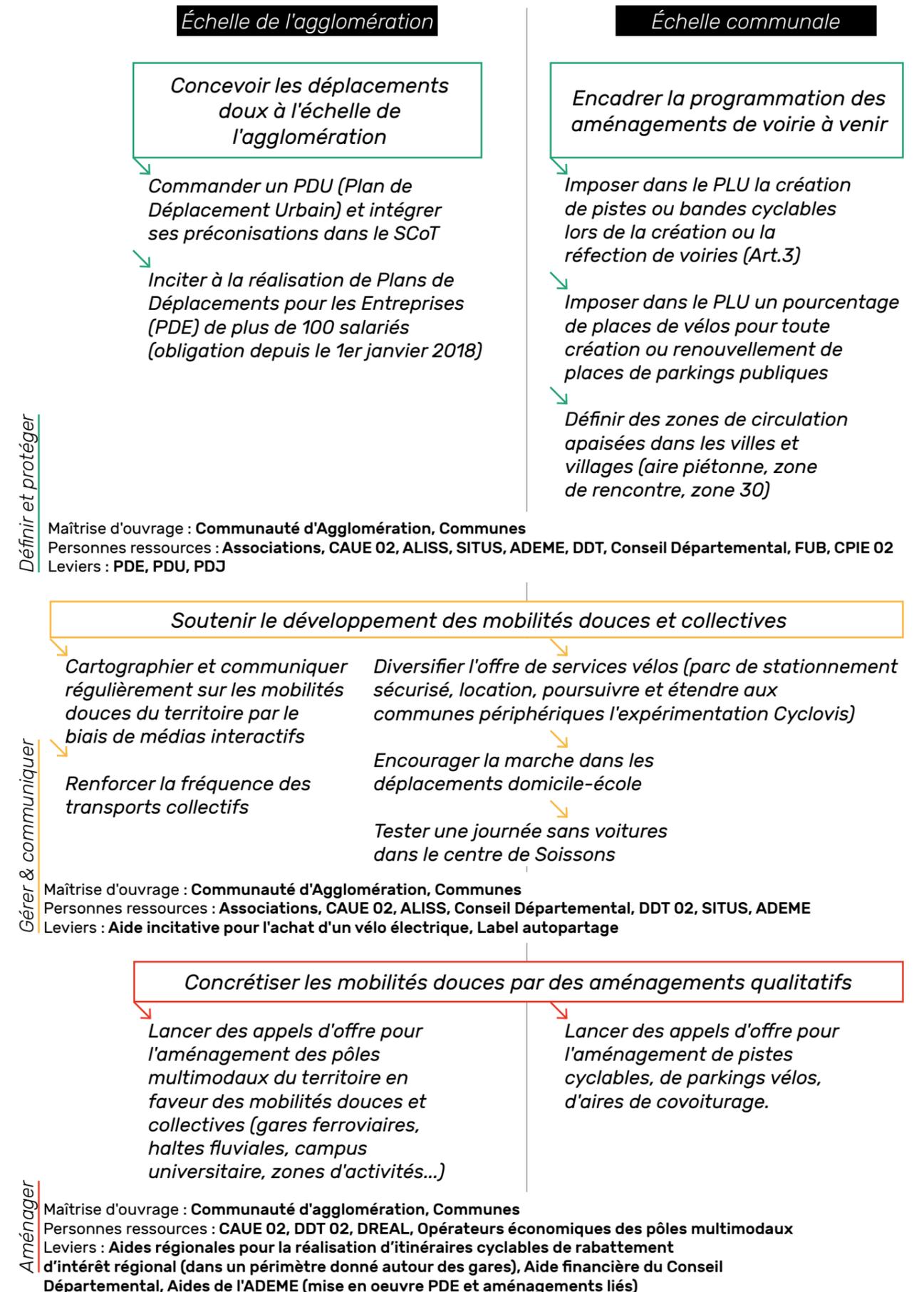
Objectifs

Encourager le développement de mobilités douces ou collectives entre Soissons et sa périphérie, supports de la découverte des paysages du territoire.

Communes concernées

Soissons, Pommiers, Mercin-et-Vaux, Pasly, Cuffies, Belleu, Vauxbuin, Ploisy, Courmelles, Noyant-et-Aconin, Villeneuve-Saint-Germain, Venizel, Septmonts

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Aménager des aires de covoiturage adaptées aux différents modes de transport

L'aire située immédiatement en sortie de la rocade dispose d'une centaine de places de parking voitures, un local vélos, places pour bus et un abri permettant aux passagers de covoiturage de patienter assis et protégés de la pluie ou du soleil.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération de l'Albigeois (81)
Lieu : Albi (81)

Concrétiser les plans de déplacement d'entreprises (PDE) par des aménagements

Une centaine d'entreprises de l'agglomération de Besançon a réalisé des plans de déplacements d'entreprises et des aménagements pour le concrétiser.

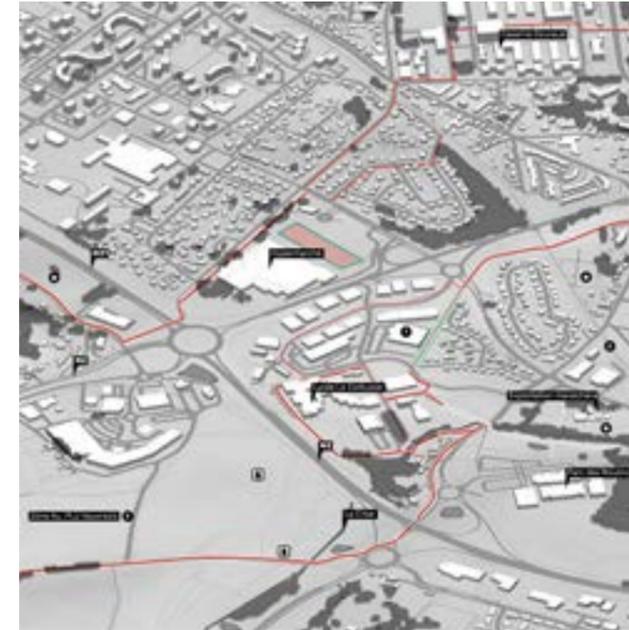
Maîtrise d'ouvrage : ADEME de Franche Comté
Lieu : Besançon (25)
2017/2018



Faciliter l'intermodalité des transports pour les usagers

La carte Atoumod permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports en Haute-Normandie pour simplifier et encourager tous les concitoyens à l'utilisation des modes de déplacement respectueux de l'environnement. Pour la première fois en France, toutes les Autorités Organisatrices des Transports (AOT) d'une même région se sont réunies pour développer l'intermodalité et l'usage des transports collectifs.

Une illustration de principe dans le Soissonnais



Le rond point de l'Archer
Voir p.197

Structurer les espaces résiduels des ZAE autour de liaisons douces en s'appuyant sur le réseau d'espaces naturels et public.



Investir les espaces mono-fonctionnels (stationnement) conséquents des zones d'activités pour y proposer des usages temporaires ou des services adaptés à la fréquentation.

S'appuyer sur la rénovation des espaces publics pour y installer les équipements nécessaires aux réseaux de transports alternatifs à la voiture (Co-voiturage, transports en commun, vélos)

3.3.2 Tenir compte des circulations agricoles dans l'aménagement et la réfection des infrastructures de déplacement

Constats

(rappel diagnostic)

Des déplacements agricoles complexifiés

Les gabarits restreints en cœur de bourg, les voies rapides et le morcellement du parcellaire agricole sont autant d'obstacles pouvant complexifier les déplacements agricoles. La non prise en compte de ces problématiques contemporaines se fait aux dépens de la fonctionnalité agricole du territoire, de la viabilité de ses exploitations, et donc, de la qualité des paysages cultivés.

Constats

(sur le territoire)



De premiers **points de blocage** pour la circulation des engins agricoles relevés durant l'atelier de concertation avec une partie des acteurs de la profession

Outils et levier existants

- Le SCoT (DOG) mentionne la nécessité d'engager des réflexions sur la circulation des engins agricoles (Art. 6.4)

Objectifs

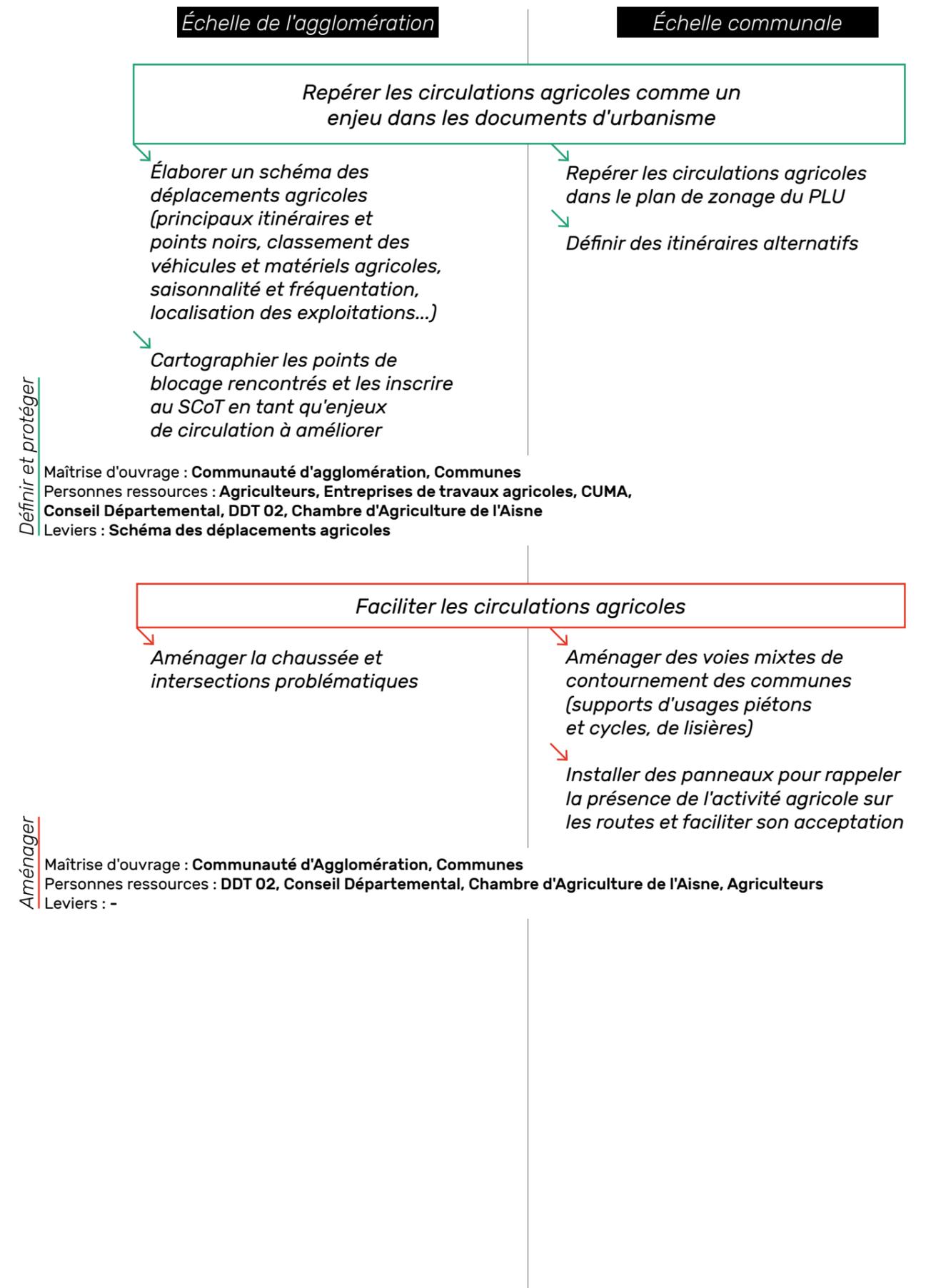
Encourager la prise en compte de l'activité agricole en amont des projets d'aménagement pour maintenir sa fonctionnalité.

Accueillir par des aménagements volontaires et qualitatifs cette composante économique du territoire.

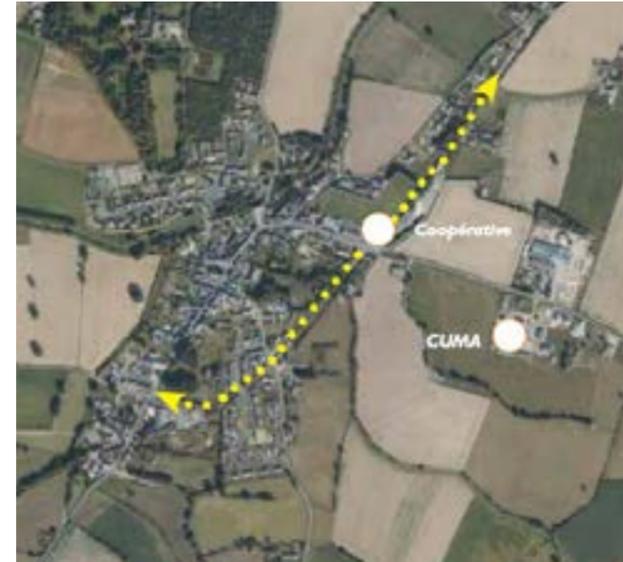
Communes concernées

Septmonts, Noyant-et-Aconin, Mercin-et-Vaux, Belleu, Pasly, Cuffies, Leury

Mise en place & méthodologie



Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Prévoir la mutation de certains tronçons pour les circulations agricoles

La commune de Chazé-sur-Argos (49) compte plus de 40 exploitations, une coopérative et une CUMA. La circulation des engins agricoles était devenue très problématique dans le centre-bourg, source de bruits, d'odeurs et de risques pour les habitants. Face à ces enjeux, le syndicat agricole local a proposé l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en périphérie du bourg. Aujourd'hui 80 % des engins agricoles utilisent cette infrastructure en tant qu'itinéraire alternatif.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Chazé-sur-Argos

Maîtrise d'œuvre : Syndicat agricole local

Lieu : Chazé sur Argos (49)

Réalisé en 1996 puis 2010

Faire réaliser des études de déplacements agricoles départementaux

Pour répondre aux enjeux des déplacements agricoles sur le département, la FDSEA fut sollicitée pour élaborer une charte collective. Les différents signataires (Conseil Départemental, FDSEA, les Jeunes Agriculteurs, la Chambre d'Agriculture, CUMA, association des maires du département...) ont souhaité s'engager dans une démarche de concertation, avec des objectifs affichés tels que porter à la connaissance des gestionnaires de voirie les spécificités de la circulation agricole, ou encore de formuler des recommandations à mettre en œuvre pour les futurs projets d'aménagements.

Maîtrise d'œuvre : FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)

Lieu : Ile-et-Vilaine (35)

Éditée en 2014



Faciliter les circulations agricoles par la signalisation

Depuis 2009, en partenariat avec le Département de la Seine-et-Marne (77), la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a installé des panneaux de cohabitation véhicules/engins agricoles aux abords de la plaine agricole de Jossigny. Cette initiative vise à sensibiliser l'ensemble des usagers au partage des voies de circulation, à la tolérance et la sécurité. D'autres panneaux de ce type ont été installés chaque année sur l'ensemble du territoire.

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'agglomération de Marne-et-Gondoire

Lieu : Marne-et-Gondoire (77)

3.3.3 Conforter et développer l'offre d'itinéraires en matière de découverte du patrimoine naturel et culturel

Constats

(rappel diagnostic)

Des richesses patrimoniales disséminées sur le territoire

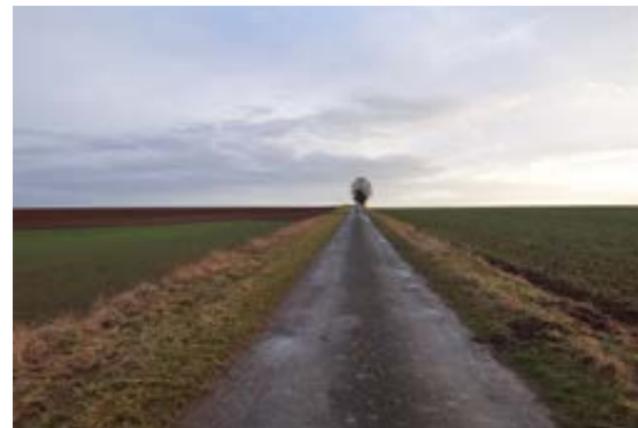
- Le territoire renferme une grande diversité d'éléments patrimoniaux que les chemins cyclables et pédestres existants ne permettent pas de valoriser dans leur ensemble.

Des axes historiques délaissés, supports potentiels d'itinéraires thématiques

- De nombreux axes historiques du territoire, remarquables pour leur inscription dans le paysage et ce qu'ils en donnent à voir, pourraient devenir les supports d'itinéraires de découvertes thématiques (ex. Chaussée Brunehaut, routes plantées de la vallée, anciennes voies ferrées...).

Constats

(sur le territoire)



La Chaussée Brunehaut relie des espaces urbains et ruraux et donne à voir les étendues agricoles du territoire comme ici, à Bagneux.



À proximité directe de Soissons, le site naturel remarquable des Hardrets est difficilement accessible et peu accueillant pour les promeneurs.

Outils et levier existants

- Le SCoT (DOG) mentionne qu'une grande attention doit être portée à la préservation et la mise en valeur des éléments ponctuels patrimoniaux bordant les axes historiques (Art. 6.4)
- Le PLU de Soissons (carte du PADD) préconise de conforter les liaisons touristiques à l'échelle locale

Objectifs

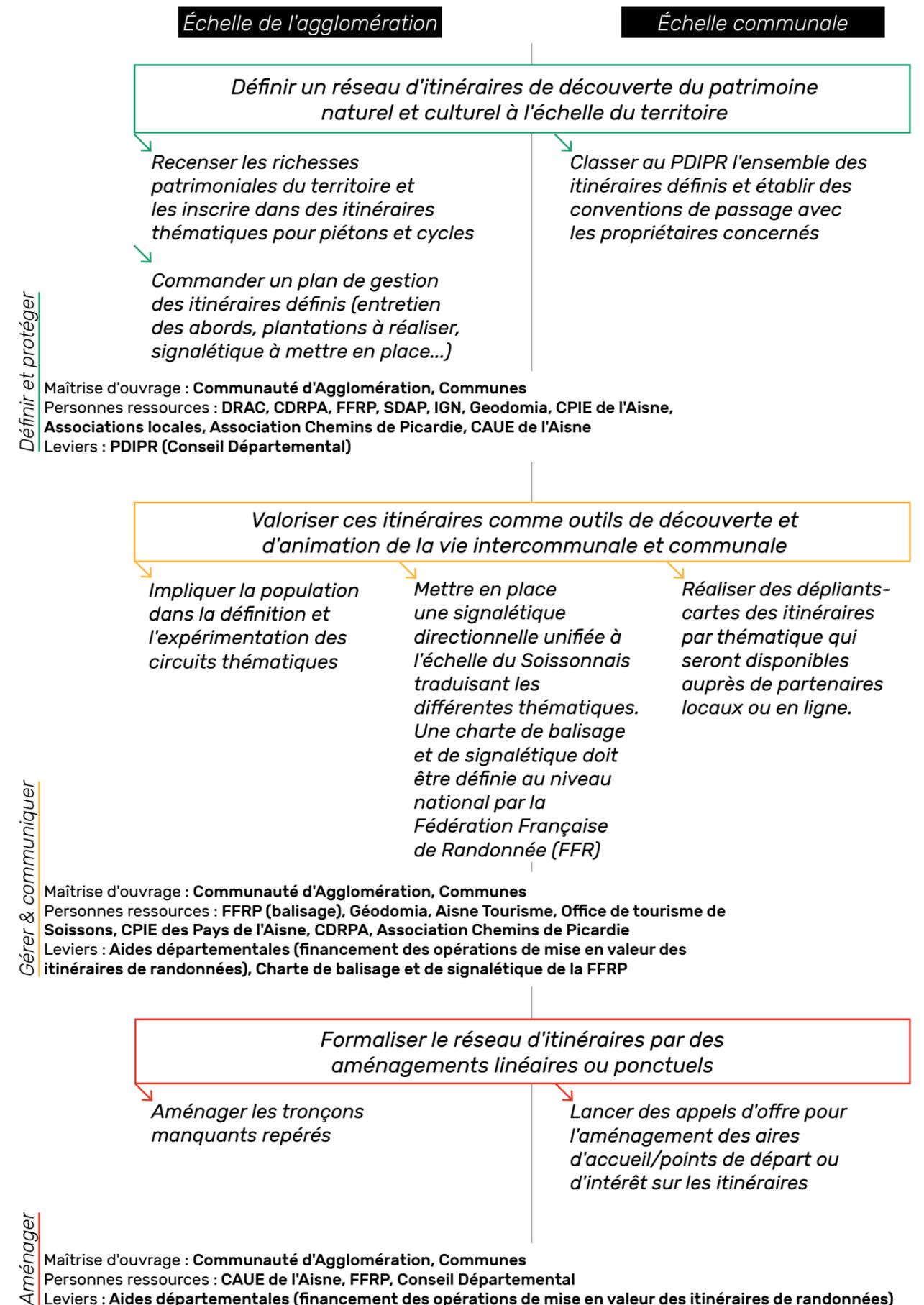
Structurer un maillage d'itinéraires à l'échelle du territoire pour développer l'offre en matière de promenade et de randonnées

Développer l'offre touristique locale valorisant le patrimoine agricole, naturel, hydrologique et culturel local.

Communes concernées

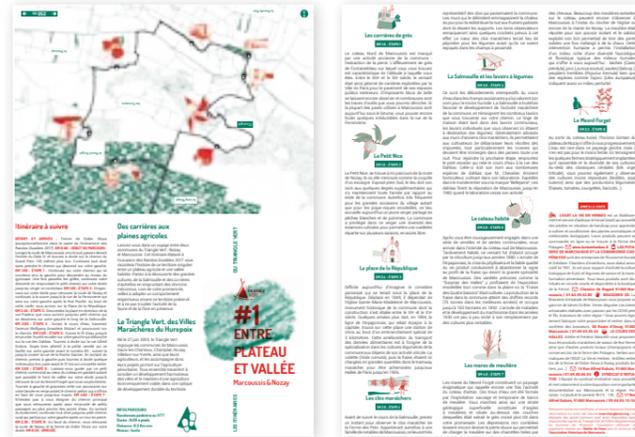
Toutes

Mise en place & méthodologie



3.3.3 Conforter et développer l'offre d'itinéraires en matière de découverte du patrimoine naturel et culturel

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Proposer des itinéraires de découverte des paysages

L'Atelier de l'Ours a été missionné pour mettre au point cinq itinéraires de randonnée à travers les 4 communes du Hurepoix. La définition de ces itinéraires, visant à la découverte des spécificités agri-urbaines de ce territoire, est accompagnée par un travail de contenu éditorial et graphique pour la production de dépliants-cartes guidant les randonneurs.

Maîtrise d'ouvrage : Le Triangle Vert
Maîtrise d'œuvre : Atelier de l'Ours
Lieu : 4 communes du Hurepoix (91)
 Livré en 2017



Développer une charte graphique territoriale Valorisation du patrimoine culturel et naturel des Grands Causse (12) au travers d'une charte graphique partagée à l'échelle intercommunale et visible sur différents supports

Maîtrise d'ouvrage : PNR des Grands Causse
Maîtrise d'œuvre : Atelier Muesli
 Livré en 2014

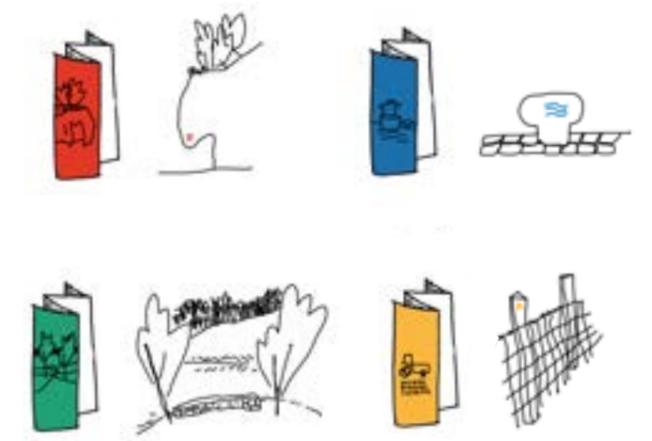
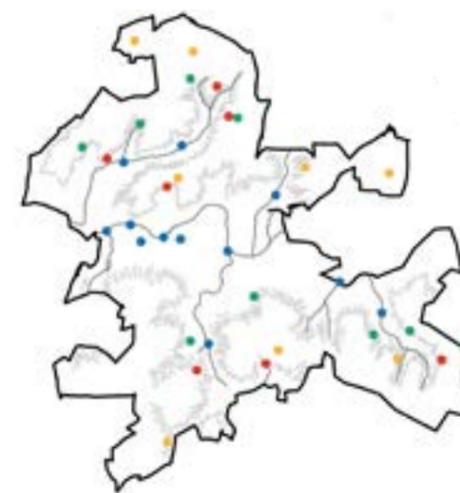
Intégrer des panneaux pédagogiques pour sensibiliser au patrimoine naturel Des panneaux sont mis en place et expliquent le fonctionnement de la ZNIEFF et ses espèces. Ils sont intégrés aux éléments de mobilier mis en place et sont visibles depuis le quartier de la Croix Bonnet.

Maîtrise d'ouvrage : Bois d'Arcy (78)
Maîtrise d'œuvre : Coulon Leblanc & associés

Des illustrations des principes dans le Soissonnais



- Alcôve de Pasly
Voir p.205
- Chemins et itinéraires structurants à valoriser donnant à voir la diversité des paysages communaux et à intégrer dans des boucles thématiques d'itinéraires touristiques de l'agglomération mettant en valeur le petit patrimoine le patrimoine troglodytique et les points de vue parfois à dégager
- Liaison intercommunale à conforter en l'aménageant pour les cycles et piétons pour mettre en valeur la vallée depuis les coteaux
- Liaisons inter-quartiers à établir pour améliorer l'inscription des lotissements actuels et à venir dans le tissu urbain



Développer un réseau d'itinéraires thématiques sur l'ensemble du territoire :

Mise en réseau des itinéraires présents sur le territoire par des boucles thématiques permettant de valoriser les spécificités du Soissonnais. Ces itinéraires seront balisés et accompagnés de supports pédagogiques.

- L'Aisne et ses affluents**
ouvrages d'art, chemin de halage, milieux humides...
- L'histoire de la vie souterraine**
anciennes creutes, habitat troglodytique, carrières...
- Les cultures du territoire**
fermes remarquables, édifices agroalimentaires, étendues agricoles...
- La géographie du Soissonnais**
villages belvédères, situations de co-visibilité, chaussée Brunehaut



IV

*Mise en illustration sur le
territoire & synthèse des
objectifs en grandes ambitions*

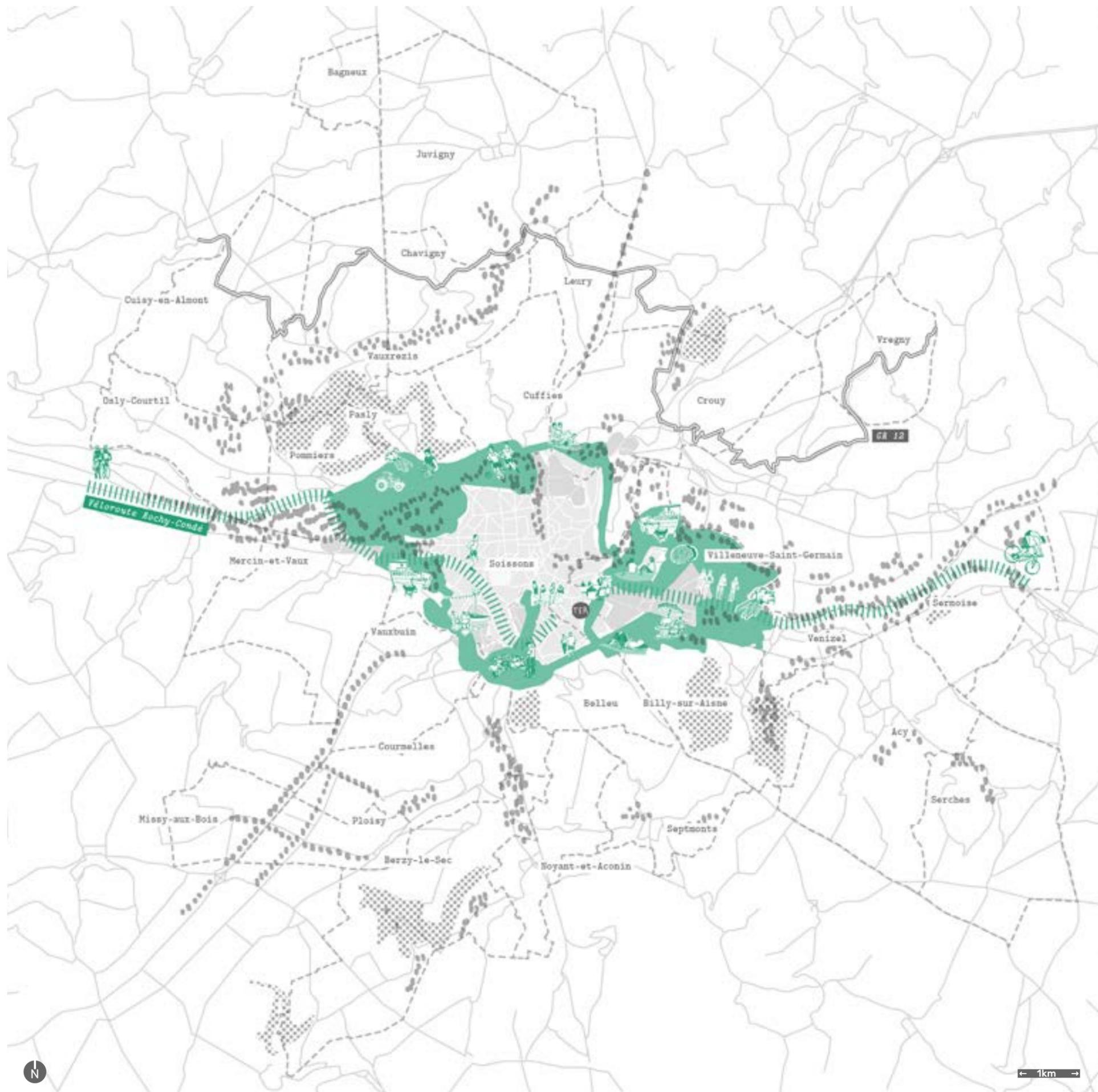
LES GRANDES AMBITIONS DU PLAN DE PAYSAGE DU SOISSONNAIS

Afin de compléter l'entrée thématique donnée par les objectifs de qualité paysagère, le plan de paysage du Soissonnais propose des grandes ambitions, spatialisées et mettant en synergie les objectifs de stratégie territoriale. Ces ambitions sont plus communicantes et permettent d'illustrer les objectifs thématiques présents dans l'ouvrage.

En effet, ces objectifs déclinés en actions sont autant d'outils précis à l'attention des décideurs, techniciens et élus du territoire qui doivent être mis en place à différentes échelles. Ces ambitions partagées synthétisent les volontés profondes du plan de paysage à plus ou moins long terme.

Au nombre de quatre, elles s'appuient sur des entités historiques et géographiques composant le territoire et se proposent de :

- 1. TISSER DE NOUVEAUX LIENS ENTRE HABITAT, ACTIVITÉS ET ESPACES NATURELS AU SEIN DE LA COURONNE VERTE DE SOISSONS**
- 2. DONNER DE LA VISIBILITÉ À L'EAU ET À SON PARCOURS POUR QUALIFIER LES PAYSAGES QUOTIDIENS**
- 3. CONFORTER L'INSERTION DES ALCÔVES ET VALLONS HABITÉS DANS LEURS PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES**
- 4. VALORISER L'IDENTITÉ AGRICOLE ET LES SINGULARITÉS GÉOGRAPHIQUES DES PLATEAUX**

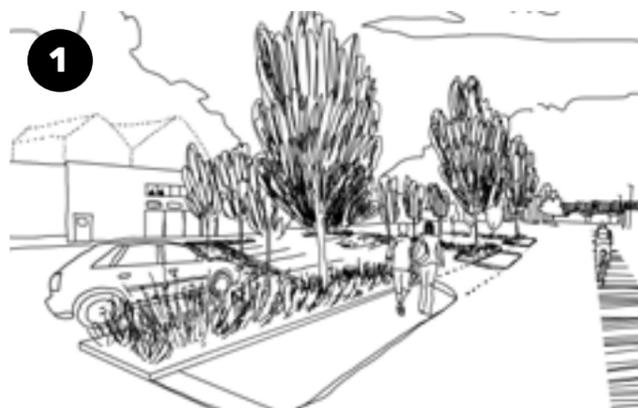


AMBITION 1

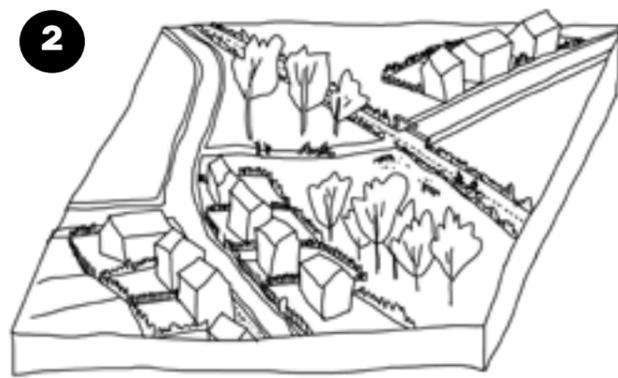
Tisser de nouveaux liens entre habitat, activité et espaces naturels au sein de la couronne verte de Soissons

Le développement du cœur d'agglomération se poursuit depuis son enveloppe historique, au fond de la vallée de l'Aisne. Toutefois, son extension par le biais d'opérations ponctuelles accuse aujourd'hui un manque de cohérence. À la périphérie de Soissons, les fonctions urbaines se juxtaposent sans complémentarité. Face à ce constat, cette ambition concourt à la composition d'une couronne verte qualitative dans sa forme et ses usages ; une interface combinant des fonctions naturelles (corridor structurant dans les trames écologiques intercommunales), récréatives (promenades, espaces ludiques et sportifs) et productives (élevage extensif, production agricole de proximité, jardins familiaux), entre le cœur d'agglomération et sa périphérie.

Légende	Figuré	Objectifs
Augmenter le coefficient d'emprise au sol sur les parcelles en mutation et encore constructibles. Favoriser la mutualisation des espaces de stationnement et de circulation lors de la mutation ou de la construction.		1.2.3 2.2.3 1.2.2
Envisager la mutation de l'occupation de la parcelle ① en cas de renouvellement : espace culturel, activité artisanale, désimperméabilisation et replantation...		
Continuer la préservation des espaces classés N		
Mettre en réseau ces espaces par des continuités physiques ou végétales		1.3.2
Étudier les usages en place ⚙️ et l'entretien des espaces classés N de la périphérie de Soissons pour les développer (jardins familiaux, exploitation agricole, élevage)		
Mettre en place une gestion agricole des espaces ouverts urbains (pâturage, prairie, maraîchage...) en tenant compte des problématiques de déplacement pouvant s'associer aux circulations douces		2.1.2 3.3.2
Pérenniser les terres agricoles de la périphérie par l'établissement de lisières afin de délimiter l'urbanisation par des liaisons douces et des espaces qualitatifs		2.1.3 1.3.2
Encourager et valoriser le développement d'une agriculture environnementale et nourricière aux abords des aires d'alimentation de captage 🌿 et des rivières.		2.1.1 1.3.2
Structurer les espaces résiduels des ZAE autour de liaisons douces en s'appuyant sur le réseau d'espaces naturels et public.		2.2.1 3.3.1
Continuer la valorisation des abords de la Crise et créer un parc linéaire le long du cours d'eau s'inscrivant dans la couronne verte de Soissons.		3.1.2 1.3.2
Investir les espaces mono-fonctionnels (stationnement) conséquents des zones d'activités pour y proposer des usages temporaires ou des services adaptés à la fréquentation. S'appuyer sur la rénovation des espaces publics pour y installer les équipements nécessaires aux réseaux de transports alternatifs à la voiture (Co-voiturage, transports en commun, vélos)		2.2.1 3.3.1 2.2.3
Continuer d'intégrer et de valoriser la voie verte sur la ligne Rochy-Condé en la reliant davantage à la trame douce de la ville et en l'intégrant au réseau d'espaces publics et naturels		3.1.4 3.3.1
Aménager les intersections existantes		
Améliorer la cohérence des façades et de la communication (Règlement de Publicité & Charte architecturale)		3.2.2 2.2.1



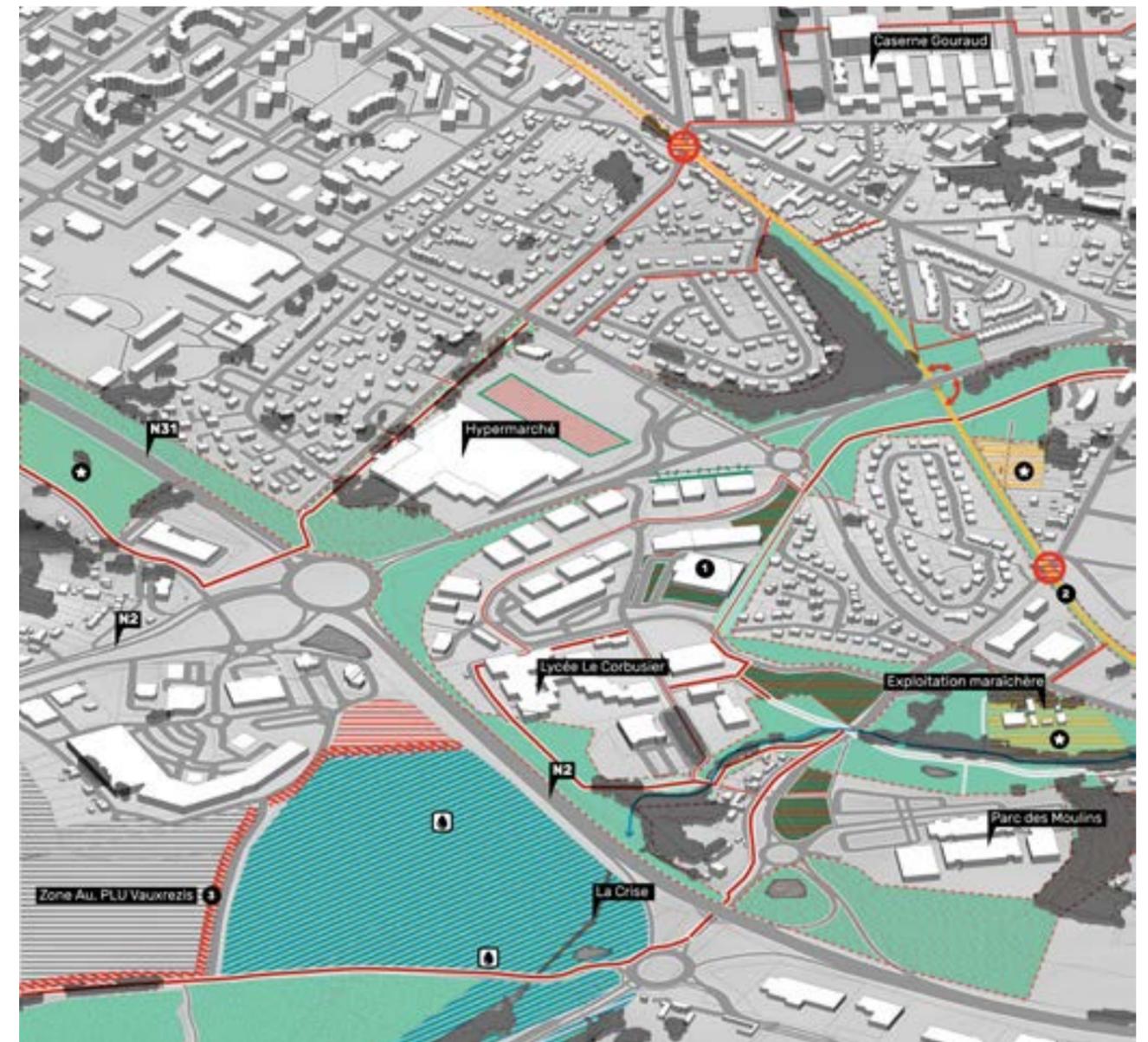
1 Requalifier un bâtiment commercial et sa parcelle au bénéfice d'espaces publics plus qualitatifs et de nouvelles mobilités. Voir p.57



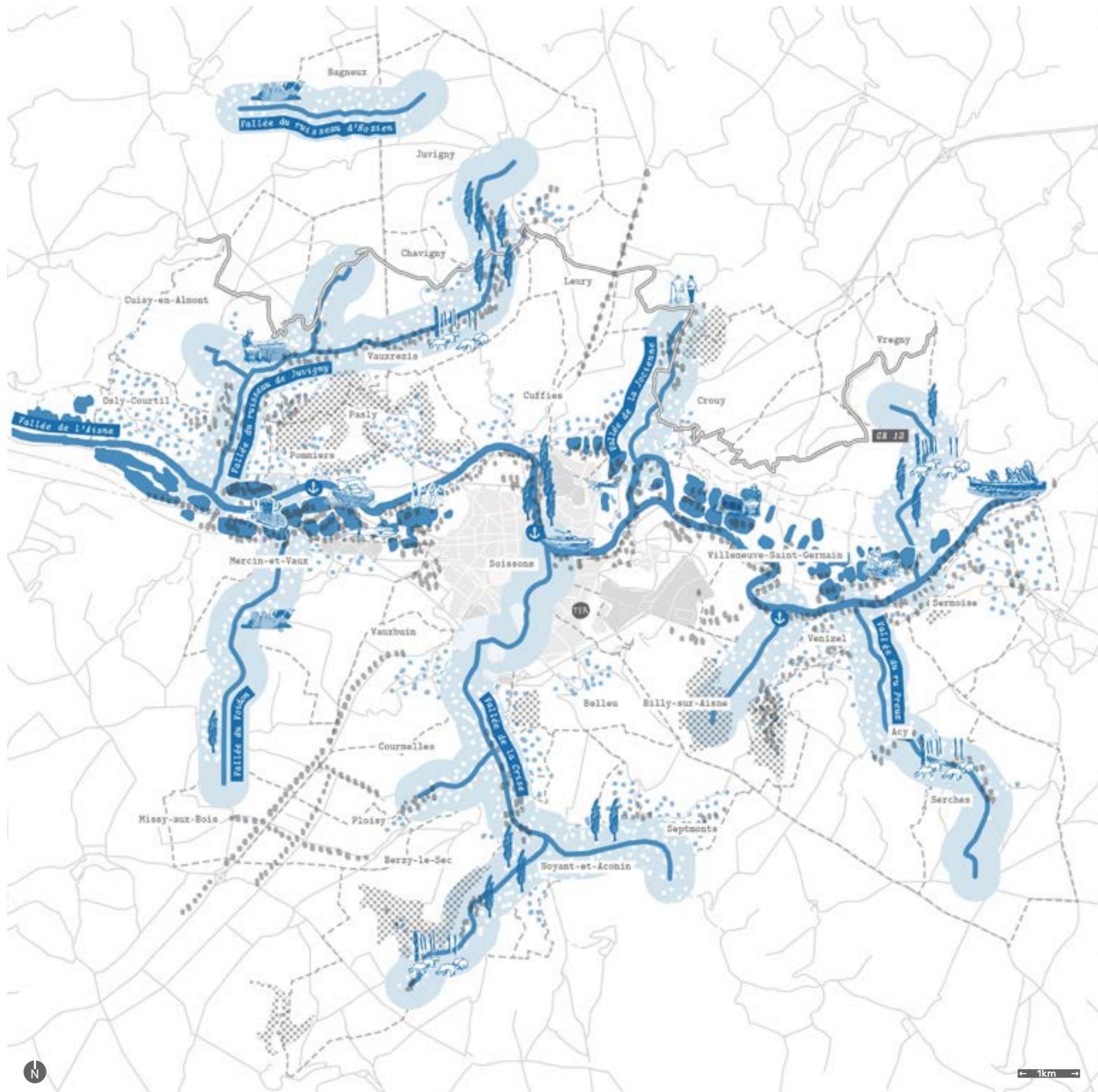
2 Aménager de nouvelles liaisons entre la voie verte et le tissu résidentiel. Voir p.161

Tisser de nouveaux liens entre habitat, activité et espaces naturels au sein de la couronne verte de Soissons

Illustration sur le rond point de l'Archer



2 Principes d'aménagement pour le traitement de la lisière entre la plaine de Vauxbuin et l'extension urbaine prévue au SCoT. Voir p.69



AMBITION 2

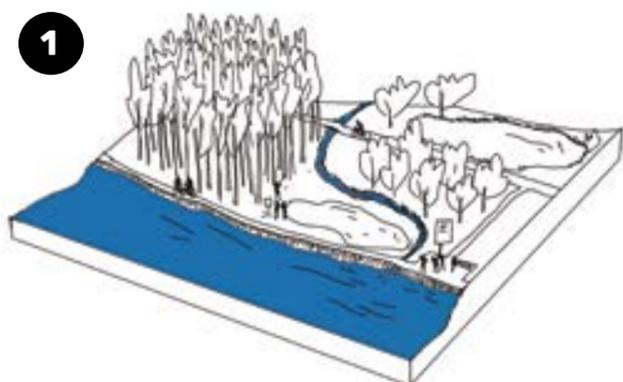
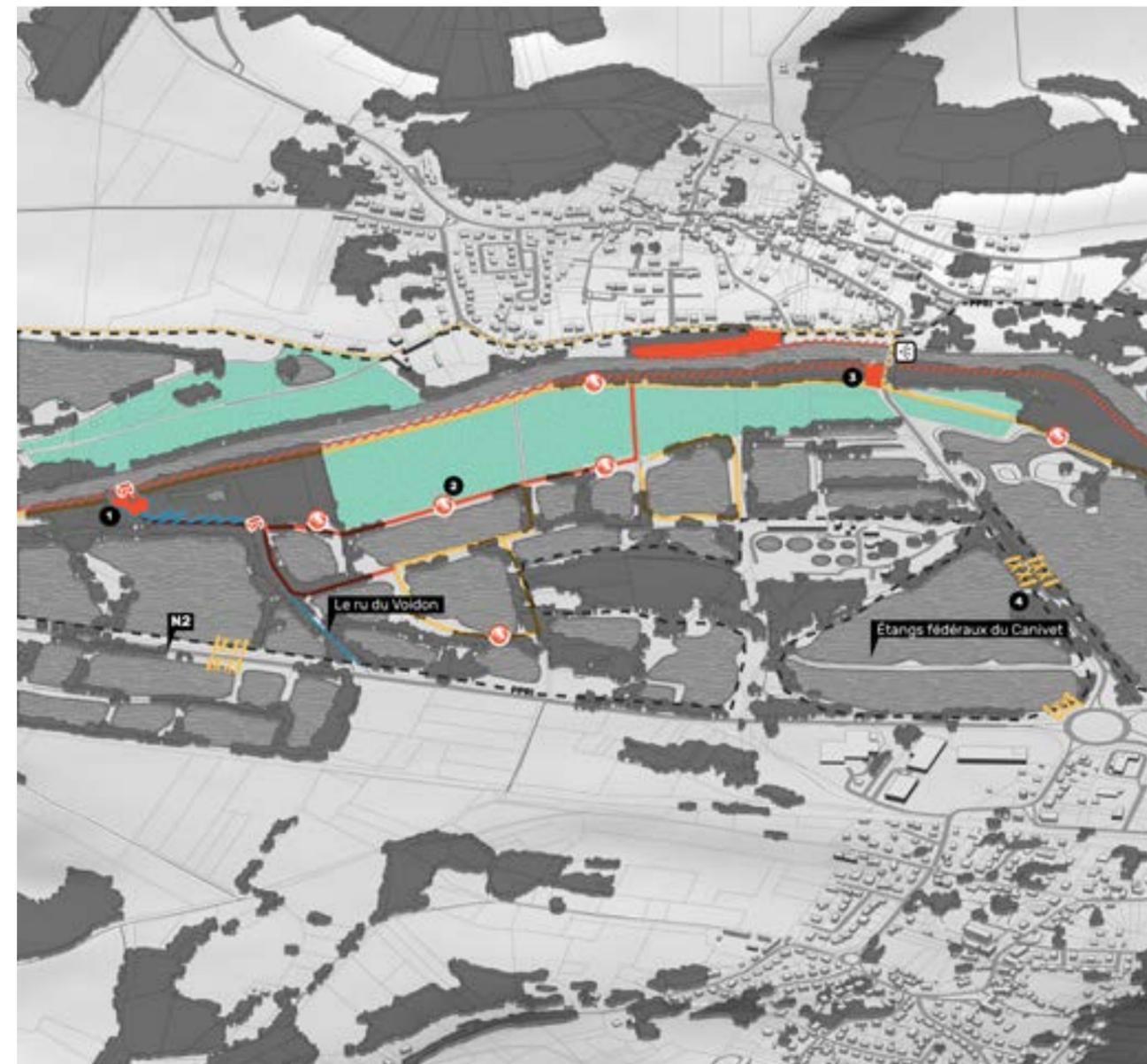
Donner de la visibilité à l'eau et à son parcours pour qualifier les paysages quotidiens

L'eau est une composante majeure du Soissonnais. Historiquement, le cœur d'agglomération s'est structuré sur le fil de la rivière Aisne, au fond d'une large vallée humide. Toutefois, la présence de cet élément naturel est aujourd'hui peu valorisée sur le territoire. Au fil du temps, l'eau est bien souvent mise à distance des paysages quotidiens : développement de l'industrie au bord de l'Aisne, enterrement des cours d'eau secondaires ou privatisation des berges et des gravières. L'omniprésence de l'eau sur le territoire la rend pourtant naturellement structurante. Les différents objectifs sur lesquels s'appuie cette ambition visent à repositionner l'eau au premier plan des paysages soissonnais en stimulant les usages et fonctions dont elle peut être le support. Ils encouragent par exemple le développement d'usages pédagogiques ou récréatifs dans les gravières (sentiers de découverte, ouvertures de percées visuelles), la continuité écologique et pédestre le long des cours d'eau du territoire (ru du Voidon, vallée de la Crise...), et plus globalement, la construction de la vallée de l'Aisne comme une épine dorsale structurante et accueillante pour le Soissonnais ; une vitrine autant qu'une porte d'entrée du territoire.

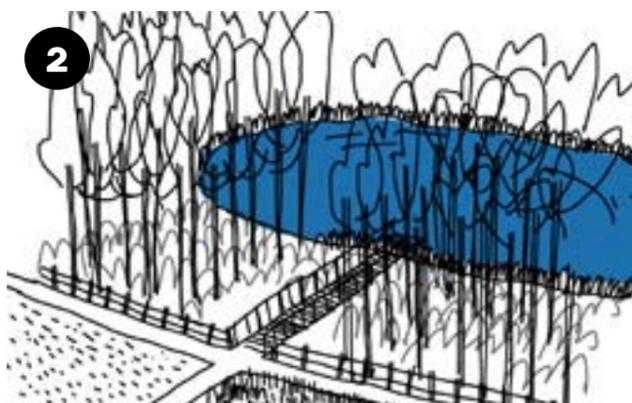
Légende	Figuré	Objectifs
Aménager des haltes ponctuelles par des aménagements légers permettant l'observation et la compréhension des grévières (ponton, assise, panneau pédagogique).		1.4.3
Conforter la circulation le long de l'Aisne tout en améliorant les continuités écologiques grâce à un reprofilage des berges		3.1.1 2.1.1
Prendre en compte les crues de l'Aisne dans l'aménagement (matériaux, temporalité) et la gestion de ses abords en favorisant notamment une agriculture inondable et non polluante (agriculture environnementale, pâturage extensif)		2.1.2
Mettre en valeur le ru du Voidon dans sa partie «naturelle» (ouverture visuelle, plantation des berges, cheminement d'accompagnement)		
Permettre et marquer les passages au dessus du ru (ponton piéton)		3.1.2
Créer une halte à la confluence du ru du Voidon avec l'Aisne		
Préserver les ouvertures existantes sur l'eau et en créer depuis les voies de circulation		
Aménager les haltes le long de l'Aisne		3.2.3
Laisser libres les vues sur l'Aisne depuis les ouvrages de traversée (suppression des objets banalisants et coûteux en entretien comme les jardinières ou la signalétique)		
S'appuyer sur le PDIPR pour rendre accessible les grévières, leur histoire, leurs richesses écologiques et y développer un volet pédagogique		3.3.3 3.1.1
Ouvrir de nouvelles boucles pour développer l'offre de promenade et de connaissance de ces milieux		

Donner de la visibilité à l'eau et à son parcours pour qualifier les paysages quotidiens

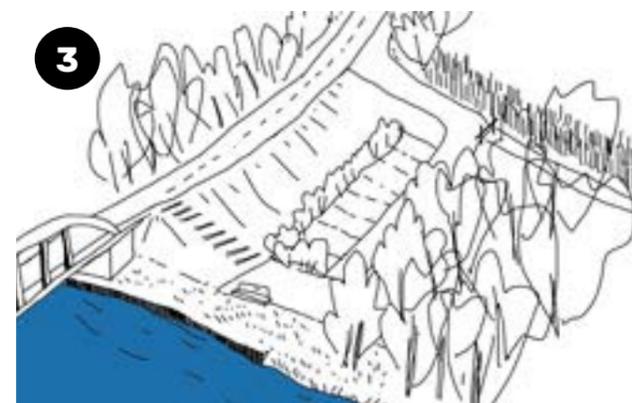
Illustration sur les grévières de Pommiers



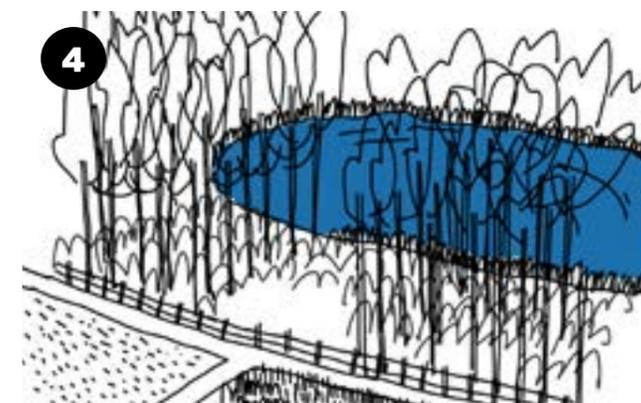
1 Aménager la confluence entre l'Aisne et le ru du Voidon. Voir p.153



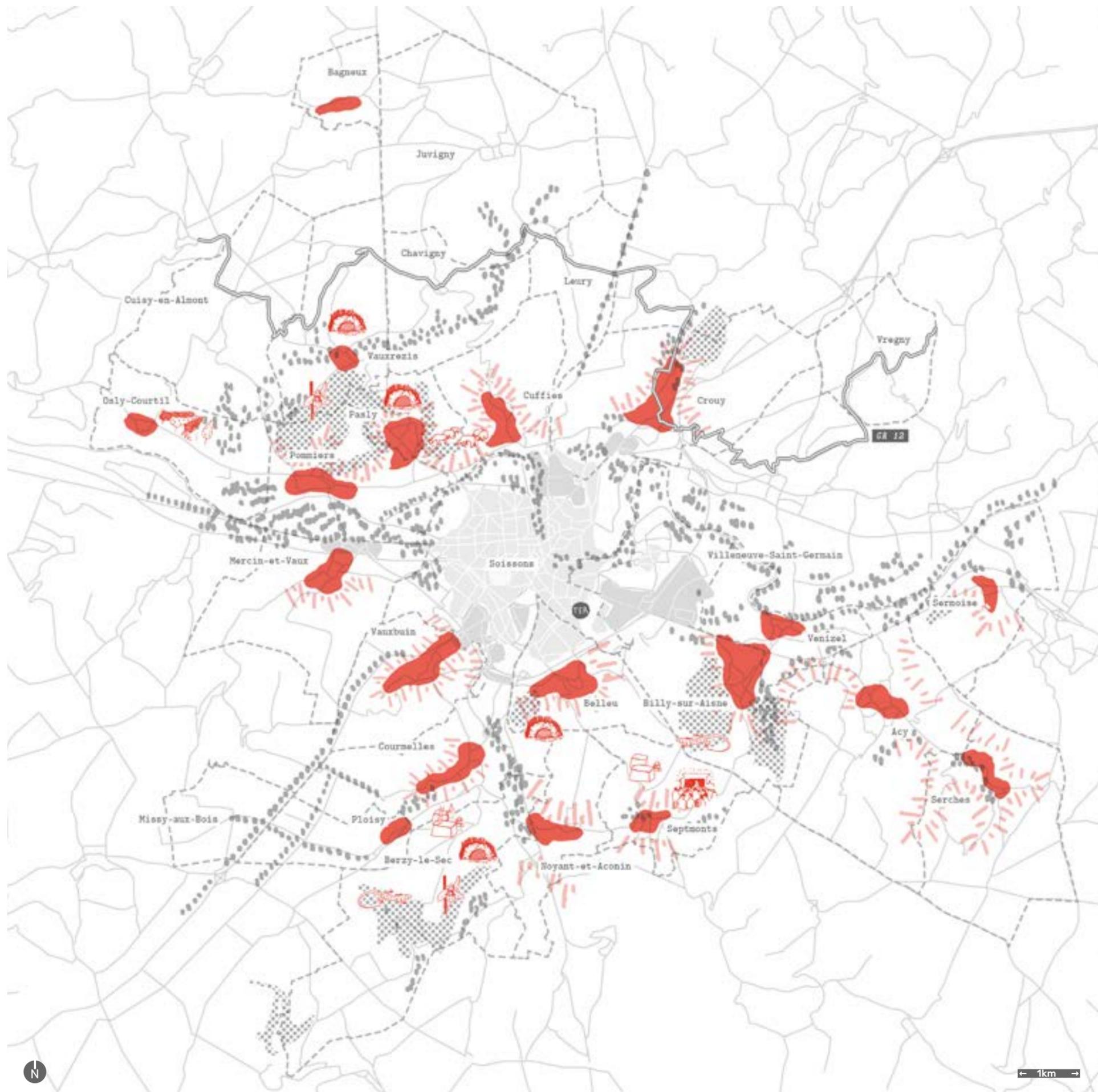
2 Faire découvrir les grévières de Pommiers par des opérations de gestion. Voir p.89



3 Proposer des espaces de stationnement légers aux points de départ d'itinéraires. Voir p.149



4 Faire découvrir les grévières de Pommiers par des aménagements légers. Voir p.173



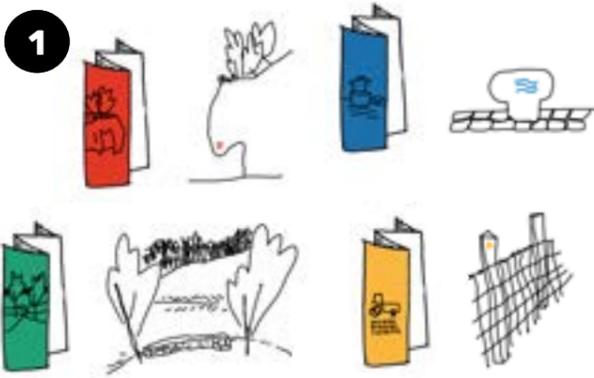
AMBITION 3

Conforter l'insertion des alcôves et vallons habités dans leurs paysages naturels et agricoles

La géographie du Soissonnais est souvent perçue comme un élément contraignant pour le développement urbain de ses villes et villages. Entre les coteaux abrupts, sur lesquels les constructions sont difficiles ou conflictuelles, et les fonds de vallées inondables ou cultivés, les communes peuvent avoir la sensation d'être prises en étau par les composantes naturelles du territoire. Cette situation concerne essentiellement des communes « satellites » de la ville centre ; des communes indépendantes de Soissons à l'image de Pasly, Billy-sur-Aisne, Mercin-et-Vaux, ou encore Crouy. Cette ambition propose d'aborder ces situations géographiques singulières et identitaires comme des contraintes positives pour envisager les développements à venir et dynamiser ces communes de taille moyenne. Les objectifs qu'elle rassemble visent à encourager le renouvellement des centres urbains sur eux-mêmes (densification parcellaire, augmentation du maillage de liaisons douces) tout en intensifiant leurs interactions avec leur environnement urbain ou naturel (création et investissement de lisières, inscription du bourg sur des sentiers thématiques). Ils concourent à la valorisation de la géographie naturelle comme composante de la ville, permettant de la faire découvrir ou de l'entretenir.

Légende Figuré Objectifs

Chemins et itinéraires structurants à valoriser donnant à voir la diversité des paysages communaux et à intégrer dans des boucles thématiques d'itinéraires touristiques de l'agglomération mettant en valeur le petit patrimoine (★) le patrimoine troglodytique (👁️👁️) et les points de vue parfois à dégager (👁️)		3.1.3 3.3.3
Valoriser les sites troglodytiques selon leur potentiel touristique. Mettre en place une communication pédagogique sur l'architecture troglodytique (👁️) et l'intérêt écologique des cavités rocheuses (👁️)		1.4.2
Poursuivre l'aménagement et l'investissement d'espaces publics résidentiels (coeur de lotissement, espace de loisirs au bord du ru de Pasly, place de la mairie)		1.1.4
Protéger au SCoT les terres agricoles contribuant aux coupures d'urbanisation et composant la couronne verte de Soissons		1.3.2 1.2.4
Coupure d'urbanisation particulièrement importante à maintenir		
Liaison intercommunale à conforter en l'aménageant pour les cycles et piétons pour mettre en valeur la vallée depuis les coteaux		3.1.3 3.3.1
Mettre en valeur la traversée de la plaine agricole par la plantation d'alignements productifs		2.1.1 3.3.2
Planter une lisière traversante sur le front urbain Est		1.3.1 2.1.3
Concevoir le cimetière et ses extensions comme un espace public traversant		1.1.4
Engager des projets de maintien ou de restauration des continuités écologiques des prairies par le pâturage		3.1.3
Encourager le développement d'une agriculture environnementale et nourricière sur l'aire d'alimentation de captage (💧) et en zone rouge du PPRI		2.1.1 1.3.2
Restreindre les emprises dédiées aux opérations de développement à venir de la commune dans une logique de densification		1.1.2 1.1.3 1.1.5
Pérenniser l'enveloppe urbaine par la mise en place de lisières, supports d'usages agricoles et urbains tout en intégrant des aménagements valorisant le petit patrimoine tel que le lavoir (★)		1.3.1 2.1.3 1.4.1
Liaisons inter-quartiers à établir pour améliorer l'inscription des lotissements actuels et à venir dans le tissu urbain		1.1.3



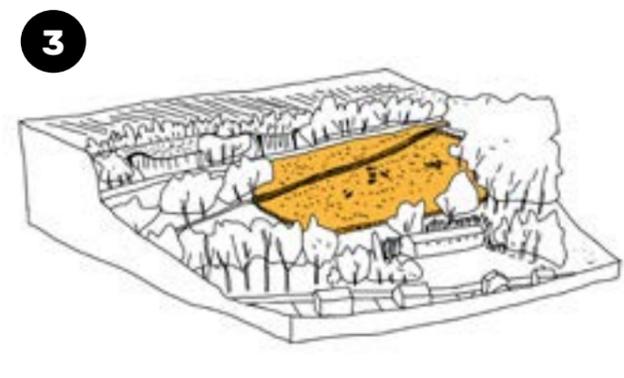
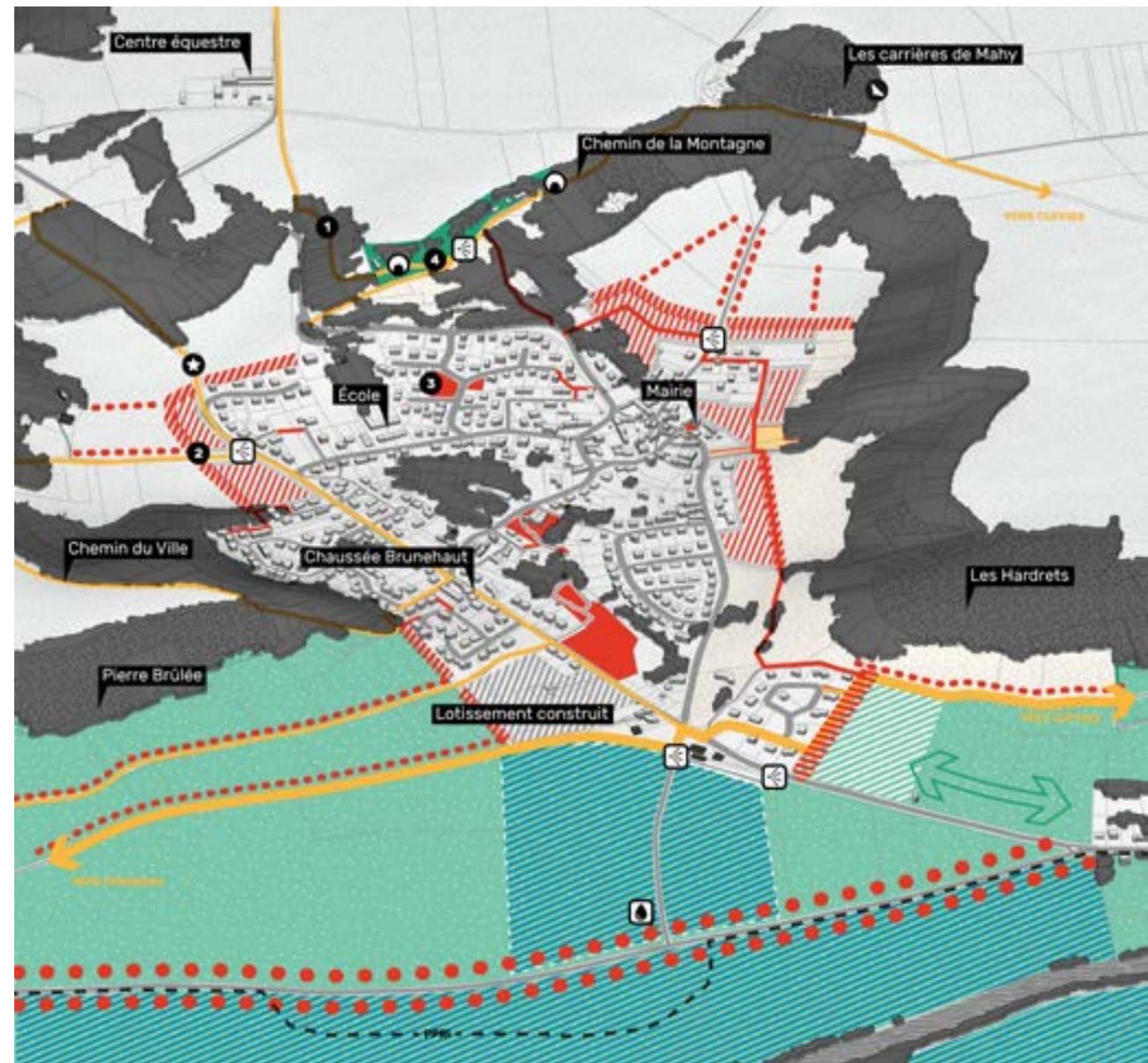
1 Développer un réseau d'itinéraires thématiques sur l'ensemble du territoire. Voir p.189



2 Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur de la Rochette à Pasly. Voir p.33

Conforter l'insertion des alcôves et vallons habités dans leurs paysages naturels et agricoles

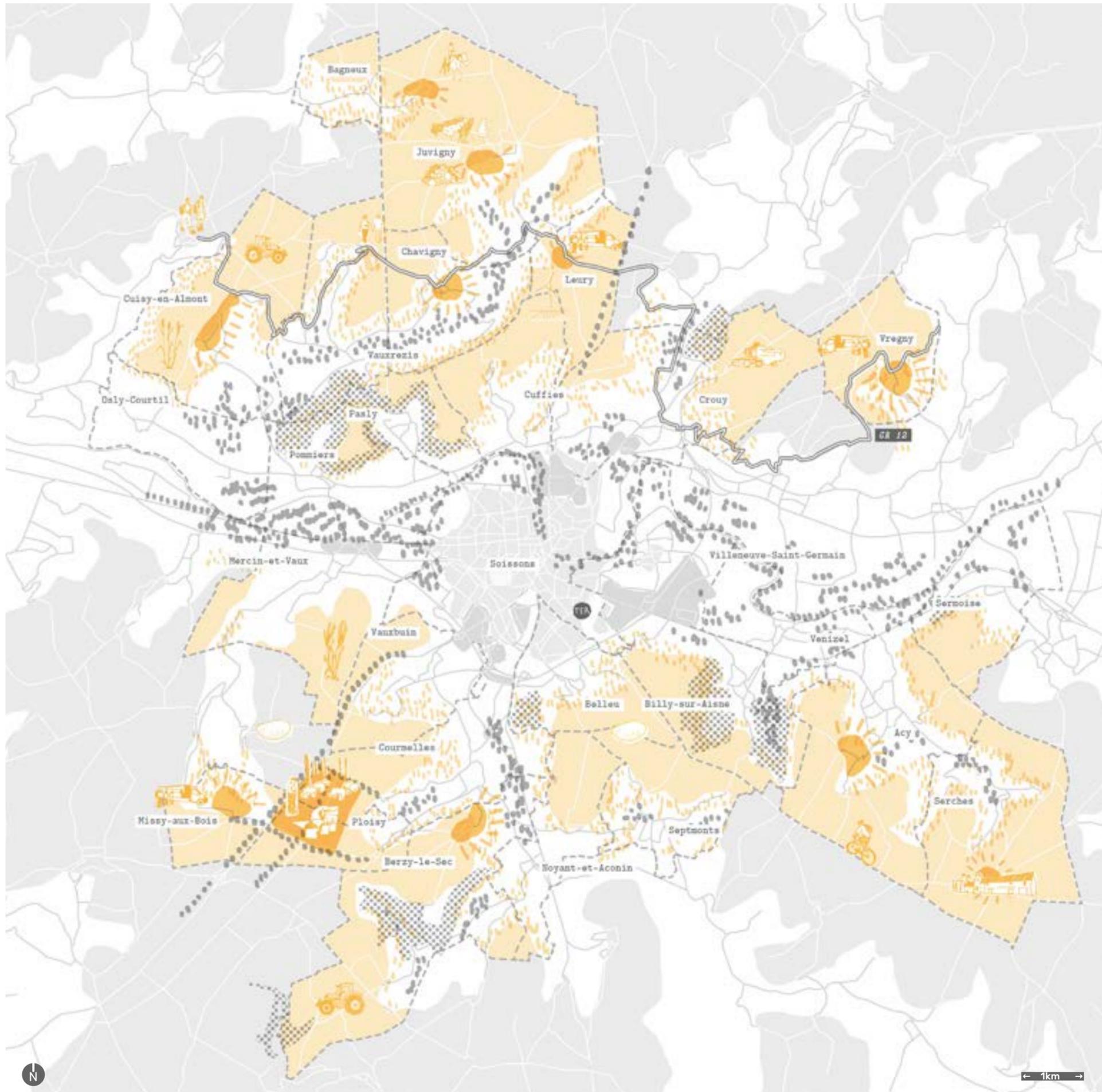
Illustration sur l'alcôve de Pasly



3 Poursuivre la gestion écologique des pelouses calcaires tout en dévoilant les paysages des coteaux. Voir p.157



4 Requalification de la placette rue Louis Poulette à Pasly. Voir p.37



AMBITION 4

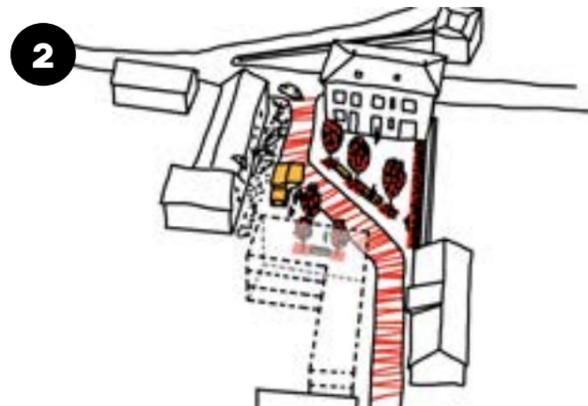
Valoriser l'identité agricole et les singularités géographiques des plateaux

L'activité agricole du Soissonnais est un élément incontournable de son identité. Particulièrement dynamique sur les plateaux Nord et Sud de l'agglomération, elle participe à l'entretien animé de leurs paysages. L'activité agricole tient également une place centrale dans les villages belvédères qu'elle a façonné. Cette activité et la diversité de ses paysages sont toutefois menacés par l'étalement urbain et la spécialisation accrue d'une agriculture industrielle et délocalisée. Cette ambition concourt à la poursuite de l'histoire agricole du territoire commençant par la préservation et la valorisation des terres agricoles. Pour y parvenir, elle encourage la définition d'une stratégie agricole et alimentaire à l'échelle de la communauté d'agglomération favorable à une transition vers des pratiques plus durables (relocalisation des productions, communication sur l'activité agricole du territoire, sollicitation de l'agriculture pour l'entretien des paysages quotidiens). Elle propose également la redynamisation des villages belvédères faiblement peuplés par la mobilisation de leviers économiques ou touristiques (programmation et aménagement des places centrales, valorisation du patrimoine).

Légende	Figuré	Objectifs
Aménager les espaces publics profitant d'un point de vue remarquable (👁️ ①) en valorisant leur situation de belvédère. Faire des problématiques quotidiennes et touristiques ponctuelles le point de départ des choix d'aménagement (valorisation du point de vue, usages quotidiens type assises, gestion communale, taille des végétaux)		1.1.1
Chemins et itinéraires structurants à valoriser, tout particulièrement le GR12, permettant de donner à voir la diversité des paysages communaux et à intégrer dans des boucles thématiques d'itinéraires touristiques de l'agglomération mettant en valeur le petit patrimoine (★) le patrimoine troglodytique (🕒) et les points de vue parfois à dégager (👁️)		3.1.3 1.4.2
Réhabiliter la Place de la Mairie par des aménagements confortant la vie locale afin d'encourager le passage des commerces ambulants ou l'installation d'un petit artisanat.		1.4.1
Poursuivre la valorisation de la Place de l'église et des abords de la Source Nicomède par un aménagement patrimonial et touristique (gestion des stationnements, assises, sécurisation pour les piétons)		1.1.4 2.2.2
Urbaniser sous conditions les zones constructibles de la commune. Dans un premier temps, privilégier la construction de la zone Ouest, après avoir réhabilité les bâtiments existants, par une opération exemplaire : création de lisières en relation avec les terres agricoles limitrophes, imposer la réalisation d'espaces publics, voire l'installation d'une petite activité commerciale, favoriser la densité et l'efficacité énergétique.) Se faire aider d'un AMO pour monter le cahier des charges.		1.2.1 1.1.4 1.3.1 2.1.3
Dans un second temps, urbaniser les terrains de la vallée en veillant à préserver une continuité visuelle (👁️), physique et végétale vers l'amont de la vallée		1.1.5
Mettre en place un alignement d'arbres en entrée de ville Sud afin de cadrer les vues sortantes (👁️) vers le plateau agricole et les éoliennes et affirmer le caractère urbain du bourg pour les vues entrantes (insertion du hangar agricole)		3.2.1
Permettre et valoriser les relations entre consommateurs et agriculteurs au sein du bourg en facilitant les changements de destination partiels des constructions et en encourageant la rénovation des bâtiments.		2.2.2
Élaborer un contrat de gestion prioritairement pour la pelouse calcaire des Larris Tortus et s'appuyer sur cette initiative pour étendre la gestion pastorale aux autres pelouses de la commune à maintenir pour leur intérêt écologique ou les continuités visuelles (👁️) qu'elles permettent.		2.1.2
Encourager le développement d'une agriculture environnementale et nourricière sur les terres entourant les aires d'alimentation de captage (💧)		2.1.1



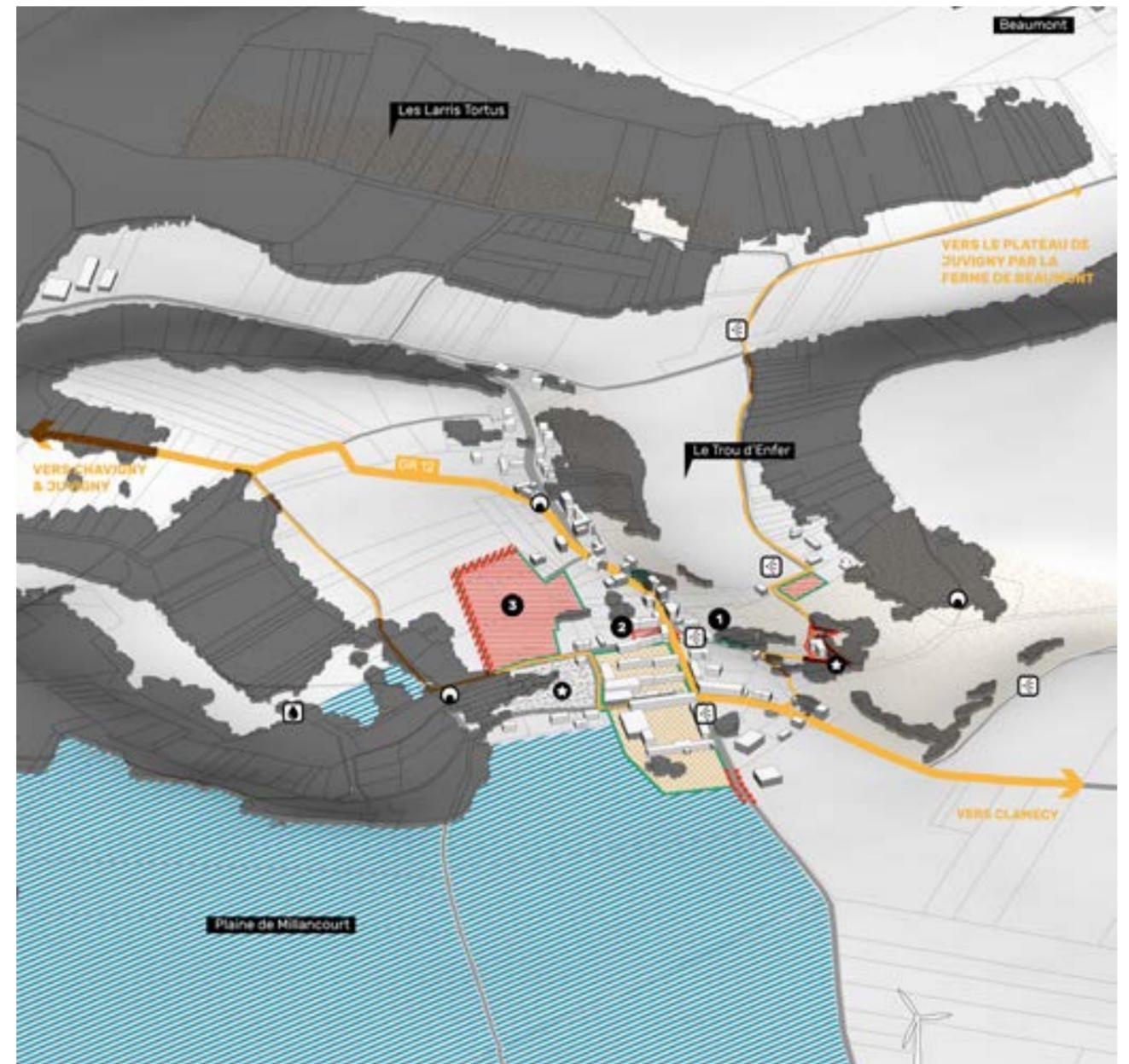
Requalification de la place belvédère du monument aux morts de Leury. Voir p.25



Redynamiser la place de la mairie de Leury dans ses usages et par son organisation. Voir p.121

Valoriser l'identité agricole et les singularités géographiques des plateaux

Illustration sur le village belvédère de Leury



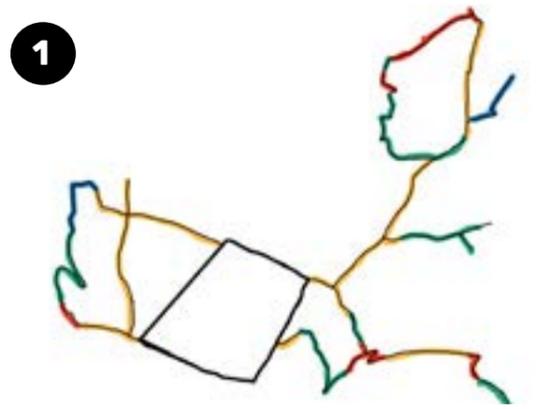
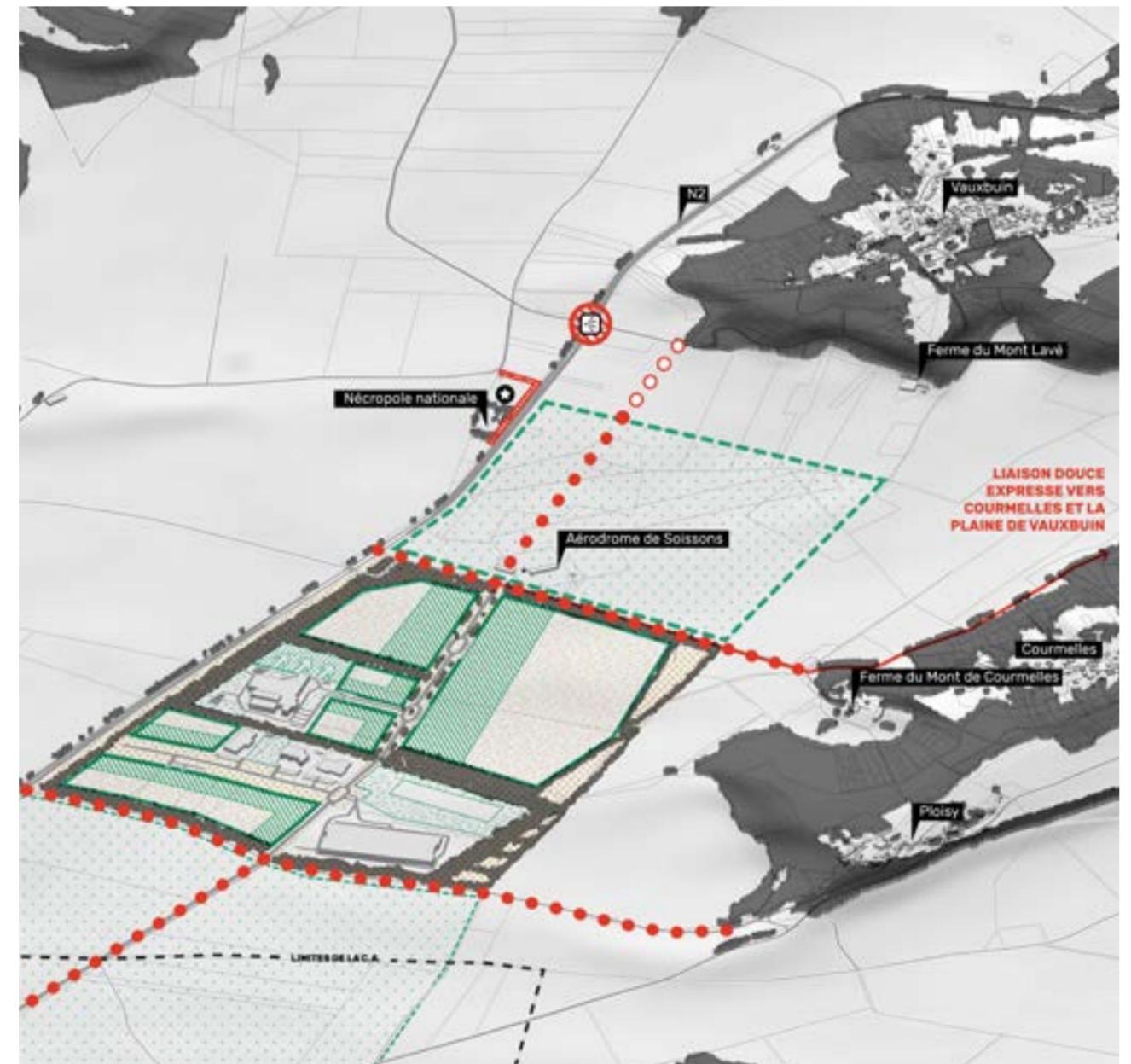
Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur des Berniers à Leury. Voir p.49

Légende **Figuré** **Objectifs**

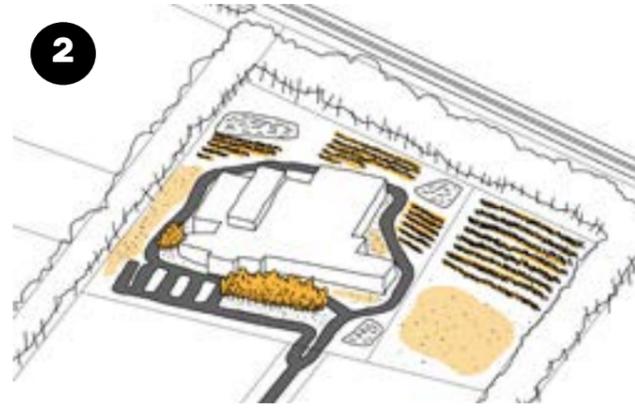
Entretien la structure paysagère du Parc du Plateau en mobilisant l'agriculture (convention pour du pâturage, foresterie, production de biomasse) et soutenir le développement des filières concernées.		2.2.4
Intégrer les espaces privés sous-utilisés dans une gestion d'ensemble du Parc du Plateau, publique et privée		2.1.2
En attendant la commercialisation de ces lots, établir des conventions de gestion selon les faisabilités de valorisation des parcelles.		
Inciter à une consommation économe du foncier disponible, notamment en empêchant la privatisation d'espaces extérieurs superflus, en augmentant le coefficient d'emprise au sol ou en encourageant la mitoyenneté (cf. fiche action 2.2.4 pour plus d'informations)		
Privilégier une implantation des constructions et des espaces collectifs le long des axes de circulation existants ou à venir pour des avenues structurantes qualitatives et animées.		2.2.4
Geler la commercialisation du foncier nécessaire à l'extension d'une entreprise pendant un délai donné avant sa remise en vente afin de ne pas contraindre les projets d'extension tout en maintenant de nouvelles installations possibles.		
Une fois le Parc densément investi, poursuivre les préconisations ci-dessus pour l'aménagement de l'extension Nord à la place de l'aérodrome, puis, dans un second temps, de l'extension Sud.		2.2.4
Structurer et articuler les extensions du Parc à venir avec le cœur déjà établi par le biais d'avenues qualitatives propices aux liaisons douces et ouvrant des perspectives lointaines sur le paysage.		2.2.4
Développer les liaisons de proximité (itinéraires domicile/travail) en aménageant une sente piétonne et cyclable sécurisée vers Courmelles et la plaine de Vauxbui.		3.3.1
Si besoin, privilégier l'aménagement d'une halte routière en situation de belvédère sur la vallée de l'Aisne pour valoriser ce point de vue		3.2.2 3.2.1
Faciliter l'accès à la nécropole nationale en formalisant un espace de stationnement sécurisé à ses abords.		1.4.1

Valoriser l'identité agricole et les singularités géographiques des plateaux

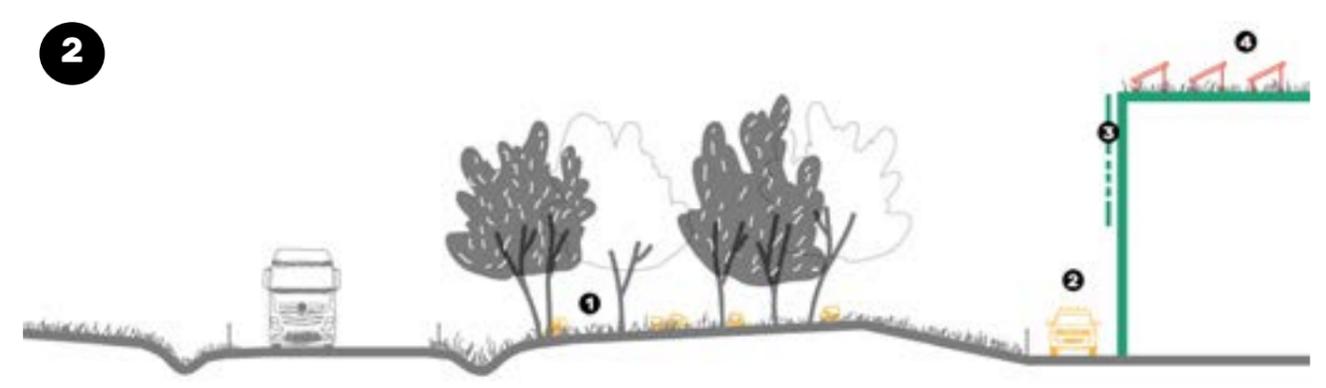
Illustration sur la ZAC du plateau



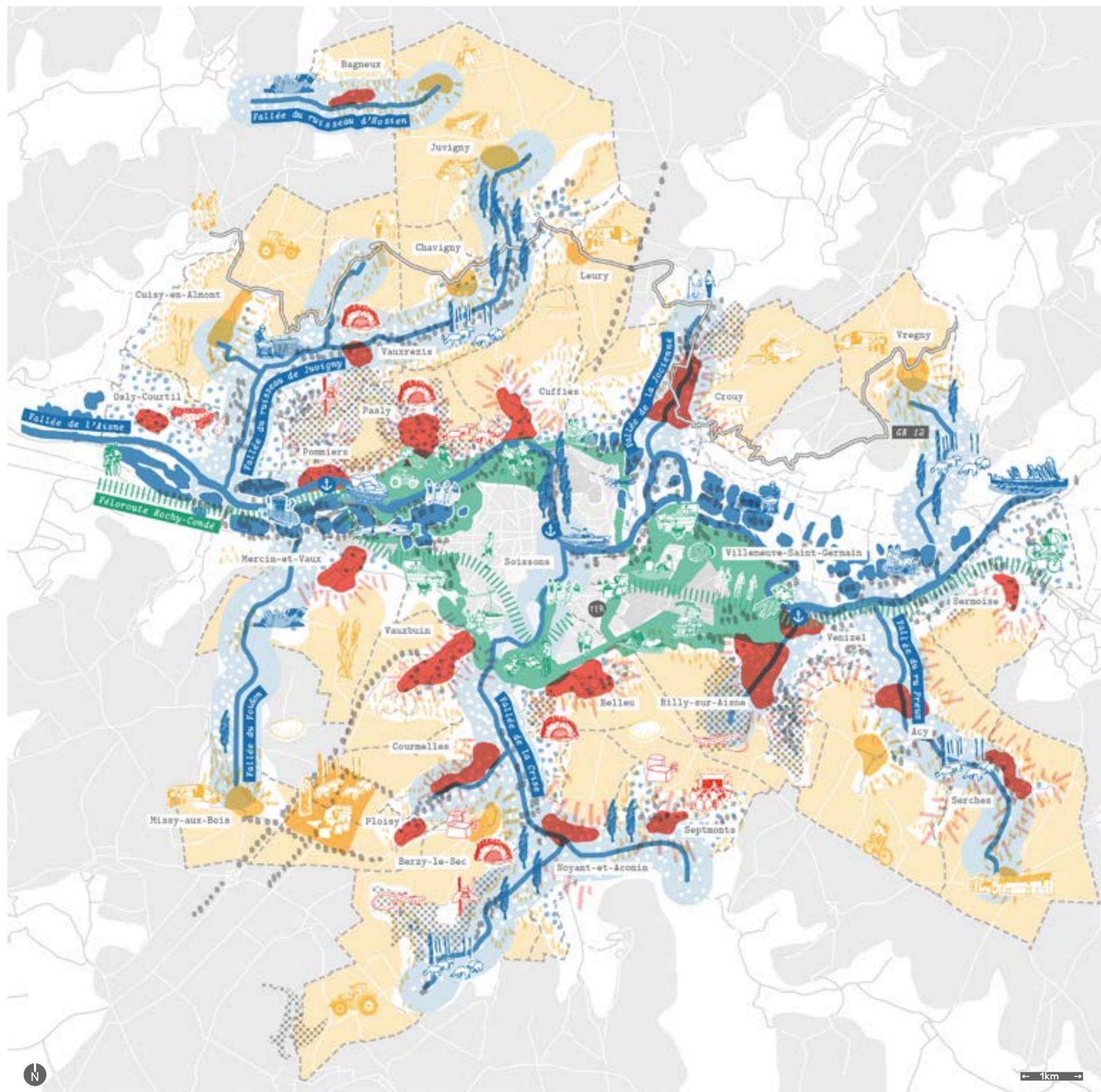
1
Inscrire la ZAC dans un réseau d'itinéraires cyclables et piétons faisant découvrir les paysages alentours. Voir p.129



2
Engager une réflexion prospective sur les parcelles non utilisées de la ZAC. Voir p.129



2
Optimiser la gestion des espaces extérieurs de la ZAC. Voir p.129



Conclusion

Le plan de paysage est une utopie réalisable

Utopie parce que les systèmes économiques, la technocratie mais aussi tout simplement les préjugés et les habitudes sont lourds. Réalisable parce que nous n'avons pas le choix ; il faut redonner de la cohérence à notre vie. L'écologie environnementale, socio-économique et culturelle l'impose déjà et l'imposera de plus en plus.

Aujourd'hui l'autonomie des systèmes pousse à des réflexions et des recherches de solutions à partir de visions mono spécifiques des problématiques ;

- L'urbanisme se débat entre des choix de principe et la réalité des demandes ;
- L'agriculture devenue une industrie est soumise aux règles financières et commerciales européennes et internationales ;
- Les déplacements suivent des réglementations nationales voire internationales avec comme seuls objectifs l'efficacité et la sécurité.

La production des paysages est la résultante de ces politiques.

D'une manière générale, on observe une exploitation mono orientée des qualités potentielles d'une géographie qui exclut toute transversalité et dualité d'intérêts. Le diagnostic sur les paysages montre autant un bon état patrimonial du territoire (malgré tout insuffisamment valorisé) qu'une confrontation violente entre des systèmes et pratiques qui le divisent. La sensation de dégradation des paysages parfois exprimée dans les dialogues de la concertation n'est que la conséquence de cette situation. Pour y remédier, la requalification des paysages ne passera pas par des actions cosmétiques de protection visuelle ou de mise en œuvre de décors. Seule une remise en cause de ce qui façonne profondément notre cadre de vie, à savoir les politiques d'aménagement issues des choix économiques commerciaux et sociaux, sera réellement efficace.

L'utopie du Plan de Paysage, c'est de prétendre participer d'un nouveau projet de société.

LISTE DES ACRONYMES, ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISÉS

Les leviers mobilisables :

AVAP - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
COT - Convention d'Occupation Temporaire
DPU - Droit de Prémption Urbain
EPFL - Établissement Public Foncier Local
FEDER - Fonds Européen de Développement Régional
FISAC - Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce
FNADT - Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FONDS FEDER - Fonds Européen de Développement Régional
GIEE - Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental
OPAH-RU - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain
PAEC - Projet Agro-Environnemental et Climatique
PAEN - Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PAT - Projet Alimentaire Territorial
PDE - Plan de Déplacement Entreprise
PDIPR - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDJ - Plan de Déplacements Jeunes
PDU - Plan de Déplacements Urbains
PLU - Plan Local d'Urbanisme
PROGRAMME LEADER - Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale
TEPCV - Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TEPOS - Territoire à Énergie Positive

Les personnes ressources :

ABF - Architecte des Bâtiments de France
ABP - Agriculture Biologique en Picardie
ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADOPTA - Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales
ADT - Agence de Développement Touristique de l'Aisne
AESN - Agence de l'Eau Seine Normandie

Les personnes ressources (suite) :

AFB - Agence Française de la Biodiversité
ALISS - Association pour L'Innovation Sociale en Soissonnais
Ana - Agence nationale de l'habitat
BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAUE 02 - CAUE de l'Aisne - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Aisne
CCI AISNE - Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne
CDRPA - Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne
CPIE 02 - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne
CEN PICARDIE - Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CHAMBRE D'AGRICULTURE 02 - Chambre d'Agriculture de l'Aisne
COFORAISNE - Coopérative Forestière de l'Aisne
CONSEIL DÉPARTEMENTAL - Conseil Départemental de l'Aisne
CRPF - Centre Régional de la Propriété Forestière
CONSEIL RÉGIONAL - Conseil Régional des Hauts-de-France
DDT 02 - Direction Départementale des Territoires de l'Aisne
DRAAF - Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt Hauts-de-France
DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France
DREAL - Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France
DRIEE - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
FAPPA - Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FFP - Fédération Française du Paysage
FFRP - Fédération Française de Randonnée Pédestre
FUB - Fédération Française des Usagers de la Bicyclette
ONF - Office National des Forêts
RFF - Réseau Ferré de France
SAFER - Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Aménagement Rural
SITUS - Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais
STAP - Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
SBAN - Syndicat du Bassin Versant de l'Aisne Navigable

